

**Jean Stefanini**

**Un provençaliste  
marseillais,  
l'Abbé Féraud  
1725-1807**

**Centre International de l'Écrit en Langue d'Oc**

3 Place Joffre, 13130 Berre L'Étang

<http://www.lpl.univ-aix.fr/ciel/>

**C.I.E.L. d'Oc**

*A la mémoire d'Auguste BRUN  
Et de Jean BOUTIERE*

Cette monographie, présentée en 1962 comme thèse complémentaire, fait suite aux articles d'A. Brun sur Féraud. Avec la générosité et la simplicité qu'ont aimées ses collègues et ses étudiants, il nous abandonna le sujet et ses notes.

M. R.L. Wagner, directeur de notre thèse principale, nous encouragea à étudier l'histoire de la grammaire et sa Contribution à la préhistoire du romantisme donne son cadre à cette étude.

Jean Boutière accepta de la diriger et sa connaissance profonde de la Provence et de la Romania, son amitié ne nous firent jamais défaut.

Dans un domaine où un modeste grammairien se sentait étranger (mais pouvait-on s'intéresser à l'œuvre grammaticale de Féraud, en négligeant ses autres livres peu susceptibles de retenir, à eux seuls, l'attention d'un autre chercheur?), nos collègues et d'autres érudits sont sans cesse venus à notre aide.

Si Bouyala d'Arnaud, historien de la Provence et de Marseille, conservateur de la B.M. et Billioud qui l'avait précédé dans ces fonctions avant d'être archiviste en chef de la Ville de Marseille, ne peuvent plus recevoir, hélas!, nos remerciements, nous les adressons ici à: M. Gernet, conservateur de la B.M. de Marseille, Madame Martinet, conservateur à la même B.M. et tous leurs collaborateurs qui m'accueillent depuis tant d'années, M. Deloye, conservateur du Musée Calvet, Mlle Cabane, conservateur de la B.M. de Nîmes, M. Sibertin-Blanc, alors conservateur de l'Imguimbertaine et son successeur M. Dubled, Mlle de Kerversau, conservateur de la Méjanès, M. de Tournadre et M. R. Durand, anciens conservateur en chef et conservateur de la B.U. d'Aix, au P. Desmoments, S.J., archiviste en chef de la province de Lyon, à M. Villard et M. Barlatier, archiviste en chef et archiviste des B.-d.-R., M.A. Roux, conservateur des archives du Parlement d'Aix et savant historien de la Provence, M. Lemée, archiviste en chef de la Ville de Marseille, mes collègues Rostaing, Colotte, Guiral, Chelini, Agulhon qui ont, de leur mieux comblé les lacunes les plus graves de mon information, et tout spécialement M. Bruno Durand, conservateur honoraire de la Méjanès, qui a retrouvé et sauvé le manuscrit de la Grammaire provençale et qui nous l'a si libéralement prêté.

Un travail élaboré il y a plus de dix ans devrait être entièrement refait: qu'on songe qu'il n'a pu bénéficier de tout ce qu'ont apporté à notre connaissance du XVIIIe siècle, Mauzi, Proust, Ehrardt, Roger; à l'histoire de la linguistique et de la lexicographie, Foucault, Chevalier, Quemada et que nous ne connaissions pas, pendant notre rédaction, le Supplément au Dictionnaire critique. Mais comme l'inventeur du manuscrit M. Larthomas en tirera certainement un meilleur parti que nous, nous livrons ces pages telles quelles, dans l'espoir qu'elles apporteront quelques indications biographiques ou bibliographiques utiles.

La reconnaissance éventuelle des chercheurs devra aller à la Commission de publication de cette collection et à son directeur M. H. Isnard, à qui nous devons déjà la publication de notre thèse principale. Qu'il nous soit permis de leur associer dans notre reconnaissance, notre imprimeur, M. Louis Jean à qui nos manuscrits ont posé quelques problèmes et nos correcteurs bénévoles, membres de notre famille ou amis comme Jean et Louise Paldacci, Jacques et Yolande Payan, Henri Coulet, Joëlle Gardes et Françoise Aubert.

## INTRODUCTION

En 1788, le Suisse Fisch avec la conscience et l'application d'un ancien étudiant des universités germaniques, voulut apprendre la langue du Midi de la France, qu'il visitait: il se procura, à Montpellier, un dictionnaire — très probablement celui de Sauvages —, mais le libraire ne put lui fournir aucune grammaire (1).

Ce qui prouverait qu'il y avait une demande pour cette sorte d'ouvrages, mais jugée par les éditeurs insuffisante à couvrir les frais d'impression.

Ce n'est donc pas l'appât du gain, qui a poussé l'abbé Féraud à écrire ses Essais de grammaire provençale.

Serait-ce un zèle patriotique? Romantique avant la lettre, luttant contre la suprématie du français, combattant le mépris où Franchimands et Franciots tiennent sa langue maternelle, a-t-il déjà les intentions et les ambitions qu'on prête au jeune Mistral? (2).

Mais sont-elles concevables à cette date et dans son milieu? Et sous quelles formes? Il y a plusieurs façons d'écrire une défense et illustration du provençal. On peut en exalter la gloire passée, rappeler la prééminence européenne des troubadours et, avec Achard que suivra avec éclat Raynouard, en faire la langue mère de tous les parlers néo-latins...

Ou, au contraire, se tournant vers l'avenir, montrer aux Français du Midi qu'avec un génie au moins aussi vif que celui de leurs compatriotes du Nord, ils possèdent une langue propre à tous les genres littéraires, du plus humble au plus élevé, supérieure peut-être, pour certaines formes de poésie, à celle d'oïl.

Mais définir ce qu'on pourrait appeler le patriotisme provençal à la fin de l'Ancien Régime et plus spécialement ses manifestations linguistiques supposerait — en l'état actuel des ambitions et des méthodes de l'histoire des langues et des lettres — des enquêtes sur la sociologie de la Provence à cette date, sur la psychologie des diverses classes et leur attitude, notamment celle de l'Eglise, à l'égard du provençal (3): comment en facilitait-elle l'étude aux prêtres venus de l'extérieur et en contact avec les populations rurales? Si l'évolution des rapports entre le français et la langue d'oc a été clairement retracée par A. Brun, il faudrait pouvoir entrer dans de plus grands détails, dire la situation dans les collèges, dans les divers quartiers de Marseille et dans tous les milieux traversés par Féraud (4).

Quand bien même on trouverait chez certains un patriotisme provençal agressif, une hostilité déclarée contre le français, on ne saurait attribuer pareils sentiments à l'auteur du meilleur Dictionnaire critique de cette langue.

Plus légitimement songera-t-on à un intérêt scientifique pour le provençal. En ce XVIIIe siècle où le langage, son origine, sa métaphysique et sa mécanique préoccupent tous les penseurs, il n'y a rien de surprenant à voir un spécialiste élargir le champ de ses curiosités. Hypothèse confirmée par la forme de l'ouvrage qui présente parallèlement à ceux du provençal, les paradigmes du français, de l'italien et de l'espagnol. Dire si cette comparaison annonce Raynouard et Diez ou représente fidèlement la pensée grammaticale du XVIIIe siècle sera une de nos principales tâches.

Situer la grammaire provençale de Féraud dans son contexte historique, c'est évoquer un moment de l'histoire de Provence, mais aussi définir un stade de la pensée linguistique. Ces deux ordres de recherches se rejoignent: une des formes de ce patriotisme provençal est le goût de l'érudition tournée vers le passé de la langue, où l'on voit ordinairement une des sources de la Renaissance mistralienne (5). La tâche est plus aisée. On a souvent retracé l'œuvre de ces précurseurs (6).

Ce qui conduit à les étudier dans la mesure où ils semblent, annonçant le futur, apporter quelque chose de neuf et de fécond. Ici, on envisagera, au contraire, leur œuvre, dans son ensemble, pour tenter de reconstituer l'état des connaissances à cette date. Aux difficultés prévisibles d'une telle tâche s'ajoute que beaucoup de ces travaux sont restés manuscrits, ce qui pose le problème de la diffusion de ces sortes d'ouvrages et, par là, celui du niveau moyen de l'érudition des provençalisans de l'époque.

On devine aisément que nos conclusions, quand nous oserons en donner, seront toutes provisoires. Et si nous conservons ici le vocabulaire traditionnel de la biographie et de l'histoire littéraire, c'est bien un peu par fidélité au purisme — modéré — de Féraud et pour lui marquer la sympathie indispensable à toute critique, mais surtout pour éviter tout terme scientifique qui pourrait faire supposer une précision absente non seulement des œuvres étudiées, mais de notre étude.

Même si nous n'avons pas su la présenter comme il faut, l'œuvre provençale de Féraud mérite l'attention: demeurée manuscrite, elle n'exerça pas l'influence qu'elle aurait dû avoir. Encore faut-il savoir qui a pu la connaître et l'utiliser.

Nous n'osons dire qu'homme de métier et ayant sur l'orthographe française des vues dont la justesse et la modération sont évidentes, Féraud a pu nourrir sur celle du provençal des opinions qui valent encore d'être prises en considération. Du moins le dialectologue saisira-t-il dans cette œuvre quelques-uns des premiers balbutiements de sa discipline, et quelques indications, l'historien des français régionaux.

## Notes

(1) Ich habe mich vergeblich bemüht eine Langedocksche Gramatick zu finden; entweder ist keine geschrieben worden, oder die dürftigen Buchhandlungen von Montpellier kennen sie nicht. Mit dem Wörterbuche bin Ich glücklicher gewesen; ich habe würcklich eines in den Händen, das den Langedockschen Sprachvorrath enthält.

(FISCH Joh. Georg, Briefe über die südlichen Provinzen von Frankreich, auf einer Reise durch das Delphinat, Langedock, Rovergne, die Provenze und den Komtat Venaissin, in den Jahren 1786, 1787 und 1788 geschrieben, von..., Zurich, Drell, Gessner, Füssli und Comp., 1790, p. 172).

Il parle d'un dict. languedocien-franç. et non prov.franç., comme celui d'Achard de 1785 (celui de Sauvages est réédité. cette même année). Fisch est renseigné sur la distinction des dialectes par la préf. de Sauvages. Non seulement il écrit le languedocien, mais il en connaît l'origine: Das Hauptgewebe des Langedockschen hat unstreitig die Lateinische Sprache zum Grund (p 174)

(2) Colotte, Mistral et les Académies du Midi, Ann. Fac. Let. Aix, XXVIII, 1954, pp. 43-65.

(3) Lafont, R. parle à ce sujet de l'inconscient collectif (Rech. sur l'état actuel de la langue d'oc, A.E.I.O. 15 mai 1951, p. 41).

(4) Cf., par ex., le vaste programme d'études dressé par l'I.E.O. et pub. par Lafont R., art, c., p. 38-41.

(5) Il y en a 3 (RIPERT La Renaissance prov.) 1) L'érudition et le patriotisme local; 2) l'effervescence ouvrière et les poètes-ouvriers; 3) la protestation contre l'obligation d'apprendre le français.

(6) RIPERT, O.C., P. 23 sq.; JEANROY, La poésie lyr. des Troubadours, t. I, P. 2 sq. Pour les précurseurs du XVIIIe s., v.i. Iie partie.

# Première partie

## La vie et les œuvres

### CHAPITRE I

#### LA FORMATION

##### 1. — ORIGINES ET ENFANCE

Au cœur du plus vieux Marseille, sur la butte où fut fondée la ville grecque, dans la paroisse de Saint Laurent et le quartier de Saint Jean, Jean François Féraud naquit le 17 avril 1725, de François Féraud et de Claire Marie Beaumont (1). Ses parents, Provençaux (2), s'étaient mariés en l'église des Accoules, sans doute celle de l'épouse, le 28 octobre 1721 (3), la peste semblant terminée (4).

Avant lui leur était née, le 17 avril 1723, une fille, Claire Victoire (5), morte le 20 janvier 1725 (6). Ils avaient alors quitté la paroisse des Accoules pour celle de Saint Laurent, et logeaient à la vue de la Fontaine Saint Laurent (7), près de l'auberge du Cheval Blanc (8), dans ce qui fut jusqu'en 1943, la rue Fontaine Saint Laurent, à la limite des quartiers aujourd'hui détruits. Là vinrent au monde, après Jean François, désormais l'aîné, Claire Marie, le 20 mai 1727 (9), morte à l'âge de trois ans (10), Victoire Catherine, le 13 octobre 1729 (11); Jacques Estienne Zacharie, le 7 février 1731 (12); Elisabeth Modeste, le 25 décembre 1732 (13) et Madeleine Marie, le 23 mars 1742 (14).

Le père, chirurgien (15), semble avoir possédé une certaine instruction: non seulement, il n'était pas illétré, comme tant d'habitants de sa paroisse (16), mais sa signature (17) est d'un homme qui fait de sa plume un usage plus fréquent que ne le demandait alors sa profession. Il a sans doute amélioré sa situation sociale: pour la première fois en 1731 et de nouveau en 32 et en 42, son nom est précédé de sieur et celui de sa femme, de demoiselle (18).

Qui a connu les quartiers du Vieux Port avant leur destruction — ils n'avaient guère changé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle — peut imaginer l'enfance de Jean François, dans le décor pittoresque et lumineux de Saint Jean. Demeure, seule, ébranlée par les explosions, en partie restaurée, la vieille église, où le futur prêtre fut baptisé et chrétiennement élevé, où il put voir les pêcheurs présenter, la nuit de Noël, l'offrande de leur plus beau poisson (19).

Que sut-il, que pensa-t-il des luttes religieuses auxquelles participait avec ardeur le peuple de Marseille? Sa mère avait dû être, aux Accoules, la paroissienne du curé Arnaud, appelant zélé et dont l'influence persista après sa mort en 1720 et son remplacement par un prêtre d'opinions aussi ardentes, mais opposées (20). Féraud avait sept ans quand la querelle atteignit son paroxysme avec l'affaire Girard — La Cadière (21). Il était assez âgé pour en avoir gardé des souvenirs, même si les grandes personnes évitaient d'aborder devant lui ce sujet scabreux. En 1735, l'enterrement de la poissonnière janséniste Thérèse Roubin fit scandale dans les paroisses des Accoules et de la Major. Les dames de la corporation, craignant que la défunte ne fût damnée et emportée sans délai en enfer, manifestèrent leurs sentiments avec tout l'éclat, traditionnel à Marseille, de leur profession, allant jusqu'à ouvrir le cercueil (22). Jean-François, s'il ne vit pas la scène, l'entendit certainement raconter. Et le dimanche, à l'église, il recevait, sur la soumission due à la Bulle, l'enseignement que dispensait en de nombreux mandements, avec un zèle inlassable, Mgr de Belsunce.

La paroisse de Saint Laurent n'avait pas d'école gratuite (23) et son père paya très probablement la première instruction de Jean François. Sans doute montra-t-il de très bonne heure des dispositions pour l'étude, qui incitèrent sa famille à faire les sacrifices nécessaires ou qui attirèrent sur lui l'attention des Jésuites.

## 2. — AU COLLEGE DE BELSUNCE

Un article d'A. Brun (24) a montré avec quel soin se faisait alors la sélection scolaire chez les Oratoriens de Marseille. Au collège de Belsunce, créé en 1726 par l'évêque qui lui donne son nom, pour leur faire concurrence, on suivait de trop près ce qui se pratiquait chez les rivaux pour ne s'être pas montré aussi rigoureux en ce domaine et aussi généreux envers les écoliers pauvres et intelligents.

Il n'entre pas dans notre sujet de faire la sociologie de l'Ordre à cette date en Provence. On ne peut tirer notamment des conclusions bien certaines du fait qu'en 1763, quand le Parlement de Provence accorde une pension alimentaire aux Jésuites du ressort sans ressources personnelles, tous, à trois exceptions près, se trouvent dans ce cas (25): en principe, profès et coadjuteurs avaient déjà fait abandon de leur patrimoine. Les vocations étaient nombreuses parmi les cadets de famille noble. Un casuiste pouvait juger alors légitime la non déclaration des revenus. Il n'en reste pas moins qu'à une époque où les fortunes étaient le plus souvent immobilières et les rentes solennellement constituées, beaucoup d'écoliers approuvés se trouvent dans un état de pauvreté qui

révèle une origine modeste (26). On leur a même reproché, dans ce procès — mais que ne leur a-t-on reproché? — d’attirer ainsi à eux des enfants pauvres pour qui ne s’ouvrirait d’autre accès au savoir (27).

Féraud fut un très bon élève (28), de ceux qui écoutent en classe. S’il est toujours téméraire de retracer une carrière individuelle avec des données d’ordre général, principes et méthode étaient fixés, dans les collèges de la Compagnie, avec assez de rigueur et de précision pour qu’on puisse légitimement en découvrir l’influence sur un écolier attentif.

De nombreux ouvrages (29) disent ce qu’étaient les études chez les Jésuites, et l’esprit même de cette éducation, en matière littéraire, a été défini par Naves dans la thèse où il a étudié le goût du meilleur élève de l’Ordre, au XVIII<sup>e</sup> siècle (30). Le premier principe est qu’on ne distingue pas langue et littérature, principe éminemment classique — les collèges de l’Institut n’ont-ils pas formé, avec quelques-uns des plus grands écrivains, le public cultivé du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle?

De bonne heure, Féraud a appris que, s’il existe plusieurs façons de dire les choses, une seule est la bonne, qu’on la découvre au prix de longs efforts, et dans la mesure seulement où la persévérante collaboration du génie des écrivains, du travail des grammairiens, une tradition littéraire soigneusement maintenue, permettent à une langue d’atteindre son point de perfection: alors seulement, la propriété des termes, l’élégance et la précision des tours, la rigueur de la syntaxe conduisent l’auteur à l’expression heureuse, parfaitement adaptée, qui échappera aux effets destructeurs du temps. Il existe ainsi une hiérarchie des langues comme des genres et des styles: deux sûrement, trois sans doute, quatre peut-être, ont pu donner des chefs d’œuvre. Le génie ne suffit pas à faire un grand écrivain. Faute d’un langage affiné par un goût exquis, on peut être Shakespeare ou Ronsard mais non Sophocle, Virgile ou Racine.

Cette étude des langues reposait, certes, sur celle du latin: on n’ignorait pas pour autant les langues vivantes et on ne peut accepter sans contrôle le parallèle traditionnel entre les Oratoriens fondant sur le français une culture moderne et les Jésuites tenants des humanités classiques. Sans remonter aux origines combattantes de l’Ordre et aux exercices qui habitaient les élèves à soutenir des controverses en langue vulgaire (31), on notera d’abord qu’il reste, au XVIII<sup>e</sup> siècle, novateur et ouvert aux idées nouvelles (32). Plus précisément au collège de Belsunce, les langues vivantes étaient l’objet d’un soin particulier. Les pensionnaires avaient des récréations assignées pour s’entretenir en espagnol, italien, syrien (33). Certes, le désir de satisfaire une clientèle de fils de commerçants explique en partie cet enseignement (34). Mais, à la même époque, dans le très aristocratique collège d’Harcourt, le futur Procureur général Ripert de Monclar apprenait avec le latin et le grec, l’espagnol, l’italien et l’anglais (35). Les deux premières de ces langues vivantes demeuraient, comme au XVII<sup>e</sup> siècle, celles que pratiquaient le plus souvent les gens du monde (36). Mais l’anglais pour des raisons bien connues, voit son prestige s’accroître et les Jésuites, là encore, s’adaptent aux circonstances nouvelles: ainsi, ils fournissent professeurs, quand le Roi décide de faire enseigner aux officiers de marine la langue de leurs plus fréquents adversaires (37). Et Féraud a peut-être pris dès le collège quelque teinture de cet idiome dont il partagera la connaissance avec au moins un autre de ses confrères marseillais: le P. Pézenas (38).



Si le latin demeure la base de l'enseignement, l'apprentissage, au moins dans les petites classes, se fonde sur le thème et sur une analyse préalable de ce qu'on traduit (39). Que le français ait été ainsi étudié dans la perspective et les cadres grammaticaux du latin, que beaucoup de grammairiens aient voulu avec Girard, au XVIII<sup>e</sup> siècle, secouer ce joug et étudier le français pour lui-même, ne doit pas faire oublier la part importante prise par les Jésuites, de Chifflet à Bouhours ou d'Olivet, pour épurer la langue. Certains d'entre eux pourraient compter pour des Modernes (40). Faut-il rappeler qu'un thème est un exercice d'explication française et que les manuels des particules sont parfois plus précis que les grammaires (41).

Le français tient, en fait, une large place dans l'enseignement des Jésuites (42), comme le montre une *Praxis vitae religiosae instituendae*, écrite à Avignon en 1732 et qui, en plus des conseils de piété qu'on lira plus loin, renferme un véritable livre du maître (43).

A défaut des cahiers mêmes de Féraud ou de ses condisciples du collège de Belsunce, qu'on eût aimé retrouver parmi les documents de ce genre conservés dans nos bibliothèques (44), le manuscrit restitue la pratique d'un établissement proche de celui de Marseille, à clientèle parlant aussi provençal, et où Féraud, lui-même, fut plus tard étudiant et professeur. On a là, probablement, la méthode suivant laquelle il fut élevé, presque sûrement celle qu'il suivit en enseignant, et en améliorant sa propre formation (45): en principe, celle du P. Jouvency, mais faisant, semble-t-il, une plus large place au français. Pas question d'enseigner le latin, par on ne sait quelle méthode directe: on va du connu à l'inconnu. Le régent commence par:

1° obliger (les élèves)...à décliner *musa* en commençant par le français et ainsi des autres noms et de même faire conjuguer les verbes (46).

2° leur faire décliner des noms et conjuguer des verbes différents de ceux qui sont dans leur rudiment par là ils apprendront beaucoup de mots latins, les préterits les plus difficiles, la conjugaison exacte des verbes françois qui est souvent fort irreguliere (sic) (47).

Ensuite, on dicte (48) un thème (pris dans les histoires de l'Ancien Testament). Puis un écolier relit à haute voix et dicte l'orthographe. Ainsi, conclut l'optimiste rédacteur, en six mois, les élèves sauront l'orthographe françoise et latine (ms.c., p. 206).

Dans les disputes qui tenaient une grande place dans une éducation fondée sur l'émulation, il est conseillé de faire s'affronter les écoliers sur des verbes françois en les conjugant seuls et sans les dire en latin (ms.c., p. 208).

On faisait apprendre par cœur aux élèves depuis la cinquième, quelque bel endroit latin ou françois pour les leur faire réciter devant leurs compagnons (ms.c., p. 210). Parmi les sujets de discussion réservés aux classes d'humanités, figurent les règles de la poésie française et, en rhétorique, on commente le livre qu'on apprend par cœur, avec des exemples tirés des auteurs grecs, latins et français.

La part faite à ces derniers semble avoir été, à Avignon, la plus grande. Dans les cours de rhétorique et de poétique dictés à l'élève Charles Ricard par le P. Antoine Valoris, au collège des Jésuites en 1705 et 1706, rédigés, certes, en latin, on constate avec surprise que la plupart des exemples sont empruntés à la littérature française. Parfois même le français envahit les définitions:

Fisio (50) seu fabula in poesi est structura seu compositio argumenti, la constitution du sujet (51).

Quid est iudicium in poemate?

R. — est prudentia, Gallice le bon sens (57),

ou se substitue complètement au latin, comme dans les chapitres consacrés au rébus et à l'emblème (58), divertissements mieux goûtés dans la langue maternelle, ou tout naturellement dans le livre de la Poétique, consacré à la versification française (54). Faut-il rappeler que l'on parlait latin seulement à partir de la quatrième et si l'on était un bon élève: à ceux du dernier ordre, il n'est permis que de parler français? (55).

Dans ces conditions, on peut supposer que Voltaire ne fut pas le seul écolier des Jésuites à écrire des vers français dès le collège (56). Et la part du français ne put que s'accroître au cours du siècle. Si la Praxis d'Avignon est plus libérale que la Ratio du P. Jouvençy en faveur du français, c'est que celui-ci n'est pas la langue maternelle des élèves, que les familles souhaitent certainement que leurs enfants l'apprennent et qu'il est un intermédiaire obligé entre le patois et le latin (57).

Un dernier moyen s'offrait de donner aux élèves des modèles de beau langage et de belle diction: les représentations théâtrales. Nous avons conservé les titres et même quelques textes de pièces représentées au collège de Belsunce (58).

Féraud n'en suivait pas encore les classes quand on y joua, en 1731, l'Ecole des amis, suivi d'un ballet, aux danses fort indécentes, selon les Nouvelles ecclésiastiques (59) et, en 1732, la comédie de Grégoire l'ingénu (60).

En 1733, les Jésuites donnent à Monseigneur, le dernier jour du Carnaval, après les jeûnes de quarante heures, le divertissement d'une Tragédie, d'une Comédie & d'un Ballet d'où l'on ne sortit qu'après neuf heures du soir (61). Mais il y a toutes les probabilités pour que le jeune Jean François ait vu représenter en 1738, la tragédie d'Absalon du P. Marion (62), dans laquelle un rôle d'enfant, celui de Salomon était joué par le neveu de Mgr, le jeune duc de Castelmoron, alors élève de cinquième (63). La présence de ce personnage d'âge tendre laisse supposer une imitation d'Athalie. Ce que confirme la lecture de la pièce: elle ne manque pas de mérite et les vers ont une aisance que l'on n'ose dire racinienne mais qui donne une bonne idée du style jésuite en littérature (64). Et, suivant la loi du genre, le public devait tirer un enseignement profitable du spectacle, Absalon représentant le jansénisme. En 1739, on représenta un Cromwell, du même auteur (65).

La pièce est de celles qui justifiaient les ennemis de la Compagnie, critiquant ces représentations: comment traiter un tel sujet, en obéissant au principe de la vraisemblance, sans faire tenir au protagoniste des propos singulièrement hardis, sans opposer dans les rimes, lois et rois, liberté et royauté (p. 2), ou unir félicité et égalité (p. 13), sans reprendre le débat politique de Cinna:

Rome eut toujours été tranquille et fortunée  
si le peuple eut lui seul réglé sa destinée (p. 10).

Toutes les précautions prises pour ménager l'antipathie des spectateurs aboutissent à donner au personnage une exceptionnelle vigueur qui rappelle les créations les plus hardies du théâtre cornélien: Cromwell est un criminel endurci:

eh! quels remords jamais ont seu m'épouvanter?  
allés tristes enfants de la foiblesse humaine  
mon esprit vous regarde ainsi qu'une ombre vaine  
vous avés beau parler et m'imposer la loi  
le trouble et le remords sont indignes de moi.  
je n'appercois jamais le crime dans le crime  
il m'élève il est donc a mes yeux legitime  
et je met les vertus au rang des attentats  
quand les succès heureux ne les couronnent pas (p. 55),

un politique profond, pliant à ses ambitions partisans et adversaires, imposant sa volonté à l'Europe même:

c'est en vain que la France embrasse sa querelle (66)  
j'entretiens en secret la discorde chez elle  
et du soin important de lui donner un frein  
a la cour de louis j'occupe Mazarin (p. 10).

En face de lui, un roi dont l'auteur exalte la résignation chrétienne et fait plaindre le malheur, mais en justifiant la Providence. Charles reconnaît:

de l'innocent Strafford je signai le trépas  
et ma main fut alors d'autant plus criminelle  
qu'il ne mourroit hélas que pour m'être fidèle (p. 22).

Quels devaient être exactement les sentiments des jeunes spectateurs, du jeune acteur qui tenait le rôle surtout, quand Cromwell invoquait devant son prince, le vieil adage: vox populi, vox Dei:

quand le peuple a parlé c'est à nous de nous taire

nous devons respecter ses ordres souverains  
et sa voix est la voix du maître des humains  
avant que d'être à vous j'étais à la patrie,

ou quand Ireton dont on ne peut soupçonner la sincérité, rappelait les crimes du tyran:

... la nation sous ses lois gémissante  
nos droits anéantis la liberté morante (sic)  
la guerre à ses sujets déclarée en tous lieux  
et Rome par ses soins triomphante à nos yeux  
sous lui l'épiscopat domine avec empire  
à son coupable culte il prétend nous réduire  
et prenant sur nos cœurs un injuste ascendant  
il reprouve la loi d'un cœur indépendant  
il veut que les Anglois vils esclaves de Rome  
loin d'obéir à Dieu n'obéisse qu'à l'homme  
et que nous n'ayons pas la sainte liberté  
de consulter en nous l'esprit de vérité (p. 57)?

Devant ces fanatiques, la cause royale était défendue sans vigueur. Le roi lui-même semble partagé entre une conception machiavélique de ses fonctions: le peuple est dépourvu de toute raison,

à peine a-t-il oui le nom de liberté  
qu'il court à la révolte à pas précipité (p. 21);

seules, la contrainte et la force doivent s'employer, comme le lui conseille Winchester:

le pardon accordé trop souvent par les rois  
entretient la révolte et le mépris des lois (p. 23)

et un idéal fénelonien:

... mon cœur n'aime qu'à pardonner  
la vertu d'un grand roi c'est d'être bonnaire  
il est de ses sujets moins le roi que le père (p. 23).

Sa seule certitude, c'est le caractère absolu et divin de la monarchie:

un roi de ce qu'il fait ne rend compte à personne  
c'est de Dieu seul qu'il tient son sceptre et sa couronne  
de lui seul il attend la peine ou son pardon (p. 28)

comme c'est l'éternel qui fait les souverains  
je ne quitterai point le sceptre et la couronne  
qu'auparavant ce dieu lui même ne l'ordonne (p. 36).

Nous nous sommes déjà longuement attardé sur la tragédie du P. Marion; la pièce n'est pas sans mérite. L'auteur a fait un effort dans le sens de la couleur historique, il a su reproduire le langage hérissé de citations bibliques des partisans de Cromwell, il a surtout imité habilement, ici encore, Athalie, démarquant par exemple, la scène où Joas interroge le futur roi d'Israël, pour faire affirmer par le jeune Gloucester les droits inaliénables de la couronne, développant les promesses de mise en scène plus dramatique, contenues dans la dernière tragédie de Racine. Non seulement il sait mettre le fils du roi dans une situation tragique, obligé qu'il est de choisir entre la mort de son père ou la trahison, mais il sait faire la grande scène entre Charles et Cromwell, traduisant l'ascendant, le prestige presque physique de l'oïnt du Seigneur sur le révolté. Plus notable encore est l'influence cornélienne, non seulement sur le moule du vers, mais sur les conceptions des héros qui parlent encore de leur gloire (p. 70), sur le goût de la politique des grands caractères.

Tout dans ces spectacles était conçu pour émouvoir et pour instruire. Beaucoup en concurrent l'amour du théâtre, sinon de la vertu. La conscience et le goût de Féraud en tirèrent sans doute un égal profit. En exil, âgé de 70 ans, il se souvient d'une comédie qu'il a vu jouer, élève ou jeune régent. Il soumet ces vers au P. Bettinelli:

### **Testament**

Je laisse... Hélas!... quel mot terrible!  
Mais, come le cas est possible;  
En cas de Résurrection;  
A moi même, je fais la substitution.

en précisant:

Ce dernier trait est tiré d'une comédie intitulée le Testament de l'Avare par le P. de Régis, Professeur de Rhétorique, que vous aurez probablement connu au collège de Belsunce (67).

Féraud fut un bon élève (68) dans un bon collège (69). Les transitions étaient savamment ménagées pour les sujets d'élite, pieux et travailleurs, de la congrégation et de l'académie (70) au noviciat.

### 3. — LE NOVICIAT ET LA PRETRISE.

A cette date, quelle autre carrière s'ouvrait devant un adolescent intelligent, de famille modeste? Celle d'homme de lettres attirait quelques audacieux, mais tout le monde n'était pas Diderot et Marseille était bien loin de Paris.

Tout prouve d'ailleurs que la vocation religieuse de Féraud fut profonde et sincère. En province, comme en de nombreux milieux parisiens, la foi était vive: Voltaire et Diderot eux-mêmes en trouvaient la preuve au sein de leur famille. Et comment s'expliquerait autrement la passion des luttes entre molinistes et jansénistes au début du siècle? Le XVIIIe le plus tranquille, en somme, dans la plus grande partie de son cours, qu'ait connu l'ancien régime, fut le plus favorable à une exacte pratique religieuse.

L'esprit du temps (71), au lieu de la détruire, colorait seulement la piété de nuances nouvelles: le jeune Féraud — si l'on en croit des vers écrits.

Bien près (72) — se flattait, unissant selon la tradition de son ordre, l'amour de Dieu à celui de l'étude, d'être ainsi utile à ses semblables (73):

Parmi les saints autels, sous un toit solitaire  
Cultivant a la fois l'Etude e les vertus  
Dès mes plus jeunes ans à mes sens combatus  
Je cherchai d'un Desert l'asile salulaire  
Et je voulus, jusqu'à la Mort  
Y fixer mes vœux et mon sort  
Dure couche, Habit pauvre et vide nouritûre  
A l'abri des dangers, à l'ombre de l'autel  
De la félicité future  
Me fesoient espérer le Repos Eternel.

La Fidele au Dieu saint, utiles a mes semblables  
Toujours Enemi du repôs  
Parmi mes souffrances, mes travaux  
Dans les cœurs généreux de confrères aimables  
Je comptais de laisser des souvenirs durables (74).

On peut être sensible au ton pré-lamartinien de ces vers et y découvrir, avant Chateaubriand, mais après La Fontaine (75), le sens de la poésie du Cloître (76). Mais il faut surtout en retenir la fermeté de la conviction, la volonté de combattre, en bon disciple de Saint Ignace, les tentations par une discipline rigoureuse (77) et évidemment cet humanisme chrétien qui n'est insensible ni à la gloire (78) ni à l'amitié(79).

On ne trouve rien là qui démente l'enseignement et la formation reçus, que la Praxis avignonnaise décrit avec une précision, une minutie, conformes à l'esprit de l'ascèse ignatienne et résume en ce précepte:

surtout être fidèle observateur des règles (80), aussi bien celle de la méditation mensuelle, celle du silence, celle des heures du coucher que celle qui oblige à parler latin. L'absence de hiérarchie entre ces obligations surprend le profane. Le rédacteur, ayant après ces règles générales, formulé une série de conseils plus particuliers: vivre en bonne intelligence avec les supérieurs, respecter les personnes sages, montrer du zèle avec les malades, avoir la paix avec ses collègues (81), éviter toute familiarité avec les jeunes gens et avec les séculiers (82) sortir seulement pour visiter prisons et hopitaux, ne pas négliger sa santé, profiter du jour de récréation, ne pas recevoir d'argent, fuir les tentations, éviter tabac, café, chocolat, liqueur; respecter le vœu d'obéissance, conclut en rappelant ce qui lui paraît essentiel:

Il faut être constant à se lever à quatre heures et se tenir dans sa chambre attaché à l'étude (83).

Et l'on comprend mieux le prix attaché par Féraud à l'amitié, en relisant les prescriptions de la Praxis, conseillant d'avoir un ami distingué avec qui s'entretenir des choses spirituelles:

Pour nous animer mutuellement à la vertu et pour nous avertir de nos fautes avec une honnête liberté, mais sans que cette liaison ne devienne point en amitié particulière qui choquerait nos collègues et qui nous serait funeste (84).

Ces règles que le Jésuite avignonnais rappelle ainsi à ses futurs confrères, Féraud les observa et se perfectionna dans leur observations, en ce même collège d'Avignon. Mais il les avait déjà apprises avant d'y venir. Novice à quatorze ans, nous apprend Rostan (85), il entra le 2 septembre 1741, au collège de Besançon, c'est-à-dire qu'après avoir fait son noviciat — au sens restreint du terme — à Marseille, il partit, écolier approuvé, pour faire son scholasticat à Besançon. Ordinairement après deux ans de littérature et deux ans de philosophie et de sciences, le jeune jésuite devenait régent et commençait ses fonctions professorales en prenant une classe de grammaire et en la menant jusqu'à la rhétorique. Mais, comme ces règles générales subissaient naturellement les modifications qu'imposaient les besoins de l'enseignement et — souvent — la pénurie de professeurs, on ne saurait assurer que telle fut exactement la carrière de notre novice. Nous n'avons pu retrouver ses traces au collège de Besançon, malgré l'aide que nous ont généreusement prêtée l'archiviste de la province de Lyon et celui du département du Doubs (86).

Féraud lui-même déclare avoir fait en Franche-Comté un assez long séjour (87). La formule est assez vague pour couvrir les quatre années de scholasticat. Ce qui mène jusqu'en 1745. Où fut-il régent?

L'on a conservé l'histoire écrite par les recteurs successifs, du collège d'Aix (88). On y trouve, à plusieurs reprises mention d'un Maître Féraud:

Le 18 octobre (1748)... se fit l'ouverture du Collège, par une fort belle harangue que prononça avec beaucoup de grâce Me Martin, dont le sujet étoit celui-ci: Ludovicum XV hostium victorem, sociorum ultorem, Europae pacatorem, celebrabit orator aquensis. Le lendemain, les autres régents récitèrent la leur: Me Féraud fit une fort belle élégie sur l'Amitié, Me Carillon avoit pris pour sujet la Distribution des prix, et Me Millot parla sur la Fable (MECHIN, o.c., t. III, p. 115-116).

L'année suivante,

A la St Luc, on a fait l'ouverture du Collège à l'ordinaire, Me Féraud, régent de la Rhétorique, fit une fort bonne harangue qu'il récita avec beaucoup de grâce, devant un fort beau et nombreux auditoire (ibid., p. 123).

En 1750, enfin,

Mrs les Consuls ayant bien voulu accorder des prix pour les écoliers, Me Féraud, régent de Rhétorique, nous donna une Tragédie, dont le sujet fut la Mort de Cicéron, et une jolie Comédie. L'une et l'autre réussirent à la satisfaction de la ville et à la gloire du Collège (ibid., p. 125) (89).

Est-ce le nôtre? L'éditeur des Annales du Collège Bourbon d'Aix s'est trouvé aussi démuné que nous, en face de ce problème. On sait combien ce nom propre était commun en Provence. On n'ose tirer argument des dons littéraires du maître aixois, ni de son intérêt pour l'amitié (90). Seule, la concordance des âges et des dates fait pencher vers l'identification. Si Jean François a suivi pendant quatre ans ses classes de littérature et de philosophie et de sciences et s'il a été régent en 1745, prenant une cinquième, il l'aurait menée en rhétorique en 1749, date où le maître aixois est donné pour le régent de la rhétorique et prend la parole en premier, alors qu'il parlait en second, l'année précédente (91).

Nous quittons le domaine des hypothèses pour la suite du noviciat. Il est à peu près certain que Féraud fit sa théologie au collège d'Avignon et sûr qu'il s'y trouvait en 1751 comme régent de rhétorique:

Editant, en 1788, le Nouveau Combat Spirituel du P. Jacques Michel (92) il dit de l'auteur:

Il avoit longtems professé la Théologie dans le collège d'Avignon. Je me félicite d'avoir été un de ses Disciples & de pouvoir rendre témoignage à ses talens & à ses vertus (p. x).



Par ailleurs, en 1751, pour la naissance du duc de Bourgogne, Avignon, comme toujours en pareil cas, tint à prendre part aux réjouissances du royaume: comme le disait une relation de fêtes antérieures (93) la cité:

fait partie des Etats du Pape, qui est le chef visible de l'Eglise, les Rois de France sont les Fils Aînés, de là ce respect qu'elle a pour leurs Majesté's (sic) très chretiennes & qu'exige un titre si glorieux. Ses citoyens sont considérés comme Régnicoles de France.

En 1751 donc, raconte le P. Morenas (94), historiographe, la nouvelle étant arrivée le 24 octobre, un conseil ordinaire et extraordinaire se réunit à l'Hôtel de ville, fixa la fête au 24, 25 et 26 octobre et en établit le programme: sonneries de cloches, Te Deum, salves d'artillerie, feus de joye, fusées, arcs de triomphe, feux d'artifice.

Les Jésuites, encore en vacances, ne purent se joindre aux réjouissances municipales. Ils tinrent à participer à la joie commune et à prouver leur loyalisme aux Bourbons, dès la rentrée (95):

Le Professeur de Rhétorique fit l'ouverture des Classes par le Genethliaque de Monseigneur le Duc de Bourgogne & prononça son Discours le 3 Novembre en présence de Mgr le Vice-Legat, de MM. les Viguiers, Consuls & Assesseurs & d'une nombreuse assemblée composée de tout ce qu'il a (sic) de plus distingué dans la ville; la Pièce où la beauté du style, les délicatesses des pensées & la justesse des Eloges que fit l'Orateur du Roi, de la Reine & des Princes de la Maison Royale, brilloient également, fut applaudie.

Le Collège une fois ouvert, le zèle des PP. Jesuites n'eut plus de bornes; ils choisirent parmi leurs plus jeunes Elèves des sujets propres à exécuter un Drame pastoral intitulé: l'Age d'or fixé dans la Grece: pièce en trois Actes composée exprès pour la Fête & tirée de l'Histoire des Heraclides si fameuse dans le Peloponese par leur valeur & par leur equite; et dez le 17 novembre les Acteurs furent en état de représenter. Il y avait lieu d'en être surpris; mais que ne peut-on pas attendre quand l'Esprit & le cœur agissent unanimement?

Le theatre étoit dans la Salle ordinaire des Spectacles, où l'on avoit élevé un Trône pour Mgr le Vice-Legat qui avec MM. Les Viguiers, Consuls & Assesseurs devoit venir assister à la Representation. On y avoit en même temps le Portrait de Monseigneur le Duc de Bourgogne sous un Dais; & comme si cet Auguste Prince, qui paroissoit dans son Berceau eût été présent, les Acteurs lui portèrent la parole, lorsqu'ils recitèrent le Compliment & les autres Pièces qui lui étoient adressées. La Porte d'entrée étoit décorée par les écussons des Armes du Roi, de Monseigneur le Dauphin & par celles du jeune Prince & diverses figures qui avoient raport à son heureuse naissance; la Cour qui conduit à la Salle avoit été changée en une Galerie de Verdure où des Lustres, des Girandoles, des Lampions & des Pots à feu formoient un coup d'œil des plus agréables & la Perspective étoit terminée par un Arc de Triomphe d'ordre Corinthien, surmonté par les Armes de France & dont la Frise portoit cette Inscription: AETERNAE POPULORUM FELICITATI CA.S.J. (96) (pp. 40-41).

Après avoir donné le détail des Décharges des Boêtes, qui saluèrent l'arrivée et le départ de Son Excellence, Morenas conclut:

A cette Fête a succédé la publication de plusieurs pièces de Poésie tant en François qu'en Latin, dont le Recüeil contenant des Odes, des Poëmes, des Epitres, des Elegies, des Rondeaux, a été dédié à Mrg le Vice-Légar (97).

Recueil, d'après Sommervogel (98), édité par J.F. Féraud (99), un des collaborateurs. Ce que confirme une indication manuscrite sur l'exemplaire conservé à Dôle (100) qui attribue à notre Jésuite la dernière pièce du livre.

Celui-ci constitue un bon témoignage du loyalisme des Français, en 1751, envers leur Roi, de la respectueuse prudence des Avignonnais à l'égard de leur puissant voisin et du patriotisme des Jésuites (101), mais plus encore des courants d'idées, en ce milieu du siècle.

La louange est toujours hyperbolique: les enfants du roi sont toujours des demi-dieux. Mais, si l'on célèbre encore les victoires royales (102), l'on prédit au futur roi, la monarchie universelle:

Ce prince un jour volant de l'un à l'autre Pole  
Fera croître les Lys partout (103);  
.....  
Les Dieux l'appelleront a regir l'Univers(104),

dira même le grand prêtre dans l'enthousiasme prophétique d'une scène directement inspirée d'Athalie (106), on met de préférence l'accent sur les vertus:

... la clemence  
D'un roi qui ne se croit roi que par ses bontés(106),

la piété:

L'amour de la Religion  
Amour si solide & si juste  
Immortalisera ton nom (107),

et surtout l'amour de la paix: on célèbre les

Dignes fruits d'une Paix ouvrage de Louis, (108)

et l'on chante:

Sous le Regne d'un Roi, les délices du monde,  
La France d'une paix profonde  
Goûtoit la gloire & les plaisirs. (108)

L'empereur romain qu'on évoque de préférence, c'est Titus(109):

Ne craignés point l'éclat de ma couronne  
Hélas! ce qui la rend supportable à mes yeux  
C'est le pouvoir qu'elle me donne  
De faire chaque jour plus de mortels heureux,

s'écrie le Roi de l'Age d'or (p. 22).

Les bons pères ont lu avec prédilection Fénelon (110) et rappellent que l'amour des sujets fait la plus grande force des rois:

J'oublie en toi le Vainqueur renommé  
J'y trouve un plus beau nom, Louis le Bien Aimé.  
Je trouve la Grandeur dans un Peuple qui t'aime.  
De la Gloire des Rois nos cœurs sont les garants  
Sont-ils aimés de nous, ils sont grands (p. 74),

s'écrie le P. Roubaud dans son Epître au Roy sur la naissance de Mgr le Duc de Bourgogne (111) et dans, son Ode:

Mais nos tendresses unanimes  
Seules font les Heros sublimes,  
Le plus grand, c'est le plus aimé. (p. 89)

Cette tradition fénelonienne est toute pénétrée de sensibilité: les jeunes élèves s'adressant au duc de Bourgogne disent d'eux-mêmes:

Trop jeunes pour penser, c'est beaucoup qu'à leur âge  
Ils soient faits pour les sentiments  
.....  
Ils n'ont pour bien que la droiture  
Et pour talent que l'art d'aimer. (p. 8)

Les fils de Saint Ignace, oublieux de leur tradition ascétique et de l'éducation de la volonté, accordent la primauté au cœur, aux passions, ne craignent pas d'affirmer hautement que de l'amour vient toute éloquence:

L'amour rend éloquent, mais il le faut sincère (p. 46)

Le P. Bernard, auteur de l'Age d'or fixé dans la Grèce, pastorale allégorique représentée par les élèves, célèbre en l'amour non plus seulement le sentiment qui attache au souverain, mais celui qui s'adresse à nos semblables; Belle occasion de peindre l'état de nature avant la chute et de rappeler la doctrine de l'Ordre en opposition à celle des jansénistes (112).

Faut il ajouter que ces vers, s'ils présentent un intérêt historique, sont dépourvus de toute valeur littéraire? Ceux qu'écrivit le jeune Féraud ne font pas exception à cette règle.

#### **4. — LE CONSEIL DES DIEUX SUR LA NAISSANCE DE MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOGNE.**

C'est la même versification facile, trop facile, — les chevilles apparaissent dès le prologue —, la même mythologie en carton pâte:

Diane encor dans son char argenté  
Se promenoit sur la voute azurée  
Et la Deesse à Cythère adorée  
Prête à quitter son éclat emprunté,  
Du Firmament passoit dans l'Empirée;  
Quant Jupiter convoqua dans les Cieux  
Avec éclat le grand Conseil des Dieux (p. 117).

Mais aussitôt se révèle le trait qui distingue notre poète de ses confrères, le goût du burlesque:

Dès qu'il les eût (sic) regalés d'Ambrosie  
Et d'un Nectar piquant & gracieux  
Ayant toussé vingt fois, car il est vieux,  
Messieurs, dit-il, silence je vous prie... (ibid.),

un burlesque certes plus proche de celui de La Fontaine que de celui de Scarron, mais qui tire ses effets aussi bien de la manière triviale dont parlent les grands, que de l'anachronisme; qui révèle, avec l'habitude des plaisanteries de collège, le sens des réalités; après les compliments inévitables sur les Bourbons et — il est le seul à y avoir songé — (113), sur les origines saxonnes du duc de Bourgogne, quand il faut décider qui des dieux élèvera le futur héros, non seulement il fait repousser par Minerve les offres de Mars et montre pour la paix, le même amour que ses confrères (114), mais il fait intervenir Cérès, en lui prêtant un bon sens tout bourgeois, en des vers qui laissent

prévoir sinon les physiocrates, du moins la passion de la seconde moitié du siècle pour l'agriculture:

C'est fort bien dit: vous parlés comme un livre (115)  
Mais après tout, dit Cérès, il faut vivre;  
Sans nous les Jeux ne sont que des Chansons,  
Sans nous la Paix est un maigre avantage;  
Et sans Cérès, le mortel le plus sage  
Envoie au loin les plus belles leçons. (p. 126).

Ces considérations terre à terre l'inspirent beaucoup plus heureusement que les généalogies princières, et le passage suivant, s'il n'évoque et n'annonce que de très loin le Satyre, ne manque ni de souffle ni de verve:

A ce Discours (116) plusieurs Dieux applaudirent  
Sur le Chignon de la Vieille Tellus  
Subitement les arbres reverdirent,  
Et de transport l'on vit sauter Bacchus.  
Pomone aussi ne se possédoit plus!  
Son front s'orna d'une couleur vermeille;  
Pan, le Dieu Pan de joie étoit perclus;  
Et les Sylvains interdits, éperdus,  
Laissèrent presque échapper leur bouteille.  
Minerve prit sa part dans leur plaisir  
Son air joyeux parut de bon augure;  
Flore sourit & le charmant Zephir  
L'accompagna de son tendre murmure. (ibid.).

Le fils de la vieille cité marchande se trahit dans les paroles qu'il prête ensuite à Mercure:

Tout beau, Messieurs, ne triomphés pas tant:  
Vos fruits sont bons, mais nous, pour notre argent  
Nous les avons, & votre agriculture  
Sans ce métal vous refuse souvent  
Un grain de bled à mettre sous la dent.  
C'est donc, Messieurs, à moi qui tiens la bourse  
Qu'il appartient de faire des heureux;  
De tous les biens je sais trouver la source;  
Et quand je rens tous les sujets joyeux,  
Je rens par-là le Prince glorieux.

Sous ma conduite, un Roi, par le commerce  
Tire un tribut des plus lointains climats:  
Un peuple entier plein d'audace traverse  
De vastes Mers & ne s'étonne pas  
Tant l'intérêt a de puissans apas.  
Par mes leçons déjà l'heureuse France  
Fait éclater la Pompe & la splendeur;  
Tout n'est que faste & magnificence:  
Depuis qu'ils ont exécuté mes loix,  
Ses citoyens semblent autant de Rois.  
Après moi seul tout bon François soupire,  
Je veux chez eux transporter tous mes droits  
Et pour toujours établir mon Empire (p. 127).

On comprend qu'Apollon accuse ses rivaux de tenir des propos de Tavernes (p. 128). Lui, du moins, propose d'apprendre au jeune prince l'art des vers: ainsi le duc de Bourgogne saura-t-il à la fois:

... donner & chanter les combas.

Mais c'est à l'Amour que Féraud a réservé la meilleure place, — en rhétorique du moins —, la dernière:

Non point celui qu'on adore a Cythere,  
Pere des soins & des chagrins retifs  
Fier ennemi de la raison austère  
Dieu de la honte et des regrets tardifs!  
Mais bien son sage & son aimable frere,  
L'auteur des Ris, le Dieu du sentiment,  
Le Roi des Jeux & de tout agrement. (p. 129).

Sans être janséniste, peut-être jugera-t-on que les jeunes auditeurs — et même de plus âgés — risquaient de confondre les deux divinités qui se ressemblent comme des frères (117), et que le Dieu du sentiment est peint des même couleurs que l'Enfant joufflu des tableaux et des élégies du temps? Mais Féraud n'y entendait certainement pas malice. Il reprend le thème fénelonien traité déjà dans le recueil, quand il énonce, par la bouche du petit Dieu, ces maximes, en apparence si hardies:

... chez le Peuple François,  
Aimer, voilà la première des loix;  
Ne pas aimer, est le plus grand des crimes.  
Or l'amour seul peut acquiter l'amour:  
C'est en rendant un Roi tendre & sensible

Pour ses sujets, qu'on le rendra terrible  
A ses voisins; & sans autre détour,  
Il peut par là devenir invincible. (p. 130) (118).

Non seulement notre poète réserve au sentiment la plus grande place, mais intervenant, comme La Fontaine, dans le récit, il justifie cette prépondérance: montrant l'émotion produite dans l'assemblée par les prétentions du fils de Vénus, il ajoute:

A quel propos si vive émotion  
Me dirés vous? c'est qu'il avoit raison.

Bien plus, dans la deuxième partie du poème — Jupiter ayant décidé que le jeune prince ne saurait avoir meilleurs maîtres et modèles que son aïeul et son père —, après une description de l'aurore, destinée à faire pendant à la vision lunaire qui ouvre la pièce, et fleurie dans la manière jésuite (119), traite le thème — folklorique — des dons à la naissance, imitant même Homère:

... quand Mars tout couvert de ses armes  
Pour le mieux voir le prit entre ses bras:  
Le tendre Enfant loin de verser des larmes,  
Lui mit la main dessus son coutelas (p. 133);

Il réserve le ton burlesque pour rallier Mars qui prédit au jeune Bourbon:

Vous écrirés les arrêts du Destin,  
Sur les débris des plus hautes murailles.  
Mars haranguoit; on ne l'écouloit pas:  
Le petit Prince attentif à Minerve  
Parut long-tems admirer ses apas,  
Et son maintien sage & plein de réserve. (p. 134);

montre son héros refusant l'argent de Mercure:

Le Demi-Dieu ne prit que sa Boussole. (p. 135);

mais il décrit complaisamment la venue de l'Amour chargé des cœurs de us les sujets du Roi:

Des cœurs Marquis, Comtes, Barons & Princes,  
Des cœurs plus bas pour la condition,  
Cœurs peu hardis, sans éclat & sans nom,  
Qui pour cela n'en seroient pas plus minces,  
Au juste poids de la droite raison. (p. 137).

C'est la première fois qu'on relève sous sa plume des remarques de cet ordre (120), qui le révèlent sensible à certains courants de l'esprit public, ce ton qu'on n'ose dire revendicatif, mais plébéien, incontestablement. Ce ne sera pas la dernière.

Mais c'est là à peine une épine dans un parterre de roses: le poème s'achève sur la vision aimable de l'Amour précepteur du jeune duc de Bourgogne, après le départ des autres dieux et sur les vœux de l'auteur:

Les jeunes Ris ne suivent point leurs traces (121),  
Les tendres Jeux restent avec l'Amour,

Et les Zephirs accompagnés des Graces  
Veillent ensemble en cet heureux séjour.

.....

L'Amour prescrit, voit, ordonne, exécute,  
Et tous les jours, par des plaisirs nouveaux,  
Du jeune Prince amuse le repos:  
Puissent ses soins n'être jamais en bute  
Aux ennemis des enfants les plus beaux!  
Puissent les pleurs, la douleur, & les maux,  
Les fiers chagrins, la triste maladie,  
Plutôt tomber sur nous, & nos troupes,  
Que d'attaquer une si belle Vie! (p. 138).

Ces extraits non seulement renseignent sur l'attitude des Comtadins envers leur puissant voisin et sur la conciliation facilement opérée par un jeune Français, entre l'indépendance avignonnaise et sa propre nationalité; sur les principales tendances de l'esprit public, en province: amour de la paix, sensibilité, aspiration au bien-être et à la prospérité (122) qui s'expriment encore tout naturellement avec loyalisme; mais donnent une idée d'un genre bien oublié: la poésie de circonstance... municipale, et des principaux thèmes de ce que nous appellerions la propagande officielle. Surtout, ils montrent avec quelle facilité la poésie scolaire, sa rhétorique et sa mythologie traditionnelles s'adaptent aux idées nouvelles, comment de ces procédés usés, un Jésuite pouvait faire une combinaison en partie originale, en mêlant aux préoccupations politiques, au souci d'exalter la monarchie et les Bourbons, un amour très sincère de la jeunesse, des fleurs et de la beauté du monde. Laissons l'historien analyser la réalité pour y découvrir les éléments essentiels, ceux qui dans le présent préfigurent l'avenir. Et essayons de revivre dans leur saveur et leur insouciance, ces moments heureux de la Provence et du Comtat, où le futur semblait devoir embellir encore un royaume que presque tous jugeaient le plus beau du monde. Féraud, on l'a constaté, partageait cet optimisme attendri. Avec l'ardeur de la jeunesse, il se sentait prêt à remplir toutes ses tâches et à satisfaire ses ambitions littéraires. Si le mérite pouvait oublier un instant la hiérarchie sociale, n'était-ce pas dans ce monde du collège, où l'on vivait de plain-pied



avec les héros antiques, au milieu d'enfants prompts à l'admiration et à l'enthousiasme, dans une organisation complexe et autonome, un petit univers à part? Féraud y a rêvé d'une carrière pieuse et aimable, embellie par la poésie et une gloire pure.

Soudain s'arrête cette noble activité poétique. Féraud lui-même, se remettant dans les années 93—94, à écrire des vers, fera remonter à plus de quarante ans en arrière la date de sa dernière production (123). Rostan parle aussi d'un brusque changement d'orientation: le jeune Jésuite aurait renoncé à la renommée littéraire pour se consacrer tout entier au sacerdoce. On est tenté de le croire: toute la vie de Féraud témoigne de la haute idée qu'il s'est toujours faite de ses devoirs de prêtre. La formation donnée à Avignon semble avoir été sévère et exigeante, féconde aussi. Sans prétendre en tirer de conclusions générales, citons le cas du futur P. Panel. Dans ses lettres à Thomassin de Mazaugues, plus âgé que ses confrères (124), en correspondance avec un Président au Parlement, il lui annonce d'un ton dégagé son départ pour Avignon:

On m'a assigné, il est vrai, le collège d'Avignon pour y faire ma théologie mais j'ai des raisons de ne pas y demeurer. J'attends le succès des représentations que j'ai fait (sic) là-dessus (125).

Ses supérieurs l'y laissèrent cependant. Ses propos continuèrent, un temps, à n'être pas toujours édifiants:

il me faut obtenir la permission que je ne puis à présent demander à mon Recteur, parce qu'il se trouve fort mal et se dispose même, peut-être à regret, à quitter ce monde (126).

Mais on le devine soumis à une discipline rigoureuse (127): il ne sort pas facilement du collège (128). Peu après, il partage plus étroitement, semble-t-il, les sentiments de la collectivité, notamment quand l'affaire Girard-La Cadière la plonge dans l'angoisse (129). S'il ose comparer ses examens à une maltôte (130), à une corvée (131), il ne les prépare pas moins avec sérieux, abandonnant totalement ses chères médailles, et — admirable victoire de la pédagogie des Jésuites —, il finit par en reconnaître l'importance sinon l'intérêt et étale complaisamment devant son correspondant l'abondance des matières à revoir: toute la théologie et les principales parties de la philosophie (132). Aussi ne sommes-nous pas surpris de le voir remplir ses devoirs avec exactitude, et tout passionné qu'il est d'antiquités, demeurer à Vaison, ayant à peine pris le temps de dire sa messe, de 3 heures du matin à midi, au confessionnal (133). Au lieu, désormais, d'essayer d'éblouir le président par un air cavalier, il l'édifie:

Voilà ce que c'est que d'être un juge éclairé et équitable, chacun s'empresse de vous confier ses intérêts, aussi ne suis-je pas surpris que vous terminiez par arbitrage dans votre cabinet plus de procès qu'on n'en juge en service à la Grand Chambre. Si vous vous proposez, comme je n'en doute pas, des motifs surnaturels dans les fatigues que vous avez, vous vous acquerez de grands mérites pour le Ciel. (134).

Si la discipline du collège d'Avignon et les études de théologie ont si heureusement infléchi les goûts et les aspirations d'un étudiant relativement âgé, leur action dut être encore plus efficace sur une âme plus tendre et de vocation plus nettement marquée. Peut-être aussi, Féraud a-t-il laissé aux Jeunes régents le soin d'ornez de leurs œuvres les cérémonies du collège, pour se consacrer à sa tâche de professeur et de prédicateur et parce que de nouvelles occupations le sollicitaient, plus conformes à son goût de l'analyse et de la précision. Tel qu'il l'entendait, le métier de poète demandait plus de temps que d'enthousiasme. Or, au moment même où paraissait le Recueil de 1751, le P. Pézenas l'avait sans doute déjà pressenti pour la traduction du Dictionnaire de Dyche.

## **CHAPITRE II**

### **LES PREMIERS ESSAIS EN LEXICOGRAPHIE**

#### **1. — LE DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SCIENCES ET DES ARTS**

Les deux Jésuites, d'après Rostan (1) auraient été unis par un commun amour de l'anglais. Et le mathématicien aurait demandé au grammairien de résoudre les problèmes linguistiques posés par la traduction. Autre trait de ressemblance: un goût marqué pour les auditoires populaires. Pézenas avait été, à Aix, l'animateur des congrégations des paysans, des artisans, des domestiques (2). Il continuait à s'adresser au peuple et aux pauvres gens (3), refusant les sermons d'apparat. Féraud gardera toute sa vie une prédilection pour son auditoire de marins et de pêcheurs de Saint-Laurent.

Les occasions de rencontre ne leur manquaient pas: à Marseille où Pézenas, après avoir donné des cours d'hydrographie, dirigeait l'observatoire et allait être nommé supérieur de la maison de Sainte-Croix (4); à Aix, si Féraud y a été régent (5); à Avignon d'où Pézenas était originaire.

La traduction du Dictionnaire de Dyche apparaît comme une entreprise commerciale, inspirée, d'après Rostan (6), par le succès du Manuel lexique de l'abbé Prévost (7). Cependant, les éditeurs de l'encyclopédie firent saisir les premières feuilles de l'ouvrage dans une imprimerie parisienne (8), en vertu du privilège de Le Breton; mais ils durent voir en nos Jésuites, des concurrents plutôt que des adversaires. L'ordre n'avait pas encore pris définitivement position contre eux (9).

Heureusement, Avignon échappait à la juridiction royale, et, dès 1752, un prospectus (10) informait le public de la possibilité d'acquérir à peu de frais: 3 livres à la souscription, 3 à la livraison du 1er tome, 4 à celle du second (le prix de vente devant être de 18 livres), un:

NOUVEAU  
DICTIONNAIRE UNIVERSEL  
DES ARTS ET DES SCIENCES  
FRANCOIS, LATIN ET ANGLOIS  
CONTENANT LA SIGNIFICATION DES MOTS  
DE CES TROIS LANGUES ET DES TERMES PROPRES

DE CHAQUE ETAT ET PROFESSION  
AVEC L'EXPLICATION DE  
RENFERMENT LES ARTS ET LES SCIENCES  
TRADUIT DE L'ANGLOIS DE THOMAS DYCHE.

L'entreprise paraissait commercialement bien menée: on pouvait souscrire dans 67 villes d'Europe, d'Amsterdam à Naples, de Cadix à Milan, à Lisbonne comme à Florence (11).

Le rédacteur du prospectus — presque certainement Féraud, on le verra — indiquait clairement le dessein des auteurs: en traduisant la 4e édition du Dictionnaire de Dyche, lui-même redevable aux dictionnaires français antérieurs et notamment à celui de Trévoux, ils entendaient bénéficier d'une rédaction abrégée et élégante des articles (12) et donner ainsi sous forme condensée, non un simple extrait du Dyche comme l'était le Manuel lexique de Prévost, mais une véritable encyclopédie qu'ils se défendaient de vouloir comparer à l'autre, tout en invitant par là, le lecteur à le faire (13).

Les deux prêtres s'attachaient à donner, après Dyche, une explication curieuse & précise de toutes les sectes différentes en fait de religion (13), mais sans les réfuter, ce qui ne seroit pas du ressort d'un Dictionnaire, critique implicite de Bayle et des Encyclopédistes.

Ce prospectus marque l'entrée de Féraud dans le domaine du comparatisme linguistique. Le futur dictionnaire, en effet, joint le mot Anglois au mot François, qui lui répond. Ainsi le lecteur pourra avec cet ouvrage, se passer du Dictionnaire de Trevous & de la première partie de celui de Boyer et — comment douter qu'ici ce ne soit Féraud qui parle —, connoître le génie de la langue anglaise. On verra par ce moyen, conclut le rédacteur l'analogie des deux langues & l'on aura une idée plus juste & du François & de l'Anglois.

On le constate, le lecteur est invité à instaurer entre ces deux derniers, une comparaison qu'on ne lui demande pas de faire avec le latin, lui aussi présent dans le dictionnaire. Sans doute Féraud pensait-il que les années de collège ne laissaient plus rien à apprendre sur le génie comparé du latin et du français. Peut-être aussi estimait-il,

malgré la diversité d'origine, l'analogie (14) plus grande entre les deux idiomes qui exprimaient le mieux, la civilisation et la pensée du XVIII<sup>e</sup> siècle?

Cette préférence accordée à ce que nous appelons aujourd'hui la synchronie conduit Féraud à juger les étymologies très souvent inutiles & presque toujours incertaines et à conserver seulement celles qui se présentent naturellement ou qui sont nécessaires pour l'intelligence de la définition du mot (15).

Le Dictionnaire Universel parut, à peu près aux dates fixées, le premier tome en 1753, le second en 1754 (16).

Ce titre était communément reçu pour synonyme d'encyclopédie, comme le rappellent nos auteurs sous ce dernier mot:

Recueil ou enchaînement de tous les Arts & Sciences. C'est la même chose que la Cyclopédie qui est le nom ou le titre du Dictionnaire Universel de Chambers.

Comme les philosophes, ils mettaient cet enchaînement en lumière par le système des renvois.

On ne sait quoi de polémique se fait d'ailleurs sentir dans la préface qui critique aussi bien les rédacteurs du Dictionnaire de Trévoux (17) que les Encyclopédistes:

Toute notre ambition se borne à procurer les mêmes avantages qu'on trouve dans le Dictionnaire de Trévoux à un grand nombre de personnes qui ne pourroient ou ne voudroient pas les acquérir à si grands frais. Les Editeurs du Grand Dictionnaire ont travaillé pour les Bibliophiles & pour les grandes Bibliothèques. Pour nous, nous consentirions sans peine qu'on borne nos soins à l'utilité de ceux qui pour ne jouir que d'une fortune médiocre ne sont pas pour cela ni moins éclairés, ni moins respectables (préf., dernier §).

Les deux Jésuites se placent ainsi eux-mêmes parmi les partisans des lumières et, pour la deuxième fois, on trouve dans un texte dont Féraud est responsable, l'opposition, certes classique, entre la fortune et le mérite, mais qui commence à éveiller, à cette date, de nouvelles résonances.

Nous n'avons pas qualité pour juger la valeur scientifique de l'ouvrage. Au profane, il apparaît surtout comme un recueil de mots rares ou techniques et par là se révèle l'influence du Manuel lexique de Prévost, que confirme un examen plus détaillé. Comment ne pas utiliser une traduction déjà faite et comment n'être pas gêné par sa seule existence? Pézenas et Féraud durent avoir souvent l'impression d'être de ces mauvais élèves qui copient la version d'un camarade et changent maladroitement un mot, une tournure, usant systématiquement des synonymes, dans le fallacieux espoir de détourner les soupçons. Prévost avait donné l'article Abaddon sous la forme suivante:

s. m. Nom que St Jean donne dans le Livre de l'Apocalypse au Roi des Sauterelles, Esprit infernal qu'il appelle Destructeur. Ainsi c'est un des noms de Satan ou du Diable,

Ils modifient ainsi:

C'est dans l'Apocalypse le nom du Roi des Sauterelles, c'est l'Ange de l'abîme ou l'Ange destructeur & c. C'est donc l'un des noms de Satan ou du Démon.

Souvent, ils aboutissent à des tours singulièrement gauches. A cette bonne définition de l'abbé Prévost, pour abbaïsse:

adj. Terme de Blazon. On dit Vol abaïssé lorsque la pointe des ailes d'un aigle ou de tout autre oiseau descend vers la pointe de l'écu, au lieu qu'elle doit tendre naturellement vers le chef ou les angles. On se sert du même terme lorsque les aîles sont pliées. Pal abaïssé, Chevron abaïssé, Bande abaïssé, se disent aussi lorsque la pointe finit au centre ou au dessous de sa situation naturelle,

ils subsistent la suivante:

participe passif & actif. Lat. Depressus. Angl. Abased, en terme de blazon se dit du vol des aigles & en général des oiseaux, dont la représentation ordinaire est d'être ouvert & étendu, en sorte que le bout de leurs aîles tende vers les angles ou le chef de l'écu; mais lorsque ce bout est en bas & vers la pointe de l'écu, ou que les aîles sont pliées, on l'appelle vol abaïssé.

Encore ne faut-il pas rabaisser le mérite de l'ouvrage plus complet que celui de l'abbé Prévost avec 1178 (603+575) pages in 4e, contre 787 in 12 (18). Il renferme les noms propres et surtout les noms d'un emploi courant, que Prévost excluait par définition. Sur les 200 premiers articles du Dictionnaires Universel, 103 (19) ne figure pas dans le Manuel lexique: noms d'usage banal comme abboi, abboyer, noms bibliques comme Aaron (sans doute jugés bien connus), noms désignant des populations ou des coutumes étrangères comme Abaris ou Abab. En revanche, 9 termes figurant dans Prévost sont absents du Dictionnaire Universel. Sans négliger l'hypothèse d'un simple oubli (il a fallu des siècles aux lexicographes pour apprendre à établir systématiquement leurs listes de mots), on peut penser que Féraud et Pézenas ont jugé que l'acacalis (20) avait des vertus insuffisamment connues pour figurer dans un ouvrage scientifique (21). Ils ont écarté ablais (22) et abondance, pris dans un sens qu'ils étalent bien placés pour connaître (23), comme appartenant à une langue provinciale ou familière (24).

En revanche, pour donner à leur livre le caractère d'une véritable encyclopédie, ils ont développé — tout le mérite revenant ici à Pézenas — certains articles. Ainsi, celui qui est consacré à l'air renferme des précisions sur la pression atmosphérique, l'essentiel des découvertes étant attribué à Haller et le Puy de Dôme étant mentionné, mais non Pascal (25).

Le succès de l'ouvrage répondit sans doute aux espoirs du libraire qui l'imprime à nouveau en 1756 (26),

Et l'abbé Prévost rendait hommage à ses imitateurs en donnant en 1755 une nouvelle édition considérablement augmentée, de son Manuel lexique (27), et en devenant à son tour débiteur. Sur les 200 articles du Dictionnaire Universel précédemment considérés, on en retrouve non plus 98, mais 126 dans le Manuel lexique et l'on peut s'amuser à comparer l'habileté avec laquelle Prévost démarque Pézenas et Féraud. Cette fois, l'imitateur prend l'avantage; en tout cas, il est beaucoup moins gêné dans son imitation (28). D'ailleurs le Dictionnaire Universel n'est pas sa seule source et désormais, ce ne sont pas 9, mais 18 articles du Manuel lexique qu'on chercherait en vain dans le Dictionnaire (29).

En 1761, le Dictionnaire Universel est publié à nouveau, mais sous le titre de:

### ENCYCLOPEDIE FRANÇOISE LATINE ET ANGLOISE (30)

C. Rostan qui écrivait en une période de réconciliation nationale, veut voir dans cette édition et ce titre, la preuve que les Encyclopédistes avaient enfin reconnu la bonne foi des deux Jésuites (31). En fait, depuis la condamnation de 1759, le privilège de l'Encyclopédie était supprimé. Par prudence, cependant, l'ouvrage porte Londres comme lieu d'impression, sans nom d'éditeur. Ce dernier était très probablement le Lyonnais Bruysset (32). C'est lui en tout cas qui donne la dernière édition que l'on connaisse, en 1775, où l'on retrouve (33) les mêmes caractères et les mêmes ornements.

A en croire Querard (34) et Reboul (35) Féraud aurait déjà eu des relations avec le célèbre imprimeur lyonnais: il aurait donné, chez lui, en 1756, une nouvelle édition du Dictionnaire royal françois-anglois et anglois-françois de Boyer. Edition annoncée par Féraud lui-même dans le prospectus de 1752, pour le Dictionnaire universel:

Peut-être que nous nous déterminerons à donner un Dictionnaire Anglois & François à mesure que l'édition de celui-ci sera avancée, ce qui pourra suppléer au Dictionnaire Anglois & François de Boyer qui est devenu extrêmement rare & d'un prix excessif. (prospectus c., f° ij v°),

et qu'il cite parmi les travaux propres à convaincre les acheteurs éventuels du Dictionnaire critique, de ses capacités de lexicographe (36), mais dont nous n'avons pu trouver trace (37).

La fortune du Dictionnaire Universel, sans avoir été exceptionnellement brillante (38), a donc été, avec ses quatre éditions, celle de beaucoup d'autres entreprises du même genre, à cette époque. L'ouvrage, de médiocre valeur, a, du moins, initié Féraud à la lexicographie et lui a fait prendre position, dès 1752, sur un certain nombre de problèmes, comme celui de l'intérêt et du rôle de l'étymologie et celui, surtout, de l'analogie et de la comparaison entre les langues. Il va s'attacher à une œuvre plus personnelle avec le Dictionnaire grammatical.

## 2. — LE DICTONNAIRE GRAMMATICAL DE 1761.

Le genre du dictionnaire portatif connaissait alors un succès sur lequel le Manuel lexique (39) avait pu attirer l'attention de Féraud:

Nous avons des Dictionnaires Portatifs de toutes les Sciences & de toutes les parties des Belles Lettres, & nous n'en avons point de la Grammaire & de la Langue Française (Dict. gram., préf., p. j).

Cette mode (40) coïncidait avec une des principales tendances de la grammaire au XVIII<sup>e</sup> s., celle de réunir en un corpus, pour chaque partie du discours, pour chaque construction, définitions et remarques proposées et faites depuis les origines de la grammaire française ou au moins depuis Vaugelas (41).

Ouvrage de compilation en somme, mais qui, sous forme condensée, demandait un choix heureux d'autorités. Féraud indique lui-même ses sources:

... le Dictionnaire d'Orthographe, les Grammaires de l'Abbé Regnier, du Père Buffier, de l'Abbé Girard, de Mr Restaut, de l'Abbé Valart; la Prosodie de Mr l'Abbé d'Olivet, les Remarques de Vaugelas, de Menage, du Père Bouhours, de Thomas Corneille, de l'Abbé Dangeau; un extrait des Synonymes de l'Abbé Girard, & des articles des meilleurs Dictionnaires (p. iij).

Cette dernière formule n'est pas une clause de style. On trouve dans le Dictionnaire grammatical, des indications qui ne proviennent pas des auteurs cités, comme celle qui autorise, avec après que, l'emploi du subjonctif aussi bien que de l'indicatif et que fournit, à notre connaissance, le seul Richelet, et l'autorité du Dictionnaire de l'Académie est souvent invoquée (42).

On est surpris de ne trouver, dans cette liste, ni la Grammaire de Port-Royal, ni les ouvrages et les articles de Dumarsais (et de son disciple et successeur, Beauzée). Féraud les avait certainement lus: il cite ces Messieurs sur un point de détail, le genre du substantif dialecte. Des raisons d'ordre politique et religieux lui ont-elles fait écarter l'œuvre des jansénistes et des encyclopédistes, même marseillais (43). Plus vraisemblablement, la forme même du Dictionnaire, son but essentiellement pratique, écartaient a priori les discussions théoriques, la métaphysique du langage (44). Ainsi, — fait révélateur —, dans tout l'ouvrage on relève une seule explication par l'ellipse (pour les tournures comme: je ne sais qui vous a accusé, je ne sais que vous donner, à quoi m'en tenir (45). Et il conserve la nomenclature traditionnelle, écartant, de propos délibéré, les classifications et les dénominations originales de l'abbé Girard (p. x).

Et surtout, pour des raisons uniquement grammaticales, il a pu préférer les purs grammairiens, aux théoriciens et logiciens qu'étaient ces Messieurs de Port-Royal et, à un moindre degré, Dumarsais et Beauzée. Il ne se refuse pas à une vue d'ensemble et invite lui-même son lecteur à prendre une teinture de grammaire (p. xij), en lisant, de

suite, les articles dont il dresse la liste. Mais il indique très clairement quelles sont à ses yeux les véritables autorités: tout d'abord, Régnier-Desmarais le père de la Langue Française, dans l'ouvrage de qui ont puisé tous ceux qui l'ont suivi (p. ix-x), et parmi ses successeurs Restaut dont le mérite est: d'avoir réduit toute la grammaire en Principes clairs & sensibles & d'en avoir arrangé les règles dans la méthode la plus commode & la plus utile (46) et qui tient désormais le rôle jadis assuré par le P. Buffier (47).

Il reste ainsi fidèle à la véritable doctrine classique (48): celle qui enregistre l'usage et laisse une place, dans ses explications, au je ne sais quoi à côté de la raison. Soulignant les bizarreries de l'accord en genre du mot gens, il répète après Vaugelas que ces sortes d'irregularités font en partie la beauté des langues (s.v.).

En matière d'orthographe, des quatre guides qui doivent nous conduire dans ce labyrinthe l'usage — constant et universel — tient lieu de tout (p v) (49).

C'est seulement quand il est incertain qu'on peut consulter l'Étymologie, la Prononciation et l'Analogie. La première, comme dans le Dictionnaire Universel, est utilisée quand elle a valeur explicative et évite les homonymes:

Fond & fonds sont deux choses différentes. Le 1er est le fundum des latins: c'est la partie la plus basse de ce qui contient ou peut contenir quelque chose, le fond du tonneau, le fond du verre, & c. L'autre est le fundus des latins; dans le propre c'est la terre qui produit les fruits, dans le figuré c'est tout ce qui rapporte du profit, fonds de terre, faire fonds sur & c. (s. v.).

Il vaut mieux écrire riz avec un z pour l'étymologie, ce mot venant du latin oryza, & pour ne pas le confondre avec ris, risus (s. v.).

Elle est même préférée à l'analogie: Féraud constatant l'usage de doubler le t pour noter la brièveté de l'e précédent, précise: à moins que l'étymologie ne le défende. Prophète, Poète (s.v. été). Jamais il ne lui accordera autant (50). Il faut sans doute voir là l'influence du Dictionnaire d'orthographe, dont il suit l'autorité (51).

Logiquement il eût dû préférer une orthographe plus systématique, puisque dans cet ouvrage destiné sans doute à une clientèle provinciale (52), il vulgarise l'enseignement prosodique de d'Olivet, figurant pour chaque mot la prononciation et indiquant la longueur des syllabes (53).

La doctrine de l'usage s'appliquait là sans difficulté, d'Olivet en offrant le seul code connu. Mais pour le vocabulaire, elle pouvait mener à un conservatisme strict, refusant toute innovation, ou à un libéralisme assez prompt à constater l'établissement de mots et de tours nouveaux. Féraud semble pencher de ce dernier côté: il donne raison à l'usage contemporain même contre les plus grandes autorités, condamne, par exemple, ce que employé pour si par Vaugelas et Malherbe (54), approuve, contre le sentiment du premier, plier (pour ployer) dans plier sous le faix (55) (S.V. pli); préalable et préalablement (56); adopte, en somme l'attitude des gens de goût telle que Naves l'a définie (57). Il accepte même des néologismes: l'extension des emplois du mot futur (s.v.); futile et futilité (s.v.), qui semble s'établir aujourd'hui heureusement. Si intolérance et intolérant ont passé (s.v.), phrasier a l'air de faire fortune et pour bénéficience qui n'a pas passé, bienfaisance (s.v.) s'accrédite; catholicisme mot



nouveau, est adopté par l'usage (s.v.). Non qu'il faille l'accuser de laxisme. Il enregistre l'échec de certaines tentatives, celle qui voulait remettre en honneur désuétude (s.v.), comme celle qui voulait faire adopter detteur (s.v.). S'il accepte héroïcité (s.v.), mot nouveau, c'est à condition qu'on le réserve aux vertus des saints et qu'on continue à user dans les autres cas d'héroïsme. Collecter qu'il trouve dans les éloges des ACADEMICIENS de Berlin, ne lui semble pas avoir l'air de faire fortune, et pour immensément, mot tout nouveau & qui prend faveur parmi les petits maîtres, il doute — nouvelle erreur de pronostic — que son regne dure long-temps. Il condamne absolument et avec plus de raison élèvement, mot forgé par deux ou trois auteurs qui n'ont pu le naturaliser dans notre langue (58).

Et il demeure strictement fidèle aux principes du classicisme, surtout au plus important d'entre eux pour un homme de goût: celui de la distinction des genres et des styles. Non seulement, il fournit à son lecteur — d'après Girard, autorité incontestée en la matière — le moyen d'user en toute propriété des termes, en marquant nettement les différences qui séparent les prétendus synonymes (59); non seulement il prend soin de souligner ce qui sépare les dérivés de leurs primitifs: grossièreté de grossier, jeunesse de jeune ou, à plus forte raison, négociateur de négociant (s.v. négoce), mais encore, il précise, toutes les fois que c'est nécessaire, quel style permet l'emploi d'un terme et quel autre l'exclut (60).

Fidèle à la division tripartite traditionnelle, il signale les termes bas comme s'accagnarder ou s'accoquiner, ceux du style médiocre comme comporter, tous les autres étant en principe possibles dans le style élevé.

Mais il multiplie les distinctions, sépare, des mots bas comme abasourdir, débusquer, à l'aveugle, brifer, brifeur, ceux qui sont seulement populaires comme achalander, masque (au fém. et avec un sens injurieux), parents (pour désigner le père et la mère), braverie, fanfreluche, né natif, paire (masc.). Quand c'est possible, il donne à côté le terme reçu: Berruyer, par ex., à côté de Berrichon. La frontière du style bas englobe parfois la bourgeoisie:

Il n'y a que les Bourgeois & la Populace qui disent je vous demande excuse; U faut dire je vous demande pardon ou je voue prie de m'excuser (61).

Il essaie de situer exactement le style familial, nettement distinct du style bas et proche du médiocre. Ainsi sont familiers des mots comme ébaubi, écarquiller, échappatoire, force (beaucoup), grandissime. Encore convient-il de distinguer ce qui est de la conversation et ce qui est de la lettre familière: habilissime se tolère non seulement dans la première mais encore dans la seconde.

De même, dans le style orné, on définira plus précisément l'élégance: ainsi,

Enterrer s'emploie également dans le figuré. On dit d'une femme qui a renoncé au commerce du monde, elle s'est enterrée; & d'un secret qu'il faut garder; il faut dit-on, enterrer cela, n'en point parler.

Il subtilise encore davantage en plaçant certains termes à la limite entre deux styles comme contempteur et contemptible, à peine supportables dans la conversation (62).

Il s'intéresse particulièrement aux mots cantonnés dans la poésie burlesque comme faire l'enclin, ou badine comme boutadeux. Alors que pour lorsque, de même, n'appartient plus au style sérieux. Confabuler et confabulation ne se disent plus que par plaisanterie.

Il sait que la valeur d'un terme se définit parfois en emploi, d'après le groupe dans lequel il entre:

belligérant... ne se dit guère qu'avec le mot de Puissance... Les Puissances belligérantes... C'est un terme de Gazette.

Bénéfice (63):

(en tant qu'il signifie gain, profit, émolument) ne se dit guère que pour les commissionnaires, les Banquiers, le change & le produit de l'argent.

Bénévole ne se dit qu'avec les mots de Lecteur & d'Auditeur et bénin que des remèdes & des influences célestes. Decorum n'a d'usage qu'en cette phrase: garder le Decorum et est du style familier. Engendrer: (63) ne s'emploie que dans le figuré, ou en matière de Religion, dans le propre il faut se servir de mettre au monde. On emploie pourtant le verbe engendrer en parlant de la vermine & des plus vils insectes.

Comme on vient de le voir pour belligérant et pour bénéfice il donne quelques indications sur ce que nous appellerions aujourd'hui les parlures de certains milieux: Dilection, nous apprend-il, est un terme de Visitandines; affectif est d'usage seulement parmi les ascétiques. Il tente même de renseigner sur la fréquence relative d'emploi de certains termes:

Approchant est une espèce de prép. qui n'a lieu que dans le discours familier. Elle régit l'ablatif: il a approchant de dix mille livres de rente. On dit plus souvent près avec l'ablatif.

Dira-t-on que, recueillant les remarques de ses prédécesseurs et les groupant il va nécessairement plus loin qu'eux dans la voie de la précision et de l'exactitude? On nous permettra peut-être de penser que ses tendances propres le menaient dans la même direction. En cela, il se conforme encore à l'idéal classique; l'emploi d'un terme ne peut être trop nettement défini et bien dire c'est penser avec rigueur, et, sinon bien vivre, du moins savoir vivre (64).

Conforme à un idéal qui n'a pas changé depuis Vaugelas, le Dictionnaire grammatical n'en révèle pas moins des tendances nouvelles et par là trahit la date où il fut conçu. Certes, l'auteur des Remarques s'intéressait indirectement à l'histoire de la langue quand il indiquait que tel ou tel mot avait vieilli et Féraud suit son exemple en notant qu'accointance ou accoutumance sont vieux. Il s'agit toujours de dire au lecteur l'usage actuel, le bon usage.

Mais depuis plus d'un siècle qu'on relève les termes qui entrent dans la langue et ceux qui en sortent, le nombre de documents historiques s'est accru. Le linguiste est amené à réfléchir sur ces changements. Féraud parfois dépasse la simple observation, constate qu'alentir a vieilli, mais ajoute que ralentir s'est conservé. Simple formule de style sans doute, destinée à aider, par ce rapprochement, la mémoire. Mais on a l'impression que le grammairien s'intéresse à ces vieux mots, les enregistre, alors qu'ils sont totalement sortis de la langue et que le lecteur ne risque plus de les employer indûment. Peut-être était-il nécessaire d'indiquer qu'altercat était vieux et qu'on disait altercation et contestation au lieu de conteste, qu'allegeance était suranné, tout comme les locutions encore que, joint que, comme quoi, comme ainsi soit, en apres, en ce faisant, en ces entrefaites. A l'extrême rigueur, valait-il la peine d'indiquer qu'ains se disoit autrefois pour mais, puisqu': On dit encore aujourd'hui ains au contraire, mais en badinant. Mais n'est-ce pas pur souci d'érudition que de noter qu'on disoit autrefois appreuver (65), la formule employée prouvant que cette prononciation ne s'observe plus? De même quand il ajoute vieux mots, ne se dit plus à des termes comme arondelle, se douloir, convent (pour couvent), l'indicatif ou l'indication ont valeur, semble-t-il, de constatation beaucoup plus que de recommandation.

Et c'est par désir d'étaler son érudition, bien plutôt que pour montrer la toute-puissance de l'usage qu'il donne, pour courtepointe, cette explication:

on disoit autrefois contrepoincte, mais par corroption on a dit courtepointe & l'usage a prévalu sur la raison.

Cette curiosité pour le vieux français, sous l'influence du goût qui entraîne le siècle vers l'étude des antiquités nationales est d'autant plus remarquable chez un linguiste attiré par vocation vers les études synchroniques plutôt que diachroniques.

Et l'ouvrage trahit non seulement l'époque mais l'auteur.

Qu'il aime à emprunter ses exemples aux choses de la religion n'a rien que de naturel de la part d'un prêtre: pour indiquer comment construire le verbe chercher, il rappelle qu'il faut chercher à plaire à Dieu plutôt qu'aux hommes (06); et qu'aimer Dieu est nôtre 1er devoir, dans l'article infinitif. On a remarqué plus haut qu'il note soigneusement les termes propres à la langue de la dévotion (67). Mais cela tourne au sermon dans cette remarque:

La Charité est une vertu chrétienne. On ne doit pas se servir de ce mot pour signifier l'humanité, la bonté qui sont des vertus humaines. Dites-en de même de Charitable, charitablement, & c. (68).

Si le Dictionnaire grammatical comporte un certain nombre de maladresses de composition et de rédaction (on y voit parfois, par exemple, pour élevation, deux fois traité le même sujet, et des remarques sur l'emploi de l'article partitif se trouvent aux mots assez, beaucoup, et même manquer et noblesse où l'on songerait encore moins à aller les chercher), il révèle aussi des efforts de style et même le désir d'être désinvolte et piquant (69). Notre auteur remarque élégamment que:

Folie avec faire se prend toujours en mauvaise part, mais avec dire il a quelquefois un sens fort bon. Il est toujours honteux de faire des folies, il est quelquefois agréable d'en dire.

Il va jusqu'à railler un confrère et un ancien aussi respectable — et dans le fond respecté —, que le P. Bouhours, dans son article biaisement:

Bouhours dit que ce mot ne lui déplait point; mais il a déplu au public qui ne l'a point adopté.

Et, trait qui dénote son provincial, il se moque de la province, à propos du verbe éduquer:

... mot hasardé & qui n'est en usage que dans les provinces & parmi les beaux esprits manqués.

Volonté de fuir ce qui sent son pédant et convictions grammaticales s'unissent dans cette remarque:

Curateur se dit à Berlin dans un autre sens qu'il importe peu de savoir au juste, puisque ce mot dans ce sens n'est françois qu'à Berlin.

Le moi est haïssable, dit-on, mais c'est propos de janséniste: un honnête homme doit savoir donner son avis, Féraud le fait:

Pour extrêmement & infiniment les sentimens sont partagés. Les uns veulent qu'on dise: il a extrêmement, infiniment d'esprit, & les autres extrêmement, infiniment de l'esprit. Mon goût seroit pour le 1er (70);

souvent avec timidité:

Matineux & matinal ne se disent que des personnes. Il seroit ridicule de dire l'étoile matineuse ou matinale: il faut dire l'étoile matinière, c'est ainsi que le décide Mr de Vaug, il me semble pourtant qu'on dit l'aube matinale (s.v.) (71);

plus hardiment parfois:

Derespectueux.,., mot peu heureusement inventé; je doute qu'il fasse fortune.

Fécond régit la préposition en & il semble que cette prép. doit toujours être suivie d'un pluriel ou de quelque chose d'équivalent. Aussi je n'approuverois pas fécond en théorie qu'emploie un Auteur moderne. On dit fécond en ressources, en expédiens, & c.

Son pronostic est parfois moins sûr que pour dérespectueux:

Savoir-faire & savoir-vivre sont deux substantifs qui sont contre le génie de notre langue. Ils ont été de tems en tems en faveur; mais probablement ils n'étendront pas leur empire au delà de la conversation (s.v.).

En somme, le Dictionnaire grammatical nous offre l'image d'un linguiste qui prend conscience de sa vocation, encore sollicité par de multiples intérêts: histoire du français, critique littéraire, comparaison avec les autres langues de l'Europe, problèmes orthographiques et étymologiques, étude du génie du français. Mais l'usage, le désir de faire œuvre historique contraignent le biographe à s'attacher, avant tout, à ce qui dans les premiers écrits d'un auteur préfigure les suivants, à rechercher le futur à travers le présent. Si l'on veut faire le prophète du passé, on s'intéressera:

1° à l'activité critique de Féraud: il pénètre dans un domaine proprement littéraire, d'abord en formulant des préceptes, mieux vaudrait dire des recettes stylistiques: user sobrement des ablatifs (s.v.) (qu'il permet d'appeller aussi nominatifs) absolus; ne pas mettre deux datifs (s.v.) de suite (72); ou deux avec (s.v.) qui ont des rapports différens, dont l'un regarde la personne et l'autre la chose (73); ou deux on qui ne se rapportent pas à la même personne (74); éviter toute tournure qui n'est pas conforme au génie de la langue (75), notamment les latinismes comme ambitieux d'honneur; impatient ou patient du froid; ensuite en distinguant soigneusement, comme nous l'avons vu, les divers tons, en nuancant la classification traditionnelle des trois styles, mais surtout en critiquant les expressions de certains écrivains. Comme l'Académie, il forge ses exemple et ne cite pas. Cependant, il blâme chez un Auteur Moderne (76) écouter avec soupirs, des travaux colifichets, à la portée de s'instruire. Exceptionnellement il nomme les écrivains mis en cause, presque toujours des morts: Malherbe qui a fait féminin le pluriel pleurs, Ablancourt et Voiture qui montrent comment construire s'intéresser avec à ou dans, Racine qui a employé au figuré en parlant de l'inclémence des dieux, (77), un terme qui ne se dit que de la mauvaise disposition de l'air. Un seul vivant peut être le même plan: Féraud approuve la réforme orthographique de Voltaire (78) pour les finales de conditionnel et d'imparfait et lui emprunte un exemple d'amour, masculin au pluriel:

Et mes premiers amours & mes premiers sermens. OEDIP.

Il le critique — implicitement — en rappelant que fondre (79):

se dit proprement des choses animées ou qui paroissent animées, qui sont visibles & qui ont du corps. Ainsi on dit des oiseaux de proie qu'ils fondent sur la proie; des flots qu'ils fondent sur un vaisseau, &c; mais on ne diroit pas des vents qu'ils sont venus fondre sur une maison: le vent n'étant point visible ne fond point à parler exactement.

2° Sa qualité de Marseillais, le souvenir de ses séjours en Franche- Comté, le désir, sans doute, de satisfaire une clientèle surtout provinciale lui ont fait attacher une grande importance à l'étude des provincialismes en particulier des gasconismes comme on disait, des méridionalismes comme il préfère écrire. Il a ainsi bien défini (80) le mauvais emploi du partitif par les gens du Midi (81), et relevé des prononciations vicieuses, celle de -à final:

... les gascons y ajoutent... un e muet & prononcent mon enfant, comme s'il étoit écrit mo-nanfan-ne (s.I. AN);

de b par les Espagnols et les Gascons qui lui donnent le son de v, de sp- et st- à l'initiale (82) et de cir- (83).

Sur le plan du lexique, il note l'emploi masculin d'huile (84) et pluriel d'obéissance (85) et ceux, encore très vivants de languir (86) au sens de s'ennuyer, et d'escaliers (87) pour degrés.

Sur le plan syntaxique, il relève l'auxiliation d'être par lui-même (88) et la construction transitive ou pronominale de tomber (89).

Sa curiosité, en ce domaine, dépasse les frontières du Midi. Il signale ainsi la prononciation cheux pour chez; -ar- pour -er- (vartu pour vertu); -sc- pour -esc- (scabeau pour escabeau); la survie en province de vieux mots comme esclavitude pour esclavage, l'emploi féminin de peigne et masculin de poutre; des expressions comme faire l'enfant pour accoucher; des constructions comme il s'est en retourné pour il s'en est retourné.

On lui reprochera seulement une trop grande discrétion: pourquoi ne pas nommer cette Province de France où l'on emploie clairer... Faites clairer le feu?

Son sens critique et son goût des dictions provinciales s'unissent pour lui faire relever dans une œuvre contemporaine: elle me sortoit quelquefois du couvent... Cela a fort l'air d'un gasconisme.

De telles remarques sont évidemment faites dans un souci de correction grammaticale. Il n'étudie pas pour eux-mêmes les parlers régionaux et veut seulement apprendre à ses compatriotes comme aux habitants des autres provinces, le bon usage. Gasconismes et provincialismes sont des éléments de cette cacologie (90) qu'est, pour

une part, le Dictionnaire grammatical. Cependant, exceptionnellement, se laisse deviner l'intérêt pour des expressions incorrectes mais savoureuses. Il suffisait au grammairien de donner la bonne prononciation d'Archal: — Prononcez l'I.

Féraud ajoute: — le peuple dit Fil de richar. Ne connaît-on pas là l'auteur du Conseil des dieux pour la naissance du duc de Bourgogne, le fils d'un quartier populaire et le poète qui se divertira dans ses vieux jours à écrire des vers burlesques?

3° Mais ce sont là des remarques très rares. Le savant rédacteur du Dictionnaire grammatical consacre beaucoup plus de temps à l'étude du génie des langues et, continuant la comparaison entreprise entre le français et l'anglais dans le Dictionnaire Universel, il émaille ses articles de remarques du même ordre.

D'abord des comparaisons sur l'orthographe visant à mieux définir la nature du son étudié. Ainsi, on comprendra qu'ardillon, artillier, artillerie ont une l mouillée, si l'on sait que les Italiens écrivaient Ardiglion, artiglier, artiglierie (91).

Ensuite sur les sons eux-mêmes: après une description de l'articulation de B (92), il ajoute:

Les Espagnols & les Gascons, à leur imitation, lui donnent le son de l'v consonne & prononcent Boire comme Voire.

Ici encore ces observations qui tendent seulement à assurer une prononciation correcte et à mettre en garde contre des dictons provinciaux et vicieuses, amènent Féraud à préciser ses idées sur les relations entre espagnol et gascon, entre langue de civilisation et dialecte voisin.

De même pour Ch (91), la comparaison avec le son correspondant à cette graphie en latin et en grec doit montrer la différence avec le français et rendre compte de la prononciation de mots savants comme Chalcédoine ou chaldaïque; la mention du SH anglais, du SCH allemand, du SCI italien, donner une plus juste idée de la valeur de la consonne du français.

Mais le lecteur en déduira qu'un tel phonème n'a rien d'extraordinaire, puisque sous des orthographes différentes, on le retrouve dans d'autres langues modernes (93). Il y avait encore à cette date, un certain mérite à retrouver ces identités sous la différence des graphies. Et Féraud a tenté d'une part de faire systématiquement la comparaison en ce domaine, identifiant notre GN à L'N des Espagnols et formulant des règles d'une incontestable utilité pratique, notamment pour les étrangers:

Le son de l'J consonne devant toutes les voyelles est le même que celui du g devant l'e & l'i & l'on prononce Jesus, comme Gesus. Les Etrangers doivent faire attention à la prononciation de cette lettre, qui est bien différente de celle que lui donnent les autres nations de l'Europe. Car les Italiens la prononcent plus fortement & comme si elle étoit précédée d'un d; les Espagnols lui donnent le son du K, ou plutôt du ch des Grecs; les Allemands ne la distinguent pas de l'i voyelle et disent Jeune comme s'il y avoit jeune.

D'autre part, les correspondances ainsi relevées entre T et D, B et V l'amènent à rechercher leur point commun et donc à les définir comme dentales (94) ou labiales (95).

Et la comparaison va nécessairement plus loin: elle n'établit pas seulement des identités ou des différences entre les langues modernes. En ce dernier cas, elle appelle une explication. Si le français, seul, prononce la lettre U comme il le fait, alors que le latin et les autres langues auxquelles il a donné naissance disent OU, il faut que cette prononciation nous vienne, non des Romains, mais des anciens Gaulois (96).

L'influence de ce que nous appelons aujourd'hui le substrat a été étudié très tôt par les grammairiens français (97). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on le verra dans la suite de ce travail, le soin de définir et de retrouver l'héritage celtique a orienté la plupart des recherches linguistiques. Féraud ne s'est pas engagé dans cette voie. La remarque précédente prouve cependant que ces préoccupations ne lui ont pas été étrangères.

Mais son domaine favori demeure la syntaxe: particulièrement la construction et l'ordre des mots, la place des adjectifs notamment. Aussi tente-t-il, là aussi, des comparaisons, opposant par exemple le schème constant de l'anglais: adjectif + substantif, à la place variable selon chaque adjectif et même selon chaque signification de l'épithète, du français (98).

Il aborde même ces problèmes subtils qui relèvent de ce qu'on nomme alors le génie des langues:

La langue françoise est fort ennemie des diminutifs que les Latins, les Italiens, & les Espagnols aiment tant. Excepté Amourette, Historiette, Herbette, Poulette, qu'elle a adoptés, elle regarde tous les autres comme des puérilités.

Il est d'autres mots fort en usage, qui ont l'air de diminutifs, comme Perdreau, Lapreau (sic), Faisandean, &c: mais ce ne sont pas des diminutifs proprement dits, non plus que Vergette & Cassette (s.v. diminuer).

En somme, s'il est avant tout un ouvrage de compilation, le Dictionnaire grammatical, à ce seul titre, marque une étape importante dans la constitution de ce corpus grammatical qu'a rêvé le XVIII<sup>e</sup> siècle et dont le Dictionnaire critique sera la meilleure réalisation (99). Il répond bien à ce qu'on peut demander à un lexique portatif: sous forme concise, il donne pour chaque terme, des renseignements sur la prononciation, la prosodie, parfois le sens et la construction et, pour les verbes notamment, toutes les conjugaisons irrégulières. Il est très révélateur des curiosités, des tendances et du sens linguistiques de l'abbé Féraud, en 1761. On comprend que le jour où l'ouvrage tomba sous les yeux de l'abbé d'Olivet, celui-ci ait cherché à en connaître l'auteur. Il ne fut pas aisé de percer son anonymat. On s'explique que le célèbre critique ait eu du mal à découvrir son jeune confrère: nous ignorons encore où il se trouvait lors de la publication de son Dictionnaire (100).

Et les autres ouvrages qu'il publie à la même époque ne nous renseigneront guère mieux.



## CHAPITRE III

### L'ŒUVRE ANTIPHILOSOPHIQUE

On cherche vainement trace, en effet, du jeune professeur dans les centaines de lettres que reçurent ou écrivirent les plus grands savants du Midi et les plus laborieux épistoliers du temps: Séguier et Calvet (1).

A une exception près: le P. Rivoire (2), Jésuite du collège de Belsunce, écrit au dernier:

Des petites statues ou figures antiques, j'en avois quelques unes qui ont demeuré longtemps en depot chez moy et que le propriétaire a remis (sic) au R.P. Féraud jesuite qui se charge de cette lettre et a qui il a expliqué ses intentions (ms. Avignon 2363, f° 101 r° et v°).

La lettre suivante, du 15 janvier 1761, montre que le P. Féraud a rempli sa mission:

Je suis charmé que les petits monuments Antiques que le P. Feraud vous a porte (sic) vous ayent été cédés pour le prix que vous souhaittiés;

et Rivoire y parle encore, un peu plus loin des idoles du P. Feraud (ibid., f° 104 v°).

Sans doute Féraud enseignait-il encore à Avignon et se rendait-il à Marseille dans sa famille, à moins qu'il n'allât rejoindre son poste au collège de Belsunce. On notera que son aîné ne songe pas à signaler les mérites d'un confrère, collaborateur du P. Pézenas (compatriote et ami de Calvet (3) et fort lié avec Rivoire), auteur d'un Dictionnaire grammatical et, nous allons le voir de la Petite Encyclopédie.

A cela une raison qu'on doit souligner car elle a eu des conséquences pour les études provençales. Féraud, grammairien ou polémiste, appartient à la république des lettres mais en est, à ce titre, un citoyen de la dernière classe. La hiérarchie classique des valeurs s'impose plus que jamais: les études gréco-latines tiennent socialement la place d'honneur, alors que, littérairement, le français est devenu l'égal des langues anciennes. On peut toujours vivre — l'abbé Paul en est alors, dans la région, un exemple (4) — en donnant des traductions d'auteurs latins, mineurs. Et ses dissertations érudites valent au marquis Maffei, une réputation européenne (5), l'amour de l'antiquité menant alors à la passion de l'archéologie. De cette orientation nouvelle, les fouilles d'Herculanum et de Pompéi sont un témoignage plus qu'une cause (6).

Si l'on ajoute que rarement passion peut atteindre à l'intensité de celle du collectionneur (7), on comprendra que les grands médaillers, les statues assurent à leurs propriétaires la première place parmi les lettrés.

Ces goûts ne sont pas à la portée de tous: ainsi recherchés, les souvenirs de l'antiquité coûtent cher (8). Faute de pouvoir se consacrer à une étude aussi noble, on doit parfois détourner ses ambitions vers des domaines moins fréquentés: Fauris de Saint Vincens avoue ingénument qu'il rassemble des pièces du moyen âge et écrit l'histoire métallique (9) de cette période, faute de ressources suffisantes pour s'intéresser aux problèmes correspondants dans l'antiquité.

Le plus sûr moyen de passer pour un grand seigneur protecteur des lettres et des arts, est de posséder un cabinet d'antiquités et de collectionner les médailles. Un antiquaire, comme le P. Rivoire s'assure de précieuses relations (10). De même, le P. Panel correspond avec un parlementaire comme Thomassin de Mazaugues et s'efforce de faire acquérir le goût de la numismatique au marquis de Caumont, sans doute pour se lier plus étroitement avec lui (11). Calvet, grâce à sa réputation d'érudit et à la richesse de ses collections, entretient une correspondance suivie avec un grand seigneur comme le comte de Caylus (12); la notice qu'il lui consacre le montre sensible à cet honneur (13).

Féraud savait sans doute assez de latin ou de grec pour dissenter, tout comme un autre, sur une inscription, mais n'avait pas les moyens de réunir marbres ou pièces d'or. Par goût, il semble, d'ailleurs, avoir été porté vers des sujets d'un intérêt plus direct, mais moins prestigieux (14). On le verra préoccupé de l'utilisation pratique de ses travaux et attentif aux réalités contemporaines.

Le sens du devoir, de ses obligations de prêtre l'empêchait sans doute de se réfugier dans les délices de l'érudition pure, quand l'Eglise était violemment attaquée. Il a jugé qu'il devait prendre part à la lutte (15).

Discrètement d'ailleurs et sous le couvert de l'anonymat. Aujourd'hui encore sa Petite Encyclopédie ou Dictionnaire des Philosophes est souvent attribué à Abraham Chaumeix (16).

Nous avons cependant son propre témoignage: dans une lettre dont nous n'avons pu retrouver la trace mais dont le P. Sommervogel (17) a publié le paragraphe essentiel dans sa Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, il écrit, le 2 juin 1766, à l'abbé d'Olivet:

J'ai fait d'autres petits ouvrages qui ne sont peut-être pas connus de vous. L'un est intitulé la Petite Encyclopédie ou Dictionnaire des Philosophes. L'autre est un Discours sur la Philosophie et singulièrement sur cette question: pourquoi les Incrédules passent-ils pour Philosophes? (col. 711-712).

Ces ouvrages ne sont sans doute pas des chefs d'œuvre — ce genre de littérature en a-t-il produit beaucoup à cette époque? — datés exactement, ils auraient sans doute intéressé davantage les critiques. Mais A. Monod, un des rares à en connaître, grâce au P. Sommervogel, le véritable auteur classe le Discours sous l'année 1766 où fut écrite la lettre à d'Olivet et terminus a quo indiscutable, mais seulement en 1771 la Petite Encyclopédie, malgré cette même lettre (18). En fait, si ce dernier ouvrage fut réédité en 71, il parut au plus tard en 1761: Fréron en rend compte, alors, dans son Année littéraire (19).

## 1. — LA PETITE ENCYCLOPÉDIE OU DICTIONNAIRE DES PHILOSOPHES.

Il venait au moment où s'engageait véritablement le combat entre les philosophes et l'Eglise. Celle-ci, pendant toute la première moitié du siècle avait occupée à peu près uniquement par les querelles entre Jésuites et appelants. Les Nouvelles Ecclésiastiques, par exemple, ne s'inquiètent pas des attaques du philosophisme, avant l'Encyclopédie (20), et les assemblées du Clergé se préoccupent de lutter contre les progrès de l'incrédulité seulement en 1755 (21). La Compagnie de Jésus avait accueilli avec quelques réserves les débuts de l'entreprise de Diderot et d'Alembert (22), mais la guerre proprement dite se déclenche seulement peu avant 1758 pour aboutir à la condamnation de l'Encyclopédie par le Parlement de Paris en 1759. C'est à cette époque que polémistes et critiques entrent en lice et que certains, empruntant aux philosophes leurs armes préférées: ironie et parodie, les raillent sous le nom de Cacouacs: J.N. Moreau, un avocat, écrit ainsi un Mémoire pour servir à l'histoire des Cacouacs, en 1757, et, l'année suivante, l'abbé Giry de Saint Cyr, un Discours du patriarche des Cacouacs pour la réception d'un nouveau disciple et le Catéchisme et décisions des cas de conscience à l'usage des Cacouacs (23). C'est dans ces deux derniers ouvrages que Féraud avoue avoir puisé la matière du sien:

Nous avons, il est vrai, le Catéchisme des Philosophes (24), auquel un plaisant a donné un nom ridicule: mais nous entendons raillerie. Je ne sais, si nos Messieurs ont goûté cet écrit. Pour moi, je dois beaucoup de reconnoissance à son Auteur. Il m'a épargné la peine de chercher dans leurs sources les plus belles idées & les plus admirables découvertes de nos Sages; & ce n'est pas un petit service rendu à un paresseux (Petite Encycl., pp. 42-43) (25).

Et, de fait, aucune de ses citations ne semble avoir d'autre origine: même celles qu'il paraît prendre directement dans l'Encyclopédie, viennent de Giry (26): ainsi au mot cynique, il donne seulement l'apposition empruntée par son modèle qui nommait les cyniques ces incidens, mais très vertueux philosophes (o.c., p. xx).

Parfois, rarement, il omet de donner la référence indiquée par le texte copié: ainsi à l'article athée, celles de Bayle (Pensées diverses sur la Comète, citée dans l'Encyclopédie au mot Dieu, t. IV, p. 977 = GIRY, o.c., p. 3) et de Diderot (Pensées philos., n° 13 = GIRY, o.c., p. 4). On doit supposer un emprunt direct de Féraud pour le long passage du Discours sur l'origine de l'inégalité donné p. 112-113 et, sauf erreur, pour la phrase de l'art. Evidence de l'Encycl. reproduite p. 112 et pour ce qui concerne les renvois du même dictionnaire, p. 167-168.

Au moins le choix de Féraud était-il heureux. Giry avait lu de près les philosophes: le Voltaire des Lettres philosophiques, le Montesquieu de l'Esprit des Lois et des Lettres persanes, le Rousseau du Disc. sur l'inégalité, De l'Esprit d'Helvétius, les Mœurs de Toussaint, les Lettres juives et la Philosophie du bon sens du mis d'Argens, le Traité des animaux de Condillac et même les traités de La Mettrie: Hist. Natur. de l'âme, Système d'Epicure, les Animaux plus que machines, Baumann et son Interprétation de la Nature.

Et son imitation n'est pas un esclavage. Il lui est bien arrivé de reproduire dans le même ordre les citations de Giry (27).

#### ARTICLE X. — De la Certitude des connaissances humaines.

Certitude. — Un siècle Philosophe découvre plus de vérités, que des milliers de siècles, qui l'ont précédé, n'ont trouvé d'erreurs. Que de découvertes admirables dûes à la sagacité & au courage de ceux qui ont osé penser. Cependant plusieurs d'entr'eux soutiennent qu'il n'y a rien de certain (a): Les hommes, disent-ils ne sont faits que pour le vraisemblable (b). Qu'on essaie de démontrer les vérités les plus évidentes, on n'y parviendra jamais (c). Il ne faut rien admettre comme démontré, parce que rien ne l'est (d). Qu'on ne me parle pas de ce qui saute aux yeux, de ce qu'on conçoit clairement. L'évidence est de toutes les démonstrations celle qu'on recherche le plus & elle est la plus foible, quand on n'est pas prévenu. (Petite Encycl., pp. 43-44).

Demande. — Avons-nous des connaissances certaines?

Réponse. — Les hommes ne sont faits que pour le vraisemblable (1). Qu'on essaie de démontrer les vérités les plus communes, les plus évidentes, on n'y parviendra jamais (28). Il ne faut donc rien admettre comme démontré parce que rien ne l'est (29).

D. — N'a-t-il pas des axiomes indubitables, tels que celui-ci: Une chose ne peut pas, en même temps être et n'être pas?

R — Que l'homme ait des principes incontestables, que s'il les a, il puisse les prouver... c'est ce que je ne saurois concilier avec la confusion qui règne dans ses idées (30). Le principe même de contradiction ne seroit pas certain (31).

D. — N'admettez-vous donc pas l'évidence comme un principe de certitude?

R — Qu'on ne me parle pas de ce qui saute aux yeux, de ce qu'on conçoit clairement. L'évidence est de toutes les démonstrations, celle qu'on recherche le plus; et elle est la plus foible, lorsqu'on n'est pas prévenu (32). (GIRY, o.c., pp. 41-42).

Mais dans la suite de ce développement, tandis que Giry se borne à une rhapsodie de citations en concluant par l'une d'elles (33), Féraud, après cette première série d'emprunts, intervient vigoureusement:

Les Philosophes seroient donc les victimes des erreurs & les esclaves des préjugés comme le peuple. Et que devient donc cette multitude de vérités que nous avons fait connoître à l'univers?... Où prend sa source cet air de confiance & de conviction qui nous distingue, & qui ressemble si fort à de l'Enthousiasme? (Petite Encyclopédie, p. 44),

et plus longuement encore après la seconde série.

Dans l'article Amour filial, il suit, de même, Giry de près:

Quant à la reconnoissance que le fils croit devoir à celui qui lui a donné le jour, je ne vois pas qu'il soit dû à mon père aucune reconnoissance à ce titre (34).

QUESTION IV. — Un fils reçoit de mauvais traitements de la part de son père. Cette sévérité a beaucoup affoibli dans son cœur l'amour filial, dont les devoirs lui deviennent tous les jours plus difficiles à remplir. Il demande si la dureté de son père n'est pas un motif légitime pour s'en dispenser?

Décision. — L'amour filial est très susceptible de dispense. Un père dont on n'éprouve que des témoignages de haine, toute la distinction qu'on lui doit c'est de le traiter en ennemi respectable (35). Je m'en tiens, par rapport aux enfants de tels pères, aux termes de la loi que Moïse autrefois imposa aux enfans de Jacob: Honorez, porte cette loi, vos pères et mères; elle ne dit pas: Aimez-les (36); mais il y a une sorte d'amour que vous devez à tous les hommes: or cet amour votre père, puisqu'il est homme, n'a pas moins droit qu'un autre d'y prétendre (37) (GIRY, o.c., pp. 67-68).

Cet amour est-il établi sur la nature, ou sur les loix? Qui eût cru qu'on pût en douter? Nos Sages ont fait plus que d'en douter, ils ont décidé la question, & d'une manière bien philosophique. Serait-ce un amour de reconnoissance qu'un Enfant devoit à son Père, qui lui a donné le jour? Mais (a) on ne voit pas qu'il soit dû à un Père aucune reconnoissance à ce titre; Cet amour auroit-il pour objet le bien fait de l'éducation & le retour dû à l'amour paternel? Il cessera donc d'être un devoir dans un Fils, quand un Père cessera de le mériter. Un Philosophe l'a pensé ainsi: il dit que (b) l'amour filial est très susceptible de dispense. Un Père dont on n'éprouve que des témoignages de haine, toute la distinction qu'on lui doit, c'est de le traiter en ennemi respectable. Le mot est bien trouvé vraiment, pour adoucir ce que celui d'ennemi a de trop dur. Il faut encore des ménagements dans ce siècle. Le tems n'est pas encore venu d'appeler tout par son nom. Qu'on ne croie pas au reste qu'on dispense un Fils de tout amour pour un Père qui pourroit le haïr. Car (c) il y a une sorte d'amour que vous devez à tous les hommes; or cet amour, votre Père, puisqu'il est homme n'a pas moins de droit qu'un autre d'y prétendre. Et voilà cette précieuse Humanité, qui est le cri glorieux de notre Philosophie. Sauroit-on trop en étendre les bornes. (Petite Encycl., pp. 16-17).

Mais il insère les citations dans une structure logique et établit une progression là où son modèle se contente de juxtaposer (38).

Cette progression, malgré le caractère fragmenté de son livre, Féraud a su l'observer dans l'ensemble de l'ouvrage: les derniers articles reprennent les conclusions des premiers et fixent la position définitive des philosophes. Leur doctrine se trouve ainsi résumée dans quelques rubriques: Orgueil, Philosophie, Plaisir, Punitons et Vertu.

Et la forme même du dictionnaire imposait plus de rigueur dans l'exposé que celle de la consultation théologique choisie par Giry et plus de concision (39). Ainsi, des 18 citations réunies par ce dernier dans son article VII: De l'homme comparé aux animaux: (o.c., pp. 21-30), il en retient 6 seulement dans ses remarques au mot Animal. Il choisit les 2 plus frappantes des 14 de Giry pour bâtir sur elles son développement sur le Bonheur (40).

Sur ses intentions, l'épigramme, horatienne, ne laissait aucun doute:

... ridiculum acri

Fortius & melius plerumque secat res.

La parodie était le principe même de l'ouvrage, parodie du titre qui ridiculise d'entrée de jeu, l'entreprise monumentale de Diderot et d'Alembert sous l'épithète de petite ainsi justifiée:

J'ai un avantage sur les grands Hommes qui ont travaillé à la grande collection. Ils ont assemblé des mots & j'ai recueilli des idées. (p. vij);

parodie de l'anonymat prudent des opuscules philosophiques, et de la fausse indication du lieu d'impression (41); parodie du ton emphatique du prospectus de l'Encyclopédie ou d'écrivains comme Diderot ou Rousseau et notamment du fameux *prens et lis* du premier (42) et du style oratoire du second (43); parodie du système des renvois (44).

On trouve tous les procédés de l'ironie: tantôt simple antiphrase:

J'ai emprunté de cette grande et belle collection (sc. l'Encyclopédie) la marche et la méthode, & surtout cette idée admirable de marquer par des Renvois l'enchaînement des pensées, ce qui fait un tout d'une multitude de parties éparses çà & là. C'est-là, sans doute, une des plus belles inventions de l'esprit humain, qui seule seroit capable d'immortaliser ceux qui en sont les Auteurs (Petite Encycl., p. vj).

**MODERATION DES DESIRS.** Expression surannée ou pédantesque. Qui sont ceux, qui la recommandent sans cesse, & qui voudroient anéantir les passions dans tous les cœurs? Ce sont, dit un Philosophe (45) des Pedans épris d'une fausse idée de perfection; des Déclamateurs sans esprit, qui concentrés dans une petite sphère d'idées répètent continuellement ce qu'ils ont entendu dire à leurs mies.

Rien de plus dangereux dans un Etat, que ces gens sensés, Idoles des gens médiocres. Ils ne sentent pas que leurs préceptes seroient la ruine des nations, qui les adopteroient.

Quoi de plus capable, en effet, de ruiner une nation, que de voir les hommes réprimer la fougue de leurs désirs, les assujettir aux loix, contraindre leur ambition, vaincre leur cupidité, surmonter leur amour pour le plaisir. Un peuple composé d'Hommes de ce caractère pourroit-il subsister long-tems? (ibid., pp. 139-140),

elle devient parfois plus lourde:

**LIBERTINAGE.** Les Philosophes pratiquent d'une manière bien généreuse cette humanité dont ils donnent de si belles leçons. Ils l'exercent même par préférence à l'égard de ceux qu'ils voient être les victimes des injustes préjugés. Quelle obligation ne leur ont pas les Courtisanes, les Filles de moyenne vertu, les Femmes galantes, de ce qu'ils travaillent, au péril même de leur honneur, à les laver de l'opprobre dont on les couvre. (ibid., pp. 131-132).

**MODESTIE.** Que les Hommes sont injustes! N'a-t-on pas accusé les Sages d'être pleins d'orgueil, & d'avoir un ton & des manières qui ne respirent que la hauteur & la fierté. Mais fut-il jamais au contraire des Hommes plus Humbles & plus Modestes. Ils n'oublient rien pour qu'on les croie au-dessous de l'Ane qui braie & du Chien qui aboie. N'est-ce pas outrer la Modestie? N'est-ce pas enchérir sur le Fanatisme & la Superstition & pousser plus loin l'Humilité? (ibid., p. 140),

d'une lourdeur qui va en certains cas jusqu'au burlesque et atteste la persistance chez notre auteur du goût pour le trivial:

Est-ce qu'on s'imagine qu'un voleur arrache la bourse à son semblable & pille sa maison, pour lui faire de la peine? Non, c'est pour son plaisir & pour son intérêt de lui (48). Un Assassin, qui tue après avoir volé, épargneroit la vie du voyageur, si la mort n'étoit nécessaire ou utile à sa sureté: car il a oui dire que les morts ne parlent point. Ce Néron lui-même, dont le nom est celui de la méchanceté, Néron n'étoit point méchant, il étoit soumis à son intérêt. Quand il fit mourir sa Mère, c'est qu'il ne pouvoit plus la souffrir, elle lui étoit à charge. Et puis elle avoit fait de certaines menaces, qui faisoient tout craindre de sa part. Il fit mettre un jour le feu dans Rome; mais c'est qu'il crut que le spectacle en seroit fort divertissant; & en effet il s'amusa beaucoup à voir tout ce tapage. (ibid., p. 123).

Des délicats pourraient s'étonner de lire sous la plume d'un prêtre, même dissimulant sa qualité, des lignes comme celles-ci:

Que ne leur doivent pas (sc. aux philosophes) les Femmes, cette précieuse moitié de l'Humanité? Un Sage, d'un trait de plume, a plus contribué à établir leur empire sur des fondements durables, que les folies sublimes des Poètes, & les douceurs fades des

Romanciers. Nous avons plus fait que d'établir leur empire; nous l'avons justifié & rendu respectable à la Sagesse la plus austère. Car, si celui qui sait aimer est vertueux, quel droit n'ont pas à nos hommages celles qui font aimer? Ce seul axiome justifie ces noms de Deesse & de Divinités qu'on leur prodiguoit ci-devant, sans trop savoir pourquoi, & que bien des gens trouvoient assés ridicules. Quoi de plus divin en effet, que ce qui inspire la vertu, & si efficacement, & si agréablement? Il est vrai que nous rendons aux Femmes le même service. Aussi rien ne les empêchera plus de nous appeler leur Idole. (ibid., pp. 89-90);

et surtout la fin de l'article Divorce:

Pour le peuple, il faut attendre que le Catéchisme de probité paroisse. Alors quand on aura bien inculqué aux esprits les plus grossiers le grand principe des mœurs, que quiconque est principe capable d'aimer, est vertueux, le mari & la femme, bien loin de se tourmenter l'un et l'autre, travailleront à acquérir de la vertu, & quand ils ne pourront l'acquérir ensemble (ne s'aimant plus) ils chercheront chacun de leur côté un maître, ou une maîtresse capable de leur donner de bonnes leçons de vertu. Alors, les idées du peuple même étant entièrement changées, les infidélités de sa femme, ne seront plus le déshonneur d'un mari: elles feront même sa gloire. Il aura l'honneur d'avoir épousé une femme, qui travaille de toutes ses forces à devenir vertueuse. (ibid., pp. 74-75).

Notre Jésuite n'avaient rien d'un abbé de cour et la prédication devant des auditoires populaires tolérait de telles audaces (47). Et l'éloquence, l'emphase de l'expression faisait passer la hardiesse et la vulgarité du contenu: à propos du même précepte philosophique, celui qui l'a sans doute le plus violemment indigné, il s'écrie:

Pour vous, femmes galantes, filles de moyenne vertu, faites dresser une statue à votre illustre défenseur. Il vous a vengées des préjugés injustes; que ne devez-vous pas à celui qui a érigé vos crimes & vos foiblesses en vertus & en titres de gloire. (ibid., p. 14) (48).

Il a su ainsi retourner contre les philosophes les armes du rire et de l'ironie et imiter assez heureusement les diverses formes sous lesquelles ils les utilisaient.

On notera l'absence du procédé dans lequel Voltaire était passé maître et qui consiste à tourner en ridicule une croyance, une théorie en l'énonçant de la manière la plus concrète qu'il se puisse. Mais Féraud réussit assez bien dans le persiflage: ayant cité quelques-uns de ses adversaires qui admettent fort bien l'hypothèse d'un langage articulé (49) chez les animaux, dans une période à venir, puisqu'après tout, les hommes n'ont pas toujours parlé, il poursuit:

Ils (sc. les animaux) parleront un jour; mais ne seroit-ce pas notre honte, qu'ils eussent fait tous les frais de ce commerce qu'ils établiraient avec nous & que nous n'y eussions contribué en rien?



Je croirois donc ce problème digne d'être proposé par toutes les académies de l'Europe: Par quelle voge on pourroit parvenir plus facilement & plus sûrement à comprendre le langage des Bêtes & à leur faire mieux entendre le nôtre. On pourroit d'abord se borner à une espèce, celle du chien par exemple, ou même de l'âne, dont les braimens, peu agréables à la vérité, ont des nuances plus sensibles, & un accent plus marqué. Il seroit curieux de découvrir dès le premier pas, que la patience de cet animal est tout-à-fait philosophique (Petite Encycl., p. 35).

Le persiflage ici se teinte d'humour. Ce dernier terme est peut-être celui qui définit le mieux le ton d'une grande partie du livre.

Le mot même d'humour, certes, s'il apparaît dès 1725 (50), est expliqué de façon satisfaisante par Voltaire seulement en 1762 (51). En 1755, dans la seconde édition du Manuel le lexique, l'abbé Prévost, pourtant curieux des choses anglaises et traducteur de Dyche, ne mentionne ni humeur ni humour et donne d'humoriste, une définition sans rapport avec l'humour (52). Du moins, Féraud et Pézenas avaient-ils emprunté à ce même Dyche un rapprochement entre humeur et humour qui, outre sa valeur étymologique, correspond à un premier stade de la formation de cette sorte d'esprit:

**HUMEUR** s.f. lat. Humor, angl. humour. Substance fluide de quelque corps que ce soit. Disposition, situation de l'esprit: naturel, fantaisie, caprice, occasionnés par une trop grande ou trop petite quantité de fluide dans le corps. (Dict. univers., s.v., t. I, pp. 516-517),

celui auquel conviendrait bien l'épithète de bizarre,

On a bien mal à propos rendu ce mot & ce qu'il signifie, odieux & méprisable. Les hommes, qu'on appelle Bizarres, sont de véritables Philosophes.

Qu'est-ce en effet qu'un homme Bizarre? C'est un homme, qui fronde les préjugés & les idées reçues, qui pense, parle, agit, au rebours des autres hommes, qui ne connoit pour loix que ses goûts, que rien ne gêne, ni égards, ni bienséances, ni coutumes. Or quoi de plus philosophique que ce caractère? (Petite Encycl., pp. 39-40).

Mais la réalité que recouvre le mot humour en 1760, en France comme en Angleterre, se rapproche beaucoup plus de l'ironie. L'usage prolongé, systématique de l'antiphrase ne finit-il pas par produire un effet humoristique? Nous avons déjà vu Féraud en user longuement et lourdement.

Un autre procédé consiste à tirer gravement les conséquences les plus surprenantes d'une affirmation qu'on donne pour fondée: Féraud feignant d'admirer cette maxime du Discours sur l'inégalité des conditions: — Fais ton bien avec le moins de mal d'autrui qu'il t'est possible, déclare:

Pour moi, je voudrais qu'on gravât cette dernière maxime sur tous les coins des carrefours, & sur tous les murs des cabarets & des tavernes. Ceux qui fréquentent ces honnêtes lieux, & qui sont souvent gens de sac & de corde, pourroient, à force d'y réfléchir & de se communiquer leurs idées, trouver le moyen de faire leur bien avec le moins de mal d'autrui qu'il seroit possible; & la Société y gagneroit sans doute. Les Assassins, par exemple, se contenteroient de couper la langue & les mains à ceux qu'ils auroient volés, pour les empêcher de parler & d'écrire. Les Voleurs s'exerceroient à dérober avec moins de dommage, & ils se garderoient bien de gêner ce qu'ils ne pourroient emporter. Les Empoisonneurs trouveroient un poison plus doux & plus agréable, &c. &c. Pour les Usuriers je n'imagine pas de moyen pour diminuer leurs exactions; car leur plus grand bien fera toujours le plus grand mal d'autrui. Mais quelque autre sera plus habile ou plus heureux que moi. (Petite Encycl., pp. 125-126).

L'idée même de faire, Jésuite, parler un philosophe se révèle d'autant plus humoristique qu'on passe à un déguisement au second degré, si l'on peut dire, quand Féraud-philosophe feint de redouter les jugements qu'on peut porter sur la philosophie et qui sont, en fait, ceux de Féraud-auteur. Ou encore, quand Féraud-Jésuite s'amuse à se trahir sous le masque emprunté:

J'ajoute, d'après un de nos Sages, que les contradictions du même Philosophe sur le même objet ne donnent pas un degré de certitude de plus à l'opinion opposée, puisque (53) le principe de contradiction même n'est pas certain. Vous conclurez si vous voulez, qu'il n'y a donc aucun signe d'évidence et de certitude dans nos connoissances Philosophiques.

Plusieurs de nos Philosophes ne craindront pas d'en convenir, & peut-être moi tout le premier. (Petite Encycl., p. 55, s.v. Contradiction).

Humour du second degré aussi, si l'on admet avec M. Escarpit (54) que tout humoriste, au fond, dénonce une série de conventions, d'évidences, tout un système de croyances. Voltaire représenterait le premier degré en démontrant l'absurdité des principes établis, de la monarchie chrétienne; Féraud tirant, à son tour, les conséquences du nouveau système proposé, fait la critique de la critique, ruine l'anti-système.

Il eût pu ainsi donner une œuvre brillante et originale, atteindre un détachement souverain et jongler avec les idées. Pour cela, il eût fallu observer, en apparence, une objectivité parfaite à l'égard de toutes les opinions. Or, il ne parvient pas à oublier sa qualité de prêtre et sa foi. Tel effet d'humour ne s'obtient pas pour la seule raison que l'équilibre ne se maintient pas jusqu'au bout entre l'extravagance de la proposition et le sérieux de l'expression: soudain le prédicateur apparaît et chasse l'humoriste: ainsi, le système de docteur Baumann est longuement présenté comme:

sublime & satisfaisant à ceux qui pourront le comprendre... S'il est inintelligible, il a cela de commun avec beaucoup de systèmes fort estimés, & le Lecteur doit, s'il ne le

comprend pas, croire que c'est sa faute. (Petite Encycl., p. 90, s.v. Formation des êtres).

mais l'apostrophe finale relève de l'éloquence de la chaire:

Jeune homme, si tu trouves plus satisfaisant ce que la Religion t'enseigne sur l'origine des êtres, & si un Dieu Créateur, qui a donné l'être & toutes les manières d'être à tout ce qui existe, te paroît une idée plus simple, plus noble, plus claire, plus raisonnable; si tu étois tenté de traiter ces belles tentatives... de rêveries pitoyables, songe que tu ne dois pas juger avec tant de précipitation les Restaurateurs de la raison & les Bienfacteurs de l'humanité, & que ce n'est que quand il s'agit de la Religion, qu'il est honteux de croire ce qu'on ne comprend pas. (ibid., p. 94).

Epouvanté par l'audace de certaines théories, Féraud a cru devoir prendre la précaution de mêler le bon grain à l'ivraie, aux dépens même de la vraisemblance et de la fiction adaptée. Ainsi, il commence l'article Concubinage, en rappelant l'existence des lois divines et humaines:

C'est sous ce nom odieux que les Superstitieux ont représenté l'amour: & quels traits, quelles invectives n'ont-ils pas lancés contre lui. Les loix se sont unies là-dessus à l'ancienne morale. Les maximes d'honneur plus fortes encore ont achevé de flétrir l'amour, sur-tout aux yeux d'un sexe plus foible que le notre & exposé à de plus vives attaques. (ibid., p. 49, s.v.).

Un humoriste peut haïr profondément les institutions qu'il attaque, mais sous peine de perdre son humour, il doit dissimuler ses sentiments et conserver une totale objectivité; notre auteur en est incapable, du moins systématiquement et pour toute la durée de son livre.

Au lieu de cette attitude détachée, il conserve avec son personnage les liens qui unissent Pascal à ses Jésuites et Molière à Tartuffe. L'influence littéraire des deux écrivains est incontestable, qu'elle apparaisse dans l'imitation directe du Voilà pourquoi votre fille est muette:

Or (55) chaque partie élémentaire, en s'accumulant & en se combinant, ne perdra pas ce petit degré de Sentiment & de Perception: ces qualités lui sont essentielles. Mais de ces perceptions rassemblées & combinées, il en résultera une perception unique, proportionnée à la masse & à la disposition; & ce système de perceptions, dans lequel chaque élément aura perdu la mémoire de soi, & concourra à former la conscience du tout, sera l'ame de l'animal. Et voilà justement comment, dans le règne animal se fait la formation des Etres. (Petite Encycl., p. 91);

qu'elle se devine dans l'art de mener un dialogue, de camper par le seul jeu des répliques, leur rythme, la place d'une incise, un personnage, comme dans l'article Humanité.

Si l'horreur et l'attrait qu'éprouve simultanément Féraud pour son héros l'empêchent de conserver l'attitude humoristique, ils lui ont permis de le faire vivre devant nous. Il a su lui donner le langage convenable et mettre dans sa bouche les mots-clefs du philosophe: nation (préf., p. v et vj), enchaînement de pensées (préf., p. vj), êtres pensants (p. 82), expression destinée à remplacer celles de beaux esprits, grands esprits, esprits forts; humanité (p. 107), terme à substituer toujours à celui de charité, bas et populaire (p. 47), comme Etre suprême à Dieu (p. 85). Il lui a même prêté son propre goût de la lexicographie, en lui faisant relever les acceptions ou les termes propres aux philosophes:

Ces mots sont, pour les substantifs, Humanité, Société, Esprit, Univers, Fanatisme, Superstition, Nature, Etre suprême, Préjugés, Sentiment, Vertu, Sensation, Mœurs, Tolérance, Intérêt, Bonheur, Barbarie, Bien, Evidence, Devoir, Plaisirs, Passions, Oracles, Organe, Liberté, Pensée, Hauteur, Profondeur, etc. etc. etc. qui combinés avec les adjectifs Sublime, Délicieux, Lumineux, Doux, Fidèle, Systématique, Frappant, Transcendant, Immense, Animé, Eclairé, Courageux, Curieux, Intéressant, Immortel, Hardi, etc. etc. font un effet merveilleux puisqu'ils éblouissent & entraînent, sans donner le tems, ni laisser la liberté d'examiner la solidité & la vérité des pensées.

Si tu peux, o Homme, enchasser habilement dans tes périodes, au milieu des exclamations pompeuses & des vives apostrophes quelque chose de semblable, à Centres de lumière, Centres de ténèbres; Spectacles des pensées; Arpens d'une nuit immense; Déposés dans l'abîme de l'oubli; Surnageant sur la vaste étendue des siècles; Elans du génie, Sources de sagesse ouvertes; Restaurateurs de la raison; Bienfacteurs de l'humanité, Sensibilité sourde; Inquiétude automate; Etendue de la sottise humaine; Sphère d'idées; Sceptre d'ignorance; Talisman d'imbécillité; Entendement appliqué à l'entendement; Vulgaire imbécille, Innocent artifice; Obscurité volontaire; Etonnement des siècles etc. etc... (Petite Encycl., pp. 79-80) (56).

Il lui a donné le même esprit de corps qu'aux Jésuites des Provinciales, la même confiance; la même satisfaction et la même fatuité quand il parle de nos Messieurs de notre système (p. 2, s.v. Abstinence; p. 5, s.v. Adultère); de nous (p. 3), de nos Sages (p. 3, s.v. Adoration; p. 5, s.v. Adultère, p.6,s.v. Age, etc.) ou d'un de nos Sages (p. 6, s.v. Age) (57).

Il y a ajouté le don de l'enthousiasme, un enthousiasme qui s'exprime tout naturellement dans les parodies du style de Diderot ou de celui de Rousseau; et on ne sait quoi de suffisance et de hâblerie qui fait de lui le plus méridional des philosophes — on eût dit alors le plus gascon —, un philosophe bon vivant et un peu porté sur le sexe (58).

Il a ainsi créé un personnage à l'immoralité expansive et qui fait de manière assez vraisemblable, en des confidences pleines de bonhomie, les critique les plus dures contre les philosophes: ainsi dans l'article Aigreur:

L'Aigreur dans les paroles & dans les écrits déshonore la Philosophie. Elle n'est permise que vis-à-vis de ceux qui osent ne pas penser comme nous. Ne leur épargnez pas les noms d'Ignorants, d'Imbéciles, de Pédans, etc. (Petite encycl., p.6 s.v.).

L'ouvrage en somme, n'est pas dépourvu de mérite littéraire. Qu'on en juge par le passage suivant qui donne une assez juste idée du ton et de la manière le plus souvent employée par l'auteur:

**ADULTERE.** Nos sages sur cet article établissent des principes & n'osent tirer les conséquences. Ils approuvent ouvertement le concubinage, & ils n'ont encore attaqué le phantome de l'adultère que par des railleries. Cependant je ne vois pas sur quoi, dans notre système, seroit fondée la différence entre l'un & l'autre. L'un plus que l'autre est-il défendu par la nature? Est-ce elle qui a donné à un seul un droit exclusif, préjudiciable à plusieurs? Ces défenses partent de la religion & des loix, & l'on sait quel cas fait un Philosophe des loix & de la religion. D'ailleurs, si, selon le principe d'un de nos Sages, quiconque est capable d'aimer est vertueux, lorsqu'un mari n'aimera point sa femme, il pourra, il devra même aimer ailleurs, pour être capable de devenir vertueux. Alors l'Adultère ne sera plus un crime, il sera même une vertu. Voyez Concubinage, Amour, Religion. (Petite Encycl., p. 5)

Fréron conclut une longue et élogieuse critique de l'ouvrage (59), ainsi:

Il faut avouer que l'idée de cette bagatelle est extrêmement ingénieuse & qu'il y a beaucoup de mérite à l'avoir créée; mais l'auteur en général, auroit dû négliger moins son style, ne pas s'abandonner à des expressions familières & basses, & être plus délicat sur l'emploi de la plaisanterie (art. c., p. 42).

Peut-être serions-nous plus indulgents aujourd'hui sur la familiarité du style et du ton, mais plus sévères pour le manque d'unité d'une œuvre dont l'auteur n'a pas su choisir entre humour, ironie et indignation éloquente, trahissant ainsi les contradictions de ses propres pensées et sentiments.

Pour les connaître, point n'est besoin de tirer de la Petite Encyclopédie un exposé en forme des croyances et de l'apologétique de Féraud. Il l'a donné lui-même.

## 2. — LE DISCOURS SUR LA PHILOSOPHIE.

Il se déclare, dans sa lettre à l'abbé d'Olivet du 2 juin 1766, l'auteur d'un second ouvrage contre les philosophes. Aucun bibliographe (60) ne le lui attribue, même pas le P. Sommervogel qui cite le passage, mais n'a pu sans doute en voir d'exemplaires. La Bibl. municip. de Marseille possède bien, cependant, relié avec la Petite Encycl., un: Discours sur la philosophie et singulièrement sur cette question: Pourquoi les incrédules passent-ils pour philosophes? MDCCLXII (n° 77.055).

Fut-il imprimé comme la Petite Encyclopédie à Lyon? (61). On songe encore tout naturellement à Jean Bruyset, encyclopédiste sans doute, mais aussi éditeur d'œuvres religieuses et antiphilosophiques, et chez qui Féraud donnera en 1775 une nouvelle édition du Dictionnaire Universel (62). Le Discours, nous apprend la préface, répond à une dissertation dans laquelle un auteur estimable à tous égards (Disc., p. j), avait examiné cette question: — Pourquoi les Philosophes passent-ils pour Incrédules?. Nous n'avons malheureusement pu découvrir ni cette dissertation ni le nom du Philosophe Chrétien (Disc., p. j) qui dans la candeur de son âme (Disc., p. ij) le rédigea (63).

Féraud semble bien d'ailleurs avoir surtout

pris occasion de-là de prouver qu'il n'y a jamais eu & qu'il ne sauroit y avoir de véritable Philosophie que dans le christianisme (Disc., p. iij),

et plus généralement d'écrire une apologie de la religion chrétienne: non qu'il n'y en ait d'excellentes,

Mais ces ouvrages sont longs & remplis la plupart de discussions pénibles pour la plus grande partie des lecteurs. Il semble que des discours qui traiteroient les choses en grand, & qui montreroient l'éloquence & la Philosophie réunies pour la défense de la religion, pourroient avoir aussi leur utilité. (Disc., pp. iij-iv).

Répondant ainsi à l'appel de l'Eglise en danger, Féraud donne à sa préface une allure guerrière et qui annonce le style des années à venir:

Que si quelqu'un trouvoit à redire que je fusse entré dans la lice, je répondrais que quand l'ennemi est dans le cœur de l'Etat & qu'il étend au loin ses ravages, tout homme doit être citoyen, & tout citoyen est soldat; (Disc., p. iv) (64).

L'ouvrage est nettement daté par l'exorde qui mentionne les cris de haine et de persécution qui se sont élevés de toute part contre la philosophie (Disc., p. 1), les condamnations qu'elle a subies (p. 2), peut-être les attaques de Rousseau contre ses anciens amis (p. 2) et, plus récemment par les passages où Féraud défend son Ordre des accusations qui vont en entraîner la suppression (65).

Introduisant son sujet par une série d'interrogations dans la meilleure tradition académique, mais conformément aussi à une certaine idée du sublime et de la grande éloquence, que remet en honneur la passion redevenue si vive, l'antiquité (66), il pose clairement le problème: pourquoi méprise-t-on la philosophie en soi admirable? — C'est que les philosophes contemporains l'ont discréditée:

Sages modernes, qui pour nous instruire & nous rendre heureux n'ont pas craint d'insulter à la pudeur, d'outrager les mœurs, de renverser les fondements de la probité, de la justice, & de la tranquillité publique, & ont renouvelé de nos jours toutes les folies

& toutes les horreurs qui couvrirent autrefois la Philosophie de tant d'ignominie & de tant t'opprobre. (Disc., p. 6).

C'est l'aboutissement inévitable de tout effort humain vers la vérité: si la religion ne le guide, il est radicalement vicié par l'orgueil. Aucun des systèmes de l'antiquité n'a pu subsister. Le plus admirable de tous les sages n'a pu atteindre à la hauteur de la morale divine. Si Socrate a échoué, qui, humainement, eût pu réussir et qui mérite le titre de sage? — Cicéron aux faiblesses peu analogues à ce titre (p. 9)? Platon ou Pythagore (67)? le persécuteur Marc-Aurèle (68)? Les atomistes (69), les pyrrhoniens (70), les voluptueux épicuriens, les stoïciens fous graves & sérieux (Disc., p. 15) les cyniques, les sophistes, tous aboutissent en définitive à:

multiplier les erreurs & les désordres; à répandre des nuages sur les vérités les plus claires & sur les sentimens les plus intimes; à confondre toutes les notions naturelles du juste & de l'injuste; à prêter de nouvelles armes & une nouvelle fureur aux passions effrenées; à jeter plus d'obscurité sur l'être de l'homme & sur le principe de cet être. (Disc., p. 17).

En contraste, quelle majesté divine dans la religion chrétienne! Même considérée d'un point de vue purement humain (71), elle demeure hautement respectable, donne du monde une explication satisfaisante et de Dieu, une image pleine de grandeur. Bien plus, elle résoud le problème du mystère de l'homme et de sa destinée et fonde sur des bases rationnelles, la morale et la société (Disc., p. 24).

— Qui mérite mieux demande Féraud, le titre de sage & de grand homme qu'un chrétien fidèle aux enseignemens de sa religion? (Disc., p. 29).

On aura noté la prudente réserve: un chrétien fidèle aux enseignemens de sa religion. Si les catholiques ne montrent pas cette fidélité, à eux la faute et non à leur croyance:

Les Philosophes étoient-ils vertueux? Ils s'honoroient eux-mêmes, bien plus que leur secte... Les Chrétiens sont-ils vicieux? Ils se deshonorent eux-mêmes bien plus que leur religion. (Disc., p. 34).

Poursuivant le débat sur le plan historique où l'avaient placé les philosophes et surtout Voltaire, Féraud fait la part du feu... ou du diable:

Nous ne craignons pas d'avouer que des hommes cruels & ambitieux se sont servis de la religion, disons mieux, du voile & du prétexte de la religion pour exécuter les entreprises les plus injustes, & qu'ils ont couvert de ce nom sacré les desseins les plus détestables (Disc., p. 34).

Mais ils sont précisément condamnés par cette religion dont ils ont prétendu se couvrir:

Qu'on cesse de confondre la religion avec ce qu'elle n'est pas, qu'on distingue ce qu'elle ordonne de ce qu'elle permet, ce qu'elle adopte de ce qu'elle tolère; qu'on sépare les mœurs & les usages de certains peuples Chrétiens des enseignemens que la religion présente à tous les hommes; & alors on sera forcé de convenir, que si quelque système mérite le nom de sagesse & de Philosophie, c'est le Christianisme sans doute. (Disc., p. 36).

Mais, même si l'on s'obstine à ne pas distinguer la véritable religion des formes historiques qu'elle a successivement revêtues, on doit convenir que l'action du Christianisme, malgré ces fautes, fut bienfaisante:

Ces leçons Divines fesoient la sureté des Rois & le bonheur des Peuples (Disc., p. 38) (72).

Le véritable procès eût consisté à épurer sans cesse la religion et à en suivre plus fidèlement les préceptes (p. 38). Ecartant en note les accusations de ceux qui font du catholicisme un élément perturbateur et l'ennemi du pouvoir établi, Féraud affirme:

Tous les faits vrais ou controuvés, exagérés ou présentés sous de fausses couleurs, que les Incrédules pourront citer & qui tendroient à prouver que des Prêtres, des Evêques & des Papes même ont autorisé le fanatisme & la révolte des Peuples contre leurs Souverains ne prouveront jamais rien contre la religion. (Disc., p. 38 note);

Des erreurs de la papauté, ce jésuite en appelle aux conciles:

Ce qu'on peut assurer hardiment, c'est qu'on ne citera jamais aucun décret de l'Eglise universelle qui ait autorisé les démarches de la rébellion, ou qui ait érigé en dogmes des opinions funestes aux Etats, au repos des Peuples & à la sureté de la personne sacrée des Rois (Disc., pp. 38-39 note).

En réalité, la religion, prévient-il ses lecteurs, est trop étroitement unie à l'Etat pour qu'on puisse ruiner l'une, sans perdre l'autre en même temps (73). Les soi-disant philosophes, en attaquant le christianisme, ne peuvent donc prétendre agir pour le bien de tous: ils désirent seulement s'affranchir d'une morale rigide ou obtenir par la hardiesse de leur doctrine une gloire de mauvais aloi (pp. 40-42).

Que peuvent-ils offrir en remplacement de ce qu'ils veulent détruire? Lequel d'entre eux osera dire que sa philosophie peut servir à éclairer l'homme & à le rendre heureux? (Disc., p. 42) — Sera-ce ce sophiste dangereux (p. 43), ou cette espèce de fou mélancholique, ou encore cet historien fameux par ses erreurs & son audace, en qui Féraud laisse aisément reconnaître Bayle, Spinoza et Voltaire? Toujours anaphoriquement, l'orateur somme tous les philosophes de dire ce qu'ils ont appris aux hommes. Bonne occasion de résumer — à sa manière — leurs principales idées, en renvoyant le lecteur pour plus ample informé aux lettres critiques sur la religion de l'abbé Gauchat et à La petite Encyclopédie, ou Dictionnaire des Philosophes (74).



Le seul de leurs arguments, qu'il réfute longuement est celui qui faisait d'eux, les représentants de l'esprit scientifique et leur attribuait le progrès des lumières. Celui-ci a commencé, en fait, bien avant les attaques des philosophes contre la religion:

Les Bacons & les Descartes, à qui nous devons cette heureuse révolution (75), respectoient la religion & ils lui étoient soumis; ils n'outrageoient point la pudeur & les mœurs dans leurs écrits; ils ne troubloient point la Société par une politique insensée & par des maximes séditeuses; ils ne craignoient pas que la religion les arrêtât dans leurs recherches; ils savoient concilier la foi avec la raison & l'expérience; & si cet accord leur paroissoit quelquefois plus difficile, ils n'hésitoient pas à sacrifier quelques foibles conjonctures & quelques imaginations brillantes à la solidité & à l'assemblage des preuves de la religion. (Disc., p. 52).

Pourquoi, d'autre part, répéter jusqu'au dégoût & à l'ennui, des déclamations puérides contre une scolastique barbare (p. 53) qui ne s'enseigne plus que dans un petit nombre d'écoles obscures — flèche décochée au passage contre les Universités, ennemies, de fondation, des Jésuites —, alors que la plupart des Académies philosophiques — comprendre les collèges —, concilient parfaitement les enseignements de la raison & de l'expérience avec ceux de la religion (p. 53) (76)? Conciliation aisée, car:

il n'est rien dans les livres saints, qui contredise les expériences de nos jours, & ces systèmes qu'on croit être ceux de la nature: Dieu, se communiquant aux hommes, n'en a pas voulu faire des savans, mais des hommes vertueux: il a parlé leur langage (Disc., p. 53).

Thèse qui sépare, on le voit, le domaine de la foi, de celui de la science, en se fondant sur le caractère historique de la Révélation, survenue à une époque où l'humanité se trouvait encore plongée dans l'ignorance des sciences de la nature; sur la nécessité pour Dieu de parler aux hommes leur langage. Thèse qui avait mené le P. Berruyer aux excès que l'on sait, mais que ne désavouait sans doute pas son confrère, dans le secret de son cœur (77), et qu'en linguiste, il appuyait d'une comparaison empruntée à la réalité contemporaine (78): Dieu

s'est servi des expressions communes dont se servent encore tous les jours les plus grands Physiciens, quoique ces expressions soient en contradiction avec leurs systèmes (Disc., p. 54).

Cette conciliation entre la science et la foi, théoriquement aisée, s'est faite historiquement. Les philosophes rappellent sans cesse la condamnation de Galilée (79). Mais ce fut le fait du prince (80). Féraud affirme fortement — nouvelle défense de son ordre contre le principal grief de ses adversaires — qu'on doit laisser.

les Souverains gouverner selon leur loix des sujets fidèles & proportionner leurs arrêts aux besoins de leurs peuples & aux conseils de leur sagesse (Disc., p. 54).

Et pourquoi rappeler toujours cette ancienne aventure, en France où n'existe pas l'Inquisition? (81). Que signifierait d'ailleurs ce fait isolé contre le nombre de grands hommes et de savants dont s'enorgueillit l'Eglise? Dans un mouvement d'éloquence qui annonce les arguments du Génie du Christianisme (82), Féraud s'adresse aux philosophes:

A vous entendre, vous êtes les seuls qui sachiez & qui osiez penser: mais quoi! ils ne pensoient point les Justins, les Tertulien, les Cyprien, les Chrisostome, les Basile, les Ambroise, les Augustin, cette foule de beaux génies, que la religion compte parmi ses Héros & les sciences & l'éloquence parmi leurs ornemens; ...

Ils ne pensoient point les Bossuet, les Fenelon, les la Bruyère & tant d'autres que les différentes nations de l'Europe comptent parmi leurs citoyens les plus illustres: ils ne pensoient point les Condés & les Turennes, aussi incapables de sacrifier au mensonge, que de trembler devant l'ennemi...

Ils ne pensoient point les Bacon, les Descartes, les Newton, qui nous ont ouvert la route des sciences & de la vraie Physique, ou qui y ont fait des progrès si rapides & des découvertes si admirables. (Disc., p. 55-56).

C'est contre les philosophes qu'il faudrait retourner l'accusation:

Vous êtes les seuls à penser! mais d'où viennent ces contradictions pitoyables & ces variations éternelles? Pourquoi suivant tous la raison & la nature, qui ne sauroient tromper, êtes-vous plus opposés entre vous que vous ne l'êtes aux croyants? (Disc., p. 57).

La véritable raison:

nous dit que tout nous découvre l'univers une sagesse & une puissance infinie; que ce monde ne peut avoir pour auteur qu'une intelligence éternelle & suprême; que ce Dieu, infini dans ses perfections, doit être incompréhensible dans son être & dans ses desseins;... (Disc., pp. 58-59),

et que l'homme ne saurait les pénétrer. Aussi vit-il au milieu des mystères et constate-t-il des effets dont il ignore les causes. Il lui faut, de même, admettre le fait de la Révélation (83).

La raison même, ajoute prudemment Féraud, nous dit que:

les choses morales ne comportent pas des démonstrations géométriques

et qu'il faut considérer l'appui qu'elles se donnent mutuellement:

quand on a tant de témoignages & tant de raisons de croire, de légères difficultés ne doivent plus arrêter. (Disc., pp. 59-60).

Une fois admise l'existence d'un Dieu créateur, que tout suppose, comment le concevoir indifférent sur les hommages & la conduite des hommes (Disc., p. 60)? Les philosophes prétendent, il est vrai, distinguer entre cette religion infiniment respectable, d'une part, et

le détestable fanatisme qui a si souvent porté des mains parricides sur la personne sacrée des Souverains, & qui a fait périr la moitié d'un peuple par les mains de l'autre (Disc., pp. 61-62)

et l'imbécile superstition, d'autre part. Sincères, ils sont entièrement d'accord avec les chrétiens qui éprouvent autant d'horreur qu'eux pour un Jacques Clément. Qu'ils n'oublient donc pas, dans leur zèle, la charité! Qu'ils considèrent surtout que, dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce fanatisme est mort. Dans une mise en garde que d'aucuns jugeraient prophétique, Féraud ajoute:

Que si quelque système pouvoit un jour, par un malheur dont nous rejetons le présage, faire reparoitre parmi nous les horreurs que le fanatisme fit éprouver à nos Pères, ne seroit-ce pas les maximes séditeuses de quelques Philosophes, maximes propres à briser tous les sceptres, & à ébranler tous les trônes. Si le peuple étoit imbu de ces principes plus que républicains, consignés dans le célèbre monument des sentimens de nos Sages, qui font dépendre l'autorité des Souverains des jugemens des peuples (84), & conséquemment de leurs caprices insensés & de leurs injustes préventions; que faudroit-il pour replonger la France dans un cahos d'horreur, que des esprits ambitieux & des hommes puissans qui voulussent profiter de ces dispositions funestes & s'armer de ces principes séditeux. (Disc., pp. 64-65).

Quant à la superstition, Féraud somme les philosophes de la mieux définir. N'entendent-ils pas par là, le culte même dont ils ignorent la valeur profonde et les prescriptions qui gênent leurs passions et leurs appétits?

Pour les pratiques vraiment superstitieuses, c'est affaire aux prêtres de les combattre (85) ou de les tolérer suivant les besoins des âmes.

On peut dès lors répondre aux questions posées dans l'exorde. Les soi-disant philosophes ne méritent ce nom ni par leur système où le pyrrhonisme anéantit la raison, où la morale se réduit à l'intérêt et au plaisir, où la politique mène à l'anarchie (p. 68), ni par leur conduite: leurs doutes leur insufflent l'orgueil au lieu de la modestie. Vraiment philosophes, ils choisiraient de parier pour la religion (86), après un examen impartial de ce qui s'écrit pour elle et contre elle (p. 73).

Ils ne se permettraient, en tout cas, dans leur polémique, ni imputations calomnieuses ni fausses allégations (p. 74), montreraient de la modération (p. 75), de la décence (p. 76), et de la mesure.

Devant leur impudeur et leur mauvaise foi, peut-on vraiment demander aux défenseurs du christianisme de ne pas répondre, de se contenter d'un hommage donné en passant par un philosophe, à la religion, et d'oublier les attaques systématiques, de ne lire que les déclarations hypocrites de respect dans les préfaces pour négliger tout le corps de l'ouvrage violemment anticlérical, d'admettre la pratique de Voltaire:

...parce que cet auteur qui a fait un abus si indigne de ses grands talens, pour s'ouvrir l'entrée d'un corps littéraire pour lequel il avait témoigné lon-tems le plus injuste mépris, a désavoué publiquement un ouvrage impie, dont auparavant il s'avouoit avec complaisance le Père. Parce qu'il s'est fait une habitude de s'honorer auprès des uns de plusieurs pièces fugitives comme de pièces pleines d'une liberté Philosophique, & de les rejeter auprès des autres, comme des productions indignes de sa plume & de ses sentimens tandis qu'il en reconnoit un si grand nombre qui ne font pas plus d'honneur à ses talens & à sa religion. Parce qu'il a rendu de tems en tems hommage à la Divinité de la foi, tandis que dans une multitude d'ouvrages de tous les âges de sa vie il attaque les principes de cette foi sous tous les tours & sous toutes les formes que peut inventer une imagination féconde.

...Faudra-t-il, quand la religion est si cruellement outragée, se contenter de ces vagues protestations & renoncer au bon sens pour pratiquer la charité? (Disc., p. 77-78, 80).

Ne convient-il pas de défendre la religion comme on défendrait l'autorité de l'Etat ou des magistrats contre les attaques calomnieuses (p. 82)?

Naturellement, les défenseurs de la foi s'en prennent aux écrits et non aux auteurs (p. 83-84) (87). Ils sont prêts à admettre que certains aient agi par imprudence et non de propos délibéré. Ils se refusent à ces prises à partie habituelles aux philosophes. Mais les ouvrages de ces derniers n'en sont pas moins pernicieux (p. 91) et subsisteront après qu'eux-mêmes ne seront plus (88).

Et il faut définitivement leur ôter ces titres usurpés de sages et de philosophes, sous lesquels ils dissimulent celui d'incrédules, séduisant ainsi la jeunesse (pp. 92-93). Féraud les invite dans sa péroraison à reprendre cette dernière appellation (p. 94), tout en suppliant les mieux doués d'entre eux, de consacrer désormais leur talent à la défense de la véritable philosophie, de la religion et de la vertu. Leur place est prête dans le camp de la foi:

La plupart de ceux, qui combattent vos systemes, courant une autre carrière que la vôtre, ne peuvent être jaloux de vos talens & de vos succès. Ils y verroient au contraire avec plaisir la gloire de la nation qu'ils aiment & des lettres qu'ils estiment; si leur satisfaction pouvoit être pure; & si les intérêts de la religion, qui doivent leur être plus chers, ne venoient en troubler la douceur. Cessez d'être les ennemis de la foi, des vertus, de la patrie, & vous trouverez dans eux des admirateurs & des panégyristes. (Disc., p. 96).

Quant à leurs lecteurs, qu'ils évitent désormais de se laisser tromper et que les chrétiens ne poussent pas la charité jusqu'à compromettre les droits du ciel & de la patrie (p. 97).

Il est facile de dégager du Discours et de la Petite Encyclopédie la conception que Féraud se fait du philosophisme. Il ne s'en exagère pas le danger: il connaît certes les progrès & les ravages de ses enseignemens (Disc., p. 92):

...qui pourroit se cacher les ravages de l'Incrédulité? On insulte publiquement la religion: elle est l'entretien de toutes les compagnies & le sujet de toutes les conversations; & l'on n'en parle le plus souvent que pour railler de ses mystères & pour se moquer de son culte & de ses pratiques: un grand nombre d'hommes jaloux d'une funeste liberté désavoue les sacrés rapports qui les unissoient avec elle, viole avec éclat ses loix & ses préceptes, & loin d'en rougir en fait gloire & s'en applaudit: chaque jour elle perd quelques-uns de ses enfans, & chaque instant est marqué par de nouveaux sujets de larmes. (Disc., pp. 84-85).

Mais il met ses adversaires au défi de prouver qu'ils constituent la majorité ou même une importante minorité (89). Ils font illusion par leur agitation:

...un petit nombre d'Incrédules fait plus de bruit & plus de sensation, que la multitude bien plus grande des croyants &... on fait passer pour le cri public, & pour le suffrage universel, ce qui n'est que le cri & le suffrage d'un petit nombre d'hommes à qui la confiance & la hauteur donnent plus de poids que le mérite & le savoir; (Disc., p. 94).

S'ils tiennent tant à se faire passer pour philosophes c'est que le nom d'Athée fait encore horreur, (Petite Encycl., p. 70) (90). Leur force est de former un parti organisé dont les membres savent taire leurs dissentimens devant l'ennemi. Tout philosophe:

Doit admirer tout haut des systèmes qu'il méprise tout bas. Cette admiration est nécessaire aux progrès de la Philosophie. (Petite Encycl., p. 3 s.v. Admiration) (91).

Aussi Féraud compte-t-il toujours parmi eux Rousseau (92), bien qu'il professe sur le théâtre, des opinions opposées à celles de ses compagnons (93).

Non qu'il règne entre eux une véritable amitié. Comme Cicéron (94) aux siens, Féraud dénie à ses adversaires la possibilité de la connaître (95).

Obéissant à l'amour-propre et à leurs intérêts comment nourriront-ils un sentiment généreux? (96). Mais ils partagent la fierté de savoir tout ce qu'on a jamais su & tout ce qu'on peut savoir (Petite Encycl., pp. vij-viiij), d'être les seuls dans l'univers. (p. viij) à oser penser (97), unis contre quiconque ne partage pas leur opinion.

Car ces défenseurs de la tolérance sont intolérants (98) et veulent le triomphe de leurs intérêts plutôt que celui des lumières:

Avouons-le: c'est l'amour de la belle gloire plus encore que celui de la vérité qui nous anime. (Petite Encycl., p. 41).

Aussi ne souhaitent-ils pas un progrès du savoir payé de longs efforts, mais une prodigieuse révolution (99) (Petite Encycl., s.v. Amour propre). Ils ne poursuivent pas l'œuvre des fondateurs de la véritable science, les Bacons, les Descartes: ils prennent seulement le contre-pied de tout ce qui a été fait avant eux (100). Aussi Féraud bâtit-il nombre de ses articles sur une opposition entre le passé et le futur et illustre-t-il cette volonté d'un changement radical par cette parabole:

Quand la Philosophie parut parmi nous, la Morale étoit un édifice grand & majestueux, mais d'un goût trop ancien, & qui n'étoit plus à la mode. On auroit bien été d'avis de le raser entièrement & de n'en laisser pas de vestige. Mais il étoit respecté pour son ancienneté & pour son utilité reconnue. On n'osa donc (sic) toucher à ses fondemens. Cependant c'étoit sur-tout, à notre avis, par les fondemens qu'il péchoit. Nos Philosophes se contenterent donc d'en changer la façade & de la mettre dans le goût moderne. Mais le fond de l'ancien bâtiment restoit toujours: les appartemens étoient mal distribués; & si vous exceptez qu'ils étoient bien éclairés, on y trouvoit peu de commodités & d'agrémens. Nos Sages se sont lassés d'y faire des changemens; ils ont enfin pris le bâtiment par le pié, & ils en ont arraché jusques aux fondemens, pour en substituer, sinon de plus solides, du moins de plus conformes à leurs vûes (Petite Encycl., art. Mœurs, Morale, pp. 141-142).

La morale nouvelle, comme l'ensemble de la philosophie, se fonde sur une Nature dont chaque philosophe se fait à une idée différente (101): Intelligence incréée & Toute puissante (102) pour les uns, cause aveugle (Petite Encycl., p. 114) pour les autres. Mais elle ordonne toujours l'obéissance à ses appels, transformant ainsi passions et instincts en vertu (103). Ainsi ira-t-on inéluctablement à l'anarchie (104):

Quand nous serons parvenus à ce point d'indépendance, où est heureusement monté un Peuple Philosophe, nous secouerons tous publiquement le joug de toute autorité & celle même des Sages (Petite Encycl., p. 29, s.v. Autorité).

Le débat se situe ainsi entre le Bien et le Mal, entre Dieu et Satan, moment d'une lutte éternelle et non phase de l'évolution de l'humanité. Son éducation classique, sa formation théologique avaient enseigné à Féraud la permanence et l'identité de la nature humaine, sous les apparentes transformations qu'opèrent les temps et les lieux. Le relativisme de Voltaire (105), la théorie des climats de Montesquieu (106) lui paraissent imaginés pour les besoins de la cause. Le succès des idées nouvelles s'explique non par des conditions historiques nouvelles, par le progrès des sciences et des techniques, mais par ce goût du neuf, ce besoin constant de variété qui créent les modes dans le domaine de la pensée comme dans celui de l'habillement. Les philosophes, en fait, quoi qu'ils prétendent(107), se contentent de reprendre quelques rêveries extravagantes de l'antiquité, misérables copistes &... foibles échos ou des anciens ou de nos voisins (Disc., p. 76):

Est-il un seul sentiment, pour singulier qu'il puisse être, tant les Sages de la Grèce, qui n'ait été renouvelé, de nos jours, par les Sages de la France? (Petite Encycl., pp. 135-136) (108).

Ils sont, en réalité, incapables de penser: dépourvus, on l'a vu, de l'impartialité indispensable au savant, aveuglés par les passions et l'amour propre (109), ils ignorent les exigences de la logique (110), parlent souvent d'analyse, mais n'analysent guère (111), raisonnent par analogie (112), allant à par sauts & par bonds, franchissant des intervalles immenses, pour nous découvrir d'un seul trait des vérités inouïes, auxquelles cent ans d'argumentation ne nous conduiroient jamais (Petite Encycl., p. 25 s.v. Argumentation, Argumenter). Pour convaincre, ils se fient à l'éloquence du cœur (113), Ce ne sont pas là calomnies d'adversaire, mais réactions sincères d'un esprit entraîné à se mouvoir avec certitude dans les cadres rigoureux, sinon de la logique péripatéticienne — il considère, on l'a vu, le thomisme et la scolastique comme caducs et abandonnés à quelques universités de province — du moins de la théologie classique, imprégnée d'un cartésianisme (114) lui-même héritier de l'École. Féraud ne saurait accepter ni le primat de la sensation (115), ni, naturellement, l'idée qu'on puisse plaisanter sur des matières graves & sérieuses (116). Et son expérience de confesseur lui faisait adopter l'attitude que tend à prendre tout polémiste: celle qui résout les grands mouvements collectifs de pensée en une série de choix individuels déterminés par des motifs sordides. Reconnaissons à son honneur qu'il ne s'est pas contenté d'évoquer des raisons d'intérêt matériel, que s'il a parlé de la liberté de penser qui fait vendre des livres, qui ne se seroient jamais vendus, et qui a par-là... fait bouillir la marmite du Sage (Petite Encycl., p. 152) (117), il a cherché à la conduite des philosophes des causes plus profondes, jusque dans ce que nous appellerions aujourd'hui l'inconscient:

Combien qui ignorent & le système qu'ils embrassent, & la religion qu'ils abandonnent, & qui, aveugles volontaires, s'embarrassent peu de se perdre, pourvu qu'ils se perdent, sans s'en apercevoir? (Disc., p. 73).

Mais il a été ainsi amené à attaquer les philosophes plutôt que la philosophie. Il prétend bien respecter les personnes, condamnant, sans le nommer, Palissot (118) et ne critiquer que les écrits. Cependant, il fait des plaisanteries peu charitables: dans l'article *Métempsychose* de la *Petite Encyclopédie* — occasion de redire qu'il n'y a rien de nouveau dans la philosophie du siècle — il demande à ses lecteurs de deviner quelle âme antique anime actuellement le corps de Toussaint, celui d'Holbach, ou d'Alembert, ou de Rousseau, de Diderot ou de Voltaire. Bon prétexte pour rappeler les contradictions de ce dernier:

L'opinion de la *Métempsychose* est encore merveilleuse pour expliquer les variations & les contradictions du même Philosophe. Il en est un fort célèbre, à qui je ne saurois quel nom donner. Est-il Homère? Est-il Sophocle? Est-il Lucien? Est-il Lucrèce? Disons qu'il est tout cela; & que plusieurs Ames animent son corps. Alors il sera faux de dire qu'il se contredit, mais on dira qu'un tel jour Sophocle tenoit la plume, & qu'un tel autre jour Lucien ou Lucrèce dictoit, etc., etc. D'ailleurs plusieurs lames doivent plus user le fourreau qu'une seule; & de cela pourroit expliquer pourquoi ces Ames tam malè habitant (p. 138).

Contradictions parfois volontaires, on l'a vu, et destinées à assurer son Repos (119), mais qui n'empêchent pas Voltaire d'être contraint de se répéter (120).

Seuls avec l'auteur de l'*Essai sur les Mœurs*, Bayle et Spinoza ont droit à des allusions éloquentes dans le *Discours* (121). Les autres voient leurs opinions attaquées toutes ensemble (122). Dans la *Petite Encyclopédie*, au contraire, citations et auteurs sont cesse raillés: le genre permet des attaques directes, mais elles portent souvent contre des écrivains de second ordre (123).

Cependant, comme l'a montré le résumé de son *Discours*, Féraud, en son cœur souhaite la conversion de tous ces pécheurs. Il rappelle à leur intention et plus encore à celle de ses lecteurs, les arguments que d'innombrables ouvrages d'apologétique répétaient alors (124. Il abandonne — est-ce seulement la dimension de ses deux livres, qui l'y contraint? — la démonstration rationnelle que donnaient souvent ses confrères (125). Il préfère suivre les philosophes sur leur terrain: beaucoup sont pyrrhoniens, tous ont manié contre l'Eglise, l'arme du doute: doute à l'égard des *Evangelies* et du témoignage historique, doute à l'égard des miracles. Il accorde qu'aucune certitude absolue, aucune évidence n'est possible. Eux-mêmes, comment osent-ils substituer un dogme à un autre, une affirmation à une autre:

comment concilier si peu de certitude avec tant de vérités, que la Philosophie a fait connoître à l'univers? Dirons-nous que ce qui es vrai n'est pas toujours certain; oui, nous répondroit-on, ce qui est vrai, sans être connu pour tel; mais le vrai reconnu & le certain ne sont que la même chose.

Il faudra donc se borner à dire que la grande vérité, que nous a appris la Philosophie, c'est que nous ne savons rien, & que nous ne pouvons rien voir. (*Petite Encycl.*, p. 46) (126).



— Nous ne pouvons jamais parvenir qu'à douter, fait-il avouer à son philosophe (Petite Encycl., p 7) (127).

Sur ce plan, il est facile de montrer que la religion chrétienne contient la part la plus grande de probabilité, puisqu'elle résoud la plupart des problèmes qui tourmentent l'Homme: origine du monde, fins dernières, immortalité de l'âme, Dieu, société (128).

Il insiste sur ce dernier point: seule, la religion peut maintenir la cohésion de l'ordre social (129): nécessaire, comme le reconnaissent les philosophes eux-mêmes, pour les classes supérieures et fournit à la monarchie un soutien indispensable (131).

C'est là une attitude pragmatique qui oblige à démontrer cette utilité sociale de la religion et, en portant la discussion sur le plan historique, à énumérer, comme on a vu, les bienfaits du christianisme.

C'est surtout une position de repli, puisqu'il sépare le domaine religieux du scientifique (132), qu'il renonce à l'ambition de posséder la Vérité et plus encore parce qu'il accepte, en somme, le critère proposé par ses adversaires: la valeur morale se détermine par l'utilité sociale.

Ce n'est pas là simple habileté tactique; Féraud appartient vraiment à son siècle. Le traducteur de Dytche, que l'on a vu si enthousiaste du progrès des lumières parle encore de cette aurore brillante qui promettoit un jour éternel sans brouillards & sans nuages, des ténèbres dont nous commençons à sortir, des préjugés funestes qui tenoient la raison dans les fers et surtout de la recherche de la vérité, de cette vérité si long-tems inconnue aux hommes & qui seule peut faire leur gloire (Disc., p. 4). Il a jugé hautement souhaitable l'union de la religion et de la science, telle que la réalisait à ses yeux un P. Pézenas, une science dirigée comme le voulait Descartes vers l'action, vers le service des hommes et ayant pour but de perfectionner les Arts, la Navigation, le Commerce, la Politique, la Connaissance des Temps (Petite Encycl., p. 153) et non de détruire la morale et la foi.

Hélas! c'est à cette seule destruction que s'attachent les soit-disant philosophes. Faut-il s'étonner de la conduite de ces athées, quand des chrétiens eux-mêmes parviennent si difficilement à triompher de leurs passions (133). Faute de les convaincre, ne peut-on les effrayer? Lequel d'entre eux oserait affirmer que son âme est mortelle? Car c'est là le centre du débat (134), l'article le plus important, sans doute, de la Philosophie, & le pivot sur lequel elle roule toute (sic) entière (135) (Petite Encycl., p. 115). Personne ne peut se vanter d'avoir administré la preuve que l'homme est matière seulement et que tout finit ici-bas:

Les uns décident hardiment, sans le prouver, que (136) l'orgueilleux Monarque meurt tout entier comme le Sujet modeste & le chien fidèle; & que (137) dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, où la nature est si connue, il est enfin démontré par mille preuves (qu'ils n'apportent pas) qu'il n'y a qu'une vie & qu'une félicité... Mais malheureusement ceux qui parlent de la sorte ne sont pas les plus illustres de nos Sages.

Un des plus célèbres dit au contraire, que (138) l'Immortalité de l'âme est une chose presque décidée. Et ailleurs il la regarde, au moins, comme une question problématique (139). L'espérance d'être après sa mort, dit-il, n'est fondée que sur la probabilité, que ce qui pense, pensera; on n'en a point de démonstration. Lucrèce, pour détruire cette espérance, apporte dans son troisième livre, des argumens dont la force afflige. Mais il n'oppose que des vraisemblances à des vraisemblances encore plus fortes (Petite Encycl., pp. 116-117).

...les Philosophes modérés se contentent de dire d'après Locke, que nous ne serons peut-être jamais capables de connoître, si un être purement matériel peut penser ou non (ibid., p. 118).

Et même:

qui pourroit assurer, du moins parmi les Déistes qu'une ame matérielle ne peut pas être immortelle (ibid., p. 119).

Ici les catholiques, grâce à Descartes (140) demeurent en position de force (141). Dans le Discours, Féraud oppose même l'âme et le corps, non plus selon la distinction cartésienne de la pensée et de l'étendue, mais en reprenant les vieilles formules platoniciennes si souvent utilisées par la philosophie et la prédication chrétiennes et trouve ainsi des accents pré-lamartiniens:

... l'homme dans le système de la religion est un être privilégié qui a une origine divine & une fin noble & sublime. Son corps tiré de la poussière doit rentrer dans le sein de la terre d'où il est sorti: mais il n'est pour son ame qu'une prison fragile, où elle doit languir quelque tems dans les fers, pour voler ensuite dans le sein de son Dieu par le souffle & à l'image duquel elle a été formée. L'immortalité est son apanage: étranger & voyageur ici bas il ne doit point attacher aux biens de la terre son cœur & ses affections; c'est à la possession de Dieu même qu'il est destiné: le ciel où il doit regner avec Dieu, voilà sa véritable patrie, où doivent tendre tous ses vœux. (pp. 22-23).

On peut donc éveiller dans le cœur des incrédules non seulement le désir de cette vie divine, mais aussi la crainte de cet au-delà. Féraud fait dire à son philosophe à la fin des quelques pages consacrées à l'Immortalité:

J'ai été tout surpris, en lisant cet article de voir le sombre & le sérieux qui y règne. On ne peut pas rire quand on parle de cette Immortalité de l'ame. (Petite Encycl., p. 120).

Et il leur présente le plus souvent possible l'image du Dieu juste, du Dieu vengeur, inexorable dans sa justice (142) (Disc., p. 71), les invite à:

songer qu'il est un Dieu, le protecteur de la veuve, de l'orphelin, de l'innocent, du juste opprimé, qui jugera les justes & réformera les iniques jugemens des hommes... (Disc., p. 28).

Dans le doute où les philosophes sont contraints de demeurer en ces matières, la raison voudrait qu'on tremblât (Disc., p. 71). Et l'argument pascalien du pari prend moins la forme d'un calcul des probabilités que celle d'une assurance contre une horrible éventualité:

quel malheur de passer d'une vie de plaisirs & de crimes, de désordres & de troubles, dans une éternité de supplices & de malheurs (Disc., p. 72).

Si l'ardeur de la jeunesse et le feu des passions entraînent les philosophes loin de ces images redoutables, la venue de l'âge les en rapproche: à défaut d'une bonne vie, qu'ils fassent, comme Montesquieu (143) une bonne mort (144).

Contre ceux qui ne veulent, à aucun moment, entendre, reste l'argument suprême du compelle intrare. Ce sont, pour nos sensibilités modernes, des passages déplaisants que ceux où Féraud fait au bras séculier un appel complaisant, contre les ennemis de l'état & les fléaux de la patrie (Disc., p. 68) et plus déplaisants encore ceux où il raille les incrédules de la peur que leur inspire l'emprisonnement:

**BASTILLE, BISSETRE.** Mots que tout Philosophe doit avoir présents à l'esprit, quand il écrit sur la Sagesse, excepté moi, qui ne veux imprimer qu'après ma mort (Petite Encycl., p. 31, s.v.) (145)

et les taxe de lâcheté: à propos de la pratique des Renvois:

Ils ont sur-tout grand soin d'éviter les fâcheuses conséquences (146) & on voit aisément de quelles conséquences ils veulent parler. (Petite Encycl., p. 168).

Est-ce vraiment la meilleure tactique à employer pour le ministre d'une religion d'amour? N'eût-il pas mieux fait d'user de charité, de rendre Dieu sensible au cœur et de parler davantage aux incrédules de ce culte qu'ils connoissent si peu, par la seule voie par-où on peut le connoître, par sentiment (Disc., p. 66).

Mais le catholicisme et la royauté étaient trop étroitement unis, pour que la puissance de l'une ne fût pas au service de l'autre et qu'on ne cédât pas à la tentation d'user, en raisonnant, de la raison du plus fort. Il ne nous appartient pas ici de regretter que Féraud ait cru arrêter la marche d'idées avec des portes de prison, mais uniquement de montrer quelle part il a prise aux grands débats de son temps et comment il a rêvé d'une conciliation du progrès des lumières et du maintien de la foi, comment il a pressenti les dangers qui menaçaient l'ordre établi, comment il a su, à Marseille,

comprendre son époque avec clairvoyance (147). Ecrivain médiocre, il donne, en revanche, une opinion assez élevée de sa sagacité et de son intelligence.

Ces qualités n'étaient pas nécessaires pour prévoir, comme il l'a fait, l'orage qui allait fondre sur son Ordre.

## CHAPITRE IV

# DE LA SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS A LA RÉVOLUTION

Le Discours sur la Philosophie, en répondant (1) à certaines accusations lancées contre la Compagnie de Jésus, notamment celle de favoriser au besoin, le régicide, tentait une défense devenue inutile presque aussitôt. En 1762, les Parlements avaient déjà triomphé (2). A Aix, une solide opposition avait pu retarder la décision (3), mais, le 28 janvier 1763, après un compte-rendu et des réquisitoires (4) qui valurent au procureur général Ripert de Monclar une réputation égale à celle de La Chalotais (5), un arrêt déclarait dissoute la Compagnie de Jésus, en Provence (6).

Diverses mesures devaient permettre à ses membres de rompre tout lien avec l'Institut et de trouver un nouvel état. Le 3 juin 1763, Ripert de Monclar annonçait que les ex-Jésuites âgés de moins de 33 ans étaient rentrés dans leurs biens; des autres, au nombre de 62 (7), 48 avaient fait en tout ou en partie les déclarations prescrites. Deux d'entre eux seulement les sieurs pezenas et blanchart étaient suffisamment pourvus suivant leurs déclarations.

Le 7 juin, le Parlement, leur accordant une pension alimentaire jusqu'au 2 janvier 1764, dressait un état de ceux qui s'étaient soumis aux dispositions prévues (8).

Jean François Féraud y figure sous le numéro 14 et se voit allouer, comme ses confrères âgés de plus de 33 ans, une pensions de 200 livres (9). Il est porté comme appartenant, avant la dissolution, au Collège de Belsunce, avec le titre de prédicateur de carême et comme ayant fait ensuite élection de domicile, toujours à Marseille, chez le Sr Attigue, au Port, Place du Bois, Paroisse St Laurent, sans doute Pierre Lartigue, capitaine marin qui avait épousé Elisabeth Modeste (10). Ce serait donc son beau-frère, appelé suivant l'usage classique son frère, que Féraud remercie dans les vers où il a, plus tard, évoqué ces tristes événements:

Presque Mourant, quoique toujours Tranquille  
Je trouve en la Maison et le Port et l'Asile  
Dans le Naufrage désiré

.....

Oui, ton Amour, Ingénieux et tendre  
Sut bientôt connaître et comprendre  
Quels trésors précieux, quels biens j'avais perdus  
Dans cète Compagnie Aimable  
Et vertueuse et Respectable  
D'Amis que je ne trouvais plus

(ms. Marseille 1.078 (48.710), sous le titre: Recueilli dans la maison paternelle (11), f° 86, p. 9).

Ce qui contredit le récit donné par Rostan:

M Féraud obligé de sortir du royaume, se retira dans le Comtat Venaissin où l'heure de la destruction des Jésuites n'était point encore sonnée. Il rentra, peu de tems après, dans la Provence, par l'effet de la protection et de la tolérance éclairée de M. de Monclar, Procureur général, qui ne pouvait voir, dans un savant estimable, un ennemi de son pays. (notice c., Mem., Acad. Marseille VII, p. 48).

Il situe en 1763 cet exil prétendu de Féraud. Mais c'est seulement un an après la dissolution de la Société que le Parlement de Provence, constatant que les Jésuites ne veulent être ni citoyens paisibles, ni ecclésiastiques utiles, que la compagnie est dispersée plutôt que dissoute, se dit persécutée et nullement détruite, impose, sous peine d'expulsion, le serment à ceux des Jésuites qui ne sont pas originaires de Provence (12). Le P. Féraud avait donc parfaitement le droit de demeurer à Marseille, sans se soumettre à rien qui pût heurter sa conscience et ses sentiments de fidélité. Pourquoi fût-il allé à Avignon accroître sans nécessité le nombre déjà excessif de ses confrères (13) et eût-il renoncé à une pension (14) dont il avait besoin et qu'il jugeait certainement due très légitimement?

Féraud déclare lui-même, dans un bref récit de sa vie adressé au P. Bettinelli, au début de leur correspondance:

Depuis notre disparition en France, ma résidence était à Marseille, ma Patrie, d'où je faisais quelques excursions pour des carêmes et des missions et où je ne connaissais que les églises, les couvens et mon Cabinet. (let. 26 oct. 1792).

Comment expliquer les détails fournis par Rostan et la mention de Ripert de Monclar? — Simple désir de rapprocher deux Provençaux illustres (15), flatterie à l'égard d'un autre académicien marseillais: Joseph Louis de Lisle, beau-frère du Procureur général (16), confusion avec d'autres Jésuites protégés par le destructeur de l'Ordre ou encore souvenir recueilli auprès des parents de Féraud et mal interprété?

En 1773, quand Ripert de Monclar, retiré dans ses terres de Saint Saturnin, après la réforme Maupeou et la suppression des Parlements, tomba gravement malade, l'évêque d'Apt, La Morlière, zélé partisan des Jésuites, voulut obtenir du plus célèbre de leurs adversaires provençaux, une éclatante rétractation.

Il n'entre pas dans notre propos de reproduire la correspondance alors échangée avec la famille, notamment le frère de Ripert, M. de Salonet, encore qu'elle ne soit pas tout à fait indigne par endroits des Provinciales (17). Ne pouvant obtenir d'être reçu au château, l'évêque chargea le curé de Saint-Saturnin de convaincre son pénitent. Finalement (18), ce fut le vicaire Jouval qui confessa et administra le mourant, après avoir obtenu de lui, annonça-t-il à Monseigneur, qu'il n'avait rien dit ni écrit contre la religion ni contre l'église à laquelle il a toujours été soumis et que si contre sa volonté il l'avoit fait, il en demandoit pardon et le rétractoit, qu'il étoit soumis à toutes les décisions de l'église, sans en excepter aucune (19). L'humble prêtre de campagne appelé auprès du châtelain à qui le médecin ne donnait la moindre assurance pour demi heure, n'avait pu attendre l'arrivée de l'express dépêché par l'évêque. Celui-ci exigeait dans son message que Ripert déclarât:

- 1° accepter la bulle Unigenitus;
- 2° rétracter les actes et les écrits contre les Jésuites;
- 3° rétracter les actes contraires à la fidélité due au Roi (20).

Après avoir reçu Jouval le 14 février, La Morlière considéra que la formule générale de Ripert contenait implicitement les trois autres et se jugea en droit d'annoncer solennellement que l'ancien Procureur général avait adhéré à la Bulle et avait rétracté tout ce qu'il avait dit et fait contre la Compagnie de Jésus. Le beau-frère de Ripert, M. de Lisle de la Verune demanda à l'évêque (21) de rétablir la stricte vérité, mais se heurta à un refus (22). C'est alors que la veuve fit enregistrer par son notaire marseillais toute cette correspondance et une déclaration solennelle des assistants: médecin, domestiques relatant les faits et les paroles du mourant, telles que les avait immédiatement rapportées le confesseur (23).

En tête des signatures, on lit celle de Féraud, prêtre, précepteur du fils de Ripert (24) et qui avait joué un petit rôle dans cette dernière scène. Le vendredi 12, le vicaire Jouval avait dit sa messe, en omettant — intentionnellement? — de consacrer une hostie de réserve. Il ne pouvait biner. Le précepteur du fils de M. Ripert de Monclar leva la difficulté en disant la sienne (25).

Une fois de plus nous nous trouvons devant un cas possible d'homonymie, probable même. La présence à Saint-Saturnin de notre Féraud se conçoit mal. Peut-on songer à chercher dans le château d'un adversaire aussi déterminé de l'Ordre, un Jésuite? Voltaire, il est vrai, avait pour aumônier à Ferney, un ex-Jésuite, le P. Adam, mais Féraud ne mérite pas l'insulte d'une telle comparaison.

De la part du Procureur général, le choix n'aurait, certes, rien de surprenant: sa politique était de procurer aux membres de la société dissoute toutes les fonctions susceptibles de les en détacher définitivement et il se montrait aussi accessible aux particuliers qu'il avait été inexorable pour le corps (26). Bon père de famille (27), lui-même ancien et brillant élève du collège d'Harcourt (28), s'intéressant aux problèmes d'éducation (29), il n'aurait su faire meilleure recrue. Et on a pu facilement lui vanter les mérites de ce grammairien, défenseur de la religion, à l'expérience pédagogique déjà vieille: Ripert avait épousé une Marseillaise, Catherine de Lisle, qui possédait un hôtel, rue Saint-Ferréol (30).

C'est donc de la part de Féraud qu'il est difficile d'admettre l'entrée au service du pire ennemi de son Ordre en Provence. Mais peut-être jugeons-nous ici avec notre mentalité et notre sensibilité modernes. Aujourd'hui vie publique et vie privée se mêlent plus étroitement dans des systèmes politiques qui veulent se donner au moins l'apparence de la démocratie. On prétend accorder sa conduite et ses opinions. Dans l'ancienne France, les relations personnelles conservaient quelque chose de la complexité féodale. Nous avons dit déjà comment le P. Rivoire que Calvet, témoin impartial, dépeint comme inconsolable de la suppression de la Compagnie, n'hésite pas à faire intervenir auprès de ce même Ripert et semble plutôt assez fier de ses relations (31). Et Féraud a même pu penser qu'il était de son devoir d'accepter l'offre de ce janséniste (32) pour introduire dans sa demeure tout ce qui se pourrait de bonne doctrine. Peut-être faut-il interpréter au sens propre, cette phrase de G. de Flottes:

L'abbé Féraud trouva un asile chez le plus éloquent et le plus noble ennemi de ces moines factieux; M. de Montclar savait que parmi eux se trouvaient d'honorables exceptions. (Essai sur l'état de la littérature à Marseille depuis le 17<sup>e</sup> s. jusqu'à nos jours, Paris, Audin, 1836, p. 168).

Et Féraud a pu ne pas signaler ce préceptorat à Bettinelli dans le très bref récit qu'il lui fait de sa vie, d'autant que, précepteur, il a dû rester la plupart du temps à Marseille (33).

Cette vie tranquille, modeste, retirée, entièrement consacrée à l'exercice du sacerdoce et au travail, nous pouvons, du moins, la situer dans son cadre. Si rien ne subsiste de l'appartement de la place du Bois, en revanche, le modeste logement d'où la Révolution chassa Féraud est toujours debout, et l'on a conservé (34) l'inventaire qui décrit les biens de l'émigré. Au 6 de la rue Sainte Françoise, il prenait pension chez sa sœur Madeleine (35), il occupait deux pièces du premier étage, dont l'une lui servait de chambre, l'autre de bureau, modestement meublées (36). Un certain souci d'élégance s'y marquait cependant: tapisseries et rideaux sont de la même teinte, verte, et une lampe et un guéridon à l'antique révèlent un certain désir de suivre la mode. Des cartes géographiques et de nombreux tableaux, aux cadres dorés ou noirs égayaient les murs (87).

Féraud disposait ainsi, du moins, d'un bureau, avec trois bois de bibliothèque (38) renfermant près de 500 volumes. Malheureusement l'inventaire en mentionne seulement 349 sous 113 titres, signalant en bloc la présence de 124 volumes vieux bouquins et ouvrages incomplets et de 100 brochures tant grandes que petites dont parmi elles (sic) ouvrages à lui.

Ce n'étaient sans doute pas les moins souvent lus que ces vieux livres, pieusement recueillis malgré leur mauvais état, ou achetés à vil prix ou défraîchis par un trop long usage. E't comme on aimerait connaître au moins le titre des manuscrits de l'abbé, rédigés à cette date! Il s'y trouvait sans doute déjà une grammaire provençale (39).

Dans ces conditions, il faut être prudent dans les conclusions qu'on peut tirer de la composition de cette bibliothèque.

Si on compare ce catalogue à celui des livres de l'émigré Olive déposé (sic) dans le couvent des Bernardines (40), comparaison légitime puisque le curé de Saint-Ferréol a probablement les mêmes convictions que Féraud (41), on constate d'abord la différence attendue entre le cabinet de travail du pasteur d'une riche paroisse et celui d'un pauvre prêtre maigrement pensionné (42). On ne s'étonne pas de trouver chez tous deux, textes sacrés, ouvrages de théologie, histoires ecclésiastiques, traités de droit canon. On note chez Féraud la présence des 14 volumes de l'Histoire du peuple de Dieu (43): il restera toute sa vie, fidèle au P. Berruyer (44).

Il possède, bien sûr, les ouvrages qui intéressent spécialement son ordre: Procès des Jésuites, Histoire du Paraguay, ou, ce qui revient au même, le jansénisme: Dictionnaire des livres jansénistes, Secret du jansénisme. L'intérêt pour les missions appelle le goût de la géographie: on sait combien les Jésuites favorisaient cet enseignement (45). Comment un Marseillais, vivant près du port, au milieu de marins et dans un siècle de découverte n'aurait-il pas eu, plaisir à lire les Voyages d'Eliss, l'Atlas des voyages, aussi bien que les Lettres Edifiantes du Levant, de Chine et des Indes?

En revanche, constatons que cet adversaire des philosophes les a probablement connus seulement par des extraits. Le curé Olive a, du moins, chez lui l'Esprit des lois. Féraud se contente des Erreurs de Voltaire et d'une Lettre relative à J.J. Rousseau.

En linguistique, il est moins démuni avec une bible anglaise (on a beaucoup pratiqué au XVIIIe siècle la méthode qui consiste à apprendre une langue étrangère, en juxtaposant à un texte sa traduction), une grammaire allemande et une flamande, avec les Entretiens d'Eudoxe et des Remarques françaises (de Vaugelas?). Notre comparatiste étendait ainsi son domaine.

En revanche, si Olive possède, avec le Dictionnaire de Pellas, les Poésies de Gros et les Cantiques du P. Gautier, les deux livres provençaux les plus populaires à Marseille et en Provence à cette date, Féraud n'a aucun ouvrage dans sa langue maternelle, du moins en bon état. Cependant, la présence des Noëls bourguignons, très probablement ceux qu'a réunis La Monnoye, confirme son intérêt, avant la Révolution, pour les langues régionales.

En conclusion, les deux inventaires traduisent bien la hiérarchie que les deux prêtres établissent entre les différentes matières: ouvrages religieux et théologique sont au premier rang (46); viennent ensuite l'histoire et la géographie (47). La littérature demeure un simple divertissement. Aussi le curé Olive préfère-t-il les livres vraiment divertissants et possède-t-il deux exemplaires des œuvres de Scarron (48).

L'examen de la liste placée en tête du Dictionnaire critique confirmera en somme ces observations.

C'est sans doute sa tâche de prédicateur que Féraud considérait comme la plus importante(49). Il consacrait à la grammaire ses heures de loisir, la littérature lui fournissant seulement des exemples.

Avec la modeste pension qui lui fut payée jusqu'à la Révolution (50), avec les rétributions que lui valaient ses sermons, ses missions et grâce aussi sans doute à la modestie de ses besoins et de ses goûts, il avait acquis une modeste aisance (51).



Féraud, privé de ses confrères, de ses amis, de ce qui avait été le cadre de sa vie jusqu'à la quarantaine et — ce qui ne lui fut sans doute pas le moins pénible — d'une bibliothèque, goûtait peut-être, dans sa tristesse même et sa mélancolie, l'amère douceur, après tant d'années de soumission à une règle stricte, de la liberté retrouvée. Il semble, en effet, avoir été alors pleinement indépendant (52), et n'avoir été rattaché à aucune paroisse. Dans l'Almanach de Grosson (53), on ne trouve nulle mention de lui parmi les nombreux prêtres habitués de Saint Laurent (54) ou des autres paroisses. Grosson inscrit bien un Feraud parmi les vicaires des Accoules, pour l'année 1784 (55) et pour 1785 (56), mais précise en 1786 qu'il s'agit d'un Jean André. Peut-être est-ce un jeune parent? Comme aussi le Féraud qui remplit les fonctions d'aumônier dans le couvent des Chartreux à la Madeleine et qui, comme Jean François, refusera de prêter serment à la Constitution civile du clergé (57). En 1792, notre Jésuite quittera Marseille en compagnie de deux autres prêtres, ses parents (58).

A cette date, il avait certainement renoncé à tout projet de gloire: déclinant par exemple l'offre d'un siège à l'académie de Marseille (59).

Mais au début de cette nouvelle période de sa vie, peut-être a-t-il conçu quelques ambitions littéraires.

## 1. — LA DEUXIEME EDITION DU DICTIONNAIRE GRAMMATICAL.

Or, cette gloire, Paris seul la donnait. Aussi dut-il éprouver une grande joie en apprenant que son ex-confrère, l'abbé d'Olivet, avait lu son Dictionnaire grammatical et en recherchait l'auteur (60). Il entra ainsi en relation non seulement avec un académicien, mais avec le plus illustre critique du temps, celui que tous, à commencer par Voltaire (61), considéraient comme l'héritier spirituel de Boileau et le dernier représentant du grand goût. Nous n'avons pu retrouver la première lettre que lui adressa Féraud, que possédait le P. Sommervogel, qu'il a partiellement éditée (62) et dans laquelle était revendiquée la paternité du Dictionnaire antiphilosophique et du Discours sur la philosophie (63).

Dans la suivante (64), sa reconnaissance s'exprime avec une effusion, une candeur qui peignent et l'époque — on n'a jamais plus vivement senti les plaisirs de la sensibilité — et le caractère expansif du Méridional:

A Monsieur  
Monsieur l'Abbé d'Olivet  
A Paris

Non, Monsieur mon bon Papa, ce ne sont des politesses que je vous ai dites dans ma lettre, c'étoient des sentimens que j'exprimois et des effusions de cœur que je ne pouvois retenir. J'étois déjà depuis longtemps votre Admirateur: mais j'avois cela de commun avec toute l'Europe.

Vos bontés m'ont fait votre serviteur et votre protégé. M. Marin a eu la bonté de m'écrire qu'il a fait porter mon ouvrage sur la feuille pour un privilège en mon nom. Vous voulez bien m'assurer que pour le pécuniaire il est disposé à m'être utile. Dans cette confiance je lui écris par ce meme courrier pour lui faire part des propositions que j'aurois à faire au libraire, le laissant d'ailleurs entierement le maitre des Conditions. J'ai cru ne pas trop demander en demandant cinquante louis pour 2 volumes in 8°. Les Additions que j'ai faites à la 1re Edition sont très considérables et la plus grande partie est le fruit de mon travail et de mes reflexions.

Je sais que les Libraires ne jugent des ouvrages que par l'argent qu'ils en retirent et qu'ils se mettent peu en peine du mérite de l'ouvrage, ni du travail de l'Auteur. Quoi qu'il en soit, M. Marin en tirera le meilleur parti, et quoi que ce soit qu'il me procure, je serai très content.

C'est encore là, Monsieur, une obligation que je vous ai: c'est vous qui avez tout fait. Mon bon ami M. de la Perriere (65) vous dira de tems en tems combien je vous suis reconnaissant de tout ce que vous avez fait pour moi. Vous me permettez de vous le dire moi-même: mais je ne (66) sais, je ne vous le dis pas à mon gré. Valeo et Olivetum amo, quodque Olivetum amo, hôc pluris valeo. J'ai l'honneur d'être avec le plus tendre et le plus respectueux attachement,

Monsieur

Marseille le 30 juin

Votre tres Humble et tres obéissant serviteur Féraud Ptre. (67)

C'est tout ce que nous connaissons d'une correspondance poursuivie, paraît-il (68), jusqu'à la mort de l'académicien, survenue deux ans plus Tard (69).

Est-elle définitivement perdue ou temporairement enfouie dans une collection privée? Elle serait sans doute précieuse pour l'histoire de la grammaire et du goût à cette date, et pour celle de la formation critique de Féraud, ainsi entré en relation avec le plus grand puriste de l'époque.

Elle n'a pu avoir grande influence sur l'édition de 1768, prête, on le voit, dès 1766, et qui, grâce au zèle de Marin, infatigable dès qu'il s'agissait d'aider un homme de lettres ou un compatriote (70), parut en 1768 et bénéficia dès le tome IV de l'Année littéraire d'un compte rendu favorable, rédigé peut-être par Marin lui-même, collaborateur de la revue (71):

après avoir rappelé les termes mêmes de la préface où Féraud déclare avoir voulu réunir les règles de l'orthographe, de la prononciation, de la prosodie, de la construction, du régime avec les Remarques & Observations des meilleurs grammairiens à l'usage des étrangers, des provinciaux et même des Français qui savent le mieux leur langue, le critique constate que:

le plan ne peut être ni plus exact ni plus clair, ni plus commode (Année littéraire, 1768, t. IV, p. 89),

et citant le passage où Féraud loue l'œuvre prosodique de l'abbé d'Olivet, met en valeur l'apport personnel du grammairien: la découverte de règles générales pour déterminer la quantité des syllabes.

Il indique que Féraud a ajouté plus de 800 nouvelles observations et le félicite d'avoir, dans les citations, donné la préférence aux poètes. Il conclut:

J'ai parcouru ce Dictionnaire, Monsieur; tous les articles m'ont paru très bien faits; les règles, les principes de la Langue & de la prononciation y sont exposés avec beaucoup de précision & de clarté; on sera sur-tout bien aise de les voir toutes rangées par ordre alphabétique, ce qui donne le moyen d'éclaircir le doute sur le champ & sans perdre de temps. Le Dictionnaire ne sera pas seulement utile aux étrangers qui parlent notre Langue, mais encore aux François; les Provinces particulièrement en sentiront l'avantage; elles y trouveront la véritable prononciation des mots qu'un mauvais accent gêne & dérange quelque fois. Ceux qui parlent, qui prononcent bien & qui ont acquis cette habitude par l'usage seront bien aises de connoître les règles de la Langue, qu'ils observent souvent sans s'en appercevoir.

On nous a donné des Dictionnaires portatifs de toutes les sciences & de tous les arts. C'est par celui-ci que l'on auroit dû commencer; il mérite de tenir la première place dans toutes les Bibliothèques publiques & particulières. Cet ouvrage, autant que je puis me le rappeler, parut pour la première fois, il y a sept ou huit ans en un seul volume imprimé à Avignon; ce n'étoit proprement qu'un essai. La nouvelle édition que je vous annonce ne laisse rien à désirer. (ibid., pp. 93-94) (72).

Incontestablement, Féraud avait amélioré son ouvrage. Améliorations purement matérielles parfois; en un temps où les lexicographes travaillaient encore sans beaucoup de méthode, il a dû ainsi rétablir l'ordre alphabétique, dans la seule lettre A, par exemple, en remettant allonge après alloi; amélioration après amelette, amit après amissibilité, avis après aujourd'hui. Il s'est efforcé de placer davantage de tableaux sous les yeux du lecteur: une liste de toutes les diphtongues avec des exemples, dans l'article qui leur est consacré. Et il emprunte au P. Buffier celle des sons du français (s.v. Prononciation).

Il a surtout, comme le reconnaît l'approbation du 12 février 1767, considérablement accru le nombre des articles et des remarques. De 676 pages en un volume, on passe, avec la seconde édition à 1131 en 2 volumes (73). A la seule lettre A, 284 articles s'ajoutent aux 780 précédents.

Pour être plus complet, il a inséré beaucoup de termes techniques, notamment des noms de lieu (le RICHELET où se trouvent déjà la plupart de ces addiffons ne donne pas de noms propres): 69 commençant par A (74), à côté de 26 termes appartenant à la langue du droit (75), d'autres (10) à celle de la chimie (76), de la médecine (77), de

l'astronomie (78), de la zoologie (79), de la botanique (10) (80), de l'architecture (81), de la marine (9) (82), de la librairie (83), de la grammaire (84) ou de la religion et de la théologie (14) (85).

Il continue, d'autre part, à se montrer assez accueillant aux néologismes. Il est intéressant de relever dans les listes dressées par Brunot (86) et par Gohin (87) les termes acceptés par lui, le plus souvent sans commentaire, parfois avec une remarque comme:

il est inventé peu heureusement (s.v. désapprobateur, néologisme de Montesquieu, 1748, d'après Brunot, H.L.F., t. VI, 2e partie, fasc. I, p. 1314 et 1319) ou:

Depuis peu on a fait de Complaisante, un substantif féminin. C'est la Complaisante de Madame. (s.v.,) (88).

Il demeure, le plus souvent, prudent en la matière, insérant des néologismes en faveur depuis le début du siècle, comme mentor (déjà dans Saint-Simon, cf Brunot, o.c. p. 1301); berline (1721, d'après Brunot, ibid., p. 1301) ou qui, du moins, sont restés dans la langue comme balbutiement (1751, Encyclopédie, d'après Brunot, ibid., p. 1307 et Dauzat, Dict. étymol., s.v.) ou rapprochement (89).

Ainsi des 4 néologismes signalés en 1746 par La Morlière dans son *Angola*, Féraud a recueilli seulement, et comme nous l'avons vu précédemment, dès sa première édition, éduquer, qu'il condamne vigoureusement (90). En revanche, la plupart des termes que le même auteur donne simplement pour récents se trouvaient déjà dans l'édition de 1761: constater, dissenter, incognito. Si, en 1768, Féraud insère compact, il n'adopte pas compacité que l'Académie avait cependant fait entrer dans son Dictionnaire, en 1762.

A de rares occasions, il se montre plus hardi: il avait déjà, en 1761, devancé l'Académie dans l'adoption de bavaroise, de rédacteur et de voilerie (91). En 1768, il recueille bronchement (92), débutante (93), tartufferie (94).

Mais, en général, de même que la plupart des termes techniques ajoutés en 1768 se trouvent déjà dans Richelet, au moins dans celui de 1728, de même l'immense majorité des néologismes a déjà été notée par l'Académie, en 1762, ou par Restaut dans la nouvelle forme qu'il donne en 1764 au *Traité d'orthographe* de Le Roy (95).

Et encore ne convient-il pas d'attribuer à ces additions plus d'importance qu'elles n'en ont. Si parfois Féraud a exprimé nettement ses réserves, comme on l'a vu pour désapprobateur ou comme il l'a fait pour:

Dissemblance: Mot hazardé par un Auteur moderne (96)

ou pour:

effrénément: adv.

Le Dictionnaire d'Orthographe met ce mot; je ne le crois pas françois, il ne faut pas conclure de son silence à son approbation. Rien ne prouve qu'il ait vraiment admis tous les termes nouveaux dont il indique seulement l'orthographe et la prononciation.

Il n'a pas encore généralisé et mené à son terme l'effort critique qui fait cependant la principale originalité de la nouvelle édition. Non qu'il n'ait sérieusement accru le nombre des remarques proprement grammaticales. Il a multiplié les indications sur la construction: qu'on compare les rédactions de 1761 et de 1768:

**CONFESSER** régit l'accus. de la chose, le datif de la pers.; se confesser le dat. de la pers., l'ablat. de la chose. Quelques-uns lui font régir l'ablat. de la personne, & disent je me confesse de Mr tel, c'est une faute grossière.

... régit l'accusatif de la chose, le datif de la personne; se confesser, le datif de la personne, l'ablatif de la chose. J'ai confessé ma faute à mon pere; je me confesse au Curé; je me suis confessé souvent de ce péché. Quelques-uns lui font régir l'ablatif de la personne & disent: je me confesse de Mr. Tel; c'est une faute grossière.

Quand confesser a le sens d'avouer, il régit le que suivi de l'indicatif, ou l'infinitif sans préposition; il confesse qu'il a reçu, ou avoir reçu cette femme.

**CONNOITRE** ... Etre connu régit l'ablatif. .... REM. Connoître est ordinairement actif, & régit l'accusatif.

Au Palais, on l'emploie neutralement, & on lui fait régir l'ablatif. Ce Tribunal connoît des cas prévôtaux.

Se connoître se dit ordinairement seul & sans régime; quelquefois pourtant il régit le datif, ou la préposition en: il s'y connoît; il se connoît en étoffes, en pierreries.

Etre connu régit l'ablatif: Il est connu du Ministre.

... **REM.** Déclamer s'emploie neutralement avec la préposition contre; il déclame sans cesse contre le gouvernement.

On dit se déclarer pour ou contre; il se déclare toujours pour mes ennemis, contre moi.

Il a attaché une importance particulière dans sa révision à l'ordre des mots, notamment à la place de l'épithète:

**CHER.....** Dans le propre, il se met après le substantif, & dans le figuré, devant; ce fut un repas cher; il est son cher ami.

**BEAU** se met toujours devant le substantif, jamais après, à moins qu'il ne soit joint à quelque adverbe comme fort, très, moins, plus, etc. On dit un beau jour, & non pas un jour beau; mais on dit un jour fort beau, très-beau, plus beau, moins beau que le précédent.

**BON.....** quand il est seul se met toujours devant le substantif; on dit un bon homme, du bon vin; & non pas un homme bon, du vin bon; mais quand il est accompagné de quelque particule ou adverbe, comme très, fort, moins, on peut assez ordinairement le mettre devant ou après, & dire: voilà du fort bon vin ou du vin fort bon, etc; la première façon est pourtant la meilleure.

Bon est employé adverbiallement dans cette expression, sentir bon (97).

**COMPLAISANT..... REM.....** ; se met toujours après son substantif, excepté peut-être en vers, où l'on peut dire, le complaisant témoin au lieu de témoin complaisant.

**DEMAIN..... REM** ..... peut se placer ou avant ou après le verbe, mais jamais entre l'auxiliaire & le participe: Demain j'irai, ou j'irai demain; quand demain nous serons allé, ou quand nous serons allé demain & non pas quand nous serons demain allé, etc.

**BEAUCOUP..... REM.** 1° Les signes de comparaison plus & moins, se mettent toujours après Beaucoup; beaucoup plus, beaucoup moins.

2° Avec les verbes Beaucoup se met toujours après les temps simples, il mange beaucoup, il travaille beaucoup plus que vous. Pour les temps composés il faut distinguer. Beaucoup employé absolument, sans régime & à l'accusatif se met toujours entre l'auxiliaire & le participe; il a beaucoup mangé. Beaucoup employé relativement, s'il est régi à l'accusatif, se met indifféremment devant ou après le participe dans les temps composés, mais plus ordinairement après; il a beaucoup plus mangé que vous; il a mangé beaucoup plus que vous. On peut même dire qu'on ne peut jamais se tromper en le mettant après, & que, dans certaines occasions, ce seroit mal de le mettre devant. Si Beaucoup est employé dans les cas obliques, il se met toujours après le verbe, il est arrivé à beaucoup de gens; il s'est privé de beaucoup d'avantages, etc... Bien adverbe de comparaison suit les mêmes règles (98).

Il a étudié avec plus de soin la syntaxe des conjonctions de subordination. Il se contentait, par exemple, de dire, en 1761 qu'à la charge conj. régit l'indicatif (s.v. Charge). En 1768, il précise:

A la charge, conjonction, régit le subjonctif, le futur de l'indicatif & le conditionnel présent; j'y consens, à la charge qu'il vienne, ou qu'il viendra; j'y consentois, ou j'y avois consenti, à la charge qu'il vînt ou qu'il viendrait, etc. On voit que quand le verbe qui précède est au présent, il faut mettre le verbe qui suit au présent du subjonctif, ou au futur de l'indicatif; & que quand ce premier verbe est à l'imparfait ou au plusque parfait, ou au prétérit défini, il faut mettre l'autre verbe au conditionnel présent ou à l'imparfait du subjonctif. Enfin si le premier verbe est au prétérit indéfini, on met le second au futur de l'indicatif; j'y ai consenti, à la charge qu'il viendra, etc...

Dans la première édition, il enseignait d'après Richelet qu'

**APRES QUE** conj. se met tantôt avec le subjonctif, tantôt avec l'indicatif, mais plus souvent avec le dernier.

dans la seconde il impose l'indicatif (99).

Mais ce sont les remarques sur la valeur stylistique des mots, qui constituent la part la plus importante des additions de 1768 et c'est pour les signaler qu'il apporte à la préface de 1761, la seule modification:

Outre celles des différens Grammairiens, que je pourrois avoir omises, ou que je ne connoissois pas quand j'eus le premier dessein de cet ouvrage, on en trouvera près de huit cens toutes nouvelles, qui sont le fruit de la lecture réfléchie de nos meilleurs auteurs anciens & modernes. (préf. p. xij).

En effet, il a relu attentivement Vaugelas, Bouhours, Ménage surtout (100). Mais c'est à l'abbé d'Olivet qu'il a emprunté le plus grand nombre de remarques critiques, renvoyant au texte même du commentateur de Racine, et utilisant parfois l'édition de 1767 (101).

Il a puisé également dans le commentaire de Saint-Marc sur Boileau — qu'il semble avoir ignoré en 1761 (102) — et dans celui de Voltaire sur Corneille (1764) (103).

Mais il n'a pas attendu celui de Bret sur Molière pour commenter et critiquer de nombreux passages du grand comique:

**BALADIN..... REM.....** est devenu un terme de mépris; & des danseurs n'aimeroient pas à s'entendre nommer de la sorte, comme le fait Molière dans un endroit où il ne prétend pas critiquer.

**CHOSE.....** il ne faut pas imiter Molière, quand il dit: quelque chose approchant, pour d'approchant.

**CONFIRMER..... REM.....** passif ne régit pas l'ablatif, mais la préposition par. Molière dit (Dom Garcie, act. V, sc. 1re) Et du vieux Dom Louis les trouve confirmées; il faut par le vieux Dom Louis etc...

**CONTESTER..... REM.....** régit l'accusatif des choses, le datif des personnes: Molière lui donna le premier régime pour les personnes: Ah! sur ce que j'ai vu ne me conteste point. Il est visible que me est là à l'accusatif. S'il avoit dit: Ne me conteste point ce que j'ai vu, me seroit au datif & ce à l'accusatif; & les régimes seroient selon l'usage.

**DELICAT..... REM.....** suit toujours le substantif qu'il modifie: Ces délicates craintes, qu'on trouve dans Molière, est une inversion dure, même en vers (104).

**JOINDRE..... REM.....** s'emploie toujours avec les deux régimes; ou quand il ne régit que l'accusatif, on y joint l'adverbe ensemble, ou quelque chose d'équivalent. Dans ce vers de Molière, (il y faut des talens que ton mérite joint;) réunit seroit plus régulier.

**MONTRE..... REM.....** dans le sens de preuve, témoignage, exemple, n'est pas du beau style. Molière, dans son Poème intitulé la gloire du Val-de-Grace, s'exprime ainsi: Conserve à nos neveux une montre fidèle des exquises beautés que tu tiens de son zèle. L'expression n'est pas noble. On dit dans le commerce montre de bled, de sucre, de café.

**PAIE..... PAIEMENT.....** L'orthographe de paye, payement, induit en erreur pour la prononciation, car l'y grec faisant fonction de deux ii, il faudrait prononcer pé-ïé, pè-ïeman, ce qui est contre l'usage: dites-en de même de l'ï tréma. Molière a adopté cette prononciation; car il fait payement de trois syllabes: Tu vas en recevoir le juste payement. Dépit Amoureux, act III, sc. 7; & dans le Tartuffe:

Elle est à bien prier exacte au dernier point:  
mais elle bat ses gens & ne les paye point.

**QUEL.....** C'est une faute familière à toutes les Provinces qui sont de de-là de la Loire, de dire, par exemple: Quel mérite que l'on ait, pour quelque mérite que, etc. VAUG.

Molière a fait cette faute:

En quel lieu que ce soit, je veux suivre tes pas.  
Il falloit: En quelque lieu que ce soit (105),

Féraud semble revendiquer les remarques sur le texte de Corneille (106), sauf quand il cite les Sentimens de l'Académie sur le Cid (107). Dans une de ses très rares références au Commentaire de Voltaire, il souligne qu'il vient de paraître: est-ce pour indiquer qu'il n'a pas influencé ses propres remarques? (108)

Et, s'il cite souvent Brossette et Saint-Marc (109) à propos des vers de Boileau, il ne craint pas de dire je:

**CONTRAINdre.....** est à-peu-près comme obliger: il est suivi de l'article de, ou de à: La pauvreté la contraint de se mettre en service. Ils ont contraint les assiégés à capituler. Au passif, on dit contraint de plus ordinairement.

Remarquez qu'il ne convient pas d'employer dans la même phrase, ces deux différens régimes. Les Poètes même n'ont pas ce droit, & je crois pouvoir le reprendre dans Boileau, qui dit, (Satyre 10:) Elle a, pour premier point, exigé qu'un époux ne la contraindroit point à traîner, après elle un pompeux équipage, ni surtout de souffrir, etc....

Il n'a pas d'ailleurs, limité le choix de ses citations aux grands classiques (110), commentés ou non: il les prend non seulement dans les autorités incontestées, quoique vieilles, du purisme comme Perrot d'Ablancourt (111), mais dans des écrivains comme Saint-Evremond ou Regnard et dans les auteurs contemporains:



Voltaire est naturellement cité (112), du moins pour ses tragédies, mais aussi Gresset (113) et Crébillon (114). Rousseau — le lyrique —, a une place égale à sa réputation. Fontenelle, en revanche, semble n'être cité que pour se voir opposer le bon exemple du poète des Odes (115):

L'exemple suivant de Mr de Fontenelle mérite plus de censure. Lycidas dit, Eclogue II:

Que faire sans les amours?  
Qui viendrait me les défendre  
Je finirois là mes jours.

On peut dire que ce qui est en l'air & n'est soutenu par rien: peut-être cet illustre Auteur y a-t-il entendu finesse; & comme il faisoit parler un berger, il a affecté de le faire parler peu correctement.

Avec rien & tout on emploie régulièrement le nominatif isolé:  
Valeur, activité, prudence  
Des décrets de leur Providence  
Rien ne change l'ordre arrêté.  
Rousseau, Ode, I, livre II. (s.v. nominatif 11°)

Ce qui ne surprend pas de la part d'un lexicographe déclarant que:

Précieux, en parlant du style & du langage, ne se prend plus qu'en mauvaise part.

Ces extraits suffisent à rappeler la position théorique de Féraud. C'est celle de son protecteur et inspirateur, l'abbé d'Olivet, celle aussi de Voltaire (116), La pureté de la langue n'est pas donnée. Elle est, même pour les mieux doués, une conquête, le fruit d'un effort constant. Féraud emprunte à d'Olivet une anecdote

qui prouve que les personnes qui savent le mieux leur langue, peuvent faire les fautes les plus grossières. Feût M. de Fontenelle apporta à l'Académie un de ses ouvrages, qu'il venoit de publier. Quelqu'un des présens à l'ouverture du Livre, ayant lu ces mots: la pluie avoit tombé feignit que des femmes l'avoient prié de mettre en question, si j'ai tombé ne pouvoit pas aussi bien se dire que je suis tombé. On alla aux voix, & M. de Fontenelle prenant la parole, fronda merveilleusement ces sortes d'innovations. A peine finissoit-il, qu'on lui fit voir la page & la ligne où étoit la phrase que j'ai rapportée. Point de réponse à cela, si ce n'est celle d'un galant homme, qui reconnoit ses fautes, sans biaiser. (s.v. Tombe).

Les plus grands écrivains commettent des fautes. Si Féraud prend ses exemples chez les poètes, c'est d'abord parce qu'on retient mieux les vers que la prose (p. xij), ensuite parce que:

La contrainte de la mesure & de la rime, & le droit des inversions jettent comme nécessairement les Poètes dans des fautes grammaticales qui passent trop aisément pour des licences autorisées, parce qu'elles sont rachetées par de vraies beautés, & que l'harmonie des vers les dérobe facilement à des yeux ou à des oreilles peu instruites ou peu attentives (p. xij).

Aussi reproduit-il complaisamment nombre de passages des Remarques sur Racine de l'abbé d'Olivet (117), et encouragé par son exemple (118), n'hésite pas à corriger Corneille (119), La Fontaine (120) ou Molière (119), à les taxer d'ignorance ou d'erreur:

Sa faveur me couronne entrant dans la carrière  
Et sortant du baptême, il m'envoie à la mort.

Est-ce sa faveur qui entre dans la carrière; est-ce il (Dieu) qui sort du baptême. Ceux qui lisent ou entendent de pareilles phrases, sont portés à rapporter le participe au nominatif, & ce n'est que par réflexion qu'ils le rapportent aux cas obliques.

Mon observation est justifiée par ces remarques de Mr l'abbé d'Olivet. Racine dit..... (s.v. participe).

**PROMETTRE.....** régit..... l'infinitif avec la particule de, ou le que avec l'indicatif..... Remarquez qu'on n'emploie l'infinitif que lorsque cet infinitif se rapporte au nominatif de Promettre. Autrement, il faut se servir de que avec l'indicatif. P. Corneille: (Polieucte, act. I, sc. I:)

Promet-il à nos vœux de le pouvoir demain? Il (Dieu) est le nominatif de promet, & pouvoir se rapporte à Polieucte. Il falloit donc dire: Promet-il à vos vœux, que vous le pourrez demain?

**PRESUMER.....** **REM.** Le que qui suit ce verbe, régit l'indicatif, lorsque le sens est affirmatif; & le subjonctif, quand le sens est négatif, ou interrogatif... P. Corneille a manqué à la première partie de cette règle. (Cinna, act. IV, sc. 5:)

Tous présument qu'il ait un grand sujet d'ennui. Il falloit qu'il a; mais a auroit formé un hiatus avec le mot suivant un. Le Poète a mieux aimé prendre cette licence que de changer son vers.

**NI** Particule négative... doit toujours être accompagnée de ne... Ce seroit une faute de dire: Je veux ni l'un ni l'autre, je ne l'aime ni l'estime. P. Corneille a fait cette faute (Pertharite, act. IV sc. 4) Qu'avant que je l'ordonne aucun n'entre ni sorte.

Il va même jusqu'à parler de barbarisme:

Trahir ne régit que l'accusatif. P. Corneille lui donne un 2<sup>nd</sup> régime, savoir le datif:  
J'ai trahi la justice à l'amour paternel.

Comme on diroit: J'ai sacrifié la justice à l'amour paternel. C'est un barbarisme.

On est évidemment tenté de crier à l'injustice et à l'inintelligence à la lecture de pareilles remarques (121). A tort. Féraud sait bien que le plus souvent les grands écrivains ne sont pas responsables de ces fautes, que les tours employés ont seulement vieilli. Il a le sens de l'évolution de la langue:

Incident ne se plus qu'en matière de procès, ou d'évènement (sic) qui dérange un projet. Autrefois on l'employoit dans tous les cas à la place d'événement;

Peut-on contester les incidens célèbres dont les histoires nous font foi? Mol. (s.v. INCIDEMMENT, REM).

**NIER..... REM.....** n'a pas le sens de refuser & ne régit pas le datif de la personne, comme ce verbe. Molière n'est pas à imiter, quand il dit:

Et je n'ai pu nier au tourment qui le tue  
Quelques moments secrets d'une si chère vue.  
Don Garcie, act. III, sc. 2.

Cette expression pouvoit être d'usage du temps de Molière: mais aujourd'hui on ne s'en serviroit pas.

Tant que... Autrefois on disoit: Tant que pour jusqu'à ce que. (Le Cid, act. III, sc. 5).  
Adieu, je vais traîner une mourante vie,  
Tant que par ta poursuite, elle me soit ravie.  
Et Oedipe de P. Corneille, act. III, Sc. 2:  
Tant qu'on ait par leur bouche appris leurs volontés (122).

Mais l'histoire de la langue l'intéresse médiocrement, — il a fait peu d'emprunts à Ménage dans ce domaine (123),— et il ne s'inquiète guère de savoir si l'usage du siècle précédent autorisait les expressions des grands classiques, qu'il condamne. Son seul rôle est de dire ce qui est actuellement correct:

**REM.** Voleur est un mot peu noble; & l'on ne s'en serviroit pas aujourd'hui dans une Tragédie, comme P. Corneille l'a fait autrefois.

Barbare ou suranné, ce lui est tout un (124).

Qu'on ne le taxe pas pour autant de sévérité excessive à l'égard des poètes. Il s'est montré aussi impitoyable et dès sa première édition, pour les Remarques de Vaugelas, dont la doctrine avait vieilli. Il accorde, au contraire, aux nourrissons des Muses, toute la liberté compatible avec les exigences de l'usage contemporain, la différence entre les deux langues de la poésie et de la prose étant un des principes essentiels du classicisme. L'usage autorise pour le poète des tours interdits au prosateur (125):

**SAINT..... REM.** quand il est seul & sans adverbe qui le précède, comme très, fort, plus, moins; etc se met devant le substantif. C'est un saint homme & non pas un homme saint. Les Poètes ont la liberté de le mettre après:

Soumis avec respect, à sa volonté sainte,  
Je crains Dieu, cher Abner, & n'ai point d'autre crainte (Racine, Athalie)

... Et d'une audace sainte. (Boileau (126).)

Tel... que:

Cependant la nef vagabonde  
Vogue d'un cours précipité,  
Telle qu'on voit rouler sur l'herbe  
Un char, etc...

Ce tour est propre de la poésie & de la prose poétique. A ne consulter que les lois générales de la Grammaire, il est irrégulier, tel n'y étant régi par rien: mais l'usage l'a suffisamment autorisé (s.v. Tel).

Cette liberté poétique ne doit jamais aller jusqu'à la licence. A une époque où le mérite de la difficulté vaincue est l'un des charmes unanimement reconnus du vers, il serait trop facile de se donner la faculté de ne pas respecter la grammaire:

Rien à l'accusatif se place après les temps simples des verbes: dans les temps composés on le met entre le verbe auxiliaire & le participe: il précède toujours l'infinitif. Il ne fait rien, il n'a rien fait. Il ne peut rien faire. Racine le met après l'infinitif, (Bajazet, act. I, sc. 2:) Je ne puis dire rien. Molière, (Ecole des Maris, act. III, sc. 2:) Et sans lui dire rien. Il falloit: Je ne puis rien dire; & sans lui rien dire. La contrainte de la rime cause ces constructions vicieuses mais ne les autorise pas (s.v. RIEN).

Et à propos des constructions du type de:

Prêt à servir toujours, sans espoir de salaire  
Vos yeux, ne sont que trop assurés de lui plaire. (Androm., IV, 2),

Féraud constate qu'elles se rencontrent dans Racine, Boileau, Rousseau, Crébillon, Voltaire & dans presque tous les Poètes, mais:

S'ils sont en possession d'une pareille licence, on ne doit pas du moins les imiter dans les ouvrages en prose. Les Poètes eux-mêmes feront bien de ne pas en abuser, & de ne pas employer cette construction, lorsque le nominatif dominant de la phrase, est du même genre & au même nombre que le participe, ou l'adjectif, qui ne s'y rapportent pas;

à cause de l'équivoque qui peut en résulter. (Dict., t. II, p. 160, 1re col.).

Et il donne pour exemple ces vers de Psyché:

N'avant ni beauté, ni naissance,  
A pouvoir mériter leur amour & leurs soins,  
Ils nous favorisent au moins,  
De l'honneur de leur confidences (127).

Il n'a d'ailleurs osé formuler cette remarque que sur l'autorité de l'abbé d'Olivet:

J'avois quelque peine sur cette remarque. D'un côté, le grand nombre d'exemples de cette construction me faisoit croire que l'usage en avoit prévalu. D'autre part, je ne pouvois croire que ce qui nuisoit à la clarté du discours pût passer en loi. Depuis peu j'ai été confirmé dans ma pensée par une remarque de M. l'abbé d'Olivet sur ces vers de Racine (Mithridate, act. III, sc. I):

.... Ou lassés, ou soumis  
Ma funeste amitié pèse à tous mes amis (128).

Incontestablement, l'usage, selon ses observations, va dans le sens des licences poétiques:

Quand l'adjectif superlatif précède le substantif, on ne met qu'une fois l'article: mais quand il vient après, outre l'article, qui est devant le substantif, on met toujours le, la, ou les, devant plus. Les Poètes s'en dispensoient autrefois. Racine (Bajazet, act. III, sc. 2:)

Chargeant de mon débris, les reliques plus chères.

il falloit les plus chères reliques, ou les reliques les plus chères. Molière a fait la même faute. (Etourdi, Act. V, sc. 12:)

Mais je veux employer mes efforts plus puissans.

Et sc. 13:

Si vous leur dérobez leurs conquêtes plus belles.

L'usage voudroit qu'on dît: mes efforts les plus puissans, mes conquêtes les plus belles (s.v. superlatif 1°).

Un tel purisme n'est donc pas animé par le désir de ne rien innover dans une langue considérée comme parfaite, mais se fonde sur une expérience réussie, sur l'exemple des grands classiques du XVIIe siècle, pour montrer, dans le présent, le même souci de correction grammaticale, de pureté et de clarté.

De même qu'on écarte des tours, des termes consacrés, s'ils ont cessé d'appartenir à l'état actuel de la langue, de même on accepte les innovations heureuses. Nous avons déjà montré la prudente bienveillance de Féraud à l'égard des néologismes. Il formule lui-même son principe en la matière: non seulement, il réserve naturellement son jugement, tant que l'usage n'a pas prononcé (129):

**INNAVIGABLE:** adj. L'usage de ce mot n'est pas bien établi; au lieu de dire qu'une rivière est innavigable, on dit communément qu'elle n'est pas navigable.

**INNOVATEUR** s. m. Mot nouveau, hazardé par je ne sais quel Auteur. On ne peut dire encore s'il passera ou non (s.v.) (130).

mais il se fonde sur le principe d'utilité: Incrustable est un:

Mot forgé, peu heureusement & sans nécessité: nous avons impénétrable qui a la même signification (s.v.).

En revanche, invendu est un:

Mot nouveau, & z qui est utile dans la conversation. Ces marchandises sont encore invendues (s.v.) (131).

Ecrite dans cet esprit, la nouvelle édition du Dictionnaire grammatical apparaît comme le fruit de la méditation des grands linguistes classiques, plutôt que comme une tentative révolutionnaire pour transformer l'analyse grammaticale. Non que Féraud ignore ceux qui ont voulu découvrir la métaphysique de la langue. Il cite le plus grand de tous, Du Marsais, dans une addition à l'article Nul, mais c'est d'après d'Olivet (132). Il avait déjà mentionné l'abbé Girard, en 1761 (133). En 1768, il lui emprunte des remarques supplémentaires s'adressant cette fois au grammairien et non plus à l'auteur des Synongmes (134), mais sans paraître tenir compte de la volonté de ce dernier d'écrire une grammaire française dégagée de toute influence latine (135).

Les principales additions proviennent en 1768 d'une lecture plus attentive de Vaugelas, de Bouhours, de Regnier-Desmarais (136), du P. Buffier (137), du Dictionnaire néologique (138). Ménage surtout, voit sa place considérablement augmentée dans cette nouvelle édition. Mais elle est véritablement dominée par l'abbé d'Olivet: les Remarques sur Racine sont sans cesse citées (139). Féraud adopte en 1768 les règles d'accord des participes passés formulées par l'abbé (140): moins proches sans doute de l'usage parlé, moins fidèles au génie de la langue que celles que donnait la grammaire classique, elles avaient le mérite d'une systématisation poussée plus avant, et d'une plus grande simplicité: ce sont celles que l'usage a adoptées sans changement notable. Et l'on a déjà dit comment l'exemple du commentateur de Racine l'avait encouragé et guidé dans ses propres remarques.

L'effort de réflexion personnelle, dont se flatte Féraud dans sa préface et dans sa lettre à l'abbé d'Olivet, est indéniable: il ne reproduit aucun commentaire sans l'accepter pour son compte ou le critiquer. Et il a fait, au cours de nombreuses lectures (141), une moisson d'exemples assez riche. De cette méditation grammaticale prolongée de 1761 à 66, nous ne voulons pour preuve que les indications fournies dans la seconde édition seulement sur des expressions franc-comtoises, entendues certainement pendant son noviciat (142):

**CROIRE..... REM.** On tombe quelquefois dans des équivoques ridicules, quand on confond ces deux régimes des verbes, qui sont après croire, je veux dire l'infinitif sans préposition & l'indicatif précédé de que. Un homme qui voyant un cheval diroit: Je croyois être un âne, au lieu de dire, je croyois que c'étoit un âne, diroit autre chose sans doute que ce qu'il voudroit dire. C'est une faute fort commune en Franche-Comté.

**DEPUIS.....** n'est adverbe de lieu que lorsqu'il est relatif à jusques. Quand il est seul, il n'est adverbe que de temps. Quelques-uns disent: Depuis ici, depuis là, depuis cet endroit: pour dire d'ici, de là, etc.. Cette faute est commune en Franche-Comté. On y joint aussi depuis avec les personnes: Depuis moi, depuis vous; pour dire depuis que j'ai quitté, ou que vous avez quitté cette ville. C'est encore une façon de parler vicieuse. Un Comtois, qui avoit cinquante ans, disoit à une jeune dame: Depuis moi, combien avez-vous eu d'enfants? Il vouloit dire, depuis mon départ; mais on voit que son expression étoit ridicule.

Remarques de puriste, amené à l'occasion à écrire une cacologie, mais sans doute aussi de linguiste curieux des parlures des diverses provinces (143).

On dit en Province un Cavalier, pour dire un homme. Nous étions dix femmes, & nous n'avions pas un seul Cavalier. Ce mot n'est pas françois en ce sens.

Féraud avait fait, dès 1761, une moisson assez abondante de provençalismes. Il tourne, semble-t-il, sa curiosité en 68, du côté du Languedoc:

**NIMES** (ville de Languedoc). (1e Longue, 2e e muet. Nime. On ne prononce point l's finale. Le peuple en cette province prononce Nîmes, ou même Nis-mes.

... Racine donne à quitter, le sens de céder, & lui donne les mêmes régimes. (Frères ennemis:)

J'aurois même regret qu'il me quittât l'Empire. Racine se ressentoit encore du séjour qu'il avoit fait en Languedoc.

Le comparatiste a également amélioré son œuvre: dans la nouvelle édition, pour chaque lettre un nouveau paragraphe indique très clairement à quel son elle correspond en italien, en espagnol, en anglais et en allemand:

A.... Les Allemands ont un exemple de ce son dans fragen, les Anglois dans water, les Italiens dans amare, & les Espagnols dans amar....

B.... Les Italiens trouveront un son correspondant à celui du b françois dans bene, les Anglois & les Allemands dans bad, les Espagnols dans barbaro.. (144).

Ces indications étaient destinées à la clientèle étrangère. Mais elles constituaient aussi une analyse (145) phonétique, un effort pour distinguer son et graphie.

Tout en continuant à raisonner sur des signes, Féraud tentait d'en définir la valeur phonique. Et la référence à d'autres langues semble devenue chez lui une véritable habitude, un procédé favori d'explication. Voulant, par exemple, distinguer le sens pronominal de personne du nominal, il écrit:

1° Il signifie le nemo des Latins, le nadie des Espagnols, le nissuno des Italiens, le no body des Anglais...

Son activité de critique n'avait pas fait perdre à Féraud son goût pour les parlers provinciaux et pour le comparatisme.

En somme, cette édition de 1768 répondait vraiment au programme tracé par l'auteur en 61: elle donnait sous forme alphabétique et à des fins essentiellement pratiques, les règles de la grammaire française et pour chaque mot, avec l'orthographe, la prononciation et la prosodie. Pour un très grand nombre de termes, étaient indiqués de plus la construction, la place ordinairement occupée, la valeur stylistique, le caractère plus ou moins noble ou familier, archaïque ou néologique.

On comprend que l'ouvrage ait eu du succès. C'est l'édition qu'on trouve généralement dans les bibliothèques publiques: à Angers, à Bordeaux, à Nantes, à Niort, à Marseille (146), celle que possédait la bibliothèque du baron d'Holbach (147).

Autre preuve sans doute de ce succès: Demandre (148) donne l'année suivante son:

Dictionnaire de l'élocution françoise contenant Les Principes de Grammaire, Logique, Rhétorique, Versification, Syntaxe, Construction, Synthèse ou Méthode de Composition, Analyse, Prosodie, Prononciation, Orthographe, & généralement les Règles nécessaires pour écrire & parler correctement le François, soit en Prose soit en Vers; avec L'exposition & la solution des difficultés qui peuvent se présenter dans le Langage; le tout appuyé sur des exemples tirés des meilleure auteurs (149).

En 1770, une nouvelle édition en paraissait sous le titre de Dictionnaire portatif des règles de la langue françoise, qui montrait bien que l'auteur nourrissait les mêmes ambitions que Féraud. Mais le titre même de l'originale révèle chez Demandre la volonté de faire une œuvre mieux coordonnée, plus métaphysique, tout en conservant les principales innovations de Féraud: indications d'ordre prosodique et phonétique, et citations. En fait, son ouvrage est un recueil de dissertations plutôt qu'un dictionnaire: la plupart des mots n'y figurent pas.



Ainsi la lettre A s'y termine avec Auxiliaire, suivi dans le Dict. gramm. de 12 autres termes. La lettre B y a 16 articles contre 946 chez Féraud.

Ce succès s'explique si l'on considère que l'ouvrage correspondait, pour une large part, au dictionnaire souhaité par tous les grammairiens du siècle, celui qui aurait réuni toutes les remarques éparses dans Vaugelas et ses successeurs (150).

Il ne fut cependant pas suffisant pour épuiser l'édition de 1768: le libraire Vincent qui avait un privilège pour 12 ans, le céda à son confrère Delalain, ainsi, sans doute, que les exemplaires qui lui restaient.

Ainsi parut en 1772 une 3e édition (151) qui n'est autre que celle de 1768, à en juger par l'erreur typographique qui se trouve, en toutes deux, à la dernière page du second tome (539 pour 593).

En revanche, Mossy donne, à Marseille, une 4e édition qui, si elle conserve exactement le texte de 1768, le présente sous une forme plus claire et plus aérée. Peut-être espérait-il profiter ainsi de la publicité qu'il allait faire pour le Dictionnaire critique? Féraud n'avait apporté aucune amélioration à son ouvrage et désavouait même ces deux dernières éditions (152). Toute addition aurait en effet rapproché le Dictionnaire grammatical du Dictionnaire critique.

Celui-ci se distingue seulement du premier par le nombre considérablement accru de remarques stylistiques et par la définition du sens des mots (153).

## 2. — LE DICTIONNAIRE CRITIQUE.

L'ouvrage, couronnement de la carrière du lexicographe, parut à Marseille, chez Jean Mossy (154) en 1787 et 88.

Dès février 1787, un Avis des libraires de Marseille sur le Dictionnaire critique de la langue française, qu'ils impriment, dédié à Mgr de Boisgelin de Cucé, archevêque d'Aix (155) annonçait la publication du 1er volume, de 864 p. (156) et en résumait la préface (157).

Dans celle-ci, Féraud passait soigneusement en revue les nouveautés qu'il se flattait d'apporter. Et d'abord l'idée même d'écrire un dictionnaire critique, d'appliquer au français la méthode réservée depuis la Renaissance à l'étude du latin et du grec. L'ambition du XVIIIe siècle est (158) de contribuer à la perfection des langues modernes pour en arrêter la décadence & la dépravation, œuvre particulièrement utile quand elle a pour objet:

la Langue Française, la plus délicate, la plus difficile, la plus modeste, la plus exacte, la plus ennemie des licences, des innovations; et qui est pourtant parlée et écrite par le Peuple le plus amoureux des nouveautés, et chez qui tout est mode; la Science, la Médecine, le Langage; la Religion même, ainsi que la parure (p. I).

Le rôle des grammairiens est ici décisif: si la langue a atteint son point de perfection au XVII<sup>e</sup> siècle; le mérite en revient aux critiques (159) de ce temps-là, bien plus peut-être qu'aux grands écrivains.

Si, d'ailleurs, elle est fixée en son fond et dans les principales règles, beaucoup reste à faire dans le détail des locutions, des expressions, des tours de phrase même (ibid). Beaucoup de tours classiques sont aujourd'hui suranés, et beaucoup de nouveaux apparaissent, cependant que l'orthographe demeure incertaine (160).

On est loin, on le voit (161), des positions du purisme archaïsant, pour qui il n'est pas de salut en dehors de la syntaxe et du vocabulaire de Racine, lui-même épuré (162)

Féraud s'est donc proposé, devant ces variations de l'usage, de rassembler et de classer tous les renseignements que fournissent grammaires, dictionnaires, recueils de remarques (163) et même les articles épars dans les journaux et les commentaires, de refaire en somme sur une plus vaste échelle le Dictionnaire grammatical, mais en ne se bornant plus cette fois à rédiger une grammaire appliquée (164), en donnant un véritable lexique. Passant en revue les ouvrages antérieurs, il constate que:

Le Dictionnaire de Trevoux et le VOCABULAIRE FRANCOIS (165) ont plutôt pour objet la Nomenclature des Arts et des Sciences, commune à toutes les Langues, que les Règles de la Langue Française en particulier (p. iij);

que le Dictionnaire de l'Académie suppose une parfaite connaissance de la Grammaire, précédemment acquise; que le Richelet est vieilli, le Richelet portatif trop court.

Il se fixe donc un programme ambitieux: comme le Dictionnaire de Richelet ou celui de Trévoux, il examinera ce qui a été dit; comme l'Académie, il proposera ce qu'on doit dire, et de plus indiquera pourquoi on doit le dire (166). Pour le réaliser, il dresse un plan dont on peut admirer l'allure pré-saussurienne:

Pour cela, nous considérons chaque mot relativement à ce qu'il a de matériel, comme composé de sons et de caractères; et à ce qu'il offre de spirituel (qu'on nous permette ici l'emploi détourné de ce terme) dans l'idée qu'il réveille dans l'esprit et dans la manière dont il l'énonce par le langage (p. iij).

Forme et fond, il veut tout traiter méthodiquement (167). Pour la forme, deux problèmes ont retenu son attention: d'abord celui de la graphie. Il eût préféré une notation phonétique: orthographe et prononciation sont deux sœurs de la même mère, et ce devrait être deux sœurs jumelles (p. iv). En fait, les Langues ont été parlées avant que d'être écrites (ibid). De ce point de vue, il se livre à une critique, — sans autre mérite à cette date que celui de la brièveté —, de l'orthographe régnante dont il rattache les inconséquences, bien à tort, aux origines mêmes du français et des autres langues modernes (168) et, plus justement, à la fureur des étymologies (169), ainsi qu'au désir de faire sentir la quantité des voyelles par la reduplication des consonnes (p. v).

En conclusion,

notre orthographe n'est point le fruit d'un usage réfléchi, et l'espèce de culte, que le grand nombre des gens de lettres lui rendent, me paraît être le fruit du préjugé et de l'habitude, plutôt que du raisonnement et d'un goût épuré (p. v).

Qu'on n'objecte pas, déclare-t-il, — spécieusement —, la force de l'usage: il a trop souvent changé pour ne pas varier encore.

Et la majorité des grammairiens, c'est-à-dire des gens compétents s'est prononcée pour une réforme: à côté d'Aventuriers et d'Auteurs sans aveu (p. vj), on peut citer Ramus, Malherbe, Richelet, l'abbé de Saint-Pierre (170), La Touche, le P. Buffier, l'abbé Girard, Voltaire, Duclos, Du Marsais et M. de Wailly (p. vj).

Féraud n'envisage pas d'adopter du jour au lendemain, une orthographe purement phonétique (171). Il propose seulement des changemens... sans inconvénients, et... aussi faciles qu'utiles (p. vij): le plus important est la suppression des lettres doubles, quand elles ne sont pas exigées par la prononciation. Il veut ensuite rendre plus systématique l'emploi des accents, réservant l'aigu pour l'e fermé, le grave pour l'e moyen (172), le circonflexe pour l'e ouvert et les voyelles longues (p. viij) (173).

Il lui était d'autant plus facile de rapprocher la graphie de la langue parlée qu'il prétendait, même en tâchant de... peindre cette dernière à l'œil, seulement dégrossir cette partie, et faire éviter les fautes les plus grossières et les plus sensibles, (p. ix).

Pour la prosodie, non seulement il a vulgarisé l'enseignement de son cher abbé d'Olivet, comme il l'avait fait dans le Dictionnaire grammatical, mais il a tenté de le réduire en règles générales (174). Dans cette seconde partie de son étude de la forme, il se montre très prudent, multiplie les avertissements: il note seulement la prononciation soutenue; or, il y a autant de prononciations que de styles. Longues et brèves peuvent être plus ou moins longues, plus ou moins brèves selon les mots, la place de ces mots dans la phrase ou la nature même des voyelles.

Quant au fond, il s'est borné pour les définitions de termes à reproduire, le plus souvent, celles de l'Académie, ordinairement les plus claires et les plus précises (p. xj), en les accompagnant des exemples les plus probants (175) et en les complétant par la comparaison et l'opposition avec les synonymes. Pour ces derniers, Girard et Beauzée, au second plan Roubaud, ont fourni la plus grande partie des matériaux, lui-même apportant cependant parfois sa contribution. Les différentes acceptions ont été classées et numérotées.

Mais la partie la plus importante du Dictionnaire critique, ce sont les remarques:

les unes que nous appellerions syntaxiques, sur le régime des verbes, des noms, des prépositions, sur la construction des mots... article le plus négligé par les Gramairiens et par les Critiques, (p. xj);

les autres que nous dirions sémantiques, sur la distinction des noms de personne et des noms de chose, du sens propre ou figuré, du sens actif ou passif des substantifs (p. xj);

les plus importantes enfin, sur le style, car aucune autre langue ne distingue autant de nuances que le français: la tripartition de la rhétorique classique se révèle insuffisante:

Car outre le style poétique ou oratoire, le style élevé ou familier, dont on n'a pas toujours distingué les différentes espèces; il y a le style du Bâreau ou du Palais, où l'on parle une langue toute particulière; le style médiocre ou de dissertation; le style simple ou de conversation, qu'on ne doit pas confondre avec le style familier, qui a un degré de plus d'aisance et de liberté; le style polémique, qui a ses licences, moindres pourtant que celles du style critique, qui, à son tour en a moins que le style satirique; le style badin, plaisant, ou comique, dont les nuances sont différentes, et vont en enchérissant l'une sur l'autre; le style marotique, qui se donne encore plus de libertés, moindres pourtant que le style burlesque (p. xj).

Pour les raisons déjà dites dans le Dictionnaire grammatical, les poètes ont fourni l'occasion de la plus grande part de ces remarques, mais non point exclusivement, ou presque, comme dans celui-ci. Les traductions ont donné lieu à de nombreuses observations, surtout celles des Livres Anglais, qui se multiplient journellement, (p. xij), et qui, souvent faites à coups de Dictionnaires, fourmillent d'Anglicismes (ibid.). Même dans les meilleures, comme l'Histoire d'Angleterre de Hume traduite par Prévost la langue de l'original exerce une influence fâcheuse sur la version (176).

Féraud s'est occupé aussi des néologismes et il entend par là non seulement les mots, mais les expressions composées, les régimes, les tours nouveaux (177); des gasconismes, provençalismes, normanismes et autres provincialismes. Il regrette de ne pouvoir rassembler en ce domaine toutes les remarques qu'il voudrait (178) et invite les gens de lettres à faire, chacun pour sa province, ce qu'a réalisé Desgrouais avec ses Gasconismes corrigés.

Il répond enfin à quelques objections faites depuis la distribution du Prospectus, (p. xij), et d'abord à celles qui tiennent au lieu même de la publication:

...dans la Capitale, on a les plus terribles préventions contre les Provinces méridionales, pour tout ce qui regarde le langage; et l'on me le mande encore tout récemment (p. xiiij).

Ces craintes, selon lui, sont fondées seulement en ce qui touche à la prononciation. aussi n'a-t-il jamais pris la sienne pour modèle, mais comme on peut, dit-il assez spirituellement, être un bon Musicien et un mauvais Chanteur, (préf. p. xiiij), il s'est

appuyé sur des autorités incontestées.

Quant au langage écrit, c'est un signe des temps qu'il prétende avoir autant de droits qu'un Parisien à l'enseigner. La doctrine de l'usage s'était modifiée depuis Vaugelas (179) et la primauté était passée de la Cour aux écrivains. Féraud va plus loin: il se flatte de lire à Marseille les livres de Paris, sans subir l'influence des jargons des Sociétés de la Capitale (p. xiiij), dont on voit trop de traces dans la littérature, les Ecrivains de nos jours étant plus répandus dans le Monde que les Gens de Lettres ne l'étaient autrefois (ibid.). A en juger par la correspondance, la conversation, les livres même des Parisiens, on parle à Paris toute sorte de Langues (ibid.). Il conclut donc:

Je ne sais... si un travail assidu, dans le silence du Cabinet, la défiance de soi-même, qui empêche de précipiter son jugement, l'art de savoir douter, la réflexion, qui creuse, qui approfondit, qui compâre l'usage avec les principes, qui, dans le partage des opinions et des pratiques, se décide par le génie et l'analogie de la Langue, ne peüvent pas remplacer avantageûsement un séjour de quelques années dans la Capitale, où les Auteurs sont aujourd'hui trop dissipés et trop répandus pour doner beaucoup de temps à l'étude et à la réflexion (p. xiv) (180).

Après un hommage à Marin, il répond rapidement aux observations faites sur son orthographe, sur sa prétendue érudition (181) et sur le titre même du dictionnaire (182), et termine en appelant les critiques, fondées en raison et émanant d'autorités qualifiées, se réservant de répondre plus longuement dans la préface du volume suivant (pp. xiv-xv).

Vœu exaucé, mais non dans le sens qu'il souhaitait. Son ouvrage suscita une polémique assez vive, qui semble prouver, du moins, une assez large diffusion.

Mossy en avait annoncé la publication dans un prospectus (183) qui dut atteindre nombre de lecteurs: dès le mois de décembre 1786, l'un d'eux, sous le pseudonyme de Philandre (184) écrivait au Journal Encyclopédique, une lettre (185) qui lui valut une réponse de l'auteur (186), renvoyant, de surcroît à la préface du dictionnaire qui allait paraître.

Le premier volume sortit, en effet, des presses, nous l'avons dit, dès le début de l'année (187), et nous avons déjà mentionné l'Avis des libraires de Marseille, qui résumait la préface (188).

En avril, le même Journal Encyclopédique donnait un article élogieux, mais non, semble-t-il, de complaisance, signé Guy de Tours (189), qui citait de longs passages de la préface et, comme preuves de la valeur de l'ouvrage, l'article adverbe du Dict. de l'Académie et celui du Dict. critique, le 1er de 16 lignes, le second de 76 (190). Les seules réserves portaient sur les citations: Féraud, provincial, ignore quelle est dans la capitale la vraie réputation des personnes qu'il cite (191).

En novembre, le Journal Encyclopédique annonçait brièvement la publication du Tome II (192), le troisième devant paraître en janvier de l'année suivante. La liste des libraires dépositaires s'était accrue de la Librairie académique de Strasbourg (193).

En fait, c'est seulement en juillet 88 que, dans un Nouvel avis, beaucoup plus longuement développé (194), les libraires de Marseille déclarent:

Nous venons de terminer l'impression de cet ouvrage (195). Nous avons déjà utilisé ce texte, celui qui contient les renseignements les plus précieux sur la vie et les œuvres de Féraud. Les éditeurs, en effet avaient jugé bon d'énumérer les titres et les travaux de l'auteur pour prouver sa compétence et montrer que le Dictionnaire critique couronnait une carrière de grammairien et de lexicologue. Ils avaient beau affirmer:

Tous les papiers publics ont annoncé le premier tome de cet ouvrage, & en ont donné une analyse plus ou moins étendue. La plupart en ont loué sans restriction le plan & l'exécution, & l'ont fait regarder comme le dictionnaire le plus complet, le plus méthodique, le plus instructif qui ait paru relativement à la langue française & à la grammaire. Quelques-uns ont mêlé aux éloges quelques légères critiques, selon la coutume de ces Messieurs. Un seul, on ne sait pas pourquoi, en a fait une critique amère & chagrine, mais bien peu réfléchie & bien mal raisonnée. (Journal Encycl., 1788, t. V, partie I, p. 174),

le Dict. critique était bien le dictionnaire critiqué dont parlait malicieusement un correspondant de Féraud (196). Mais, incontestablement, un seul adversaire montrait un véritable acharnement à accabler l'ouvrage de ses observations, un grammairien, naturellement, et de plus un compatriote (197), établi, il est vrai, à Lyon. Dès l'apparition du 1er tome, Domergue dans son Journal... ouvrait les hostilités (198). Il reconnaissait l'intérêt et l'ampleur de l'entreprise:

Si l'on excepte l'étymologie, partie non moins utile que curieuse, dont l'auteur ne s'est pas occupé, le nouveau dictionnaire m'a paru embrasser la totalité de la matière & avoir sur les autres ouvrages de ce genre l'avantage d'offrir une moisson plus ample. A la définition de chaque mot, à sa classification se joignent la prosodie, la prononciation, une orthographe changée, la synonymie, les différentes acceptions, un grand nombre de mots nouveaux, les règles de syntaxe & de construction, des principes, des règles raisonnées etc... (3e année, pp. 45-46).

Mais, demandait-il aussitôt après ces compliments:

L'exécution répond-elle à ce plan? Et un menaçant — Lisons introduisait une série de critiques qui se poursuivent dans tous les numéros suivants (197).

Il reproche avant tout à Féraud d'être:

un grammairien qui ne s'élève jamais aux grands principes, & dont tout le secret est de répéter sans grace ce qu'ont dit de juste ou de faux des grammairiens sans talent (3e année, 15 déc. 87, p. 808) (200), de n'avoir pas choisi pour guide la saine raison et ses disciples en ce siècle: Du Marsais, Girard, Beauzée:

...voilà des grammairiens; ils ont du génie. Ce sont des Soufflots; les autres ne sont que des manœuvres (ibid.) (201).

Ainsi Féraud, faute d'une doctrine raisonnable, use d'une terminologie sans rigueur et sans valeur scientifique: il voit dans s'abuser un verbe réciproque: c'est un réfléchi (1er juill. 87, p. 130);

il prête le sens actif à aboutir dans faire aboutir un abcès: c'est manifestement faux puisqu'il n'existe pas de passif correspondant (ibid., p. 126);

il affirme qu'accentuer peut s'employer absolument, quand c'est un actif qui a toujours un régime, (ibid., p. 402);

il ose appeler acclamateur un néologisme. Or, il approuve ce mot, il doit donc dire néologie (ibid., p. 405);

il considère le verbe être comme impersonnel dans il est agréable de... Mais:

Un verbe impersonnel seroit celui qui, n'ayant point de nominatif, ou n'ayant point un nominatif logique ne sauroit recevoir l'inflexion personnelle. C'est ainsi qu'en latin pluit, ningit & en français il pleut, il neige sont peut-être des verbes impersonnels. Dans les deux premiers il n'y a point de nominatif, & dans les deux seconds le nominatif n'est pas logique, c'est-à-dire qu'il ne porte aucune idée à l'esprit... (3e année, 15 nov. 87, p. 720).

Interprétation sémantique, on le voit, qui caractérise les impersonnels par l'impossibilité de recevoir un véritable sujet et que Domergue tente de renforcer en supposant ce sujet intégré au verbe et en proposant les étymologies pluit = pluvia it, ningit = nix it, tonat = tonitru boat et fulgurat = fulgur micat. Au contraire, dans il est agréable de vivre... est trouve en vivre son sujet. Interprétation qu'il serait aujourd'hui facile de fonder sur des transformations dont Domergue ou Sicard ont eu alors quelque intuition.

Domergue élargit le débat en s'adressant au nom de la raison au défenseur de l'usage. La raison, alors, agit en libératrice dans le domaine grammatical. Partant de la définition générale et logique des parties du discours, elle en déduit les emplois, en écartant les interdits du goût et de la tradition (202). Ainsi Féraud, contre l'Académie, jugeait qu'

AGRAIRE..... ne se dit que dans l'Histoire Romaine des Loix pour le partage des terres,

et que par conséquent c'était un adjectif féminin.

Mais,

Comment agraire ne seroit-il pas de tout genre? N'est-il pas doué de la force adjectivique qui lui donne la couleur du substantif qui l'appelle? (Journ. lang. franç., 3e année, 1er nov. 87, p. 694) (203).

Et la raison étant la même pour tous, est-il admissible qu'elle ne règle pas de même façon le langage de tous? Saurait-on admettre qu'un solécisme cesse de l'être, s'il se rencontre dans la bouche d'un juriste? Et doit-on permettre de dire au palais abandon, quand on exige partout ailleurs abandonnement? (204)

Si des exceptions peuvent être tolérées, ce doit être seulement en faveur d'êtres exceptionnels, et dans les circonstances exceptionnelles, pour des génies inspirés:

De la plume du génie sourdent souvent des nuances inconnues, des acceptions nouvelles que le froid purisme ne soupçonnoit pas & que le goût avoue. (3e année, 1er sept. 87, p. 546).

Thèse aussi vieille que le purisme lui-même: la publication par l'abbé d'Olivet de ses Remarques sur Racine en 1736 avait rouvert, une fois de plus, le débat et Féraud pouvait en l'occurrence s'appuyer sur l'autorité de Voltaire.

Domergue, enfin, montrait que sa qualité de grammairien-philosophe ne l'empêchait pas de traiter les questions de détail:

**AFFRONT.** Insulte, outrage, avanie, etc.. 2° Honte, déshonneur. C'est en ce second sens qu'on dit faire affront sans article: il fait affront à ses parents; il ne vous fera point affront; sa mémoire lui fit affront. L'Académie dit: il ne vous fera point d'affront; sa mémoire lui fit un affront. Mais il me semble que ces expressions indéfinies se disent toujours de même & sans préposition ou article. On ne dit point, je n'ai point de tort, vous n'avez pas de raison; il faut donc dire, il ne vous fera pas affront, il lui fit affront.....

... Il y a cette différence entre faire affront & faire un affront, que le premier a plus d'étendue & annonce une suite d'actes d'où naissent la honte, le déshonneur; au lieu que le second indique un seul acte. L'enfant qui fait affront à sa famille, est celui dont les habitudes vicieuses font rougir ses honnêtes parents; le prédicateur à qui la mémoire fait un affront, est celui qui une fois manque de mémoire. Vous pouvez compter sur mon fils, dira très-bien un père de famille, j'ai toujours veillé sur ses principes & sur sa conduite, il ne vous fera point d'affront. C'est-à-dire, il ne vous fera pas une seule chose dont vous ayez à rougir... (3e année, 1er nov. 87, pp. 688-689) (205).

Féraud en répondant; directement d'abord (206) et ensuite dans la préface de son IIIe tome, put préciser sa méthode et affirmer ses principes. Il définit ainsi fort bien sa position en face de la grammaire générale, parvenue, en cette fin de siècle, à la fureur grammaticale (207). Fidèle à la tradition de Malherbe et de Vaugelas, celle qu'il avait apprise de ses maîtres et de son ex-confrère l'abbé d'Olivet, il constate avant tout l'usage:



... nous ne permettons, nous ne défendons rien; c'est à l'usage seul à permettre ou à défendre:... Je dis le fait, & je ne parle pas du droit (Journ. lang. franç., 3e année, 15 déc. 87, pp. 800-801).

C'est pour demeurer fidèle à cet usage qu'il évite d'innover en matière de terminologie: la distinction entre réfléchi et réciproque a été introduite par de nouveaux grammairiens; mais il demeure fidèle à l'ancien emploi de réciproque désignant l'ensemble de la catégorie, car il est:

toujours dangereux de changer les termes de l'art auxquels on est accoutumé &... il vaut mieux conserver les anciens, quoique moins conformes à la précision métaphysique, que d'en introduire de plus justes & de plus précis, auxquels on n'est pas fait, & pour lesquels il faudroit établir de nouveaux dictionnaires (ibid., p. 905).

S'il admet certaines tournures de la langue du palais, c'est que l'usage depuis longtemps reconnaît aux gens de loi le droit d'avoir leurs expressions propres (208).

S'il refuse au contraire aux poètes la licence de forger des métaphores à leur gré, c'est que notre langue... sur ce point... est... plus réservée qu'aucune langue ancienne ou moderne (ibid., p. 803).

et que l'expression métaphorique est nécessairement nouvelle, quand elle paroît pour la première fois:

Observer que c'est un néologisme, ce n'est pas faire un reproche à l'auteur, c'est avertir le lecteur, que l'usage ne l'a pas encore adoptée (ibid., p. 803) (209).

Mais constater l'usage n'est pas simple travail de greffier, mais exige du discernement, c'est-à-dire du goût. Guy de Tours reprochait, — discrètement —, à Féraud d'en manquer (210). Domergue est d'une ironie plus brutale: le Dict. crit. affirmant qu'adverse, en prose se place toujours après le nom qu'il qualifie, il avertit ses lecteurs que:

la place que doit occuper l'adjectif, dépend presque toujours du goût, de l'oreille; & l'autorité ici reprend tous ses droits, parce qu'on ne peut pas lui opposer ceux de la raison. Or, le suffrage de Racine, de Rousseau, & de Voltaire, doit balancer, en fait de goût, le sentiment de M. Féraud (ibid., 3e année, 1er sept. 87, p. 547).

C'est sur ce point surtout que porte la critique de l'Année littéraire (211), critique presque aussi dure et qui montre bien que le fidèle Marin, s'il pouvait toujours rendre quelques services comme censeur royal et comme conseiller bienveillant (212), avait perdu toute influence parisienne (213). Ici encore, on reconnaît l'intérêt du projet et la nécessité d'écrire, pour le français, l'équivalent du dictionnaire della Crusca ou de celui de Johnson, pour l'italien et l'anglais.

Mais Féraud s'est montré inférieur à la tâche (214), faute de savoir distinguer les méchants écrivains des bons. Ainsi, il relève dans Molière, un abominable homme, comme contraire à l'usage, sans voir que cet ordre des mots peint mieux son (sc. d'Orgon) accablement (215). Il juge l'ellipse un peu forte dans Enfin pour abrégé un si plaisant prodige (Boileau), quand elle est très poétique (216); ose exiger l'article défini dans Je n'attendois pas moins de cet amour de gloire, comme si ici encore l'ellipse n'était pas l'âme même de la poésie (217); et ne pas admirer, dans La Fontaine, l'inversion souris chauve (218).

Il se voit même attaquer sur son propre terrain, celui de la grammaire et de l'érudition: on lui reproche de n'avoir pas cité tels et tels vers de Marot (219), de n'avoir pas relevé dans Boileau cette faute d'accord du participe passé (220):

Détracteurs effrontés que cent fois on a vu  
Des crimes qu'ils ont faits accuser la vertu

de mal distinguer sens propre et sens figuré (221). On le taxe même d'ignorance pure et simple: il voit à tort un anachronisme dans l'emploi par Rollin du mot batterie pour des événements de l'antiquité, puisque les Anciens avaient des béliers & autres machines pour battre & renverser les murailles (222).

C'est toujours le même refus d'admettre l'attitude du classique jugeant les grands écrivains mêmes du point de vue de l'usage actuel et blâmant, par exemple, dans Boileau l'image contenue dans Modère ces bouillons de ta mélancolie:

La métaphore n'est pas fort juste: ces bouillons annoncent de l'agitation & mélancolie, une sombre tranquillité (s.v. Bouillon).

même si étymologiquement la mélancolie évoquait une pareille agitation (223).

La diversité de ces attaques révèle ainsi, plutôt que des défauts nombreux de l'ouvrage, la multiplicité des tendances qui partagent alors le monde grammatical: Féraud qui maintient, sans rigueur excessive, la tradition classique voit se dresser devant lui les partisans de la grammaire raisonnée, les métaphysiciens de la langue, épris de distinctions logiques et de définitions subtiles; et certains défenseurs du goût, d'un goût qui se soumet de plus en plus difficilement aux prescriptions et aux règles, accroît les droits de l'artiste et tend vers la critique des beautés plutôt que des défauts.

Mais c'est en trahissant sa propre doctrine qu'il a attiré sur son dictionnaire les objections les plus largement répandues. Ce défenseur de l'usage prétendait innover en matière d'orthographe. On a déjà dit avec quels arguments spécieux il écartait en ce domaine le joug de la tradition. Mais celle-ci était alors solidement établie, comme il le reconnaît d'ailleurs lui-même quand il parle de:

l'espèce de culte que le grand nombre des gens de lettres lui rendent; (Dict. crit., t. I, p. v).

L'orthographe, en effet, s'était peu à peu véritablement uniformisée et on l'enseignait, le français étant devenu une matière de plus en plus méthodiquement apprise. Aussi le public était devenu très sensible à tout changement apporté à ses habitudes (224). Les lettres des simples lecteurs montrent bien que c'est ce qui les a surtout choqués dans le nouvel ouvrage (225). Et il paraît singulièrement révélateur qu'un critique étranger comme celui de l'*Allgemeine Literatur Zeitung* fasse porter sur ce point ses remarques les plus importantes, dès son premier compte rendu (226) et, dans le second, se déclare mal convaincu par la réponse de l'auteur sur des graphies comme celle d'obéir, ou celle qui supprime les lettres doubles (227).

Aujourd'hui, on serait tenté d'accepter cette tentative prudente de simplification de l'orthographe et, le goût ayant disparu, personne n'oserait reprocher à Féraud d'en manquer.

On lui sait gré, en tout cas, de donner, grâce à l'abondance de ses lectures, une image fidèle de la langue de son temps et de révéler, en tête de son premier volume, les Noms des Auteurs et les Titres des Ouvrages cités (p. xvj sqq.).

On y retrouve ses autorités en matière de grammaire (228): l'Académie et son Dictionnaire, ses Sentimens sur le Cid, ses Observations sur les Remarques de Vaugelas, Vaugelas et ses autres commentateurs, Chapelain, Ménage, Bouhours, Andry de Boisregard, La Touche, et pour le XVIIIe s., Régnier-Desmarais, Buffier, Beauzée, Girard, Restaut, d'Olivet, Roubaud, Wailly, les dictionnaires de Richelet, de Trévoux (229), les Gasconismes corrigés de Desgrouais, le glossaire de La Monnoye. On constate encore une fois l'absence de la Grammaire de Port-Royal et des additions qui y avait apportées Duclos, et aussi celle de la Grammaire simplifiée de Domergue, qui, si elle explique l'attitude de l'auteur à l'égard de Féraud, s'explique par un constant désir d'éviter de trop raisonner sur la langue.

Parmi les écrivains proprement dits, les apologistes du christianisme sont naturellement en bonne place: Pascal et Abbadie pour la période classique, Bergier, Gauchat, Houteville, Feller et, en plus grand nombre, les prédicateurs: Bossuet, Bourdaloue, Mascaron, Massillon et leurs successeurs: les PP. de La Colombière, de Neuville, l'abbé Roule, l'abbé Boulogne, les PP. Chapelain, Cheminai, Durivet, de La Rue, Ségaud (230). St François de Sales et, si l'on veut, le P. Griffet représentent seuls les ouvrages de piété.

Beaucoup plus importante encore est la part réservée à l'histoire sous toutes ses formes: chronologie (231), métallographie (232), mémoires (233), biographies (234), histoires des nations d'Europe et d'outre-mer (235), de France (236), de l'Eglise, de l'Eglise gallicane (237), histoire des traités et des guerres (238), commentaires et philosophie de l'histoire (239), documents et Dictionnaires historiques (240). On peut y joindre les récits de voyage (241) et les Lettres édifiantes des missions.

L'ancien collaborateur du P. Pézenas a compris l'influence des sciences et des techniques sur le vocabulaire, comme sur l'esprit de son siècle. Il a donc dépouillé, outre l'Encyclopédie, non seulement les Entretiens sur la pluralité des mondes, les œuvres d'Alembert et de Buffon, les Etudes de la nature de Bernardin de Saint-Pierre, qui ont leur place marquée dans la littérature, mais encore le Cours des Sciences du P. Buffier,

l'Histoire du ciel et le Spectacle de la Nature de l'abbé Pluche, le Dictionnaire de Physique du P Paulian et même la Dissertation sur le charbon de pierre de Bernard, les Mémoires de Voullone sur la médecine expectante ou agissante, sur les fièvres intermittentes, sur les fièvres malignes et l'Avis au peuple sur sa santé de Tissot.

Dans une société où les juristes tenaient une large place, il a lu non seulement Montesquieu et Domat, mais le Dictionnaire de droit civil de Ferrière, les Lois ecclésiastiques d'Héricourt, les œuvres d'avocats comme Cocheri, Cochin, Tronchet, de grands parlementaires comme le Chancelier d'Aguesseau, les Causes célèbres réunies par des Essarts.

La Théodicée et les Lettres de Leibniz, la Recherche de la vérité de Malebranche représentent la philosophie, mais Féraud s'est intéressé surtout à l'esthétique avec l'Essai sur le beau du P. André, les Réflexions sur la poésie et la peinture de du Bos, le Traité de peinture de Dandré-Bardon, l'Essai sur l'architecture de l'abbé Laugier.

La littérature demeure cependant son principal champ d'étude (243), traductions d'abord, de Perrot d'Ablancourt (244), de son contemporain Brumoi, de Crousaz et l'abbé Resnel qui ont mis Pope en Français, de Madame Dacier, de Quelon, de Saint-Ange. Il a lu naturellement ceux qui ont formé la langue classique: Balzac, Voiture, Malherbe et les grands écrivains du siècle de Louis XIV: les deux Corneille, La Rochefoucauld, La Fontaine, Boileau, Racine, Saint-Evremond, Madame de Sévigné, Fénelon, mais aussi des irréguliers, baroques comme Brébeuf ou burlesques comme Scarron.

Parmi ses contemporains il a dépouillé les tragiques: Crébillon, Belloi, Campistron, du Busson, le P. Marion, le P. Follard, Marmontel; les comiques: Destouches, Marivaux, Palissot, Piron (245), Regnard; des auteurs de drames: à défaut de Diderot, Nivelles de La Chaussée; des poètes dont l'œuvre ne se limite pas au théâtre comme Gresset, Le Mierre (246), des lyriques comme J.B. Rousseau, Lefranc de Pompignan, didactiques comme L. Racine (247), Roucher, Coeuilhé (248), Saint-Lambert, Delille; élégiaques ou galants comme Fontenelle, Chamfort, Berquin, Coyer, Cubières, Florian, Langeac; un fabuliste: Le Monnier.

Il a étudié la prose des romanciers: Le Sage, Marivaux, l'abbé Gérard (249); des orateurs académiques: Thomas, La Cretelle; des essayistes: Trublet, Hennebert (250), Carracioli; des pédagogues: Rollin, l'abbé Reyre, Madame de Genlis; de politiques comme Necker (251); de critiques comme le P. Rapin et La Harpe.

Il a bien vu l'importance prise par la presse: presque toutes les revues et les journalistes du temps figurent dans sa liste: Année littéraire, Mercure, Affiches de province, Journal de Littérature, Journal de Monsieur, Journal général de France, Journal de Paris, Journal de Trévoux, Journal politique de Genève; Fréron, Linguet, Geoffroi, Quelon, abbé Royau, Salaun, abbé de Fontenai, Garat.

Le Dictionnaire critique se fonde donc sur de larges dépouillements de textes très divers. On regrette cependant, du seul point de vue lexicographique, l'absence de l'œuvre de Diderot (252) et d'une part, pour nous essentielle, de celle de Voltaire (253).

Est-elle compensée par la présence de nombreux ouvrages ecclésiastiques (les Jésuites forment le cinquième du total des auteurs (254) et de Marseillais ou Méridionaux manifestement choisis à ce titre? Du Marsais incontestablement, Guys (255) et Bérenger (256) sans doute, Barthe (257) à la rigueur avaient le droit d'y figurer, mais Bernard (258), mais Gassier (259), mais Imbert (260)... Et n'est-ce pas avant tout la reconnaissance qui fait à Marin (261) la part si belle?

Les dépouillements n'en demeurent pas moins suffisamment étendus pour assurer, en dépit de cette partialité envers l'Ordre et la petite patrie, la valeur scientifique de l'ouvrage, valeur aujourd'hui reconnue des historiens de la langue (262): ainsi Gohin dans sa thèse sur Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle (1740-1789) (263) se réfère sans cesse au Dictionnaire critique (264),

Et si l'on voulait citer les passages où l'utilise A. François dans les volumes qu'il a rédigés de l'H.L.F. (265), il serait peut-être plus expédient d'indiquer les pages où il n'y est pas fait allusion (266).

Féraud, du moins, n'a pas fait large place à ses compatriotes à des fins intéressées et pour satisfaire des ambitions académiques. Ce sont, en fait, les académiciens de Marseille — flattés de voir continuer la tradition de Dumarsais par un grammairien resté fidèle, à la différence de Domergue, à sa ville natale? — qui firent des ouvertures au lexicographe:

A l'occasion de mon Dictionnaire critique on avait voulu me metre de leur Académie des Sciences et des Bèles Letres; mals je m'en excusai le mieux que je pus. La composition de ce corps littéraire ne me plaisait pas. C'était une vraie arche de Noé, un composé bizarre de jansénistes, de Calvinistes et de Déistes, où j'aurais été fort déplacé... (Let. du 29 9bre 1792).

Sa lettre de refus, d'excuse plutôt, encore conservée dans les cartons de l'Académie de Marseille, quand Dassy en dressa l'inventaire en 1877 (267), en a aujourd'hui disparu (268).

Son jugement, sévère, se justifiait sans doute par d'autres motifs que les préventions qu'un ancien protégé de Mgr de Belsunce pouvait nourrir contre une assemblée dans laquelle le prélat avait marqué la plus vive répugnance à entrer (269)

Devant la liste des académiciens marseillais en 1786 (270) — elle ne variera pas jusqu'à la Révolution — on songe pourtant à la réponse de cet évêque qui, dans l'assemblée du clergé, Lefranc de Pompignan déplorant que l'Académie française fût devenue le repaire de l'incrédulité et de l'irréligien: s'écria:

Mais, Monsieur, vous n'y songez pas! Nous sommes sept évêques dans l'Académie (271).

Celle de Marseille comptait, avec moins de violet, autant de soutanes. Mais... Mgr de Belloi, le pacifique successeur du bouillant Belsunce passait pour janséniste (272). Des

vicaires généraux, l'un Louis-Auguste de Thomassin de Peynier (273), chanoine-comte de l'abbaye de Saint-Victor, appartenait à un ordre réputé pour être peu favorable à la Compagnie de Jésus. Et sa famille, comme celle de Robineau de Beaulieu (274) comptait un parlementaire ayant voté en 1763 contre les Jésuites (275).

Si nous ignorons tout de l'attitude personnelle de Louis-François Georges d'Orlières de Lumini (276) à l'égard des querelles religieuses de son siècle, le P. Menc (277), dominicain, avait jadis fourni aux Nouvelles ecclésiastiques l'occasion de le louer aux dépens de la prédication des Jésuites (278), et Bernard (279) avait été oratorien (280).

Peu d'académies avaient fait, d'autre part, la place aussi belle aux protestants. Elle correspondait, il est vrai au rôle qu'ils tenaient dans le commerce marseillais (281). Non seulement Necker était au nombre des honoraires, mais on comptait parmi les membres actifs Jacques Seymandi (282), Dominique Audibert (283) et André Liquier (284).

Féraud n'avait pas hésité, jadis (285), à ranger Newton parmi les défenseurs de la foi chrétienne, mais les protestants marseillais, dans le haut négoce du moins, ne semblent pas avoir été animés de convictions religieuses bien ardentes (286). Pour eux, le protestantisme semble être désormais moins une source de vie intérieure que la justification de liens sociaux et familiaux (287). Ces négociants protestants vivaient vraiment à l'échelle du globe (288): Jacques Seymandi a songé, dès cette époque à axer le commerce marseillais sur Suez (289), et Dominique Audibert à révolutionner la fabrication du savon pour s'assurer le monopole de la potasse américaine (290). Après au gain et mécènes, ayant le sens pratique, mais aussi le goût de la spéculation intellectuelle, ils savent unir négoce et culture (291). Mais, comme souvent au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce développement commercial, littéraire et artistique s'est fait aux dépens des intérêts de la religion (292).

Voltaire traite Audibert non en huguenot (293), non pas seulement en fidèle correspondant percevant régulièrement une rente du philosophe sur le marquis de Saint-Tropez (294), procurant suivant les besoins, vin de Frontignan (295), huile (296) et même dattes en branche (297), mais comme un véritable camarade (298), qui a jadis attiré son attention sur l'affaire Calas (299) et enquêté pour lui à Paris (300), que l'on tient au courant des progrès de la lutte contre l'infâme (301) et à qui l'on ne cache pas les difficultés du combat (302).

Si le milieu calviniste apparaît ainsi, en quelques-uns de ses plus illustres membres entaché de voltairianisme, on peut citer, parmi les académiciens associés, il est vrai, au moins un voltairien, un déiste si l'on préfère, déclaré: le chevalier de Lantier, s'il n'est pas encore à cette date, l'auteur célèbre des Voyages d'Anténor (303) a déjà publié, outre quelques comédies aux succès contesté (304), des contes dans lesquels l'influence de Voltaire est évidente (305).

D'une façon plus générale, la lecture de la correspondance d'Achard (306), des ouvrages de Guys (307), ou simplement du Recueil de l'Académie de Marseille ne donne pas l'impression que les préoccupations religieuses tiennent une grande place dans l'esprit des académiciens marseillais, de ceux du moins qui ont une activité littéraire.

L'appréciation de Féraud (308), dans la mesure où il n'a pas, prophète du passé, noirci le tableau, confirme l'hypothèse sinon d'une irrégion généralisée dans l'Académie, du moins d'une tolérance proche, pour beaucoup, de l'indifférence (309). Lui, au contraire, conservait intacte, en dépit de l'âge, sa vigueur combattante. Non seulement il continuait à prêcher et à diriger, mais encore éditait un ouvrage de piété.

### **3. — PUBLICATION DU NOUVEAU COMBAT SPIRITUEL DU P. JACQUES MICHEL.**

Un an après le Dictionnaire critique, et dans l'orthographe même que préconisait ce dernier ouvrage, Féraud publie, chez le même Mossy, le Nouveau Combat spirituel du P. Jacques Michel (310), son ancien professeur de théologie du Collège d'Avignon (311).

C'est d'abord l'œuvre de reconnaissance et d'admiration d'un disciple. C'est aussi, comme les autres livres de Féraud, le résumé, sous la forme la plus claire et la plus aisée à comprendre, de traités antérieurs (312). Notre auteur reste fidèle à la tradition de vulgarisation élégante de son Ordre et, plus profondément, aux tendances classiques inséparables de l'enseignement des Pères.

Nous ne nous donnerons pas ici le ridicule de juger d'un ouvrage de piété, de direction spirituelle (313) et nous ne pouvons apprécier les modifications que la révision a apportées au livre. Nous donnons seulement, en profane, quelques impressions de lecture.

L'auteur s'adresse avant tout à la raison et à la volonté du fidèle. Il croit à la vertu de la méditation et de la lutte incessante contre la paresse et le découragement, pratiquée et menée dès les plus jeunes ans:

C'est la paresse, qui fait préférer le sentiment au raisonnement. La plupart des hommes sont paresseux; & voilà pourquoi il en est si peu qui réfléchissent & qui raisonnent. Mais une Ame, qui aime solidement la vertu & le devoir, & qui a son salut à cœur, ne doit pas craindre la peine de la contention, que demande l'exercice de la Raison et de la Foi (Nouveau Combat spirituel, préf., p. vij) (314).

L'ouvrage se compose de deux traités, dont chacun est bâti sur un plan très clair.

Dans le premier, le Traité des Tentations, il définit d'abord la tentation, œuvre généralement du démon, qui ne doit pas troubler les âmes pieuses, car elle est souvent un dernier effort du Malin et n'a rien de normal dans une vie humaine, qui tout entière doit être lutte.

Il (315) rappelle fortement que l'homme est âme et corps, que la première est donc en partie sous la dépendance des sens, et que les sentiments résistent à la volonté (chap. II), que la faute est non dans la tentation, mais dans le consentement volontaire (chap. IV), qu'il faut les distinguer l'une de l'autre, que, lorsque l'idée surprend, si la tentation est

courte et passagère, on peut légitimement penser que la volonté n'y a point de part et qu'on est sans faute (316) (chap. V). Si les tentations sont durables, résister, c'est ne pas consentir (chap. VI). Pour lutter, il convient de ne jamais cesser de pratiquer les vertus, quand bien même on croirait vaine cette pratique (317) (chap. VII); de se garder précisément de raisonner avec la tentation (318), mais de la fuir et d'entrer dans des sentiments de piété, de méditer tel ou tel mystère de la religion ou de se donner simplement d'autres occupations, confiant dans la grâce divine (chap. VIII).

Contre les assauts fréquents du démon, on doit se préparer dans les intervalles; pour cela, avoir une vie intérieure intense et s'assurer par la prière, par l'usage fréquent des sacrements, par la pénitence et la mortification, la protection de la Vierge et des Saints (chap. IX). Ainsi les tentations tourneront à l'avantage du chrétien, l'engageant plus avant sur la voie des vertus et lui acquérant des mérites supplémentaires, lui faisant mieux connaître sa faiblesse, que l'amour-propre et l'orgueil tendent à lui cacher, le rendant plus humble (chap. X) et plus circonspect (chap. XI), le rappelant, s'il est négligent, à la piété (chap. XII). En somme, elles ne sont pas perdues pour le pécheur: permises par Dieu, elles montrent qu'on ne peut le servir seulement par la méditation paisible et l'entretien amoureux avec Lui: il faut combattre (chap. XIII). Plus dur sera le combat, plus éclatante la victoire.

Dans le second Traité, le plus original on l'a vu (319), de l'aveu de l'éditeur, il s'intéresse spécialement à l'une des tentations, la plus dangereuse de toutes, celle du découragement. La plus dangereuse certes, car on ne peut en méconnaître totalement la nature (chap. I et II), alors qu'elle pèche contre la vertu théologale qu'est l'espérance (chap. II et III). Or, le motif de l'espérance chrétienne est en Dieu et non en l'homme (chap. IV): Dieu a souffert pour tous les hommes (320) et le crime principal de Judas est d'avoir désespéré (chap. V). Il ne faut pas prêter à Dieu des sentiments humains: il rappelle même celui qui l'a abandonné (chap. VI). Il a prévenu contre la crainte de perdre sa confiance (321). Il veille sur nous (chap. VII). On ne doit pour autant relâcher sa vigilance, mais affronter les obstacles, s'entretenant ainsi à une lutte qui en deviendra par là-même moins dure (chap. IX), sans aller évidemment jusqu'à les rechercher pour le plaisir de les vaincre (chap. X).

Le chrétien, en particulier, ne doit pas tomber dans le découragement, parce qu'il éprouve ennui ou répugnance dans le service de Dieu. Ce ne sont point là des péchés: pour être sauvé, il suffit de faire la volonté de Dieu (chap. XI) et la première grâce à demander, c'est précisément la résignation à cette volonté (chap. XII). On ne se délivre pas de ses mauvais penchants, en se contentant d'attendre un miracle de Dieu ou en s'occupant uniquement de son trouble intérieur (chap. XIII). Des deux Providences divines, l'extraordinaire et l'ordinaire, c'est évidemment sur la seconde qu'il faut compter (chap. XIV). Qu'on ne s'inquiète pas des mauvais penchants, mais de la résistance qu'on leur offre. Même en cas de faute, il ne faut pas se décourager (chap. XV). Il faut continuer à prier et à bien prier (chap. XVI).

Pour mettre les fidèles en meilleure posture dans cette lutte, l'auteur passe en revue les cas les plus fréquents de découragement: souvent on croit agir pour des motifs naturels et non pour Dieu; ceux-ci, mieux proportionnés à notre nature, font sur nous une



impression plus vive et ainsi nous sommes trompés. Mais nous devons nous guider par raison et non par imagination. Quand ils ne sont pas opposés à la vertu, ils n'empêchent pas d'offrir à Dieu les actions qu'ils nous inspirent (322). Celui-ci peut accepter même les actes qui ne sont pas parfaits. La perfection est au terme, non à l'origine de l'effort (chap. XVIII).

Parfois, après une faveur visible de Dieu, on se décourage parce que Dieu semble nous abandonner. Mais on ne sert pas Dieu pour ces consolations sensibles. La dévotion se fonde sur les principes

clairs, évidents de la Foi (chap XIX). En temps de sécheresse, il reste toujours la ressource de la prière: les distractions n'y sont pas des fautes, si l'on en gémit et si l'on continue de prier, en acceptant cette épreuve sans tomber dans le découragement (chap. XX). Plus précisément l'oraison exige que l'âme se soumette absolument à Dieu:

Si Dieu conduit une âme à l'oraison par des vûes de plusieurs vertus, tant qu'une première vue l'occupe elle ne doit pas s'en détourner. Dès que celle-là ne l'occupe plus, elle doit s'attacher à celle que Dieu lui présente (o.c., p. 211).

Parfois, on voudrait être tout sentiment pour Dieu (p. 212), quand il envoie, au contraire, plusieurs réflexions utiles. Parfois, inversement, on repousse les sentiments qui vous viennent, en prétendant suivre la méthode ordinaire de l'oraison (p. 212) et réfléchir sur le sujet préparé. Il est toujours possible de trouver un sujet qui retienne, qu'on songe à la Madeleine, au publicain ou, si l'on est d'imagination particulièrement sensible, à Jésus-Christ enseignant, agissant, à ses vertus; qu'on se mette devant le Saint Sacrement et qu'on se rappelle le Divin Sacrifice. De toute façon, la prière sera toujours un temps de mérite, puisque Dieu nous y appelle (chap. XXI).

En somme, il faut se contenter de la grâce que l'on a. Que la raison et la volonté soient tournées vers Dieu, la sensibilité est envoyée par Dieu.

On doit la recevoir avec reconnaissance, mais sans s'y attacher. La Foi seule nécessaire, donne nécessairement le désir d'aimer Dieu (chap. XXII). En état de sécheresse, on peut naturellement recourir aux livres, mais que ce ne soit point par paresse: on perdrait l'habitude de se recueillir. Et il convient de bien les choisir: qu'on n'aille pas prendre un sermon pour lire pendant la messe en trouvant ennuyeux de dire toujours la même chose: la messe n'est pas un amusement (chap. XXIII). Pour l'oraison, on dispose d'ouvrages de méditations, avec les sentiments joints aux réflexions, qui font aimer le devoir en le faisant connaître (p. 231). L'oraison n'est pas une étude pour s'instruire, mais un moyen de se déterminer à vivre saintement. Il faut lire en s'arrêtant, en appliquant les observations à sa propre conduite, en s'efforçant de s'appropriier les bons sentiments et si un point arrête et retient, on doit s'y fixer. C'est sur ces derniers conseils, tous pratiques et très précis, que s'achève l'ouvrage: l'important est de suivre l'inspiration de Dieu et la grâce du moment:

Profitez-donc de la grâce que Dieu vous présente. Ne quittez jamais le certain pour l'incertain. Dotez plus au sentiment qu'à la réflexion. Quand le cœur s'attache à Dieu, l'esprit s'en occupe plus aisément, & l'imagination s'égarer plus difficilement. Enfin la maxime est indubitable: pour aller à Dieu & au Ciel, suivez l'impression de Dieu, & conduisez-vous par son esprit. S'il paraît vous abandonner, ne perdez pas courage: Soyez ferme & constant. L'espérance est un port assuré contre les orages & les tempêtes. Fussiez-vous au fond de l'abîme, Dieu vous en tirera par sa miséricorde.

En quelque état que l'on se trouve, il n'est jamais permis de désespérer. Et malgré tous ses prétextes spécieux, le découragement réfléchi & volontaire est aussi déraisonnable qu'il est criminel (pp. 243-244) (323).

Il faudrait sans doute multiplier les citations pour donner une idée plus juste du mérite de l'ouvrage, de la rigueur du raisonnement, de l'insistance jamais lassée à guider les âmes dans la voie droite, de la manière aussi dont sont utilisés et développés les paroles divines et l'enseignement patristique. On chercherait en vain, dans ce livre destiné à des religieuses une citation de théologiens modernes (324) L'auteur s'appuie toujours sur un passage des Ecritures ou des Pères, sur Saint Paul pour rappeler que la vie est un combat (325), sur l'exemple d'Eve pour montrer qu'on ne peut lutter contre la tentation par le raisonnement (p. 34) ou sur celui de Job pour prouver que le Démon ne peut soumettre l'homme à tant d'épreuves sans la permission expresse de Dieu (p 70) (326).

De la tradition salésienne demeure le style imagé: il faut bien rendre la raison sensible (pp. v-vj); mais les métaphores sont désormais cohérentes et suivies. Les jeux de mots mêmes servent à rendre plus pressants les conseils formulés, plus énergiques les préceptes:

C'est en pratiquant l'humilité, la douceur; en se renoçant soi-même; en prévenant les personnes, contre qui l'on a des préventions, qu'on porte à ces passions des coups efficaces & puissants... (p. 33).

La page suivante nous paraît donner une assez juste idée du ton et du style:

Ce précepte (327) nous ne pouvons l'accomplir utilement que par sa grâce. Dieu aurait-il donc pu le faire, s'il n'avait pas voulu nous

aider? S'il le fait, peut-il n'être pas touché de notre obéissance, quand nous l'invoquons dans la sincérité de notre cœur? Peut-il nous abandonner, quand nous accomplissons ce qu'il nous a prescrit pour obtenir son secours? Non, Dieu ne manque pas à sa parole. Si nous succombons, c'est que notre confiance s'affaiblit, & que nous manquons de Foi.

En voulez-vous une preuve & un exemple? L'Evangile vous le fournira. Sur la parole de Jésus-Christ, Pierre, plein de confiance, marche sur les eaux. Le vent vient à souffler; la confiance de l'Apôtre diminue: il craint; il comence d'enfoncer.

Le danger, en excitant la crainte, ranime la confiance: Pierre a recours à son divin Maître, qui lui tend la main pour l'empêcher de périr. Jésus, pour nous instruire, ne voulut pas laisser ignorer à son Apôtre la cause du danger, qu'il avait couru. Il lui reprocha son défaut de confiance: (Matth. 14.31) Homme de peu de foi, lui dit-il, pourquoi avez-vous douté?.

Image naturelle de ce qui n'arrive que trop souvent à une âme chrétienne. Tant que tout est en paix dans son cœur, elle marche avec confiance pour aler à Jésus-Christ suivant qu'il l'appelle.

Le vent de la Tentation vient-il à s'élever; les difficultés de la vertu se font-elles sentir, elle se trouble, elle oublie qu'elle marche sur la parole de Jésus-Christ, elle comence à craindre; elle hésite dans sa confiance, qui s'affaiblit toujours davantage par cette infidélité: elle comence à enfoncer; & si le retour de la confiance ne lui attire un prompt secours, elle succombe (pp. 106-107).

Nous l'avons dit, nous ignorons quelle est la part exacte de Féraud dans l'ouvrage, mais ne pouvons-nous, grâce au Nouveau Combat spirituel (328) nous faire une idée de ce que pouvait être sa prédication: le P. Jacques Michel fut certainement en ce domaine son modèle comme il avait été son maître (329).

Après avoir durant de longues années paisibles partagé ainsi son temps entre la prédication et la direction des âmes, Féraud (330) allait avoir à exercer son ministère dans les dangers.

## CHAPITRE V

# LES DERNIÈRES ANNÉES

Féraud vit-il dans la Révolution naissante, le déchaînement des passions et de l'orgueil prévu dans le Discours sur la philosophie (1) ou le triomphe de ces lumières qu'il prétendait contribuer à répandre avec le Dictionnaire universel, l'élan de fraternité et de progrès que saluait son ex-confrère: l'abbé Paul (2)? On se rallierait à cette dernière hypothèse, s'il était vraiment responsable de la nouvelle édition du Dictionnaire grammatical, annoncée en 1792 par la Feuille de correspondance du Libraire (3).

Dictionnaire grammatical de la Langue Française contenant toutes les règles de l'Orthographe, de la Prononciation, de la Prosodie, du régime, de la construction avec les remarques et observations des plus habiles grammairiens; par M. Féraud, nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée d'une carte de la France & de la définition de quelques mots nouvellement créés, & de tous ceux qui ont reçu une acception nouvelle

depuis l'établissement de la Constitution Française. Paris 1791 2 vol. in 8° de 600 pages chacun (Voland) 10 liv. br. (1792, n° 3171) (4).

Voilà qui révélerait le désir d'intégrer, au moins dans la langue, les conquêtes révolutionnaires! En fait, Féraud, s'il fut séduit par les premières journées de 89, fut bien vite détrompé et profondément ébranlé par la politique religieuse de la Constituante:

Au commencement de la Révolution, j'essayai une longue maladie, à laquelle elle n'avait pas peu contribué. Interdit ensuite par l'assemblée constituante avec les autres Prédicateurs déclarés fonctionnaires publics (5), je me bornai à la direction des âmes qui peu à peu devint toujours plus difficile et exigea les plus grandes précautions. Acusé d'avoir concouru à des administrations secrètes, qui déplaisaient si fort aux intrus, je fus obligé de m'éloigner pour quelque tems; mais je ne voulus point encore quitter le royaume. J'ai passé le careme (6) à Toulon avec deux autres Prêtres de mes parens (7); et nous y fumes assez tranquiles jusqu'à la semaine sainte, à la faveur de la mascarade laïque, dont nous nous étions afublés (lettre à Bettinelli, 26 oct. 1792).

On devine entre ces lignes les dévouements, les amitiés qui dans son quartier, aidèrent, protégèrent, accompagnèrent l'abbé et aussi les risques de dénonciation (8), les jalousies, l'hostilité des prêtres assermentés (9).

Toulon où Féraud avait des parens (10), n'était pas une ville tellement plus sûre que Marseille qui s'était engagée, avec ferveur, dès le début, dans la lutte révolutionnaire (11):

Enfin il falut après Paques (12) émigrer tout de bon et venir à Nice où nous arrivâmes sans accident... (lettre c.).

Féraud ne dut pas s'y sentir isolé: la ville était devenue le principal refuge (13) des nobles provençaux émigrés (14) et de nombreux ecclésiastiques (15), Aussi put-il reprendre son activité littéraire et s'intéresser de plus près aux lettres italiennes:

Dans mon séjour à Nice j'avais formé le projet de comencer un essai de traduction des ouvrages italiens (16) J'avais pour cela traduit douze ou quinze sermons de nos meilleurs prédicateurs Jésuites italiens, me bornant alors à ce qui pouvait intéresser les mille et plus (17) Prêtres français, mes compagnons d'émigration... (let. à Bettinelli du 12 janv. 1793).

Il envisage même de publier ces traductions sous forme périodique (18). Il dut s'ouvrir de ces projets avec certains de ses compagnons d'exil, tout en parlant avec eux de la situation en France. Fut-il de ceux qui essayent de donner par leur nombre aux cérémonies religieuses l'allure de manifestations politiques? (19).

Mais ces provocations avaient fourni au gouvernement républicain des motifs d'intervention. Dès le mois de mai 92, il avait rompu les relations diplomatiques avec Victor-Amédée et fin août les opérations militaires commençaient.

Le 13 septembre, le général d'Anselme recevait de Montesquiou, l'ordre de passer le Var et, le 25, d'attaquer Nice. Le 28, l'escadre française était devant la ville et l'amiral manifestait l'intention d'agir fermement. Dans ces conditions, les troupes sardes préférèrent se retirer sans combattre (20):

La ville se trouve de la sorte livrée à l'aventure La mise en liberté de trois cents forçats, le déchaînement des appétits de la populace et des éléments impurs que contiennent toujours en quantité considérable, les villes maritimes amenèrent le pillage (COMBET, *La Révolution dans le Comté de Nice et la Principauté de Monaco (1782-1800)* (Bibl. d'Hist. révolut., Nlle Série, t. VIII) Paris, F. Alcan, 1925, p. 31).

Les émigrés, abandonnant les biens pour sauver les corps, avaient pris, avec les soldats, la route de Turin. Féraud avait fait de ces événements au P. Andrès, un récit que nous n'avons pu retrouver (21).

La cour de Turin refusant, prudemment, la résidence aux nouveaux venus (22), le dernier refuge était les Etats pontificaux. Féraud dut arriver à Ferrare dès le mois d'octobre (23). La situation des prêtres exilés n'était guère enviable: devant leur afflux qui excédait ses possibilités d'accueil, Pie VI avait dû, en assurant à chacun gîte et subsistance, restreindre leur liberté d'aller et de venir. Heureusement pour lui, la réputation de notre abbé lui valut d'entrer en relation avec le trio des jésuites célèbres résidant à Mantoue (24): Andrès, Bettinelli et Bondi et les rapports devinrent vite affectueux et confiants, surtout avec les deux premiers. Ses confrères lui assurèrent la protection de l'aristocratie locale, notamment du Mis et de la Mise Zaviglia (25). L'admirable marquise (26) non seulement savait le français, mais était même capable de traduire dans cette langue la Défense du P. Berruyer, de Bettinelli (27).

Pour la première fois depuis longtemps, l'abbé jouissait de véritables vacances, se trouvant déchargé des devoirs de son ministère (28): aussi, après une période d'accablement (29), sous l'heureuse influence du grand critique italien, reprend-il le goût des discussions littéraires, mieux, de la poésie. Sa première lettre à Bettinelli le montre encore accablé, incapable de parler d'autre chose que des problèmes auxquels il avait consacré sa vie, de la situation des Jésuites et de notre cher et en un sens trop célèbre

Père Berruyer (30). Dans la seconde, il caresse déjà des projets littéraires: notamment celui d'éditer, avec ses traductions de prédicateurs italiens, celle des Lettres sur Virgile et celle des Lettres sur les épigrammes (31). Mais il demeure avant tout préoccupé par la situation politique:

Votre enthousiasme poétique sur les horreurs, qui se passent en France n'est que trop bien fondé; et si je n'avais dans ce malheureux ci-devant Royaume que ma petite fortune et mes affaires, j'aurais peu de peine à l'oublier; mais j'y ai une famille et des amis, qui me sont très-chers, et que je sais exposés à toutes les horreurs de la famine, de la guerre civile, de la scélératesse et de l'impiété la plus diabolique et la plus barbare, sans recours spirituels et peut-être temporels, sans consolation et menant une vie, qui est une mort

continuèle. Voilà ce qui m'acable et dont je ne puis totalement me distraire malgré tous mes éfors. La catastrophe de Toulon m'a achevé de peindre (32) (12.1.93).

Il garde toute sa lucidité pour analyser les données du problème: il voit bien que, sans Toulon, il est vain d'espérer une prochaine contrerévolution dans nos Provinces du midi...

Il fait preuve, dans sa 3e lettre, du 11 nov. 1793, d'un sens politique remarquable et prévoit en somme la victoire républicaine: les mauvaises nouvelles interrompent, en effet, un instant, l'activité poétique reprise depuis quelques mois:

A son retour (sc. de Don Conca) elles (sc. L'imagination et l'ame) étaient refroidies et afaissées par l'acablement des malheurs toujours plus horribles de notre infortunée Patrie. Ils me rompent bras et jambes et je ne suis capable de rien. Toute notre espérance était pour nous méridionaux la révolution, inespérée et achevée par miracle (33), de Toulon. A présent les brillantes suites, qu'on nous anonçait, devièment toujours plus incertaines. D'un côté l'incertitude du parti que prendra la sérénissime République de Genes, nous fait craindre une diversion, qui traversera et retardera les opérations des aliés, en Provence, des aliés, dis-je, dont les troupes sont une arche de Noé, ce qui est déjà un grand inconvénient. D'autre part, l'emprèssement des Espagnols pour attirer et rapeler l'Evêque de Toulon dans sa ville épiscopale s'est fort refroidi pour des raisons qu'il était aisé de prévoir. Cet Evêque très-estimable, mais peut-être trop ardent dans son zèle, avait envoyé pour précurseurs un grand vicaire, son secrétaire et un promoteur. Les jureurs et les intrus, qu'on anonçait sans fondement être convertis et disposés à se soumettre à tout, ont cru y voir une anonce de procédures contre eux. Ils ont mis en mouvement les sections, qui font encore partie de l'administration civile. On a craint une fermentation dangereuse dans la circonstance et la partie est remise à des tems plus tranquilles. L'Evêque de Toulon est retourné à Turin, où il demeurait avec sa famille. Les Prêtres, qui s'étaient rendus en foule à Genes sont obligés d'en sortir et de rentrer ou en Piémont, ou en toscane, ou dans l'Etat Eclésiastique. La nouvele est très-sure et je puis vous la garantir (34).

La poésie a été pour lui une distraction au sens pascalien du terme. Et, d'ailleurs, la sensibilité s'émousse vite, l'horreur continue lasse: recevant un confrère fraîchement arrivé de France, il s'émeut, s'apitoye et finit par le trouver ennuyeux:

Nous avons ici depuis peu de jours un Jésuite de la Province de Champagne, qui vient immédiatement de Genes où il comptait s'embarquer pour Toulon (35) et médiatement de Fribourg en Suisse. C'est un fort bon home, âgé de 63 ans, du diocèse d'Autun où il était curé et Archiprêtre, et dans la paroisse de qui on a massacré quatre Prêtres. Il est arivé ici come un sans culotes. On travaille à l'habiller et l'on espère qu'il sera placé à Ferrare. Il s'apèle George. J'ai été tous ces jours continuèment avec lui et je craignais qu'aujourd'hui il ne m'empêchât de vous écrire; mais il n'est pas encore venu et il m'a laissé achever ma lètre. (Lettre du 11 nov. 93).

Il veut d'abord, en hommage à Bettinelli traduire la Paraphrase de l'Épître à Algarotti (36). Mais il annonce qu'il s'attaquera ensuite à la Secchia rapita. Le vrai, c'est qu'il prend goût à la besogne, avoue ingénument trouver le plus vif plaisir dans les éloges reçus (37), de son correspondant et du P. Andrès.

Dans ces traductions en vers, le linguiste se trouvait amené à comparer quotidiennement les ressources littéraires de l'italien et du français, rouvrant ainsi un débat qui avait longuement passionné son siècle (38), Il émet d'ailleurs des jugements sans originalité sur sa propre langue: une langue aussi peu poétique que la Nôtre (39). Il se réjouit de recevoir de Bettinelli des lettres en italien,... une langue que j'aime passionnément, et dont je fais mes délices (40).

Il tente, par émulation, d'assouplir le vers français, risque des innovations rythmiques, en plaçant dans le décasyllabe, la césure à la 6<sup>e</sup> syllabe (41).

Toutes ces réflexions techniques aboutissent à une petite dissertation (42), dans laquelle il discute certaines propositions de Bettinelli et s'engage ainsi imprudemment sur le terrain de l'histoire de la langue, affirme que beaucoup s'est toujours prononcé bocu et -eau toujours o, admet cependant qu'aoust fut un temps disyllabique (il renvoie à cette occasion à son Dict. crit., attribuée à l'influence de Marie de Médicis, le passage du son -oi à -é dans certains mots (44).

Sur le terrain de la description nous dirions synchronique, il recouvre son autorité:

Je n'ai pu retrouver l'endroit où l'Auteur se récrie contre notre j consone et contre notre ch. Pour le premier, il ne peut être critiqué que parce qu'il est difficile à prononcer pour ceus, qui n'y ont pas été élevés: mais on pourra critiquer, avec encore plus de raison, ce me semble, la prononciation du g et du c italiens, qui est plus rude à la langue et à l'oreille que le j et le g français et que le son doux du c devant e et i. Il est aussi difficile aux Français des provinces septentrionales de prononcer ce g et ce c qu'aux Italiens de prononcer le j et le g français. Je dis aux Français des provinces septentrionales; parce que ceus des méridionales ont ces sons dans leurs patois (lettre du 21 9bre 1794, P.S. note 2e) (45).

Il pratique toujours, on le voit la comparaison entre les langues, mais l'étend aux dialectes:

Il me parait que notre j et notre g tiennent le milieu entre le g italien et le z vénitien; et que jour est moins mou et moins faible que le zorno des Vénitiens, qui est la prononciation des enfans, qui balbutient, et plus doux que le giorno toscan (46).

Pour ce qui regarde le ch, ç'a été une distraction de l'Auteur de le critiquer, puisqu'il n'a pas d'autre son que le scia, scie, sci, scio, sciu italien; n'ayant d'autre différence que celle du caractère. Ce son n'a point d'origine latine. Il est commun à plusieurs nations de l'Europe. Les Anglais l'expriment par sh, les Alemans par sch; les Français par ch; les Italiens par sc.

Laquèle de ces nations peut reprocher aux aûtres de n'avoir pas adopté le caractère dont elle se sert? (Let. 21 9bre 1794, P.S., Note 2).

Cette activité linguistique et littéraire l'enchanté. Elle contribue avec l'air gras (47) de Ferrare (48) à lui rendre la santé et la joie de vivre. Eternelle jeunesse, divine enfance du cœur, fréquente chez les religieux! Féraud, tout en reconnaissant qu'il a trop peu d'humilité pour les avouer en entier (49), met en vers les pensées que lui inspirent soit son âge et ses ambitions littéraires:

Si vieux, de votre Esprit vous vantez l'Abondance  
Ah! vous retombez en Enfance!  
Luxurantum abundantiam  
(Let. 10 8bre 1794);

soit la fidélité de sa traduction de la *Secchia rapita*:

Vous vous vantez, mon cher seigneur (50)  
Que la votre est tout-à-fait littéraire.  
C'est justement par là qu'elle a peu de bonheur.  
On ne la prendra pour modèle;  
Quand on voudra plaire au Lécuteur.  
On aime mieux une Bèle infidèle;  
Qu'un laidron à faire peur,  
Qui se vante d'être fidèle (51) (ibid.).

Il se raille ainsi lui-même avec bonne humeur, n'hésitant pas à se comparer Malherbe (52).

Il y a des degrés dans ses ambitions et dans le soin ou l'enthousiasme de ses travaux. Il a préféré traduire la *Secchia rapita* (53) que les *Conversazioni* ou le premier chant de l'*Asinata* (54). Il s'enhardit même jusqu'à rejeter sur les modèles, la responsabilité des imperfections de ses propres vers:

— J'ai peine à croire ce que vous me dites que la traduction des conversations vous a fait autant de plaisir que l'original. Je vous dirai franchement que c'est l'ouvrage qui m'a le plus coûté et dont je sois le plus mécontent; et entre nous, je crois que ce n'est pas tout à fait ma faute. C'est un très-bel ouvrage sans doute; mais j'y ai trouvé des longueurs, des répétitions d'idées et d'images, des phrases trop longues, quelque embarras dans le style; des tableaux minucieux et surchargés; et surtout une trop grande uniformité dans les tours de la narration (Let. 15 Xbre 1794) (55).

En revanche, il admire sans ces restrictions, Métastase dont il met en vers français la *Clémence de Titus*:



J'ai travaillé avec plus de plaisir (56) la traduction de la clémence de Titus. C'est le même sujet que Cinna; mais Métastase se l'est rendu propre. La conduite, les péripéties continuës, les caractères, etc., tout en fait une des meilleures tragédies, qui aient paru dans aucune langue. Avec tous les défauts de la traduction, je crois qu'avec de bons Acteurs elle réussirait en France, si le bon goût y revient. Le caractère de Vitellie est tout à fait calqué sur celui d'Hermione de l'Andromaque de Racine. Je crois que dans la comparaison Métastase paraîtrait avoir encore enchéri; surtout en donant à Vitellie plus d'orgueil et d'ambition que d'amour, ce qui rend ses fureurs plus vraisemblables... (ibid.).

En tout cas, rentré en France, il aura, en portefeuille de quoi remplir d'éventuels Mélanges de Littérature italienne, en vers et en prose, traduits en français:

J'y embrasserai à peu près tous les genres. Je donnerai deux petits volumes de six ou huit feuilles chaque mois, dont l'un comprendra la Littérature profane, et l'autre la sacrée. On sera le maître de les prendre tous les deux ou de n'en prendre qu'un. J'ai quelques avances en poésie; pour la prose, je me métrai facilement au courant (Let. 26 Xbre 1794).

Il fait beaucoup moins de cas de pièces qui nous intéressent davantage, les siennes, qu'il soumet, avec ses traductions, au jugement de Bettinelli (57).

Les unes, composées jadis, sont revenues à sa mémoire au milieu de ce renouveau d'ardeur poétique, comme celle-ci, dont les querelles soulevées par la publication du Dict. crit., ont dû raviver l'intérêt:

A un Ecossois, élevé en Flandre (58)

Jamais Provençal, dit Damon,  
Ne décida sur le langage:  
Il faut toujours récuser son suffrage;  
Lors même qu'il aurait raison.  
Mons Damon, vous êtes fort sage;  
Car, lorsque vous parlez si mal,  
J'aurais sur vous trop d'avantages,  
Si je n'étais pas Provençal.  
Par un Régent de cinquième (59)

Les autres (60) donnent une forme littéraire à des souvenirs du jeune écolier ou du novice (61), du professeur débutant (62), du directeur de communautés de femmes (63), du Marseillais:

Conte, qui n'est pas une fable.  
A Blaise le paveur un médecin disait:  
Entre tous ces cailloux vous laissez trop de vide  
Et c'est un procédé perfide:  
Vous faites surpayer un travail imparfait.  
Monsieur le médecin répond aussitôt l'aître  
Notre métier ressemble au vôtre.  
Et vous et nous, nous nous manquons souvent.  
Toutefois, fort heureusement;  
Sur le pavé, come dans les églises,  
Avec un peu de terre on couvre nos sottises (64).

On retrouve, en général, l'inspiration des premiers vers, le même goût des plaisanteries souvent lourdes (65) ou d'une saveur toute populaire, même lorsque, comme la suivante, elles ont une origine littéraire:

### Conte

Le grand Turène, un jour d'été,  
En veste fort courte et légère,  
Sur une fenêtre apuyé,  
Prenait le frais, en fermant la paupière.  
Et montrait, de l'autre coté  
La grand'façade de derrière.  
Un valet le vit en passant  
Et déchargea d'un bras puissant  
Sur la façade une terrible claque.  
Alors Turène se tournant  
Et se frotant tout doucement,  
Holà! s'écria-t'il, monsieur de la casaque!  
Ah! pardon, Monseigneur; oui, j'ai le plus grand tort  
Dit le valet: j'ai cru que c'était maître Jaque.  
Mais, quand c'eut été lui, faut-il frapper si fort?  
Répond paisiblement Turène.  
Pour le valet ce fut tout la peine. (66)

Les auteurs (67), les avars (68), les femmes (69) et plus encore ses confrères, les prédicateurs, excitent sa verve:

Sur M. de Toureil, traducteur de Démostène.

Toureil élégamment écrit:  
Il s'y done beaucoup de peine.

Quoi! le boureau veut doner de l'esprit  
Au grand, sublime Démostène.

Contre les avarés, il reprend un bon mot jadis entendu dans une comédie du P. de Régis et que nous avons déjà eu l'occasion de citer (70).

### **Palinodie (71)**

Je me dédis: en voici bien d'un aître:  
Je l'avoûrai: mon erreur est la vôtre.  
Depuis le tems de nos aïeus  
Jusqu'à nous; la bigoterie  
Eut aussi sa coquèterie.  
Sur un sermon du ciel.  
Ta prédication fut longue, mais fort bèle;  
S'il faut en juger par le fruit  
Que ton zèle ardent a produit  
Sur mon âme vraiment fidèle.  
Tu préchas sur le cièl longtems;  
Et tout le tems, et tout le tems  
Je désirais cète gloire éternèle (72).

Verve un peu grossière, nous l'avons dit, et qui le plus souvent se détourne de l'analyse psychologique, pour se réfugier dans une bonne grosse plaisanterie:

Cet home était grand énémi des femmes;  
Et d'une femme laide il devient amoureux.  
Qu'est-ce donc de nos pauvres âmes,  
Et de nos cœurs, si faibles, si quinteus?  
Renèt, et tu ne vois pas come  
Est ârivé cet accident fâcheus.  
Vois donc que cète famme a tous les traits d'un home.

Cependant, sa muse parfois ose chanter sur un ton plus élevé (73), se souvenant sans doute de son ancien combat contre les philosophes, il raille en vers celle de leurs thèses, qui heurtait, sans doute, le plus violemment ses habitudes de travail et de piété et son sentiment moral:

### **Paradoxe (74)**

Lisimon n'est d'aucune utilité,  
Dit-on, pour la société.  
Il mange, il boit, il dort; il jouê, il se promène.

Il ne se donne aucune peine;  
Citoyen paresseux; inutile à l'Etat,  
Dans la paix ou dans le combat.  
Au doit sa conduite est montrée.  
Mais quoi! n'est-ce donc pas un service rendu  
A la patrie, en ce temps obérée,  
De manger tout son revenu  
Et de consumer la denrée?  
Faire tant de dépense et payer tant d'impôts  
Equivaut aux plus grands travaux.  
Ses goûts et ses plaisirs, favorables aux nôtres;  
S'il ne travaille pas; font travailler les autres.  
Que deviendraient tous les métiers,  
Sans Lisimon et ses semblables;  
Que feraient tant de cuisiniers,  
De rotisseurs, de pâtisseries;  
Et tant d'artisans misérables?  
De cafétiers; de carrossiers;  
De tailleurs et de cordoniers!  
Tant d'ouvriers, bien plus admirables;  
De baigneurs et de perruquiers;  
D'orfèvres et de bijoutiers;  
Et tant de marchands honorables?  
Qui se fait honneur de ses biens,  
A dépenser qui devient si facile;  
Qui nourrit tant de citoyens,  
Est à l'Etat, aux yeux d'un homme habile,  
Le citoyen le plus utile.

Il ose même traiter sous forme poétique, de morale chrétienne et composer une pièce sur la fausse dévotion. Il y montre (75) que le véritable faux dévot, ce n'est sans doute pas l'hypocrite, mais celui qui est mal instruit de sa religion:

Je ne pense de vous, si mal, mon cher Damon.  
A vous connaître mal habile,  
Vous n'êtes pas un imposteur:  
Mais ignorant, mais imbécile;  
Mais comme il en est tant, un dévot dans l'erreur,  
Qui ne sait pas en quoi la piété consiste;  
Qui trompé, sans être trompeur,  
Tranquille, dans son erreur persiste.

Mais une fois encore, c'est l'amitié qui tire de sa lyre les plus doux sons:

Plainte d'un cœur trop délicat.  
Est-ce ma faûte? Est-ce la leur?  
Parmi tant de parens, parmi tant de confrères  
Je ne puis pas trouver un seul ami de cœur.  
Des cousins, des sœurs et des frères  
Peuvent-ils sufire au bonheur?  
Depuis longtems, mon âme, agitée, inquiète,  
Court partout cherchant sa moitié.  
Sans les charmes de l'amitié,  
L'on ne vit jamais; mais l'on végète.

Nous avons déjà parlé de ton pré-lamartinien pour des vers sur un sujet analogue (76). Plus justement, on pourrait essayer de définir d'après ces vers ce que pouvait être le platonisme à l'âge de la sensibilité.

Si l'on était surpris de voir ces épanchements tendres et épurés se mêler à de grosses plaisanteries, on voudrait bien se rappeler les origines populaires et méridionales de l'auteur, noter chez lui une certaine délicatesse (77), et, comme chez les âmes sensibles, le goût d'une franche gaîté (78). Il exprime dans ses vers les mouvements spontanés de son cœur, un fond naturel de joie et de simplicité, le besoin de railler sans méchanceté les travers d'autrui, et un désir d'affection, de communication. Aussi la poésie lui a-t-elle tout naturellement servi à détourner ses regards d'une réalité cruelle, à confier au papier ce qu'il ne pouvait dire:

O trop aimable Poésie  
Bone ou mauvaise que tu sois,  
Certainement tu m'as sauvé la vie  
Je le publierai sur les toits.  
J'étais rongé par la mélancolie;  
Lorsque tu vins à mon secours;  
Je te devrais la suite de mes jours.

Et dans les deux seules occasions où il se laissa inspirer par la situation politique, ce fut pour donner libre cours à sa tendresse et à la raillerie: il imita un sonnet du comte Rangoni sur la mort de la Reine:

Quand cète grande Reine, aimable, bienfesante,  
Portant les fers, destinés aux forfaits,  
Périssant par les mains de ses propres sujets,  
Tombe; et meurt, victime innocente,  
Avec un courage admiré  
Sur cet autèl, à la mort consacré;

On voit érrer à l'entour d'elle,  
Teinte de sang, mais brillante, immortèle,  
L'ombre d'un magnanime époux.  
Ce supplice est une victoire,  
Dit-il: ici, vous partagez ma gloire:  
Là, je vais partager mon bonheur avec vous.  
Ce couple illustre, aujourd'hui vénérable,  
Réuni dans le sein de la divinité,  
Veut alors, en faveur d'un peuple, trop coupable,  
Du cièl, justement irrité  
Calmer le couroux implacable.  
Mais il était écrit au livre des destins,  
Que, pour hâter sa vengeance terrible,  
Le cièl n'attendait plus que ce forfait horrible  
Des plus infâmes assassins.

Il parodia un sonèt, où l'auteur exhortait l'Italie à s'armer contre les Français:

Contre une nation, impie et sacrilège,  
Inhumaine, barbâre, insensible aux bienfaits,  
Qui semble avoir aquis l'hôrible privilège  
Des plus afreux et des plus noirs forfaits;  
Horde, trop méprisée, et toujours plus terrible;  
Toujours vaincûe, et toujours invincible,  
Dix royaûmes sont conjurés;  
Combatent en désespérés;  
Ont livré, dans deux ans, ont gagné cent batailles  
Ont couvert cent pays de morts, de funérâilles.  
Même, depuis trois ans, de ses lointains climats,  
Le Russe a fait partir des vaisseaux, des soldats.  
Tout se meut; tout s'agite... Et l'illustre Italie  
Résterait dans sa létargie;  
Non: dans cète guerre importune,  
Elle a fait, elle a fait... avec de grans succès,  
Des triduos et des sonèts.

Prévoyait-il les revers qui allaient venir, la défaite des Alliés, y compris celle des troupes pontificales? (79). Il avait fui la Révolution. Les troupes révolutionnaires envahissaient l'Italie, Ferrare et Mantoue.

### 3. — LE RETOUR ET LA MORT.

Quand regagna-t-il la France? En 1798, disent, d'ordinaire, ses biographes (80). A-t-il attendu si longtemps? Dès le 23 mars 1795, parlant à Bettinelli de la maladie de l'abbé Michel, due selon lui à l'exil, il ajoutait:

Mais que faire? le vin est tiré: il faut le boire non pas tout à fait jusqu'à la lie, mais tant que la provision durera. Elle pourrait finir plutôt qu'on n'avait d'abord pensé. Le nouvel état des choses dans l'intérieur de la France et surtout le décret sur la liberté des cultes (81) fait rentrer beaucoup d'émigrés prêtres et séculiers (82). Les premiers arrivés invitent les autres à venir. Quand nos familles nous feront cète invitation, plusieurs d'entre nous n'hésiteront pas. Mr Michel et moi ne serons pas, je crois, des derniers.

Cette lettre est la dernière, à notre connaissance, qu'il adressa à son correspondant. Celui-ci, il est vrai, lui aurait écrit jusqu'en novembre de l'année, à en croire le manuscrit où Féraud a recopié les lettres de l'Italien (83), mais il s'agit certainement d'une erreur: cette lettre du 27 nov. 1795 répond à celle de Féraud du 21 octobre 1794 et, dans sa propre réponse, le 15 décembre 1794, Féraud fait une allusion très précise au P.S. de Bettinelli (84) Les deux courts billets du 12 mars et du 1er avril sont donc les derniers que l'Italien écrivit à son confrère (85).

Il existe, d'ailleurs, une preuve formelle du retour de Féraud avant 1798: l'Almanach National de France (86) pour l'An cinquième de la République françoise une et indivisible fait figurer son nom dans la liste — publiée pour la première fois (87) — des membres non résidans de l'Institut, et donne Marseille pour lieu de sa résidence (88): il était donc rentré en l'an V, donc au plus tard le 27 novembre 1797. Délais de nomination et d'impression doivent faire remonter son arrivée plus tôt. Rien ne s'oppose (89) à ce que ce soit dès 1795: il a dû mener la vie retirée que justifiaient son âge et ses goûts (90), aussi bien que le souci de sa sécurité (91). Il prit, sans doute, tout de même, quelques contacts avec le monde savant: ce qui explique le choix de l'Institut, dès sa constitution: le Directoire avait désigné comme grammairiens, dans la 3e classe: Andrieux et Sicard (92).

Ils s'étaient adjoint Villar, Louvet, Domergue et Wailly (93). Ainsi, Féraud dut peut-être son élection à son ancien adversaire (94). L'heure était à la réconciliation nationale (95). Plus vraisemblablement, Wailly, toujours cité avec éloge dans le Dictionnaire critique et dont les méthodes et les conceptions grammaticales étaient très proches des siennes, se fit le défenseur de sa candidature (96). Et rares étaient, il faut bien l'avouer, les grammairiens qui pouvaient alors revendiquer cet honneur. Il suffit d'examiner la liste des confrères de notre abbé, en 1797: Marmontel avait des titres éclatants, mais littéraires avant tout, bien qu'associé à Beauzée dans l'Encyclopédie méthodique (97) et quoique l'auteur d'un discours retentissant à l'Académie, le 16 juin 1765, en faveur du purisme (98).

L'oratorien Dotteville était un bon traducteur de Salluste et de Tacite (99). Le Comte de Laurencin, aimable poète, mondain et sentimental, s'était encore moins soucié de grammaire (100).

L'Académie de Marseille (101) — sans doute ne gardait-elle pas rancune à Féraud de son refus antérieur (102) — songea de nouveau à lui, en 1800. Sa qualité de membre correspondant de l'Institut lui valait un nouveau prestige (103). Féraud, de son côté, ne pouvait nourrir les mêmes griefs qu'auparavant: certains des académiciens, qu'il considérait comme les soutiens des philosophes et les adversaires du trône et de l'autel, Seymandi entre autres (104), avaient péri, victimes de la Révolution (105). Les querelles religieuses avaient perdu beaucoup de leur importance à une époque où il s'agissait, avant tout, d'assurer l'exercice du culte: Féraud devint aussi, à en croire Lautard, l'ami intime du P. Menc (106). Les passions politiques demeuraient, elles, toujours vives: quand le nom de Féraud fut proposé à ses futurs confrères,

Un membre du Lycée, pour ajourner l'élection, fit remarquer que ce savant avait été rayé de la liste des candidats de l'Institut, parce qu'il était sur celle des émigrés: un autre membre plus instruit assura que Féraud avait obtenu récemment, sa radiation définitive de la liste fatale dont on venait, mal-à-propos, d'invoquer la rigueur (LAUTARD, Hist. Acad. Mars., 2<sup>de</sup> partie, p. 33).

Mais Féraud devait avoir un partisan zélé en la personne d'Achard, âme de la réorganisation de l'Académie (107) et qui, érudit et provençalisant, ne pouvait qu'être séduit par les titres du lexicographe:

Féraud...offrit, en se présentant, en qualité de candidat, ses Essais de grammaire et de glossaire de la langue provençale, pour servir d'introduction et de supplément au Dictionnaire provençal (LAUTARD, Hist. Acad. Mars., 2<sup>e</sup> partie, pp. 33-34, note 3).

Ce Dictionnaire provençal auquel se référait Féraud était précisément celui d'Achard. A. Brun a démontré en effet (108) que l'ouvrage présenté à l'Académie de Marseille devait être identifié avec le manuscrit heureusement retrouvé par M. Bruno Durand et que nous désignerons ici, sous le titre simplifié de Gramaire provençale. Or, dans cette Gramaire provençale inédite, Féraud renvoie au Dictionnaire d'Achard, soit pour se dispenser de retracer les origines du provençal (p. 1) soit pour lui reprocher de noter par lh le son de la double l mouillée... à la manière du Languedoc (p. 14). 1785 constitue donc pour cette œuvre un terminus a quo. Comme Féraud y déclare par ailleurs:

Les disputes sur la présséance des Troubadours et des Trouvères sont encôre récentes. Ceus, qui n'ont pas pris part à cète querèle, ou a qui des querèles plus importantes, l'ont fait perdre de vûe, peuvent voir, dans la Préface du Dictionnaire Provençal, une partie de ce qu'on peut dire à l'avantage de la Langue provençale. (Gram. prov., p. 1) (109),



on doit évidemment en situer la rédaction après la Révolution (110), probablement pendant le séjour italien, en partie au moins, car Féraud poursuit:

Pour nous, nous devons le dire, nous en avons fait (sc. de la langue provençale), une étude réfléchie et suivie, dans un tems de très-grand loisir où nous nous occupions des Langues Italiène et Espagnole, sans la connaissance desquelles on ne peut se former que des idées imparfaites et incertaines de la Langue Provençale. C'est ce qui a produit ces Essais de Gramaire et de glossaire (Gram. prov., p. 3).

Féraud, certes, s'est intéressé à l'italien, avant son séjour dans le pays, mais il a pu connaître seulement en exil, un loisir aussi grand. Nous savons, du reste, que la comparaison entre les langues l'occupait depuis longtemps et il a certainement songé, bien avant cette date, à comparer sa langue maternelle aux autres langues latines. Il avait même écrit, avant la Révolution, une sorte de grammaire générale des langues modernes, où le provençal devait avoir sa place:

Nous pensons que ces Essais fourniront des matériaux à une Gramaire Générale, du moins pour les langues modernes, qui roule moins sur les étimologies, dont on a fait un grand abus, que sur la mécanique de ces Langues, sur leurs rapports et leurs différences. Plus jeunes, nous avons fait une esquisse assez détaillée en ce genre, que je n'ai pas encore recouvrée, qui est probablement perdue et que d'autres travaux et d'autres disgraces m'auraient empêché de continuer et de perfectionner. Comme bien d'autres, nous avons perdu, sinon les plus belles, du moins les plus utiles années de la vie (Gram. prov., p. 3).

Mais avec un optimisme digne de l'éditeur du Traité du Découragement, il poursuit:

Mais non; elles n'ont pas été tout-à-fait perdues: on en verra peut-être bientôt des preuves.

Rentré en France, il s'était mis de nouveau au travail, rédigeant, sans doute, ses observations sur la langue provençale, commencées en Italie. Il préparait une nouvelle édition du Dictionnaire critique (111) Il caressait toujours son projet d'éditer ses traductions en vers et en prose de l'italien. Il a pu penser que sa qualité nouvelle d'académicien lui vaudrait quelques facilités pour se faire éditer (112) Hélas! il retrouvait sa cité ruinée par la guerre, et le régime napoléonien ne lui rendra pas sa prospérité (113).

Les Morceaux de Poésie Italiène Traduits En Vers Français demeurèrent manuscrits. Féraud a probablement continué, un temps, à préparer les livraisons de la revue dont il avait exposé les projets à Bettinelli (114). On en compte sept dans le ms. 1079, chacune ayant sa pagination propre, allant d'une quarantaine de page à 83 (115), et comportant la traduction d'une œuvre importante, accompagnée de celles de courtes pièces épigrammes, sonnets, ou fables.

Féraud y insérait même à deux reprises des pièces provençales (116), Comme elles ne figurent pas parmi celles qu'il avait soumises au jugement de Bettinelli, on peut en placer la composition après l'émigration, au moment, sans doute, où il s'intéressait plus particulièrement à sa langue maternelle, avant l'élection à l'Académie. Il a dû se distraire de sa besogne lexicographique, — il établit alors son glossaire provençal, amasse des documents pour l'étude des dialectes méridionaux —, en rimant, dans le parler qu'il étudiait, bien que sa fureur poétique ait pris fin, semble-t-il, avec l'exil.

Il ne jouit pas longtemps de son titre d'académicien: dès 1803, il demanda la vétérance (117). Et avant cette date, il ne manifeste aucune activité au sein de l'assemblée, ne laisse trace d'aucune communication, d'aucune intervention dans les Recueils des années 1800 à 1803 (118). Il a dû, comme le dit Rostan, se consacrer tout entier au service des autels, tonnant des conférences religieuses dans l'église de Saint-Laurent. (not. c., p. 56), sans nouer aucun lien de confraternité, se contentant de faire le court trajet qui menait, de l'appartement de la rue Sainte-Françoise où l'avait, à nouveau, accueilli sa sœur(119), à sa chère et vieille église.

A partir de 1803, la maladie et la misère le retinrent sans doute presque toujours chez lui. S'il ne mourut pas à l'Hôtel-Dieu, comme le prétendent Rostan (120) et Lautard (121), il se trouva, vraiment, sans ressources (122).

Il avait, du moins, travaillé sans relâche et il laissait, à sa mort, de nombreux inédits. Ces manuscrits, Rostan en signalait l'existence à ses confrères dès le 1er octobre 1807 (123), en les invitant à procurer, en les achetant, quelques subsides aux deux sœurs de leur confrère (124).

Il mentionne notamment: un manuscrit de 3 vol. in 4°, qui contient des additions et des corrections pour son Dictionnaire critique (125). Lautard, fournit, en 1826, dans son Histoire de l'Académie de Marseille, des détails touchants et circonstanciés:

... ne pouvant récompenser les services qu'une domestique lui avait prodigués, pendant un grand nombre d'années, l'abbé Féraud lui donna, en mourant, un manuscrit renfermant de nombreuses observations dont il voulait enrichir son dictionnaire. Cette domestique, se trouvant, elle-même, dans le plus pressant besoin, fit offrir son manuscrit, pour la somme de 300 francs à l'auteur de cette histoire, qui allait l'acheter, au moment où cette domestique mourut. D'avidés héritiers s'emparèrent de cette dépouille; ils crurent avoir un très-riche trésor: on ignore depuis, dans quelle mains, il est parvenu; mais on sait très bien qu'un libraire connu, n'en avait offert que la somme de 20 francs (1er partie, p. 432, note).

Mais ils contredisent les termes mêmes de l'éloge de Rostan, parlant peu après le décès, en public, devant les confrères du disparu et Lautard, lui-même, porte témoignage contre eux. Rédigeant pour les années 1815 et 1816, la notice sur les travaux de la classe de Littérature et d'Histoire, il note:

Les héritiers de feu l'abbé Féraud de cette ville, si connu par son Dictionnaire critique de la langue française, vous ont adressé par l'entremise de M. Royer-Dupré, directeur des contributions de ce département, un supplément manuscrit à ce même

dictionnaire et un glossaire sur la langue provençale, sur lequel M. Pascalis, M. Martin et moi devons faire un rapport à l'Académie... (Rec. Acad., t. XI, not., p. 17).

Des deux sœurs de Féraud, qui lui survivaient, l'une, Marie-Magdeleine, la veuve de Simon Eydin, celle qui le logeait, mourut le 7 décembre 1813 (126), et Modeste Elisabeth, veuve de Pierre Lartigue, le 31 janvier 1815. Ce sont donc certainement les héritiers de (127) cette dernière, qui firent proposer à l'Académie l'achat des manuscrits. Ainsi, Lautard eut ceux-ci entre les mains. Il tira même parti de l'Essai de glossaire, qu'il cite dans un article de La Ruche Provençale (128).

Sans doute, — et c'est le seul élément de vérité dans cette histoire (129) —, recula-t-il devant le prix demandé (130), Plus généreux que lui, un autre académicien, Fortia de Piles, élu depuis le 14 frimaire de l'an XIII à ce 19<sup>e</sup> fauteuil qui avait été celui de Féraud (131), les acquit.

Est-ce cet érudit, bibliophile averti (132), qui proposa à ses confrères l'éloge de Féraud pour sujet du concours de 1819? En tout cas, c'est le lauréat, Grangé (133), qui nous apprend que le Supplément au dictionnaire critique est en la possession de cet amateur et donne ces renseignements sur la dernière position doctrinale du lexicographe:

On peut reprocher sans doute à l'abbé Féraud de n'avoir pas assez approfondi la théorie idéologique de la grammaire et les recherches instructives de l'étymologie, de n'avoir pas eu toujours raison sur la prononciation et l'orthographe des mots. Ce qu'il reconnaît lui-même dans le manuscrit acquis par Mr Fortia de Piles, qui fut trouvé à sa mort et qui contient beaucoup de corrections et de rectifications dont il devait enrichir une nouvelle édition de cet ouvrage;... (Eloge de Mr l'Abbé Féraud, Marseille, Impr. De Cuion, 1819, p. 24).

Fortia de Piles avait-il réuni tous les manuscrits de Féraud, notamment la Grammaire provençale? Ou est-ce d'une autre main que l'acquit Jauffret (134)? Celui-ci, dans une lettre du 16 août 1829, en propose le prêt à Raynouard:

P.S. On m'a apporté hier des manuscrits que je voudrais vous communiquer. J'étais à la piste depuis longtemps: c'est une grammaire et glossaire inédits de la langue provençale qui se sont trouvés dans les papiers de feu l'abbé Féraud auteur du Dictionnaire raisonné de la langue française (sic). Ils sont de sa composition et écrits de sa main. (JAUFFRET LF., Correspondance inéd., pub. par Robert Reboul, Draguignan, Impr. de C. et A. Latil, 1874, XXIII, p. 31).

Le bibliophile passionné, que fut Jacques Thomas Bory réunit dans sa bibliothèque, et le Supplément au Dictionnaire critique et la Grammaire provençale (135). On les trouve mentionnés et décrits pour la vente publique qui eut lieu, à sa mort:

n° 5: Supplément du Dictionnaire critique de la langue françoise par l'abbé Féraud, 3 vol. petit in 4°. Autographe de l'auteur. Basane marbrée à nerfs.

n° 7: Essais de grammaire et de glossaire de la langue provençale pour servir d'introduction et de supplément au Dictionnaire provençal, par l'abbé Féraud.

Autographe de l'auteur, petit in 4° de 144 p. avec la table et notes de M. Bory. (Catalogue de la bibliothèque de M. Bory, Marseille, Imprimerie Etienne Camoin, 1875, p. 298) (136).

Le premier fut adjugé pour 2,50 f. le second pour 3.

La Grammaire provençale reparut, voici quelques années, entre les mains d'un bouquiniste aixois, M. Fabre à qui l'acheta M. Bruno Durand. Celui-ci lui donna son actuelle reliure (137). Les provençalisans et en particulier l'auteur de ces lignes doivent se féliciter qu'elle ait trouvé un acquéreur aussi compétent et aussi généreux.

Quant au Supplément au dictionnaire critique, nous n'avions pu en retrouver trace quand nous rédigeons ce livre. Mais le sort qui avait réservé l'ouvrage provençal à un poète et un félibre, grammairien de la langue de Mistral, fit enfin tomber le manuscrit du Dictionnaire en la possession d'un lexicologue, M. P. Larthomas. Dès qu'il l'eut trouvé sur les quais, il en publia une description (F.M., XXXIII, 4, oct. 1965, pp. 241-255) et doit nous en procurer une édition.

Ainsi se trouve mis un terme au destin injuste qui refusa, de son vivant, à l'abbé Féraud, sa part de gloire, en enfouissant dans des collections privées, le supplément de son grand dictionnaire et la grammaire provençale qui eût pu jouer un rôle dans la Renaissance du XIXe siècle.



# Deuxième partie

## L'Abbé Féraud et la linguistique provençale

### CHAPITRE I

#### LE PROVENÇAL EN PROVENCE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

Cette grammaire et ce glossaire (1) dont nous avons essayé de marquer la place dans la vie de l'auteur, il faut, pour en apprécier la valeur et la portée, les situer dans leur contexte historique.

Quelle est, à cette date, la position du provençal? Comment résiste-t-il aux progrès du français? Quels sentiments inspire-t-il à ceux qui le parlent ou l'entendent? Quelle valeur littéraire lui reconnaît-on? Y voit-on seulement un patois, destiné à mourir à échéance plus ou moins lointaine, ou, au contraire, une langue au passé glorieux, offrant à l'écrivain les ressources les plus variées?

Quels profits tire-t-il de sa longue histoire et celle-ci est-elle alors vraiment connue?

Quelles idées, quels sentiments nouveaux ont pu accroître son prestige?

En particulier, les progrès de la linguistique ne lui ont-ils pas profité, en attirant sur lui l'attention des érudits et valu une place privilégiée?

## I. — LES PROGRÈS DU FRANÇAIS

L'étude essentielle reste ici celle d'A. Brun: La langue française en Provence de Louis XIV au Félibrige (2) dont les conclusions sont reprises dans l'H.L.F. de Brunot (A). On ne saurait modifier beaucoup le tableau qu'il a tracé: le prestige d'une littérature devenue classique, l'enseignement méthodique de la grammaire et de la langue nationales, institué dans les collèges dès la fin du XVIIe s., le succès des tournées théâtrales et de la presse parisiennes, la naissance de journaux locaux et l'intérêt croissant pour la vie intellectuelle, pour les idées nouvelles, plus encore l'expansion du commerce et de l'industrie, la concentration urbaine... multiplient les occasions de parler français (4), Le français, langue de culture, de communication, est ainsi devenu, aux approches de la Révolution, celle de l'aristocratie, de la bourgeoisie et de quiconque prétend s'élever, dans la société, au moment où, sans que s'atténuent les différences sociales, s'accroît le désir de parvenir. C'est un sujet familier aux conteurs que celui du départ pour le nord d'un jeune homme que des parents ambitieux envoient apprendre un français plus pur (5) et J. de La Madelène introduira encore, dans son Marquis des Saffras, ce personnage du franciot, séparé par son éducation et son langage du milieu natal (6).

On observera cependant que la route n'a pu jouer ici le rôle qui fut souvent le sien au XVIIIe s. (7). L'abbé d'Expilly vante, en 1768, les belles voies de communication de la Provence toutes très-bien entretenues, mais avoue ingénument que:... l'une de l'orient à l'occident, de Tarascon ou d'Avignon à Grasse & à Antibes & l'autre du septentrion au midi, de Sisteron à Marseille... seroient parfaites, si l'on pouvoit y traverser la Durance sur des ponts (8). Papon dénonce, en 1780, le mauvais état des chemins, bien déchus de leur splendeur romaine (9). En fait, le Rhône demeure la principale voie d'accès (10) et Fauchet, dans sa Statistique du Var écrit encore, en 1802, de la principale route du département, celle qui de Marseille mène en Italie, qu'elle n'a jamais été construite que sur un tiers de sa longueur, le reste constituant un simple tracé dirigé au hasard. C'est pourquoi:

Lorsque la paix maritime ou les forces navales imposantes assurent la liberté de la navigation, c'est presque uniquement par voie de mer que le commerce fait ses transports, et, sur les routes, on voit seulement quelques voitures de voyage et le petit nombre de rouliers employés à communiquer de l'intérieur avec les entrepôts maritimes (11). Au lieu d'utiliser cette voie de pénétration du français, que fut, en général, la route, le voyageur en Provence se trouve donc en contact, le plus souvent, avec des marins (ou des mariniers), c'est-à-dire avec une corporation qui a conservé, avec les usages, la langue des ancêtres. Toutes les fois que paraît, par exemple, sur scène, un matelot ou un capitaine, on peut être assuré que l'auteur le fait parler provençal ou si, comme Collot d'Herbois, il ignore cette langue, il s'en remet à l'acteur (12). Seuls, les pêcheurs, autre corporation de la mer, montreront autant de fidélité au parler de leurs pères, l'employant devant la Constituante, comme naguère avec les princes du sang (18).

Si le dépeuplement des champs au profit des villes est rangé avec raison par A. Brun parmi les causes du déclin du provençal, il faut rappeler qu'à la fin du siècle règne une grande prospérité agricole (14), et que M. Baehrel, constatant l'accroissement de la population urbaine, note aussi celui de bourgs comme Eyragues, Auriol ou Jouques. Quand le nombre des habitants augmente, à Gémenos, par exemple, de 1765 à 1789 (15), ne peut-on considérer que le nombre des sujets parlant provençal s'est élevé?

En somme, la langue d'oc demeure, dans la pratique quotidienne, celle des deux principaux secteurs économiques du pays, de la côte et de la campagne (16).

C'est celle qu'entend normalement le voyageur qui parcourt la Provence à la veille de la Révolution. Les témoignages en pareil cas, sont sujets à caution: il serait également facile de prouver, avec des textes de ce genre, que l'immense majorité des Provençaux savait, avant 89, le français, ou, au contraire, qu'un habitant du Nord parvenait difficilement à se faire comprendre. Mais quand on recueille, comme l'a fait A. Brun, le plus grand nombre possible de documents de ce genre, qu'on les éclaire et qu'on les vérifie les uns par les autres, on peut soutenir que le provençal restait d'usage courant. C'est ce que disent un érudit curieux de linguistique comme Björnstahl (17), des observateurs attentifs comme Fisch (18) et le valet du Comte Moszynsky (19) aux réactions d'une évidente sincérité (20).

C'est à propos de la Provence que Caraccioli, dans son *Voyage de la Raison...*, constate que la moitié de la France ne parle pas français (21). De nouvelles recherches — c'est l'impression que nous laissent celles que nous avons pu faire — confirmeraient les conclusions d'A. Brun.

Encore convient-il d'envisager les faits différemment. Il a donné, en somme, un nouveau chapitre à ses *Recherches sur l'introduction du français dans les provinces du Midi* (22). Il retrace les progrès de la langue nationale, les dernières étapes de ses conquêtes. Mais ces métaphores impérialistes et militaires qui se présentent spontanément, ne doivent pas nous tromper. Si les usages de la guerre interdisent d'ordinaire, à deux adversaires d'occuper simultanément une place, le français peut fort bien tenir des positions nouvelles, sans en exclure obligatoirement le provençal. Celui-ci n'est pas oublié des Provençaux qui apprennent un autre parler. On ne saurait prétendre qu'au XVIIIe s., ils aient changé de langue, abandonné l'ancienne au profit de la nouvelle. Ils sont, en fait, devenus, la plupart, bilingues.

Une telle coexistence de deux idiomes dans un groupe social et en la majorité de ses membres n'a rien d'exceptionnel (23). La Suisse en offre un exemple déjà ancien et... rhodanien (24).

Les caractéristiques en diffèrent suivant que se parlent deux langues de haute culture ou l'une d'elles et un patois. C'est un premier problème et difficile à résoudre que de décider dans quel type ranger le bilinguisme provençal. Et que l'on est obligé de poser dans sa perspective historique, en en recherchant les causes et en définissant les attitudes qui ont pu en résulter dans la population.

## II. — LE BILINGUISME PROVENÇAL

### 1. Origine et orientation du bilinguisme provençal.

On renverrait simplement à la réponse fournie par A. Brun à ces questions dans ses *Recherches sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, si elle n'avait soulevé plusieurs objections. Il voit, en effet, dans l'édit de Villers Cotterets l'acte décisif qui, en imposant l'usage du français dans l'administration de la justice, a accéléré une évolution depuis longtemps commencée.

Pour L. Febvre (25), c'est envisager les faits par le petit bout de la lorgnette et établir une relation entre une cause arbitrairement choisie, la décision royale et un effet isolé de son contexte, les progrès du français dans le Midi. Seules, l'histoire générale et surtout celle des civilisations peuvent rendre compte du phénomène. En des pages admirables de verve et de conviction, il montre les provinces méridionales aspirant à participer à la vie économique, à la culture françaises, à la prospérité et à l'essor des années 1480 à 1520 (26).

M. Camproux (27), au contraire, nie ce désir et cette aspiration. Désireux de défendre la richesse et l'originalité de la littérature et de la pensée d'oc, il explique le triomphe du français par la seule raison que la langue d'oïl est devenue définitivement la langue du prince (28) et que désormais un écrivain ne peut s'assurer la protection royale et les libéralités qui le font vivre qu'en cette langue (29).

En présence de ces affirmations contradictoires de l'historien et du critique littéraire, le linguiste a peut-être son mot à dire. Il a certainement moins de confiance que le premier dans les principes généraux qui déterminent le sort des langues (30), celui, notamment, d'après lequel toute civilisation supérieure donne son parler à l'inférieure, en contact avec elle. Il sait que quelques mots suffisent pour l'échange des marchandises et — les Marseillais en faisaient quotidiennement l'expérience — qu'on traite fructueusement avec des gens dont on comprend seulement quelques expressions, essentielles, il est vrai, quand on n'a pas recours à un truchement. Si l'époque décisive pour l'introduction du français a été celle qui va de 1500 à 1550, il est sceptique sur l'influence de la littérature du Nord. Rabelais et Marot, aux yeux des humanistes, méritaient-ils qu'on apprît une langue étrangère, pour le plaisir de les lire?

On ne se rallie pas pour autant à la thèse adverse que Tout compte fait, le bilan des lettres d'oc à la fin du moyen âge n'est pas si loin d'équilibrer le bilan des lettres d'oïl (31). La comparaison quantitative (du point de vue de la valeur, on est libre de préférer les textes provençaux) à laquelle semble inviter cette image, est concevable, à condition de passer sous silence un grand nombre d'œuvres françaises, de voir, par exemple, dans le *Petit Jehan de Saintré*, le premier grand roman français en prose (32), sans mentionner seulement la *Queste du Saint Graal* ou la *Mort le Roi Artu*; de sembler ignorer qu'il a existé une poésie satirique en France, en dehors des fabliaux (33), et surtout de supposer



la perte de très nombreuses œuvres en provençal. M. Camproux est ainsi amené à reprendre à son compte non seulement l'hypothèse de Fauriel — rajeunie, il est vrai — d'une épopée méridionale (34), d'un Roland provençal antérieur à celui de Turolde (35), mais encore celle des provençalistes les plus enthousiastes et les moins bien renseignés du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une vaste production romanesque (dont Chrétien de Troyes serait seulement l'imitateur) et dramatique (36).

En réalité, vers 1500, des siècles de production littéraire ininterrompue assurait à la France du Nord, une abondance d'œuvres telle qu'on pourrait citer, spontanément et sans recherche, des dizaines de titres pour chacun des provençaux mentionnés (37).

Nous avons déjà nié que le seul désir de les lire ait poussé à en apprendre la langue, à l'époque de l'admiration sans limite des littératures anciennes. Le premier, Ronsard osa se proclamer l'égal des Latins et des Grecs. Mais, au XVI<sup>e</sup> siècle où les langues néo-latines sont plus proches qu'aujourd'hui de leur commune origine, un Méridional cultivé, aidé, au besoin, de son latin, comprenait la traduction des Psaumes ou les Amours de Marie, à la lecture s'entend (38).

Si L. Febvre met l'accent sur ces besoins culturels (39) c'est que, en leur absence et sans l'hypothèse assez peu fondée, semble-t-il, que les nécessités du commerce ont exigé une solide connaissance du français, on quitte l'histoire économique et des civilisations, pour retomber — *horresco referens!* — dans le cadre tracé par A. Brun: l'histoire événementielle, la politique royale et l'édit de Villers Cotterets. Le linguiste est, cependant, en droit de dire que dans cette France si procédurière, à laquelle les magistrats, rarement cantonnés dans la fonction judiciaire, fournissaient ses principaux administrateurs, l'introduction du français au Palais devait avoir une importance difficile à surestimer. Autre chose est de lire plus ou moins bien des poètes (40), décharger quelques mots sur un marché (41) autre chose de rédiger des contrats ou des arrêts en français. Ici, chaque obscurité, chaque impropiété peut être lourde de conséquences. Et l'éloquence judiciaire, dans sa solennité d'alors, s'accommodait mal d'une syntaxe incertaine ou de finales bredouillées.

L. Febvre prend en considération le rôle économique, le prestige et la valeur intellectuelle des langues et des civilisations en contact (42), mais non la structure proprement linguistique. Qui oserait prétendre que le français ne soit porteur d'une littérature et d'une pensée infiniment plus prestigieuses que la flamande? Mais les différences profondes qui séparent les deux morphologies et les deux syntaxes ont certainement favorisé les circonstances historiques, les antagonismes provinciaux, sociaux, qui ont non seulement assuré la survie, mais encore fortifié la position du flamand dans un pays politiquement unifié. Au contraire, imposer à un Provençal de 1539, de rédiger en français, c'était non seulement favoriser la langue du roi et d'une littérature qui allait bientôt formuler et, en partie, réaliser les ambitions les plus hautes, c'était aussi lui demander une tâche relativement facile (43), d'autant plus facile qu'il était plus cultivé: les deux langues étaient sœurs, plus proches, nous venons de le rappeler, de leur commune origine, les paradigmes se ressemblaient et plus encore les constructions, ainsi que les vocabulaires reflétant alors des modes de vie identiques (44).

L'écriture permettait de retrouver les similitudes masquées par la diversité des prononciations.

L'homme cultivé pouvait retrouver facilement parenté et analogie, là où le Provençal ignorant se heurtait à une langue étrangère. Le français qui, aux siècles précédents a été l'apanage de la haute noblesse devient ainsi, au XVI<sup>e</sup> siècle, le parler des parlementaires et des juristes, donc de latinistes. La pratique du bilinguisme, tel qu'il s'instaure en Provence pour une longue période, en a été facilitée (45).

Cela explique, sans doute, en partie, la bonne volonté provençale à apprendre l'idiome du Nord. Il faut néanmoins la souligner, comme l'a fait A. Brun, en ruinant définitivement l'idée, chère à certains, d'une Provence conquise par les Franchimands et apprenant sous la contrainte, le langage du vainqueur. C'est volontairement que les gens du Midi se sont ralliés à la politique royale (46).

Cette collaboration spontanée, A. Brun l'a, lui-même, opposée à la résistance du Roussillon (47). Ici, se rencontrent, et de la part des populations, le désir de maintenir leur langue dans son rôle officiel et, de la part du Roi, la volonté de faire enseigner le français et d'en imposer l'usage. Aussi ne peut-on accepter, pour la région située à l'Est du Rhône, la thèse nettement formulée par M. Camproux pour l'ensemble du Midi: celle d'une littérature d'oc condamnée injustement par l'histoire et qui reprend vie, dès que se relâchent les liens avec la monarchie, que s'établissent des pouvoirs locaux, des foyers de culture autonome, notamment lorsque la Réforme dresse contre le Roi catholique, le Midi, en redonnant une vie nouvelle à la tradition méridionale d'hétérodoxie et d'audace intellectuelle.

Prétendre, comme il le fait, que la Renaissance provençale de 1565 se présente comme une révolte contre le conformisme officiel qui avait dominé les terres occitanes depuis le XIII<sup>e</sup> siècle (48), qu'il a fallu attendre la tyrannie locale de Casaux (49) pour que puisse s'imprimer l'œuvre de Bellaud de la Bellaudière, c'est prêter à des circonstances fortuites, une signification qu'elles n'ont pas (50), oublier que déjà avait été publié le *Don Don infernal* (51), et surtout que cette vocation poétique s'est développé dans l'entourage du Grand Prieur (52), représentant du Roi, que Bellaud y a eu pour ami Malherbe, que son amour du provençal lui a paru compatible avec une admiration hautement professée pour Ronsard (53), que ce prétendu hérétique, ce condottiere (54) a servi, — et tout à fait occasionnellement —, dans les armées catholiques, qu'il appartient à un milieu de petite noblesse et de bonne bourgeoisie (55), de vie, certes, peu compassée, mais ne rappelant que de fort loin les mauvais garçons de Villon (56).

Les mêmes noms reviennent dans les pièces liminaires des *Obros e rimos* et dans la correspondance ou les échanges poétiques de Malherbe, ceux, notamment, de Louis de Gallaup, de François du Perier, de César de Nostre-dame, tous trois poètes bilingues. Claude Brueys, le mieux doué peut-être après Bellaud, ayant chanté, en provençal, l'entrée du jeune Louis XIII à Aix, en 1622 (57), rivalisera, en français avec Malherbe pour célébrer le vainqueur de La Rochelle (58).

Aux siècles suivants, ce milieu de parlementaires, de juristes, d'officiers royaux ou municipaux, fournira, avec l'Église, la plupart des écrivains provençaux ou des historiens de la Provence. Inutile de préciser qu'ils sont presque tous catholiques (59).

Les protestants, de leur côté, étaient au XVI<sup>e</sup> siècle trop attachés aux versions de Théodore de Bèze et de Marot, pour ne pas avoir été dans le Midi, à l'origine, des propagateurs du français, plutôt que des mainteneurs du provençal (60).

Quant à la Renaissance provençale, comme le laissent prévoir les observations qui précèdent, l'œuvre de Bellaud, incontestablement la plus célèbre, la seule imprimée alors, en Provence, dans son ensemble, en révèle bien l'esprit: elle s'inspire du principe de la Pléiade, qu'on ne saurait être poète dans une autre langue que maternelle, mais ne marque aucune hostilité à la littérature française, l'imité le plus souvent, quand elle ne la pratique pas à l'occasion (61). C'est déjà une poésie de bilingue: les gallicismes y sont nombreux (62). M. Camproux assure bien que c'est un peu à la légère qu'on a attribué la renaissance occitane de 1565 à l'influence de la Pléiade française: on oublie que les idées de celle-ci viennent de l'Italie et que les écrivains occitans n'avaient nul besoin d'aller puiser ces idées dans la Pléiade (63). Laissons-lui la responsabilité de son affirmation pour le Languedoc ou le Béarn: en Provence, le maître et le modèle, c'est Ronsard. La démonstration n'est plus à faire pour Bellaud, après l'étude d'A. Brun (64) qui conclut son édition de Pierre Paul et de Michel Tron en disant:

Elle ajoute beaucoup à ce qu'on savait déjà de ce mouvement qui tendait à restaurer autour de Bellaud, la poésie provençale. Elle aide à mesurer l'ampleur de ce mouvement et aussi son unité. Car ils ont une méthode commune, marier la poétique française avec le langage du terroir. Ils exploitent ainsi localement les acquêts de la Pléiade, et ils nous enseignent, ce qu'on méconnaît trop, que la littérature des provinces c'est aussi de la littérature française. (Poètes prov. du XVI<sup>e</sup> s., p. 119).

Ainsi, la province la plus proche de l'Italie reste sourde aux sollicitations de la géographie pour écouter seulement celle de l'histoire qui avait fait d'elle une terre française. Par la suite, de même que Comtadins et Avignonnais se sentaient avant tout Français, bien que sujets d'un souverain italien, les érudits provençaux, par exemple, n'auront le sentiment d'aucune communauté de culture avec leurs confrères d'outremer: c'est très sensible dans la façon dont ils accueillent Maffei (65).

Il n'existe avec le pouvoir central aucun conflit qui annonce, même de très loin, ce qu'on verra sous la Convention. L'ancienne monarchie, dite absolue, conservait encore beaucoup de la complexité du système féodal: pendant toute sa durée, on répète la vieille formule de l'union de la Provence à la Couronne, non comme un accessoire à un principal, mais comme un principal à un autre principal et séparément du reste du royaume. Le Parlement de Provence se plaisait à ces rappels. Le Roi est essentiellement le suzerain qui garantit les privilèges (66) de ses vassaux: nobles, bonnes villes, corps constitués, corporations, universités. Le loyalisme des Provençaux (67), leur souci de gagner la faveur du Roi ou de faire carrière ne nuit donc pas directement au maintien des

traditions et de la langue. Patriotisme local et patriotisme national s'allient aussi aisément que le droit romain et le féodal, dans l'organisation de l'Etat, que les traditions de la chevalerie et les restitutions à l'antique, dans les fêtes royales.

Une sage hiérarchie conduit harmonieusement de l'attachement pour la ville ou le château, à la défense du trône, en passant par l'orgueil des gloires provinciales. Comme Ronsard, Vendômois ou I. du Bellay, Angevin, on signe fièrement ses œuvres: Capitaine J. Perrache, gentilhomme Provençal, ou on les dédie A Monsieur du Perier, gentilhomme Provençal (68). Au XVIIIe s., Bimard de La Bastie parle encore à Thomassin de Mazaugues de son oncle Peiresc, comme de cet illustre Provençal (69).

Comment un noble eût-il pu se désintéresser de l'histoire de sa province, qui était nécessairement, en partie, celle de sa propre famille, négliger traités et chartes, qui fondaient ses droits, comme ceux des bourgeois et des artisans! La généalogie est alors une science d'autant plus respectée que les décisions en concernent non seulement la vanité, mais les intérêts matériels les plus considérables, à commencer par le paiement de la taille (70). Loin d'être l'expression d'on ne sait quelle volonté d'autonomie, de la nostalgie de la liberté perdue, les grandes histoires locales s'écrivent officiellement: César de Nostredame, Bouche, Papon furent imprimés aux frais des Etats de Provence. Forneri touche 1200 livres de gratification pour son histoire du Comtat (71). Il est difficile de trouver plus émouvante déclaration de loyalisme, que celle de Gaufridi en tête de son Histoire de Provence (72). Le Cardinal Fleury, en personne, favorise l'entreprise des grandes synthèses historiques, qui marquent les progrès de l'érudition au début du XVIIIe siècle et il sollicite Thomassin de Mazaugues pour la Provence (73), projet auquel s'intéresse également d'Aguesseau (74).

Au niveau plus modeste de l'enseignement des collèges, l'histoire locale est moins négligée qu'on ne prétend. Ainsi, le cahier de l'élève Payot, des Jésuites d'Avignon, pour la 4e, contient (75) un abrégé d'histoire locale où ne manquent ni les étymologies (Avignon < vinea, vigne) ni, outre les inévitables indications sur l'évangélisation, l'élévation au rang d'archevêché, l'acquisition par le St-Siège (76) la mention des principaux monuments (le pont d'Avignon est une des merveilles du monde).

De cette union naturelle du culte des souvenirs provinciaux et de l'attachement aux Bourbons témoignent aussi les fêtes célébrant l'entrée du Roi à Marseille, Arles ou Avignon ou associant les populations aux joies de la famille régnante (77). Le provençal y tient sa place, à côté du français (78): on a déjà signalé les vers de Brueys, pour l'entrée de Louis XIII à Aix, en 1622. C'est précisément à propos de l'ornementation d'arcs triomphaux et de la place et du rôle des troubadours dans cette entrée, que s'instaure entre Pierre de Gallaup Chasteuil, défenseur des Vies de Notre-Dame et de la tradition des cours d'amour et Pierre Joseph de Haitze, le premier débat sur le crédit à accorder au biographe (79).

La langue provençale ne pouvait être non plus ignorée d'une société où l'Eglise était sans cesse présente. Les Jésuites ne dédaignent pas de l'employer dans leurs propres fêtes (80). Comment auraient-ils pu la négliger? Comme tous les ecclésiastiques, ils devaient l'apprendre, pour exercer leur ministère en Provence, s'ils n'en étaient originaires.

C'est à l'usage de leurs confrères que le P. Pellas ou le P. Puget rédigent leurs dictionnaires (81).

De ce devoir, pour les prêtres, d'apprendre le provençal, nous ne voulons pour preuve que ces deux anecdotes, tirées, l'une d'un texte littéraire, l'autre de documents d'archives: l'abbé Vigne commence ainsi son conte, Laubre drech:

Moun Pero, iou siou pa per aquo trop adrech,  
M'avisi cependan de faire l'aubre drech;  
Un pitoue prouvençau coumo aquo s'accusavo,  
Din lou ten que se counfessavo,  
D'un bouen Jesuito francuntois,  
Qu'entendie pa noueste pato:  
L'abradé, quest que ça?, disie lou beni Pero,  
Qu'invoucavo la boueno Mero  
Per pouesque decida lou cas;...

(Contes, Avous, 1806, p 7).

Le P. Charles-François de Montplaisant, supérieur, du collège Bourbon d'Aix consignant le succès de la Mission de 1733, note:

Le catéchisme se fait en provençal, Me Perelle avait peu d'expérience en cette langue, son grand zèle y a suppléé (MECHIN, Ann. du coll. Bourbon d'Aix, t. III, p. 40) (82). Cantiques et textes pieux constituent, certainement, la plus grande part des livres provençaux imprimés au XVIIIe siècle. Citons pour le seul Comtat:

## CHAPITRE III

# LA GRAMMAIRE PROVENÇALE DE L'ABBE FERAUD

Une contradiction dans les conceptions de l'abbé Féraud, apparaît dans le titre même du manuscrit: Essais de grammaire et de glossaire de la langue provençale pour servir d'introduction et de supplément au dictionnaire provençal. Le terme d'Essais suppose une recherche toujours ouverte, on ne sait quoi d'inachevé et de multiforme, qui convient mal à une grammaire mise en tête d'un dictionnaire, pour qu'on y trouve les règles

essentielles, des réponses sûres, quand on le consulte:

L'état de la linguistique provençale semblait à Féraud interdire la rédaction d'une véritable grammaire, d'un ouvrage définitif. Achard, lui, avait publié son livre, après beaucoup d'autres dictionnaires de la langue d'oc, imprimés ou manuscrits. Féraud n'avait aucun devancier (1)

Cependant, désireux de compléter un lexique récent et largement répandu dans le public (2), il veut rédiger un manuel simple, donnant une description suffisamment précise de la langue et insistant sur les problèmes grammaticaux qui touchent de plus près à la lexicographie: orthographe et morphologie. La part de la syntaxe est à peu près nulle.

Il possède, à défaut de modèle à suivre, une solide formation linguistique, avec plus de quarante ans d'études sur la langue française, une pratique — trop longue à son gré — de l'italien, appris bien avant le séjour à Ferrare, une connaissance, — sans doute livresque —, de l'anglais et de l'espagnol, et à un degré probablement moins élevé, de l'allemand et du flamand (3), sans compter, bien entendu, celle des langues classiques. Il lui fallait maintenant appliquer à son idiome maternel le sens linguistique et les procédés d'analyse acquis dans les travaux antérieurs.

Il demeure évidemment fidèle à ses théories, à sa doctrine: nous l'avons déjà vu peu soucieux de modifier la nomenclature et la tradition grammaticales. Il n'allait pas changer de manière, en abordant, le premier, l'étude de la grammaire provençale et risquer de désorienter le lecteur par de nouvelles méthodes et des termes nouveaux. Aussi conserve-t-il la division la plus souvent pratiquée des parties du discours et passe-t-il successivement en revue, l'article, le nom, le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction (4). Qu'on ne voie pas dans l'emploi du mot nom au lieu de substantif un effort de modernisation: très correctement, il emploie le mot pour désigner la catégorie qui groupe substantifs et adjectifs (5). Conformément à une vieille tradition scolaire vivement combattue par tous les novateurs au 18<sup>e</sup> s. (6), il conserve l'usage de distinguer des cas dans les langues modernes et donne la déclinaison des noms provençaux péro et frémó (p. 20-21). Il affiche même une certaine désinvolture à l'égard de la nomenclature:

En régime dirêct, aûtrement, à l'acusatif, on emploie, en plusieurs lieux, va pour lou; va vous aï ti, pour vous l'aï di; va vous douni, ou vou va douni pour lou ou la vous douni. En d'aütres dialectes, on dit ou pour lou; vous ou aï dit; vous ou douni, Se Dïouz ou voou. Lou, la va, ou, dans cet emploi, sont plutôt pronoms qu'articles; ce qui est à remarquer pour l'exéctitude et pour prévenir les objections (p. 19).

Mais il tient à désarmer les métaphysiciens de la grammaire, Domergue et ses disciples. Et il semble même avoir suivi son contradicteur de jadis, en appelant verbes pronominaux (7), ceux qu'il nomme encore dans le Dictionnaire critique réciproques.

Mais il reste fidèle, dans l'ensemble, à ses habitudes et à la tradition pédagogique de son ordre. Il conserve notamment l'usage scolaire de présenter ou d'illustrer ses remarques grammaticales dans et par les textes.

Prolongement ou remplacement de l'ancien projet de publier des morceaux choisis de poésie et de prose italiennes, il fait suivre sa grammaire provençale d'un recueil de poètes provençaux, qu'il envisage d'augmenter (8).

C'est également à partir de textes qu'il donne, nous le verrons, ses notes de dialectologie. Trait frappant, en effet, ce Marseillais, qui a vécu plus de 60 ans dans sa ville natale, qui a passé plusieurs années à Avignon, à Aix peut-être, qui est certainement allé prêcher dans de nombreuses localités autour de Marseille, ne fait à peu près jamais appel à son expérience. Il recourt toujours à une source écrite, à Saboly pour le parler d'Avignon; s'il traite longuement de l'arlésien, c'est qu'il dispose de l'œuvre de Coye. Quand il se fie à son sens de la langue, c'est qu'il s'agit de vérités d'une telle évidence qu'il ne songe même pas à les prendre à son compte et les énonce d'une manière objective: ainsi la différence de la 2e pers. du pluriel éima, cèle de l'indicatif èimas:

cèle-ci a l's finale; cèle-là ne doit point avoir d's. Plusieurs en mètent une mal-à propos et induisent par là à la prononcer, ce qui est plus mal-à propos encore... (p. 32-33).

ou bien la prononciation du radical de ce même verbe:

La manière la plus usitée et la meilleure sans contredit, c'est de changer en certains tems l'ai en éi; aïmi, aïmés; eïman; éïmas; aïmoun (p. 31).

Notre grammairien, si l'on veut bien y réfléchir, n'avait jamais été habitué à observer et à noter, dans son ensemble, une langue parlée. Les seules observations que l'on fit alors sur l'usage courant consistaient à relever certaines fautes de prononciation, les solécismes, les manquements à une norme apprise, ce qui, en somme, choquait l'oreille, heurtait un usage que l'on ne discutait guère. Et encore, cet usage, les Méridionaux l'avaient-ils appris plus par la lecture que par la pratique de la conversation. Nous avons déjà rappelé, après Brunot et François, cette priorité de l'écrit sur la parole, non seulement pour le Midi mais de façon plus générale, dans le purisme du 18e s. (9).

Le problème essentiel qui se pose à Féraud, comme il se posera, il le sait, à ses lecteurs, c'est précisément, de prendre conscience des règles implicites d'une langue jusqu'ici parlée plutôt qu'écrite (10), de formuler un usage spontané.

Il revient sans cesse sur cette difficulté: comment amener des gens qui parlent sans principe (11), à noter avec exactitude des sons et des formes, qu'ils emploient sans réfléchir, sans les avoir analysés par l'écriture.

Il se trouve un peu dans la situation des grammairiens français de la Renaissance — encore ceux-ci disposaient-ils d'une abondante littérature —. Ils avaient pris modèle sur la grammaire du grec et surtout du latin. Lui se tourne tout naturellement du côté du français, c'est-à-dire d'un parler singulièrement plus proche du provençal, que lui-même ne l'est du latin, mais qui a subi la réforme de Malherbe.

Féraud, grammairien classique, convaincu, nous l'avons vu, qu'il y a seulement une façon de dire les choses, une prononciation qui soit la bonne, après quarante ans de purisme, doit appliquer ses conceptions, — qui lui paraissent d'une évidente vérité —, à son propre parler dont la phonétique est variable, dont les formes changent de ville à ville, de village à village.

Il sait bien qu'il lui faut présenter aux étrangers désireux de l'apprendre un code grammatical simple et clair et que les Provençaux eux-mêmes, qui partagent généralement ses opinions littéraires et linguistiques, ne reconnaîtront au provençal, la dignité de langue écrite que s'il est parfaitement régulier, entièrement fixé. Comment donner une grammaire de cet idiome, fier de ses nombreux dialectes, de sa spontanéité et de sa naïveté (12)? Comment en donner une description systématique?

... Cète Langue, j'ose dire si intéressante, abandonnée au Peuple et à quelques Amateurs, depuis si longtems parlée et si rarement écrite, n'a point encôre de principes fixes, du moins qui soient conus; ses règles, son génie n'ont point encôre été développés. Les diférens dialectes qui se sont formés dans son sein, en augmentent la confusion; et son orthographe et sa prononciation sont encôre arbitraires (p. 3).

## **I. — FERAUD ET LA DESCRIPTION DU PROVENÇAL.**

### **1. — L'orthographe et la prononciation provençales.**

Le premier problème à résoudre, est donc celui de l'orthographe et de la prononciation. Ils n'en font qu'un, en effet. Il demeure fidèle à l'idée exprimée dans le Dictionnaire critique, que la graphie doit représenter les sons de la parole. Rendu prudent par l'échec de sa réforme, il songeait, prétend Grange, à revenir, dans la nouvelle édition de son grand ouvrage, à l'orthographe traditionnelle (13). Mais, pour le provençal, il ne risquait pas de se heurter à un usage solidement établi. Ce qui avait été un inconvénient, dans le passé, l'absence de toute régularité d'écriture et de diction, devenait un avantage pour l'avenir: il pouvait librement appliquer son principe et calquer l'orthographe sur la prononciation. Il suffisait donc apparemment, de cataloguer et de définir les sons du provençal et de répartir entre eux les signes disponibles.

En fait, il se heurte à la difficulté majeure, déjà signalée: l'existence de la grammaire française, la seule que connaissent les Provençaux, puisque, s'ils continuent à parler provençal, ils écrivent en français. Leurs habitudes graphiques ont été fixées par l'usage de la langue nationale. Bilingues, ils appartiennent tout naturellement les termes analogues et quand, par hasard, ils veulent noter leur parler maternel, ils adoptent la graphie dont ils ont l'habitude et écrivent père, le mot pèro ou même paire (14).

Féraud a un sens trop aigu des réalités linguistiques, pour ne pas tenir compte de cet état de fait. Il part donc du français (15), se fonde sur la connaissance qu'en ont ses compatriotes (16), l'utilise sans cesse.



Mais, en même temps, il l'oppose constamment au provençal, met son lecteur en garde et essaie de lui faire prendre conscience des différences entre les deux. Sa plus grande sévérité, il la réserve à ceux qui notent, à la française, du provençal :

Le plus grand nombre ne met point d'accens: attendre, entendre: voilà une ortographe purement française; deux verbes terminés par un e muet; en prononcé come an, dans tous les deus, t redoublé dans le premier sans nécessité. Ecrivez atèndré, éntèndré; on reconaîtra alors des mots provençaus (p. 16)...

Aimable, mot tout français, et pour la fausse diftongue ai, qui n'est qu'un é fermé, et pour l'e final, qui est un e muet. Suivant cète manière d'écrire on prononcerait émale; et le provençal écrit et prononce éimâblé pour le masculin et éimâbló prour le féminin (p. 17) (17).

Il est de l'intérêt des deux langues, nationale et régionale, que les Méridionaux en conçoivent clairement le génie propre. Le plus grand danger que coure le provençal, c'est de devenir du français patoisé, de même que le français doit être radicalement purgé de tout gasconisme ou provençalisme (18). Féraud continue, en cela, une tradition déjà vieille, celle de Pellas ou de Sauvages, qui n'a jamais séparé l'enseignement du provençal, de celui du français.

Il a bien compris qu'il était dans la logique du bilinguisme, de penser en opposition externe, les systèmes d'oppositions internes. Pédagogiquement, il convenait de formuler, le plus souvent possible, les règles de prononciation et d'orthographe, en définissant celles de chacune des deux langues, en contraste avec celles de l'autre.

Et en réglant l'orthographe provençale selon ses principes: employer les mêmes caractères pour les mêmes sons et écrire come nous parlons (p. 8), il a la satisfaction d'en faire de même pour la française et de reprendre un système de notations, qui lui reste cher et dans lequel précisément il écrit sa grammaire. Il dote ainsi le provençal de la graphie qu'il a rêvée pour le français: non pas purement phonétique, puisqu'il maintient par exemple, pour des raisons d'étymologie et d'analogie (19), l'm final de *fam*, *La faim*, qui n'est pas prononcé et s'incline même devant l'usage, dans un des rares cas où il est établi: pour noter le son ou, c'est-à-dire celui de l'u latin et des autres langues latines (20), mais sans lettres inutiles, permettant de distinguer les sons différents et guidant efficacement la prononciation, rendant plus aisée la tâche des poètes (21).

Il semble parler de lettres plutôt que de sons: en fait, sans avoir rien de neuf à cette date, après les analyses de Cordemoy, du sieur d'Aisy et surtout de Dangeau, la sienne donne d'abord une idée claire des phonèmes du français, et présente ceux du provençal, comme ils ne l'avaient jamais été (22).

Il suit, d'ailleurs, Dangeau de près, pour l'étude des sons du français et il suffit de dire qu'il reprend sa classification des voyelles et des consonnes, avec ces seules différences qu'au lieu de 34 sons simples, 15 voyèles, 18 consones & une aspiration (28), il compte 14 voyelles seulement, ramenant à un seul les deux o distingués par son prédécesseur (24), simplification compréhensible de la part d'un méridional, prononçant

de même bosse et hausse et voulant, d'autre part, conserver le signe ô pour la finale féminine et, dans les 18 consonnes, remplaçant le K par Y (25).

C'est par rapport à ce système des sons du français, qu'il décrit, en marquant fortement les différences, celui du provençal.

Le Provençal ne connaît ni l'e muet, ni la prétendue diftongue eu; mais en revanche l'o y est de deux sortes l'o fermé qui correspond à l'e muet français, couléro, colère; et l'o ouvert, semblable à l'ò italien accentué, aquò; qui pro quò, mantò, sarrò; le mot aquotó réunit ces deux o. Outre cela, dans les voyelles nasales, l'em, ou l'en est aussi de deux sortes, le fermé et l'ouvert. Tous les deux se trouvent dans sentèn, nous sentons. Ainsi l'on peut compter le même nombre de voyelles qu'en français: a, é, è; i, ó, ò, u, ou; an, én, èn, in, on, un, oun (p. 6).

Il y en a même une de plus, constate avec quelque satisfaction notre grammairien.

Il précise ensuite la valeur exacte de ces phonèmes par rapport, non seulement à ceux du français, mais — nous reviendrons là-dessus dans un prochain § —, à ceux de l'italien et de l'espagnol. Beaucoup n'appellent d'ailleurs pas de remarques particulières et Féraud remplit les paragraphes consacrés à l'A, l'E, l'I avec des observations de morphologie ou de dialectologie. Nous avons déjà cité ce qu'il dit des deux sortes d'E et d'O en provençal (p. 6 et 7) ainsi que des deux prononciations de l'U, l'u français et lombard, que les autres Nations ne connaissent pas et ont de la peine à prononcer; vertu, habitude, etc... et l'u latin et des autres Langues, que l'on prononce en ou (p. 8).

Pour les voyelles nasales, le provençal montre également une plus grande richesse:

Il y en a cinq (26) en français: am, em, im, om, um (ou an, en, in, on, un) et sept en provençal parce qu'em (ou en) est de deux sortes, l'un fermé, l'autre ouvert... outre cela un, come u forme deux voyelles, un, et oun (p. 8).

Féraud précise ensuite qu'il écrira toujours l'a nasal avec an, jamais en

comme en français, où Malherbe n'a pu faire triompher la graphie an pour tous les cas (27), qu'il convient de toujours distinguer, dans l'écriture et la prononciation, én et èn (28); qu'in n'a pas le son d'ein, come en français où l'on prononce vein, destein, chemein; et en latin même leingua, eintroibo (29), etc..., mais le son simple d'in; lou vin, lou destin, lou camin ; qu'on prononce généralement oun, là où l'on a en français on, sauf dans les finales en -ion qui deviennent en provençal -ien (30) qu'un enfin n'a pas le son français d'eun; importeun, oporteur, parfumeun; mais d'un: un loui; siés trouu importun; a dé parfun; des vapeurs.

Pour les diftongues, même supériorité du provençal:

Cette Langue a presque toutes les vraies Diftongues françaises; et elle en a de particulières (p. 10).

Il faut en effet soigneusement séparer les fausses diftongues du français: ai, ei, eu, ou, ue, des vraies que possède aussi le provençal:

Ia, fiacre = ié, amitié; fazié, dizié = Ién, accién; ancién = io et Iau qui, en français ont le même son, s'écrivent, en provençal, par io pour le 1er, fiòló; et par aou pour le 2e; miauler; miaoula = iou; Lou miou, lou tiou; va faràï iou = oi; qu'on prononce oa, s'écrit et se prononce oua; gloire, mémoire; glouàró, mémouàró; ou par oué; bois boués ou par oua (Toulon) bouas; ou par oui, coife, boîte, couïfo, bouïto = ui s'écrit et se prononce oui; cuire, nuire; couiré; nouiré; troou grata couî; troou parla nouî (p. 10).

Comme on le voit, l'identification des diphtongues provençales et françaises se fonde sur deux principes différents, tantôt l'identité de prononciation (ia, ié), tantôt celle de graphie ou plutôt l'identité possible, en vertu de la correspondance entre mots de même origine et de même sens (gloire / glouaro) (31).

Féraud considère, en revanche, comme particulières à la Langue provençale, (p. 10), celles où le son ou se combine avec les autres voyelles. Soucieux de cohérence, il insiste pour qu'on les note par aou, eau, oou et non comme Coye, par au, graphie bonne pour l'italien ou l'espagnol, où le caractère u a le son de l'ou du français et du provençal (p. 10) (32). Il écarte également la graphie du même Coye, doû, pour doou: il faut adapter une notation semblable pour toutes les diphtongues de cette série (33).

Des consonnes, il donne une description très claire (34), consacrant à chacune (35), un paragraphe meublé de remarques de grammaire comparée ou de phonétique générale, quand le son n'appelle pas d'observations particulières en provençal. Ainsi, pour B, D, GN mouillé, P, Q, R, V, qui se prononcent en provençal come en français et pour N, M, S, pour lesquels il n'éprouve même pas le besoin de le dire (p. 11-14).

En revanche, par des comparaisons avec les autres langues néolatines, il essaie de donner une idée de la façon dont les Provençaux articulent le CH et le G:

Ce ch dans ces deux langues (sc. le prov. et l'esp.) n'a pas le son du ch français; mais un son plus fort, qu'on a voulu exprimer par tch; mais vainement. Il faut l'entendre prononcer; et les Français ont grande peine à en saisir la prononciation ainsi que le son du G devant l'e et l'i, tout différent du G français devant ces deux voyelles... Pour la prononciation du G, que nous métons ici, come étant fondée sur les mêmes principes, nous ne marchons pas de compagnie avec les Espagnols, mais avec les Italiens. Nous écrivons giaque, gèno; gioïó; giué, giugea, giustici; et les Italiens écrivent et prononcent come nous, sauf l'u qu'ils prononcent en ou; giacopo, genova, gettare, gioco, giudicare (p. 12).

Il note que La double LL mouillée n'est guère usitée dans le vrai provençal (p. 14).

Sur le plan de la graphie proprement dite, dans son désir de simplification, il se réjouit naturellement de voir le provençal, comme l'italien, noter par f les mots d'origine grecque (p. 13), conseille de supprimer l'h dans tous les mots provençaux — ils forment la grande majorité — où elle n'est pas aspirée (36), rappelle que t a toujours dans notre Langue le son, qui le caractérise (p. 15) et qu'il faut donc écrire -cion les abstraits qui,

en français, ont le suffixe -tion, que l'x n'a pas davantage sa place en provençal qu'en italien (37), que le z est plus propre que l's entre deux voyelles pour marquer ce son doux et coulant; abuser, abuza (p. 16), que le son du français j se rend en provençal par g, devant e ou i, par gi ou ge, devant a (38).

Il insiste fortement sur l'importance des accents, l'âme de l'orthographe et de la Prononciation (39). Il en démontre l'utilité, dans une série de remarques destinées essentiellement à convaincre le lecteur qu'il doit proscrire toute graphie qui pourrait induire à prononcer à la française le provençal et qui ne ferait pas clairement la distinction de l'é et de l'è, d'én et d'èn, de l'ai français (=é) et de l'aï provençal diphtongué (p. 16-18).

Le disciple de l'abbé d'Olivet se devait d'étudier la prosodie provençale.

Il ne pouvait dans une simple grammaire donner des indications comparables à celles du Dict. grammatical et du Dict. critique pour les mots français. Il énonce d'abord une loi générale sur l'ó fermé final correspondant à l'-e muet français: il est

brêf, et la syllabe, qui le précède longue: éimàbló, eimàdó (p. 7).

Il semble unir allongement et ouverture de la voyelle, car il poursuit:

l'ò ouvert, au contraire est long et la syllabe, qui le précède est brève, aquó, sarró, écó; l'a et l'e sont brêfs.

Il formule ensuite, pour la conjugaison, une série de remarques qui se réduisent à l'opposition des formes fortes (les 3 pers. du sing. et la 3e plur.) et des faibles (2 premières du plur.), ici encore longueur et accent tonique se confondant:

De quelque manière qu'on conjugue le v. provençal Amar, ou Eimar, ou Aimar, il est à remarquer pour la quantité des syllabes, que dans les trois personnes du singulier du prés. et dans la 3e du pluriel, la 1re est longue; dans les deux autres elle est brève; àmi, àmés, àmó, àmoun; aman, amas = cète Remarque est importante, parce quelle est commune au verbe non seulement en -ar; mais aux verbes en ir et en ré. Dans le cours du Glossaire nous y renverrons souvent (p. 30-31).

Pour le futur indic. et le conditionnel du même verbe, formes uniformément faibles, il note que la 2e (= syllabe) est brève (p. 32). A l'impératif prés. (aïmo, qu'aïmé; éimén, éïma, qu'aïmoun), ayant souligné le changement de la caractéristique aï dans les deux personnes du sing. et la 3e de plur. en éi des deux autres, il ajoute que cèles-là ont la 1re lon. Celles-ci l'ont br. (p. 32, Rem. 1° et 2) (40). Dans le verbe anar, de même à l'impératif:

dans vâgué, vâgoun, la 1re est lon. dans anén, ana elle est br. cète remarque est applicable au prés. du subjonctif (p. 35 n. (c)),

et à l'imparf. du subj. (anéssi, anéssés, anéssé, anéssian, anéssias, anéssoun),

les 3 pers. du sing. et la dernière du plur. ont l'é long; il est bref dans les deux autres. On n'a pu les distinguer par l'accent, parce que la prononciation demande l'accent aigu dans toutes, quelle que soit leur différence par rapport à la Prosodie (p. 35, n. (d)).

Remarques qu'il répète pour les formes pronominales de ce même verbe (P. 37, n. (g), (h), (i)).

Pour la conjugaison en -ir, il ajoute au paradigme du p. s. (aboutisséri, sérés, sé; sérian, sérias, séroun) la précision: 4e lon. aus 3 1re et dern. br. aus deux aùtres. (p. 39) (41), Par la suite, il met une indication prosodique après telles ou telles formes:

Fouillé (42) que véguéssi; guéssés, guéssé (2e lon.) véguéssian, guéssias 2e br.) véguéssoun (2e lon.) (43) P. 44).

Foou qué fâgui, fâgués, fagué (1re lon.) faguén, fagué (1re br.) fâgoun 1re lon.

Foulié qué faguessi, guéssés, guéssé (2e lon.) faguéssian, guéssias (2e br.) faguéssoun (2e lon. (p. 46).

Plàzi, plazés, plàzé (ou plai) 1re lon.; plazèn, plazè (1re br.) plàzoun (p. 46) (44).

Comme suite normale de ces remarques de prosodie et conformément à une vieille tradition, la grammaire comporte enfin un résumé de poétique:

Les règles de la Poésie provençale sont à peu de chose près, les mêmes que celles de la poésie française (45). La mesure est la même pour les différentes sortes de vers. Pour la rime, il en est de deux sortes, comme en français, de masculines et de féminines; mais celles-ci ne sont pas bornées à l'e muet, comme en français, L'ó fermé provençal, qui y correspond, n'est pas la seule rime féminine, l'é, l'i, l'oun en partagent l'avantage: sàbi, sabés, sàboun; païré, maïré, pécaïre; sàgi, éimàvó; guigàvó: diguéroun, faguéroun, etc = ces rimes comme on voit, sont aussi abondantes et communes, qu'elles sont rares en français. Ce qui décide, c'est la place de l'accent. Placé sur la dernière, il dénote la rime masculine; placé sur la pénultième, il marque la rime féminine: mais cette règle n'est pas tout à fait générale; parce qu'il y a des accents nécessaires, indépendamment de la quantité des syllabes, comme l'ó fermé, l'é aussi fermé, où l'accent est nécessaire pour diriger la prononciation. Une règle plus sûre est celle de la quantité de la pénultième: si elle est longue, la rime est féminine; si elle est brève, c'est une rime masculine, qui n'a d'appui que la dernière syllabe (p. 53-54) (46).

Féraud continuant ses comparaisons indique que la poésie provençale s'écarte de la française pour se rapprocher de l'italienne sur deux autres points: élisions et enjambements. Il cite un vers de Gros après un du Tasse comme ex. des premières, puis un conte... qui était encore en manuscrit et qu'on dit être très-véritable, version provençale d'une pièce communiquée à Bettinelli (47).

## **Lou caladàiré, é lou Médécin**

Caladàiré mèstré Espinàssi  
Lou Médécin Reimoun disié,  
Entr'aquéli caïou mété, un troou grand espâci  
E nou fè troou pagar un trabàï bèn loougié  
Moussu lou Médécin, digué lou fin coumpèró  
Aï counéissu, giouiné vouéstré gran-pèró.  
Acó-si qu'éro un òmé é saven é sincéroró.  
Eoù mi disié, quan lou véziou,  
Moun bouén ami, toun méstier é lou miou,  
Soun cértó dé mémé natûró;  
Fazèn toui dous grandéis éstroupiadûró;  
Mâï l'y a rémédi à tout: de térró un gros coufin  
Sèrvé oou pavor, tout coûmó oou médécin  
Su lou pavé; coûmo din léis églîzó  
Ansin curbèn noustèi soutîzo (p. 54) (48).

Il conseille, d'ailleurs, de n'élider ainsi que les diphtongues (p. 55). Nouvelle occasion de citer encore de ses vers (49). Il donne un seul ex., encore de notre Gros, pour l'enjambement (p. 56).

Il passe ensuite à des remarques critiques, comme si, ayant dressé les tableaux de déclinaisons et de conjugaisons, il devait attendre de nouveaux matériaux avant de formuler des règles définitives.

### **2.—Morphologie et dialectologie.**

Les renseignements fournis par Féraud, dans ces deux domaines (50) se mêlent nécessairement: il donne, en effet, une grammaire du parler marseillais. C'est le seul qu'il connaisse intimement et il le considère certainement comme la forme la mieux autorisée du provençal. Sans être historien de la langue, il n'ignore pas que, si elle se prévaut de sa gloire passée, celle-ci a pris naissance sur les bords du Lacydon, avec l'arrivée des Grecs. Les celtisants, eux-mêmes, ne se soucient-ils pas, comme Cary, d'établir des liens d'étroite parenté entre le salyen et le phocéén, ou de faire du mélange des deux, la cause d'une perfection précoce. En l'absence de tout chef-d'œuvre, qui aurait pu faire triompher un dialecte sur les autres, comme, en Italie, le toscan, le provençal méditerranéen a le prestige qui s'attache au langage des capitales administratives comme Aix ou économiques comme Marseille. Parlant des variantes de la langue d'oc et de ses parlers, Féraud écrit:

Le premier et sans contredit le plus ancien et l'origine de tous les aûtres, est celui, qui règne sur toutes les côtes de la Mer, depuis Marseille, jusqu'à Nice, où il a dégénéré en un dialècte particulier.

Aix prétend en être la capitale; Marseille le lui dispute; non nostrum... tantas componere lites (P. 4).

Le premier intérêt — et non le moindre — qu’offre le manuel de Féraud, c’est de présenter une description faite par un grammairien de profession, du parler de Marseille à la fin du XVIIIe s. et au début du XIXe. Le témoignage serait plus précieux si les formes marseillaises étaient distinguées des aixoises et les doublets opposés avec précision. Cette réserve faite, voici les remarques qu’appelle un exposé simple mais à peu près complet et commodément présenté comme le montre la citation complète des p. 28 et 29. Le manuscrit est, en effet, composé de feuilles pliées en deux qui, le cahier ouvert, laissent voir le plus souvent quatre colonnes parallèles.

\* \* \* \* \*

Subjonctif ou conjonctif: Il faut que j’aie, tu aies, il ait; nous ayions, vous ayiez; ils aient.

Imparfait: il fallait que j’eusse, tu eusses, il eut; nous eussions, vous eussiez, ils eussent.

## **ETRE**

### Indicatif

Pres. je suis, tu es, il est; nous sômes, vous êtes, ils sont.

Imparfait: j’étais, tu étais, il était; nous étions, vous étiez, ils étaient.

Preterit simple: je fus, tu fus, il fut; nous fûmes, vous fûtes, ils fûrent.

Prétérit composé: j’ai été, tu as été, il a été; nous avons été, vous avez été; ils ont été.

Prov.

Faou qué agui, aguès, agué; aguen, agués, agoun.

Foulié qué aguéssi, aguéssés, aguesse; aguéssian, aguéssias, aguéssoun.

## **ESTRÉ**

Iou siou ou siéou, tu siés; eou és, nous aoutrei sian, vousautrei sias; eli soun.

Eri, èrés, èró; érian érias, èroun. = Les trois du sing. et la 3e du pluriel ont l’è ouvert et long; les deus autres ont l’é fermé et bref.

Fouguéri, fouguérés, fougué; fouguérian, fouguérias, fouguéroun. = Appliquez à la 2e syllabe ce qui est dit dans la remarque précédente de la 1re

Siou ésta; siés esta, és ésta; sian esté, sias, soun ésta.

Rem. 1°: en provençal et en Italien, l'auxiliaire est pris du même verbe être; en français et en espagnol il est emprunté du verbe avoir.

Futur: je serai, tu seras, il sera; nous serons, vous serez, ils seront.

Conditionel: je serais, tu serais, il serait; nous serions, vous seriez, ils seraient  
sérài, séras, séra; sérén; sérés, séran.

sériou, sériés, sérié, serian, sérias, sérièn.

Ital.

Bisogna ché abbia, abbla ou abbi, abbia, abbiamo, abbiate, abbiano.

Bisogna ché avessi, avessi, avesse; avessimo, aveste, avessero.

Essere

Io sono, tu sei, egli é Noi siamo, voi siete; egli no sono.

era, eri, era, eravàmo, eravàté, ou eràte; erano.

fui, fosti, fù (fou) fummo, fosto, furono.

sono, sei, é stato; siamo, siete, sono stati.

Esp.

es menester que áya, áyas, áyá, ayamos, ayáis, ayan.

éra menester que uviessse, uviesses, uviessse; uviesssemos, uviessedes, uviesssan.

Ser.

Io soy, tu eres, el és; nosotros somos, vosotros soi, ellos son.

éra, éras, éra; éramos, érades, éran.

Fui, fuiste, fue; fuimos, fuistes, fuéron.

He sido, as, a sido; Avémos, avéis, an sido.

Rem. 2°: Plusieurs provençaus disent, même en français, je suis été, nous sômes étés.  
= 3°: En Italien le participe se décline: on dit au fem. sono stata et au pluriel, siamo, siete, sono stati.

saró, sarai; sará, sarémo, sarété, saranno.

saréi, sareste, sarebe; saremmo, sareste, sarebbero.

séré, séras, séra; sérémos, séréis, séran.

seria, serias, serias; seriamo, seriades, serian.



La déclinaison de l'article offre seulement l'intérêt de montrer comment Féraud applique systématiquement ses principes de notation graphique: lou, la, l'; lei, leiz; doou, de la; dei, deiz; aou, a la, ei (p. 19-21) (51).

Il formule pour les adjectifs cette règle d'accord:

Pour le nombre, les Noms substantifs en provençal ne portant pas ordinairement le signe du pluriel, les adjectifs n'en portent pas non plus que rarement les marques. Or les substantifs ne sont guère accompagnés de l's ou du z que lorsque le nom, qui suit, commence par une voyèle; ce n'est donc qu'alors non plus que l'adjectif prend cète livrée; ómés éimablés; Damos éimablés é respétablos, ooutant vertuouosos que bélos. Encore cète s, signe du pluriel se supprime t'elle dans la conversation; et ce serait un vrai pédantisme que de la faire sentir (p. 22),

sans mentionner les formes pré-posées en -ei, -eis (52).

Dans les pronoms, les personnels appellent peu de remarques: il donne la forme iou, à côté d'ieu, écrit naturellement ieou (p. 22) et c'est même la seule qu'il signale pour l'accusatif (53): es iou què troumpes, et dans l'emploi tonique régime: dé iou, a iou. Comme régime atone, on a me et mi, indifféremment (54), Nous et vous peuvent être régimes de prépositions aussi bien que les pronoms composés pour lesquels on a les 3 formes: nous aoutri, -tré, ou -trèi (p. 23). A la 3e personne, formes attendues: eu, écrit éou et élo (55); au pluriel: éli, élos, élèi. Pour le pronom réfléchi, Féraud signale:

Le pronom collectif on, qui ne s'emploie qu'au nominatif, se rend en provençal, come en italien, par la 3e pers. du pluriel, ou par si et la 3e pers. du sing. -on dit: diconu; si dice, dizoun ou dien qué; si di qué, etc. et ainsi des aùtres tems; dirien, si dizié, diguéroun, si digué; an di ou dich; s'es di ou dich; diran, si dira; dizien, si dizié (p. 24).

Les possessifs n'appellent pas de remarques, sauf l'existence, ici encore, de doubles séries: au masculin lou miou et lou miéou, au féminin la miouno et la miouvo, la tiouno ou la tiouvo (p. 24) (56), Féraud a omis de mentionner les adjectifs (57) pluripossessifs, donnant seulement les pronoms: lèi nouéstri, lei vouéstri, lei siou (ou siéou), mais note soigneusement que le provençal n'a pas de correspondant au français leur, rend leurs frères par séi frèro et rattache à cet usage, le fait:

que dans les verbes réciproques on emploie en provençal, le nom de la 3e pers. au lieu de celui de la 1re pers. au pluriel. Les Italiens le pratiquent de même. Ils disent, si vedremo et nous disons, si vèizén; et les Provençaus illitrés transportent en français cet idiotisme provençal: ils disent, nous se verrons; nous se somes rencontrés; au lieu de, nous nous verrons; nous nous sommes rencontrés (p. 24-25).

Les démonstratifs présentent les formes méditerranéennes attendues, notamment aquéstou pour aquest (p. 25).

Féraud y rattache justement les adverbes de lieu, aqui et éissi (p. 25) (58), et même la série damoun, davaou, éïamoun, éïavou, apéradamoun, apéradavaou. Il range aussi, parmi les démonstratifs, lou quaou, laquèlo, réservant l'appellation du relatif à quu (59) et qué. Il regrette l'absence, en provençal, d'un équivalent du français quiconque, ital. chiunque, esp. qualquier que:

Les Provençaus sont obligés d'user de circonlocution: < Toutis aguelis qué saran, diran... (p. 25).

Ce sont les conjugaisons qui l'occupent le plus longtemps (60). On notera, à titre de curiosité, que ce partisan de l'orthographe — peu s'en faut — phonétique, écrit han la 3e plur. du verbe avé, sans doute sous l'influence de l'italien (p. 26).

Sa classification des verbes surprend, si l'on ne tient pas compte de sa volonté de partir du français. Distinguant dans cette dernière langue IV types: en -er (I); en -ir (II); en -oir (III); en -re (IV), il maintient la division en provençal, tout en reconnaissant que rien n'y correspond à la IIIe classe:

Cète conjugaison n'est pas admise en provençal. Les infinitifs corépondans se terminent en -re, caractéristique de la 4e conjugaison: devoir, deouré; recevoir, concevoir; recébré, councébré (Coye met reçaupré) Voir, véiré; savoir, saoupré: plusieurs disent saber qui est plus analogue aus divers tems de la conjugaison de ce verbe (p. 41),

et donne effectivement, parallèlement à ceux des verbes français en -oir, les paradigmes des provençaux correspondants. Sans le dire, il distingue en II, le type aboutir du type venir, tenir, donnant pour chacun un paradigme complet (p. 39-41). Son tableau des conjugaisons s'ouvre, selon l'usage, par celles d'avé et d'estré (p. 39-41). Voulant être complet, il donne pour I, non seulement amar (p. 30-33), mais l'irrégulier anar (p. 34 et sous sa forme pronominale p. 36), le pronominal s'imaginar et le neutre à auxiliaire être toumbar (p. 38).

Pas de remarques à faire sur les désinences, shon qu'il note -oun la finale souvent orthographiée -on. Il donne souvent conjointement formes en -au et formes en -oou (qu'il orthographie, on s'en souvient, aou et oou): scourai et soourai, saouriou et soouriou, au prés. soou et saou (p. 42-43).

Nous avons reproduit les 2 p. contenant en partie la conjugaison d'avoir et d'être. Voici à titre d'ex. sous quelle forme abrégée Féraud présente le paradigme d'un verbe irrégulier:

Vouïé ou vouillé:

Foou vouïé ce qué Diou voou.

vouéli, vouélés, ou voués, voou; voulèn, voulès, vouèloun.

vouliou, liés, lié; lian, lias, lién.

vouguéri, rés, vougué; rian, rias, roun.

àï, aviou vougut, as, a — aviés vougut, etc.

vourràï, ras, ra, rèn, rés, ran.

vourriou, riés, rié, rian, rias rièn.

Foou qué va vougui, gués, gué; guén, gué, goun.

1re aus 3 lers et au dern. lon.

Foulié qué vouguéssi, guéssés, guéssé, guéssian, guéssias, guéssoun; 2e lon. aus 2 lers et au dern. (p. 43-44).

D'un point de vue morpho-syntaxique, il constate que:

Le pronoms personnels se suppriment ordinairement devant les personnes des verbes, en provençal, come en latin et en italien: aïmi la litûro; aïmés lou vin, au lieu de iou aïmi, tu aïmés, etc. C'est un très grand avantage, surtout en vers.

et que le participe passé est invariable:

Les Provençaus ne diclinent le participe passif ni devant ni après le régime simple: àï reçu fouéssó létros; lèi létros, qu'aï récu et non pas récùdós (p. 52).

La règle vaut pour les participes conjugués avec èstré: Féraud le rappelle implicitement en soulignant l'accord dans le paradigme italien parallèle et en remarquant qu'on dit au fem. sono stata et au pluriel, siamo, siete, sono stati (p. 29).

Ou en soulignant -soun tounba à côté de ils sont tombés (p. 38).

Il rappelle que le provençal a une négation unique:

pa ou pas... tout seul... l'a pas fach = Cependant on dit quelquefois noun en provençal et en languedocien nou: noun lou fara: bous nou m'éscoutats pas. Mondouville (p. 53).

Voilà l'essentiel des deux pages consacrées aux autres parties du discours. Encore cela se rattache-t-il dans une large mesure au verbe.

Il aborde alors le chapitre de la dialectologie. A vrai dire, les tableaux de conjugaisons concernaient déjà ce sujet, non seulement parce qu'ils donnaient les paradigmes du marseillais, mais parce qu'ils contenaient souvent des formes doubles: on en a des exemples dans ce qui a été cité. Qu'on note encore des présents comme celui de faire ou de dire:

— Faou; fas, fa; fèn ou fazèn, fé, ou fazé; fan (p. 45).

— Diou ou dizi; diés; su dizés; di ou dis; dian ou dizèn, dias ou dizés, dien ou dizoun (p. 47).

Cette diversité de formes n'a rien de surprenant dans une ville comme Marseille, où les apports des divers coins de Provence sont importants. Féraud n'a pas su dire si, de ces différentes manières de conjuguer, les unes étaient senties comme spécifiquement marseillaises, si d'autres, par ex., n'étaient pas des importations gavottes. En tout cas, personnellement, il n'avait plus de lien avec les Alpes, probable origine lointaine de sa famille. Il est un paroissien de Saint-Laurent, un enfant de Saint-Jean. Sur le dialecte de Haute-Provence, il attend des informations (p. 4). Regrettons que la promesse n'ait pas été tenue ou qu'il n'ait pas eu le temps de les utiliser. C'eût été la seule source non livresque, pour les dialectes autres que le marseillais. Nous avons déjà dit comment Féraud se contentait de puiser les renseignements dans les livres.

Et nous l'avons déjà vu les employer dans les chapitres consacrés à l'orthographe et à la prononciation. Dès le début, il pose ainsi l'équivalence de l'-e arlésien et de l'-i marseillais dans les désinences et les suffixes, ainsi que celle de én / èn:

En Arles... on met dans la terminaison des Noms et dans quelques tems des verbes, l'e au lieu de l'i. Nous disons viagi, sufragi; en Arles on dit viagé, sufragé, etc. = Au prétérit simple, nous disons fouguéri, aguéri; faguéri, diguéri, je fus, j'eus, je fis, je dis: en Arles, on dit fuguéré, aguéré faguéré, diguéré etc. = De même, à l'imparfait, 1re pers. du sing. nous disons éimàvi, semblàvi; j'aimais, je semblais, etc. En Arles, on dit éimavé, semblàvé, etc. (p. 7).

En... est tantôt fermé, tantôt ouvert: nous diférons sur ce point, come sur plusieurs aûtres, du dialecte d'Arles, où l'on exprime par en ouvert la finale des adverbes en men, ainsi que des substantifs de cète terminaison. Il écrivent et prononcent sufisamèn, ournamèn, tandis que nous écrivons et prononçons sufisamén, ournamén (p. 9) (61).

Il note aussi que:

Dans le Dialècte du Languedoc, le B pour le V y est plus comun que chez les Espagnols mêmes. ceus qui conaissent l'opéra Languédocien de Daphnis et Alcimadure n'auront point de peine à se le persuader (p. 11) (62).

Dans son étude phonétique, il insère cette remarque de morphologie:

En Arles on fait un grand usage de l'y: on l'emploie en la place de l'I; on dit yé pour li; yé vèsé plus goûto; Lou vieil pèdas qué yé crûbi l'èspàlo . Coye (p. 15).

Dans le chapitre consacré aux verbes, il donne ces indications:

à Arles, on termine la 1re pers. du plur. en en au lieu d'an: toquéen où termé; toucan ouou — à Avignon (p. 31) (63).

Sur la côte du Rhône et au bas Languedoc on dit à la 3e pers. du sing. (sc. du verbe vèiré) vey

l'on y vey per tout l'eimagé doû trépas. Coye

Quu bey (vey) la bélo Alcimaduro

Bey (vey) l'astré lou pus béou. Mond. (p. 44).

Pour l'article, il signale les formes languedociennes; lous. (masc. plus.), las (fém. plus.).

Souvent il use de formules vagues, comme:

à l'acusatif, on emploie, en plusieurs lieues, va pour lou... En d'autres dialectes, on dit ou pour lou (p. 19);

pour la phonétique:

Pour les mots en ion, on se change en ien, ou ioun ou se termine en ion suivant les lieux; action; accièn ou accioun, ou accion (p. 9);

Frémo, femme, est le mot, qui souffre le plus de variations dans les différents dialectes: frémo, frûmo, fémo, fûmo; féno; fenno (p. 56).

Ainsi le lecteur a été préparé à aborder les études particulières des dialectes: un ancien régent n'oublie jamais les saines méthodes pédagogiques!

Il a voulu faire un classement des parlers provençaux. Certes leur diversité n'est pas sans le gêner dans sa tâche de grammairien. Lorsqu'il dit, dans sa préface, son intention de développer — c'est son mot — les règles et le génie et qu'il remarque que Les différents dialectes, qui se sont formés dans son sein, en augmentent la confusion (p. 3), l'expression prouve qu'il souffre de ce désordre. Mais c'est là une richesse de la langue d'oc — tout le monde le répète — et qui permet de la comparer au grec. Féraud sacrifie, lui aussi, à cette tradition; glisse dans une phrase où il parle de dialectologie, l'incise come la Langue grecque (p. 4).

Une autre raison, décisive pour un classique, l'oblige à respecter les dialectes, si compliquée qu'ils puissent rendre sa tâche: l'usage. Constatant que Coye met les accents autrement qu'on ne les met à Marseille et ailleurs, il s'empresse d'ajouter:

Jusque-là, on n'a rien à reprocher au Poète, qui a suivi l'usage de son pays (p. 18).

et, conformément à ses principes, il admet que l'orthographe, comme la prononciation diffère d'Arles à Marseille.

Mais le grammairien reprend ses droits, une fois cette diversité admise, en exigeant que ces dialectes soient fixés, et que Coye, par ex. — ou son imprimeur — n'écrive pas:

mèrou (mèro) avec l'accent grave et misèrou (miséro) avec l'accent aigu, ce qui serait une fausse rime (p. 18).

Il faut donc définir la grammaire de chaque dialecte et d'abord délimiter l'étendue du domaine de chacun. Le premier, on l'a vu, est celui de la mer: il va de Marseille à Nice, où Féraud a bien su discerner qu'on parlait provençal et non italien (64).

Le second:

trionfe sur les bords du Rhône, depuis Arles jusqu'au Saint-Esprit. Avignon en est le centre et Arles d'un coté et Nimes de l'autre en sont les principales divisions.

Le troisième:

est celui de la Haute-Provence qui s'étend jusqu'à Embrun...

Le quatrième:

enfin est celui du Haut-Languedoc, depuis Narbone, jusqu'à Bordeaux: Toulouse en est le centre (p. 4).

Que le mot de dialectologie ne trompe pas. Féraud ignore complètement et les méthodes d'étude directe d'un parler et les critères qui permettent de classer et de séparer les formes dialectales. Répétons qu'il travaille sur des textes, précisons que c'est seulement après de longues Remarques critiques sur l'ortographe des Poètes provençaus (65) et après avoir montré comment son système de graphie permettait de mieux noter les poésies de Gros ou les cantiques du P. Gautier, d'en mieux enseigner la juste prononciation aux étrangers, qu'il passe, sous la forme de modestes additions aux Remarques (p. 75-138) à l'étude de certains dialectes. Non pas, tous ceux qu'il a énumérés, mais ceux sur lesquels il a des documents: il étudie ainsi les divers sous-dialectes du provençal de la mer et du rhodanien (66) et, dans la mesure où l'opéra de Mondouville et le dictionnaire de Sauvages le lui permettent, le languedocien, et le moundi illustré par Goudelin. Pour le parler d'Embrun, il manque des renseignements annoncés.

Estimant sans doute qu'avec Coye, l'arlésien tient une assez large place dans le corps même de la grammaire (67), il étudie d'abord le dialècte de Toulon (p. 75-76), branche... du Dialècte d'Aix et de Marseille:

Ce qui le distingue particulièrement c'est la diftongue oua au lieu d'oue, qui est de notre Dialècte. = Fouàssou ou fouàço; pour fouéssou, fouéssou, beaucoup...

2°... quelques mots particuliers, ou plutôt quelques changemens dans les mots comuns aus deus dialèctes come en pour un avec paou (peu) àï en paou d'affàiré, toui

pour touti; acoumessa pour acoumença; bra pour bras; aviou maù ouu bra; tarounado pour talounàdo créida pour crida; consoura pour consoula, etc.

Dans la plus longue partie de son travail, il critique l'orthographe et la versification d'un poète toulonnais, qu'il ne nomme pas pour bones raisons, mais en qui chacun peut reconnaître Pelabon (p. 75).

Le dialecte Moundi le retient bien plus longtemps: et par son importance propre et comme:

le plus éloigné de tous les aîtres et il faut bien être au fait des différences qui s'y trouve (sic), d'avec les aîtres pour n'être pas rebuté d'abord à la lecture des ouvrages écrits dans ce langage (p. 77).

Aussi en étudie-t-il, la phonétique suivant sa méthode, c'est-à-dire en passant en revue premièrement les voyèles simples, puis les voyèles nasales, ensuite les diftongues, enfin les consonnes (p. 77) et relève-t-il dans son glossaire les mots particuliers au toulousain.

Il note ainsi: les équivalences i pour in (à la finale, bi pour vin ou intérieurement: ifer = infer); -o pour -é (fugio = fugié = il fuyait); -ion pour ién ou ioun dans les désinences verbales du pluriel (si rendion = si rendien);

: la prononciation de l'u à l'italienne ou à l'espagnole, d'où la notation eu au lieu de sa graphie eou (68) (p. 78);

: la finale -ou (69) pour -our (amou = amour).

Pour les nasales, il constate que en est remplacée dans le mot enfan par la voyèle simple E: Efan, Efantet et que un se change quelquefois en u français (70) (p. 79). Les diftongues au, eu se rendent souvent, mais non toujours, par al et el (p. 79).

Il a seulement à rappeler que la consonne B remplace souvent en moundin V, mais naturellement joue aussi le rôle qui lui est propre (bertu, mais aussi bèl) (p. 79-80).

Il signale la fréquence de -c final (amic, el mouric), (p. 80); l'emploi de J consonne au lieu de G (71), la graphie JH proposée par Sauvages pour ce son (p. 81), le grand usage que font les Languedociens (72) de l'L mouillée notée tantôt LH, tantôt LL, et la présence en de nombreux mots de T, non seulement à la fin, mais au milieu (p. 82).

Il regrette que les Auteurs Languedociens mètent fort peu d'accens et essaie de suppléer le mieux qu'il peut, mais un peu à tatons, à cette carence.

Dans la morphologie, il s'attache surtout à l'étude des articles et pronoms:

outré él, dél, al et là, de là, à là on y emploie le et les articles (sic) français et... on leur donne souvent le sens de celui, cète, pronoms...

On y emploie aussi lour et lours... qui sont inusités dans nos dialectes.

Pour les pronoms, les Moundis ont au pluriel mous, tous, sous; mas, tas, sas, et pour le possessif relatif, lé miu, lé tiu, lé iu (iou) qui ne difèrent du nôtre que par l'article, et par l'ortographe de l'ou qui termine et qu'ils expriment par un simple u (p. 81-82).

Pour les verbes, 3 différences importantes dans les désinences: -ao au lieu d’-avo à la 3 sg indic. imparf.,

: -ec à la 3 sg du prétérit,

: au futur -ré pour -raï (p. 82).

Les adverbess se terminent en -omen et non en -amen. Féraud, outre ceux de manière, en donne une longue liste, ainsi que des diminutifs de noms ou d’adjectifs (p. 82-83).

Inutile de préciser que cette étude est littéralement farcie de citations de Goudelin (73) et suivie d’une Application des Remarques, c’est-à-dire d’un extrait de l’œuvre du poète avec, parallèlement, la transcription dans l’orthographe de Féraud (74).

Viennent ensuite — l’ordre s’explique simplement par le fait que Féraud connaît depuis peu cette source (75) —, des Remarques sur le Provençal d’Aix et de Marseille au milieu du siècle dernier (p. 111). Ce provençal relativement ancien, notre grammairien l’étudie toujours suivant les mêmes principes il établit des correspondances sans tenter — comment y parviendrait-il? —, de distinguer des formes archaïques, des traditions ou des fantaisies de scribes et d’imprimeurs.

Il suit, une fois de plus, le même ordre: voyelles: a pour e: davan pour devan,

e pour a: trécasso pour tracasso,

ea pour a: eagi pour agi,

i pour e et l’inverse: si pour sé, sé pour si,

o pour ou: horo pour houro,

ou pour oou: pou pour poou (p. 112).

Ignorant la phonétique historique et n’étant plus guidé par sa propre prononciation, Féraud relève souvent de simples différences de graphie: finales en -c, en -ch, l notée lh (p. 113), s pour c, -tion pour -cion (p. 114), -t final dans les noms et les participes, -z pour -s et l’absence d’accents.

Sa moisson offre plus d’intérêt en morphologie: anciennes formes d’articles: lous, las au lieu de léy, léiz, qu’ils emploient aussi quelquefois (p. 114), les pronoms naûtrés, élous, pour élis ou Eleis, le possessif sous pour séys le démonstratif Aquest pour aquésto. Il dresse une liste de radicaux verbaux différents de ceux de son temps ou appartenant à un autre type de conjugaison: partré pour partir (p. 115), une autre d’adverbess (p. 115-116) et, ne voulant pas les mettre dans son glossaire, une autre, brève, de mots particuliers (76). Enfin, il donne des Echantillons de ce recueil: Léis Statuts de Seng Pèyré (p. 116-123), la Coumpleinto Dé quaûqués counfrâyrés de’ Seng Pèyré (p. 123-127), le Crébo-couér d’un pàysan sur la mouert dé son Ay (p. 127-132).

Il termine par une étude du Dialècte d’Avignon selon les mêmes principes: relevé des traits caractéristiques de prononciation ou de graphie, de morphologie et de vocabulaire dans un texte, celui de Saboly naturellement:

ces ouvrages populaires (77) sont un monument plus certain du langage du Peuple, que les ouvrages des Littérateurs et des savans, qui adaptent leurs termes et leurs



locutions et jusqu'à leur orthographe à celles des Français (p. 133).

Une observation directe eût encore mieux valu. Mais Féraud a-t-il pu noter l'avignonnais comme il l'aurait voulu? Sans doute était-il comme le P. Panel (78) presque toujours dans le collège et sans contact avec la population.

Il faut prendre son œuvre pour ce qu'elle est: une description du marseillais suivie de notes de lecture de divers textes dialectaux, ébauche d'une dialectologie.

La valeur en apparaîtra mieux si on la juge, non d'après nos exigences, mais sur les intentions de Féraud.

## **II. — FERAUD ET SES CONCEPTIONS LINGUISTIQUES DANS LA GRAMMAIRE PROVENÇALE.**

### **1. — Féraud et la grammaire historique du provençal.**

Après plus d'un siècle de spéculation sur l'origine des idiomes européens, Féraud ne pouvait éviter de prendre position. Aussi se réfère-t-il, — très rapidement —, aux discussions sur la presséance des Troubadours et des Trouvères (p. 1), plus exactement à la préf. du Dict. d'Achard, bien que l'on y trouve seulement une partie de ce que l'on peut dire à l'avantage de la Langue Provençale. Celle-ci, dit-il, après le lexicographe est, en quelque sorte, la Mère de la Langue Italienne et de l'Espagnole. Nous avons tenté d'interpréter la formule (79). Nous croyons pouvoir maintenir notre interprétation. Rien dans le texte de Féraud ne laisse supposer qu'il a pleinement adhéré aux théories souvent développées depuis Vigenere et qui font du provençal la *lingua romana rustica*, le roman du serment de Strasbourg, dont italien, espagnol et français sont seulement des formes dérivées et altérées.

Féraud semble, au contraire, considérer que le provençal a coexisté en fait avec ces parlars, mais, ayant été le premier cultivé littérairement, leur a servi de modèle. C'est en lisant les troubadours, que Pétrarque et Boccage trouvèrent les formes linguistiques et métriques qu'ils transposèrent en leur idiome, pour lui donner ses premiers chefs d'œuvre. Ce sont les Provençaux qui fournirent aux cours italiennes et espagnoles le premier exemple de ce que doit être une langue écrite, régulière, courtoise. Ce sont eux qui inspirèrent les premiers écrivains français. Non, ils furent ces premiers écrivains:

Ceux, qui ont lu les Histoires Littéraires, savent que la Langue Provençale forma le célèbre Pétrarque; et contribua à former aussi Boccace, les deux Pères de la langue Italienne, l'un pour la Poésie; l'autre pour la Prose(80); que la Provence fut possédée successivement par les deux Maisons des Ducs d'Anjou, Rois de Sicile et de Naples; et Marseille par les contes de Barcelone, et les deux Siciles ensuite par les Rois d'Aragon et leur Postérité; que le Provençal, porté à Naples et en Sicile passa de là en Catalogne en Aragon et contribua ainsi à épurer l'Italien et l'Espagnol dans ces tems, encôre à

de mi barbâres pour le Langage; qu'enfin il fut la première aurôre de la Littérature Française dans ces siècles grossiers. on sait que la Cour d'Amour séante à Aix et dans d'autres Lieux de la Provence; et l'Académie des Jeux floraus, établie à Toulouse et les Troubadours ambulans furent longtems les délices de l'Europe, qui començait à se civiliser et à se polir (p. 1-2).

De rares indications dans le cours du livre permettent d'entrevoir comment Féraud conçoit cette influence, toujours affirmée par les Provençaux, mais, d'ordinaire, mal définie traitant de la prononciation du CH et du G, identifiant celle du 1er à celle des Espagnols, du second à celle des Italiens, il ajoute:

Dans la prononciation du mot changea, changer, se trouvent réunies ces deux prononciations les plus difficiles pour les Français (81) et l'une des preuves les plus frappantes de l'influence originelle de la Langue Provençale sur les Langues Italienne et Espagnole (p. 12).

Si nous le comprenons bien, ayant rapproché — à juste titre —, les prononciations des deux consonnes, il considère qu'elles constituent un trait original, que le provençal est seul à posséder intégralement. Il n'en déduit pas qu'il représente un état ancien d'une langue dont italien et espagnol constitueraient, chacun avec une innovation, des stades plus avancés. Il parle d'influence, influence limitée, en chaque cas, à un seul phonème.

Ailleurs, il note que:

Le provençal a conservé l's dans beaucoup de mots, où elle a été supprimée en français: Testó, fèsto, témpèsto; tête, fête, tempête (p. 15).

Ce sont, croyons-nous, les seules preuves proprement linguistiques dont il appuie la thèse, soit de la priorité du provençal, soit de son influence sur les parlers néolatins.

D'ordinaire, au contraire, il se fonde sur l'histoire qui reconnaît sans conteste la primauté des troubadours, pour donner une origine provençale à certains traits linguistiques. Ainsi, il déclare que:

Les Italiens ont banni l'x de leur langue, et c'est à l'imitation du provençal (p. 15). Avec Achard, il veut voir dans l'usage des articles une invention provençale:

L'article est comun à toutes les Langues modernes, au moins de l'Europe; celui de la Langue provençale a les rapports les plus marqués avec celui des Langues méridionales; ce qui n'est pas étonnant, si elle a contribué à les former (p. 19) (82)

Achard fait du provençal, la langue mère du français, de l'italien et de l'espagnol, mais aussi la fille du latin (83) Féraud qui conserve contre la science étymologique des préjugés, anciens chez lui et certainement renforcés par les excès et les extravagances des celtisants, — pour autant qu'il les a connus —, se réfère cependant parfois à cette

origine latine, mais — fait notable —, l'admet le plus souvent implicitement, comme une vérité reconnue de tous les gens sensés, qu'il vaut mieux ne pas exposer aux risques de discussions publiques. Ce sentiment d'évidence, de conviction sûre d'elles, c'est par exemple, plus nettement affirmé, celui qu'exprime Barbazan dans une lettre au Journal des Savants bien antérieure (84):

A l'égard des autres dialectes de l'Europe je ne pense pas qu'aucun homme raisonnable puisse se refuser à croire qu'ils tirent tous leur origine de la Langue Latine (Journ. Sav., 1761, p. 620) (85).

Féraud, pour sa part, sans affirmation de princip, a quelques remarques comme celle-ci; à propos du verbe amar, — comment ne pas rapprocher des formes à peu près identiques et de même sens? — et de ses trois infinitifs: amar, aïmar et eïmar:

La 1re est latine et la plus ancienne (p. 31),

ou comme la suivante, dans laquelle il apprécie encore l'ancienneté d'une forme, d'après sa plus ou moins grande ressemblance avec la latine:

Plusieurs disent, récévés (sc. au lieu de récébi) etc, mais celui-ci est trop français; l'autre est plus provençal. L'italien dit, à la vérité, ricevere, mais l'espagnol; presque toujours plus conforme à notre langage, dit recibir, changeant en b le p du latin recipere (p. 41).

Il donne même, contrairement à ses habitudes, l'étymologie de castagno tiré du latin castanea (p. 56).

Nous l'avons même vu imposer une orthographe étymologique (86), contre l'usage du poète Gros, en formulant, sans paraître y toucher, le principe même de la linguistique romane:

Nous avons mis dans la fable corrigée fam, au lieu de fan, à cause de l'étymologie, tirée de toutes les langues méridionales; lat. fames; Fr. Faim, Ital. Fame; esp. Hambre; l'H mis à la place de l'F, come dans plusieurs mots espagnols (p. 69).

On est surpris de constater que notre provençaliste, si avare d'étymologies latines, pourtant souvent tentantes, aurait cédé — une seule fois — lui aussi à la celtomanie et en faveur du nom maître:

Mèstré, ce mot est de presque toutes les langues modernes: le gaulois écrivait maistre, qu'on prononçait et qu'on écrivait quelquefois mestre témoin mestre de camp; quartier mestre, etc. (p. 56).

Mais, bien que Court de Gebelin fasse figurer la racine MAG et son dérivé maître dans les mots d'origine celte (87), le contexte ne laisse pas de doute.

Le gaulois, pour Féraud, c'est l'ancien français. Se référant rarement au latin, il ne songe absolument pas à remonter au-delà de la conquête romaine.

Son sens des réalités concrètes et son intérêt plusieurs fois signalé pour les problèmes économiques le portent en revanche à s'occuper des emprunts. Ayant constaté les ressemblances assez grandes qui unissent languedocien et arlésien, il en a cherché la raison et trouvé une qui a bien de la vraisemblance:

Les anciens Comtes de Toulouse tenaient souvent et longtems leur cour à Beaucaire qui est fort près d'Arles, et qui n'est séparé que par le Rhône, de Tarascon, qui a le même dialecte qu'Arles. il n'est donc pas étonnant que ces deux peuples se soient mutuellement communiqués et les mots respectifs et la manière de les prononcer. Les différences d'ailleurs qui les distinguent ne seront venues que successivement et longtemps après (p. 81).

D'autre part, et sur un plan plus général, il est persuadé qu'après avoir beaucoup donné à l'italien et à l'espagnol, le provençal leur a aussi quelques obligations. On lit — avec un peu de surprise —, cette note à la fable III de Gros, qui avait écrit:

Tant fa, tant va, la cauvo es approuvado (88):

On dit ordinairement tan fa, tan ba, et cète expression nous vient de l'espagnol, qui mèt indifféremment le b pour le v (p. 70, note (a)).

On ne saurait se dissimuler qu'en fait, les lacunes de notre abbé, dans le domaine de l'histoire, — même celle des langues —, sont grandes.

Il ignore tout de la poésie des troubadours et, quand il parle de l'hiatus toujours admis dans les vers provençaux, il se réfère, tant bien que mal, à l'ancienne poésie française (89), sans mention et pour cause, de la provençale.

Il a même écrit en toute simplicité, à propos du Jardin deys Musos provençalos:

Les Auteurs étaient contemporains des Nostradamus et du célèbre Poète Goudelin (p. 111).

On voit qu'il donne au terme de contemporain un sens large et surtout que la notion de siècle littéraire demeure bien vague en son esprit.

Faut-il incriminer sa formation? Les Jésuites donnaient un enseignement aux buts essentiellement pratiques: ils voulaient former l'esprit et la volonté, et la science pure leur paraissait dangereuse, notamment les recherches historiques entreprises dans la seule intention de savoir le vrai. Ils apprenaient à leurs élèves ce qu'il fallait d'histoire, de mythologie pour interpréter des versions latines. A la connaissance du passé, dangereusement captivante, ils préférèrent nettement la géographie, utile à tous, militaires, politiques ou marchands. Le mérite de notre provençaliste, ce n'est certes pas dans ce qu'il a pu écrire de l'histoire et des origines de sa langue qu'il faut le chercher.

S'il a pratiqué sur une large échelle, le comparatisme linguistique, ce n'est point, du moins en premier lieu, pour y trouver la preuve de la filiation latine du provençal, de l'italien, du français et de l'espagnol, ni même de leur parenté.

## **2. — Féraud et la grammaire comparée.**

Que les Essais de grammaire provençale aient une destination, avant tout, pratique, Féraud l'a dit nettement. Il veut d'abord apprendre à ses compatriotes, qui se contentent de le parler, à écrire le provençal, selon des principes et des règles. Il considère, en effet, que:

Jamais tant de Provençaux ne se sont répandus dans les diverses Parties de l'Europe; et il en est de tous les états et de toutes les conditions (p. 2).

Par conséquent, le provençal:

peut encore aujourd'hui contribuer à faciliter et à étendre le commerce chez les Nations méridionales.

D'autre part, cette connaissance méthodique du provençal facilite aux Français du Midi, l'apprentissage des langues voisines, italienne et espagnole (90).

Féraud songe également aux étrangers (91), aux prêtres, aux officiers du Roi, qui, exerçant leurs fonctions ou leur ministère dans le Midi, ont besoin de savoir la langue du pays, à d'autres qui peuvent chercher à connaître un langage commode pour le commerce ou même sont susceptibles, de s'intéresser à la littérature méridionale: notre grammairien, non seulement a fait suivre son livre d'un recueil, de poésies provençales, mais encore il a songé à rééditer, dans sa graphie uniformisée, les principaux écrivains de sa province pour habituer ses compatriotes à écrire par principes et pour permettre aux autres, en améliorant leur pratique de la langue, d'apprécier un auteur comme Gros par exemple (92):

Ses Fables sont des chefs d'œuvre! Elles lui ont mérité le nom du Lafontaine provençal: mais elles ne peuvent être lues que par ceus, qui sachant le Provençal et le lisant sans principes y voient ce qui devrait y être et non pas ce qui y est en effet. Essayons de les rendre lisibles et par là admirables à ceus, qui quoique étrangers à notre idiome pourraient avoir acquis assez de connoissance du Provençal pour les lire avec plaisir (p. 61-68).

Ces préoccupations pratiques expliquent la forme même de la grammaire provençale, le fait que l'on y part toujours du français (93), dans l'intérêt et des Franchimands et des Méridionaux qui ne savent encore écrire que la langue nationale, et la composition et la rédaction du livre, véritable cours qui ménage une progression savante et par des répétitions nombreuses assure la connaissance des principes essentiels.

Mais, surtout, elles imposent et justifient l'attitude proprement scientifique de l'auteur. Il a assigné, en effet, à son œuvre des ambitions plus nobles que celles que nous venons de rappeler:

Nous portons nos vûes et nos espérances plus loin. Nous pensons que ces Essais fourniront des matériaux à une grammaire générale, du moins pour les Langues modernes, qui roule moins sur les étimologies, dont on a fait un grand abus, que sur la mécanique de ces Langues, sur leur raport et leurs diférences (p. 2).

C'est-à-dire qu'il conçoit une grammaire valable pour toutes les langues, les modernes, du moins, et en Europe, mais qui ne s'attache plus, comme celle de Port-Royal, ou de ses continuateurs, Duclos, Du Marsais... Domergue à la métaphysique du langage, qui ne recherche pas le soubassement, l'armature logique identique en tous les idiomes, mais bien leurs formes mêmes, cette mécanique dont le Président de Brosses avait cherché l'origine dans La nature humaine, dans la constitution des organes de la parole, comme dans les objets à nommer et dont l'abbé Pluche jugeait inutile de suivre les transformations à travers les âges.

Féraud partage, en somme, cette dernière opinion: il s'interdit toutes les recherches d'étymologie, ne prétend pas retracer la genèse du langage depuis l'apparition de l'homme sur la terre. Il n'a pas à mettre en rapport un son donné et une sensation, telle qualité, telle apparence d'un objet: il n'analyse pas la valeur expressive des voyelles, ne se demande pas laquelle marque la joie et laquelle la douleur. Il prend les formes comme elles se présentent pour le sujet parlant, ensemble apparemment arbitraire, puisque toutes les langues peuvent dire différemment la même chose. Et si Féraud compare un certain nombre d'entre elles, ce n'est pas avec l'arrière-pensée de montrer que l'une est plus belle, plus poétique, dépeint mieux la réalité, mais seulement pour noter les différences et les rapports qui les opposent et les unissent. Sa formule n'est pas tellement éloignée de celle de F. de Saussure. Pour lui aussi, les signes marquent, avant tout, des différences, ou ce qui revient au même des ressemblances, celles-ci permettant d'apercevoir celles-là.

Mais ce n'est pas à l'intérieur d'un système linguistique qu'il relève ces oppositions, mais entre plusieurs systèmes. Pour qu'une telle entreprise offre de l'intérêt, il faut évidemment que les langues se prêtent à cette comparaison, qu'elles soient proches les unes des autres, qu'il y ait, entre elles, de l'analogie. Etudier cette analogie, tel est le but principal de Féraud:

Le Plan de cète Esquisse est de traiter de l'Analogie du Provençal avec le Français, l'Italien, l'Espagnol, sur toutes les parties du Discours, l'Article, le Nom, le Pronom, le Verbe, l'Adverbe, la Préposition, la Conjonction. Sur tous ces points, chemin faisant, nous traiterons de l'ortografe, de la Prononciation, de la Prosodie (tout à fait ignorée), de la syntaxe, de la construction. qu'on ne doit pas confondre, de l'Analogie et de l'Etimologie (p. 3-4).

Il semble résulter de ce passage, que Féraud conserve également au terme, son ancienne signification, qui l'oppose à l'anomalie. Nous avons déjà cité la remarque où il juge *saber* plus analogue aux divers tems de ce verbe que *saupre* (94).

Les analogistes n'étaient-ils pas d'ailleurs, dès l'antiquité, ceux qui mettaient l'accent sur ce qu'il y a de systématique dans les langues? Mais Féraud enrichit cette vieille notion par sa méthode comparative. Il est bien l'héritier de plusieurs siècles de rapprochements plus ou moins bien justifiés entre les idiomes les plus divers. Il ne cherche pas à démontrer l'origine hébraïque ou celtique de toutes les langues. Il compare seulement celles qui ont manifestement les rapports les plus étroits entre leurs formes respectives, dans les éléments mécaniques qui les composent.

Que ces ressemblances frappantes s'expliquent par une communauté d'origine, qu'italien, espagnol, français dérivent du latin, que le provençal ait exercé une influence nette sur les autres idiomes modernes, qu'il leur ait fait à son tour des emprunts, Féraud en est intimement persuadé, et laisse parfois percer sa conviction. Mais ce sont là, à ses yeux, détails d'érudition, sans portée pratique, sans utilité.

Son propos est de faciliter la tâche de ceux qui veulent apprendre les langues néo-latines, particulièrement de ceux qui veulent, à partir du provençal, acquérir l'usage de l'italien et de l'espagnol, ou encore, à partir du français, celui des trois autres. Il faut donc leur montrer comment on passe d'une langue à l'autre, comment, à l'aide des clés qu'il fournit, on transforme aisément un idiome en son analogue, comment la diversité apparente des formes se ramène à l'observation de quelques équations fondamentales.

Ainsi s'explique la façon dont il énonce ces dernières. Quand il dit, par exemple, que:

on français, au commencement, au milieu et à la fin des mots, se change en *oun* en provençal: la honte, *ounto*; compter: *count*..., p. 9).

il ne songe pas, — évidemment —, à une transformation qui aurait eu lieu, historiquement. Le présent de l'indicatif sert à formuler une loi toujours valable, un rapport permanent et, par là même, une opération à laquelle se livre quiconque passe du français au provençal ou vice versa et analyse ce que les bilingues font d'ordinaire inconsciemment.

Il a ainsi établi un nombre de correspondances qui constituent, en réalité, une bonne démonstration de la commune origine latine des langues étudiées (95). Mais c'est un résultat atteint, de surcroît, et auquel il n'attache personnellement aucune importance.

De même, quand il étudie les divers dialectes, il prétend seulement établir les formules qui font passer de l'un à l'autre, qui permettent à un Marseillais de lire sans peine Goudelin, à un Toulousain d'apprécier Gros. Et il s'intéresse à la langue légèrement archaïque du Jardin deys Musos provençalos de 1666, pour fournir les quelques équivalences qui en facilitent la lecture et non pour remonter à un stade antérieur de l'évolution de La langue, pour suivre les changements apportés par le temps, pour retrouver un phonétisme et des tours plus proches de l'ancien provençal ou du latin.

La poursuite de ces buts pratiques l'a donc mené à des résultats dont l'intérêt théorique est indéniable et qu'il a tenté de dépasser.

A l'aide précisément de ces séries de correspondances, il a voulu définir la position du provençal par rapport aux autres langues néolatines, non pas, naturellement, sa position historique, mais le degré exact d'analogie qu'il peut offrir avec chacune d'elles. A ses yeux, c'est de l'espagnol, que se rapproche davantage la langue d'oc.

Les formules comme les suivantes reviennent souvent dans la Grammaire provençale:

Pour exprimer le son du C, que le T a quelquefois en français, on se sert du C, come font les Espagnols, qui sur ce point, come sur plusieurs aûtres, sîmpatisent avec nous bien plus que les Italiens (p. 15).

Leur n'est point d'usage en provençal, come il l'est en français et en italien. A la place on se sert du pluriel de soun, come en espagnol de sus, pluriel de suyo. En français, on dit, on a prié leurs frères: on dit en italien, han prega i loro fratelli; en provençal an prega séi frèro, come on dit en espagnol, los navios y sus mercancias: léi vèisseou é sèi marchandîzo (p. 24).

Plusieurs disent, récèvi, récèvés, etc., mais celui-ci est trop français; l'aûtre est plus provençal. L'italien dit, à la vérité ricevere, mais l'espagnol, presque toujours plus conforme à notre langage, dit recibir (p. 41) (96).

Ainsi, il pense donner un contenu positif au mot de génie, si souvent employé pour désigner, soit, tout simplement, une construction plus ou moins propre à une langue, soit, plus mystérieusement, un ensemble de qualités, qu'on se dispensait de définir plus clairement. Féraud, lui, commence par établir une sorte de typologie des langues, en groupant celles qui comme le provençal et l'espagnol possèdent des traits communs; il a même entrevu, semble-t-il, ce que pouvait être la phonologie. Du moins, il a bien compris que les sons valant par leur opposition, si l'un d'eux dans un dialecte est employé là où un autre parler en utilise un second, c'est l'ensemble du système phonique qui se trouve modifié. C'est le cas pour le marseillais et l'arlésien dont chacun semble avoir pris à tâche de prendre le contre-pied de l'aûtre (p. 60). Il s'est demandé si, cependant, certains phonèmes ne jouaient pas un rôle privilégié, s'ils ne sont pas les éléments autour desquels les autres se groupent. Mais il exprime assez malencontreusement ces idées en recourant aux vieilles formules et aux vertus dormitives: ainsi les Arlésiens auraient de l'antipathie pour l'i à la fin des mots (p. 61).

En s'attachant à un ordre de recherches apparemment plus modeste, que celles que menaient les métaphysiciens du langage, Féraud s'est, en fait, ouvert de nouvelles perspectives. Concevant le comparatisme, non comme un moyen d'investigation historique, une démonstration de l'origine, de la parenté et de la filiation des langues, mais comme le procédé qui permettait le mieux de dégager les traits essentiels d'une langue, ceux qu'elle partage avec d'autres, ceux qui lui sont particuliers, et d'en comprendre le mécanisme, le fonctionnement, il aborde certains problèmes de linguistique générale.



Il a clairement compris que les langues modernes correspondaient à un état de civilisation commun et par là, quelle que fût leur source historique, tendaient à une certaine uniformité: il a dit ainsi que l'emploi de l'article se retrouve dans les idiomes européens, latins comme germaniques (97). Il a également vu qu'un vocabulaire, en partie commun (98), se constituait.

En somme, Féraud a méthodiquement poursuivi, au cours de toute une vie de grammairien, les comparaisons auxquelles l'avait déjà habitué ses premiers travaux d'écolier, comme ses premiers essais de lexicographe. Sans cesse entraînés à des exercices de version ou de thème, les élèves apprenaient ainsi à mieux connaître, d'une connaissance qui demeurait le plus souvent pratique et à peine consciente, le génie des langues étudiées. Féraud, en spécialiste a continué à pratiquer cette méthode, d'autant plus qu'elle devenait un instrument d'enquête sur tous les parlars humains, sous l'influence du Président de Brosses, de Court de Gebelin et de ses disciples. Ce comparatisme linguistique (99), comme d'autres, s'est tourné de plus en plus vers les problèmes d'histoire. On a voulu retrouver avec la religion, le droit, la politique primitifs, la langue originelle de l'humanité. Fidèle à la doctrine de son ordre, Féraud a voulu mettre immédiatement la grammaire comparée au service de ses semblables et en particulier de ses compatriotes provençaux. Il ouvrait, en somme, une voie dans laquelle aller précisément pénétrer un linguiste généralement considéré comme le pionnier de la grammaire historique. Ramus Rask, dès 1809-1812, songe à écrire la grammaire des langues modernes, pour en mieux faire découvrir la structure et en faciliter l'étude (100). Il n'a guère donné, dans cet esprit, que sa grammaire espagnole. Il était évidemment doté de moyens beaucoup plus puissants que Féraud pour mener à bien une tâche dont Hjelmslev a dit les vastes dimensions (101).

Cela n'ôte pas le mérite de Féraud: il a sans doute, le premier, conçu une grammaire comparée des langues romanes, destinée à en faciliter l'apprentissage, en en dégagant les traits essentiels.

Si son œuvre n'a pas eu l'influence qu'elle eût dû exercer, la faute en est sans doute aux circonstances, à la maladie et au grand âge de Féraud, qui arrêtaient une carrière nouvelle du linguiste, à l'indifférence aussi et à l'avarice de ses compatriotes qui ne surent ni l'aider vivant, ni faire connaître et éditer son œuvre après sa mort. Mais plus encore à l'histoire: il avait rêvé de faire du provençal une véritable koinè de la Méditerranée commerçante et maritime. Et cette ambition n'avait rien de déraisonnable, au XVIIIe s. quand le grand port vivait à l'échelle mondiale, quand les négociants marseillais montraient, sur toutes les mers, leur audace et leur esprit d'entreprise. Et l'on peut penser que Féraud a évoqué dans la préface de sa Grammaire cette épopée phocéenne, à l'heure où la paix d'Amiens laissait renaître l'espoir de la prospérité. On sait comment le régime impérial plongea Marseille dans la plus noire misère. Aucun éditeur ne se trouva pour donner sa chance à la tentative de Féraud.

Le problème restait donc posé de savoir si un avenir s'ouvrait, au 19e s., au provençal comme langue, non pas littéraire (Féraud ne songe pas un instant qu'il puisse concurrencer, en ce domaine, le français) mais de communication, comme un moyen terme linguistique entre les parlars romans.

Mais on peut légitimement penser que depuis trop d'années, la langue du Roi était la seule écrite — et la Nation, sur ce point s'était révélée plus exigeante que le prince —, pour qu'on pût efficacement remonter le courant. Et quels éditeurs eussent soutenu l'entreprise? Les libraires marseillais imprimaient rarement des livres en provençal, dans la pensée sans doute qu'une œuvre en français pouvait atteindre toute la France et l'Europe, qu'au contraire, publier en langue d'oc, c'était restreindre dangereusement sa clientèle.

Féraud, comme Jésuite, avait connu la position incommode d'homme de juste milieu, pendant les époques d'esprit révolutionnaire. Il appartenait à un ordre qui s'intéressait au progrès des sciences. Lui-même appelait de tous ses vœux, au début de sa carrière, la diffusion des lumières. Il tâchait d'y contribuer avec son Dictionnaire universel, mais il rêvait d'une marche paisible et réglée, sous l'autorité de l'Eglise et de son Pasteur. Sa position n'avait pas été facile à tenir entre la rigueur, le conservatisme janséniste et l'ardeur désordonnée des philosophes.

Un tempérament méridional, le goût de la plaisanterie, un sens indéniable du comique, d'un comique un peu lourd avaient fait de lui un combattant obscur dans les grandes luttes du temps. En revanche, une conscience, une régularité exemplaires dans le travail lui permirent de donner à son siècle une véritable somme grammaticale et lexicographique. Il eut le tort d'adopter sur le problème de l'orthographe une position, théoriquement excellente, mais qui allait contre les tendances du siècle.

Au moins pouvait-il mettre au service de son provençal, une expérience de linguiste, sans rivale en Provence (l'exilé Domergue, s'il consentait à publier dans son Journal une pièce patoise à l'occasion, ne songeait pas à déployer ses talents de métaphysicien du langage sur un parler aussi humble). A en juger par l'accueil que firent à son travail un Jauffret, un Honnorat, on peut se demander si, mieux connue, elle aurait exercé beaucoup d'influence: c'était le sort de Féraud de n'avoir jamais raison, dans le sens de l'histoire. Il a analysé le provençal, il en fait la grammaire comparée, sur un plan qu'on peut bien dire synchronique à l'heure où tous se tournaient vers le passé, vers les voluptés romantiques de l'histoire et des résurrections. On pardonnera peut-être à un autre grammairien marseillais d'avoir tenté de dire ses mérites.



# APPENDICE I

## PROVENÇALISMES ET GASCONISMES

### RELEVES PAR FERAUD

ACCOUCHER. — Dans certaine province... on dit: cette Dame s'est accouchée au lieu de est accouchée.

BASTIDE. — l's se prononce — Nom qu'on donne en Provence aux maisons de plaisance, Acad. — le nom est surtout donné à Marseille et aux environs. Il y a beaucoup de cantons en Provence où il n'est pas en usage. A Arles on dit mas.

BEAUCOUP. —... non pas beaucoup de monde, de l'art, des gens comme on dit dans les provinces méridionales.

BLESSER. — En parlant d'une femme, se blesser, c'est accoucher avant terme. Elle garde le lit parce qu'elle s'est blessée — La reine tomba si rudement qu'elle se blessa et perdit son fruit d'Avrigni (1) (Achard dans son dict. donne le même sens à blessuro).

CENSAL. — s.m. — En provence et dans les Echelles du Levant, on le dit pour courtier Trévoux. Mais le mot n'est pas français (même indication dans Achard).

CHATOULLE. — s.f., mot barbare qu'on dit en Provence pour chatouillement. Je n'aime pas qu'on me fasse des chatouilles. Il faut dire, je n'aime pas qu'on me chatouille.

CHAUFFERETTE. — En Provence, on dit banquette, c'est un barbarisme.

COCAGNE. —... c'est cocagne de faire cela, pour dire, cela est agréable, est un provençalisme, un gasconisme.

COMMIS. — (après avoir donné le sens relevé du mot commis, il déclare qu'on pourrait le définir par aide) Nous avons même à Marseille un maître boulanger, qui, à la vérité, est aussi un marchand de blé qui apêlé sa boutique, magasin, son métier fabrique, et ses garçons commis.

CONSENTANT. —... En Provence, on dit en ce sens consent qui est un vrai barbarisme.

CONSULTE — Il n'y a pas plus de trente ans, dit M. Ménage, en 1672 (cela est déjà ancien) que l'on disait à Paris Consulte de médecins et consultation d'avocat. On ne dit plus que consultation.

COURTIER. — A Marseille, on apèle les courtiers censaux. L'origine de ce mot est au Levant. On commence à ne plus le dire aussi communément qu'autrefois.

COUVERT. —... couvert, enveloppe d'une lettre: je lui ai écrit sous le couvert de l'ambassadeur. — L'acad. ne met pas ce sens du mot couvert. A Marseille on dit sous le pli, style mercantile.

CROTTES. — Dans les provinces méridionales, on appelle crottes, les voûtes, les caves, les grottes. Le P. Gibrat ou son imprimeur a fait ce gasconisme (2). On voit (à la ste Baume) une crotte (grotte) où l'on prétend que Ste-Madeleine est morte.

DANGEREUX. — En Provence, on dit qu'un malade est dangereux pour dire qu'il est en danger de mourir. C'est un vrai barbarisme. Dangereux se dit du mal et non pas du malade.

DARSE. — A Marseille, on donnait le nom de darse à l'Arsenal où il y avait des bassins pour construire des galères et galiotes.

DATTE. — Reçu. En Provence, on fait datte masc. On dit ces dattes ne sont pas murs; voila de bons dattes; il faut dire de bonnes dattes; ces dattes ne sont mûres.

DEBIT. — Reçu. Quelques-uns, dans les provinces méridionales disent la débite pour le débit des marchandises. C'est un barbarisme.

DEVANT. — Remarquer qu'on doit dire aler, envoyer au-devant d'une personne, et non pas lui envoyer ou lui aler au devant, comme disent les Gascons et les Provençaux.

DIRE. — se dire pour dire est un gasconisme commun à toutes les Provinces méridionales. îl ne sait ce qu'il se dit pour ce qu'il dit. J'étais si troublé que je ne savais ce que je me disais.

DOUBLE. — Etre en double, ou, comme on dit en Provence, en deux doubles est une expression ou vieille ou basse et populaire. Patrocle se jette sur Nestor, qui, saisi de frayeur, sur son char magnifique, était tout en doubles Mme Dacier, Iliade.

SE DRESSER. — Pour se lever est un gasconisme. En Provence on dit: dressez-vous pour dire levez-vous; comme on dit restez droit, pour restez debout.

ECLAIRER. — Eclairer à Monsieur... En Provence, plusieurs disent faire lumière à. Faites lumière à Madame; faites-moi lumière. C'est un grossier provençalisme, un barbarisme d'expression. (On prête ce tour à la Visclède membre de l'Académie, en visite chez Fontenelle, et Fontenelle lui dit: Mon domestique ne vous entend pas, il ne sait pas le provençal.).

ECLATER.— En Provence, on dit éclater pour forcer, briser, ouvrir avec effraction. Eclater une maison, un cofre un tronc: c'est encore un barbarisme... Plusieurs disent éclater le rire.

ECOULEMENT. — En Provence, plusieurs font ce verbe (écouler) actif et lui donnent le sens de vider. Il a écoulé toute la bouteille. C'est un provençalisme, une locution provençale, habillée à la française.

ECOULURES. — s. f. pl. C'est un mot des provinces méridionales on dit haguatures. Gasc. corr.

**EGRATIGNER.** — Dans certaines provinces, le Peuple dit égratigner et dans d'autres gratigner.

**EMBRONCHER**, v. act. — Vieux mot Broncher. On disait aussi embronchier. Plus anciennement on avait dit embruncher maia dans un autre sens, pour dire couvrir de tuiles, et par extension, couvrir de quoi que ce soit.

Solier, dit Rabelais (c. à d. plancher d'en haut) emprunté de sapin. — De là par métaphore, on a dit embrunché puis embronché, pour chagrin, malcontent. La Monn. — Plusieurs le disent encore. C'est un mot de conversation. L'Acad. ne le met pas, ni Trev. ni le Rich. port. (A la vérité, c'est un mot qui est resté parfaitement usuel en Provence).

**EMPOISONNEMENT.** — Empoisonner le vin, pour dire puer le vin, est un barbarisme, un provençalisme.

**ENFANT.** —... pour garçon est un provençalisme. Il a deux enfans et trois filles. Ce barbarisme a occasionné, il n'y a pas longtemps un très grand procès, sur une substitution qui était en faveur du premier enfant. Il n'y avait que des filles du premier lit et un garçon du second. On jugea que le testateur, très provençal, avait entendu par le mot de premier enfant, le premier enfant male. (Féraud cite encore le mal d'enfant, accouchement, et faire l'enfant, accoucher provençalismes).

**ENFLE.** — Adj. enflé. C'est un barbarisme commun en Provence. Il est tout enfle.

**ESCALIER.** — [ Longue et inévitable remarque sur la confusion courante en Provence de escalier et de degré ].

**ESTOMAQUER.** — Quelques-uns l'emploient activement pour chagriner mortifier. Vous l'avez estomaqué. C'est un provençalisme.

**FAMILLE.** — Famille se dit aussi pour enfans... En Provence on dit en ce sens, avoir beaucoup de famille, mais c'est un barbarisme de phrase.

**FERRURE.** — En Provence, on dit ferrement; c'est un mot du pays et du patois.

**FOIRE.** — Se dit aussi du présent qu'on fait au temps de la foire. Donner la foire à (et non pas faire la foire) lui donner sa foire (la locution blâmée ici par Féraud est provençale).

**FREQUENTATION.** — Avoir une fréquentation une intrigue avec une fille ou une femme, me paraît un gasconisme (très usuel en Provence, mais plus encore le verbe que le nom).

**GARDE-ROBE.** — En Provence, et ailleurs, on dit garde-robe pour armoire. On le fait même masculin. Un garde-robe en bois de noyer.

**GAVOTE.** — L'origine de ce mot vient des Provinces méridionales où l'on appelle gavot, gavote, les montagnards de Provence et de Dauphiné, qui, pendant l'hiver quittent leurs montagnes pour chercher à vivre dans la ville.

**GERBIER.** — Tas de gerbe. Il est usité en plusieurs provinces.

Quelques-uns même disent gerberons, pour signifier petit gerbier (gerberon est provençal).

**GLAIRE.** — En Provence, on dit claire, c'est un barbarisme.

**GONFLE.** — Adj. En Provence, le grand nombre dit gonfle, enfle, trempe pour gonflé, enflé, trempé: je suis tout gonfle; elle est enfle à faire peur; il est arrivé tout trempé. Ce sont des barbarismes.

GRATINER. — V. act. égratigner. Il ne se dit guère que des chats, disait autrefois l'Acad. Elle l'a retranché dans les dernières éditions. C'est un provençalisme.

HUILE. — Dans les provinces méridionales, on fait huile masc. On dit du bon huile pour de bone huile.

HUITRE. — En Provence on fait Huître masc. de bons huîtres. Il faut dire de bones huîtres.

JEUNE. — Jeune homme, pour garçon Il est encore jeune homme, il n'est pas encore marié. C'est un vieux jeune homme, un jeune homme de cinquante ans. Il y a dans cette assemblée un jeune homme et trois hommes mariés: ce sont autant de gasconismes; (encore usuel en Provence).

LANGUIR. — En Provence, on dit se languir, pour dire s'ennuyer. Il est plus mauvais encore que le neutre languir.

LEVER. — Dans certaines provinces, on dit lever pour oter. Pourriez-vous lever cette tache? Levez votre chapeau.

LUMIERE. — (même remarque qu'à éclairer).

MESIDIFIER. — Mot employé par un avocat provençal. On dit mal-édifier.

MOINS. — (A moins que de). Un avocat provençal retranche le que et met la négative ne. A moins de ne fermer volontairement les gens à la lumière. C'est un provençalisme comme je crains de ne faire.

OS. — En avoir une qui tient à l'os: expression provençale: être vivement piqué ou fâché de quelque chose qui nous a déplu ou offensé. C'est un vrai barbarisme.

PAS & POINT. —... demandent l'article indéfini, ou comme s'expriment d'autres grammairiens, la prép. de sans article. Il n'a pas ou point de pain, de vin, de viande, d'argent, et non pas du pain, du vin de la viande, de l'argent, comme disent les Gascons (et surtout les Provençaux).

PECHE. — Dans les Provinces méridionales on fait assez volontier pêche masc. On dit: un gros pêche, un pêche excellent; c'est une grosse pêche, une pêche excellente qu'il faut dire.

PERIR. — Actif est un gasconisme (cite Desgrouais).

PINCETTES. — En Provence on dit mouchettes; en ce sens c'est un barbarisme. Ailleurs, on dit pinces qui ne vaut pas mieux.

PINSON. — Le mot provençal est quinson. Plusieurs en Provence le disent en français.

POLICE. — est un contrat entre négocians... Rem. Police est emprunté de l'Espagnol poliça qui signifie cédule. Ce sont les négocians de Marseille qui ont introduit ce mot dans le commerce.

PONANT. — s.m. l'Occident, le Couchant — A Marseille, on appèle ponantais les marins et les vaisseaux venus des ports de l'Océan.

PREMER. — Adv. et premier que, conjonction, sont des barbarismes. Il faut faire cela en premier, dites auparavant. Premier que je vienne. Dites avant que, etc... Ces locutions sont usitées dans les provinces méridionales. Elles étaient universellement admises autrefois.

**PROCCUREUR.** — Rem... L'auteur de la géographie moderne (le P. Gibrat) dit que la Provence est un pays d'Etats dont l'assemblée n'est aujourd'hui composée que d'un certain nombre de Procureurs, qui ont l'Archevêque pour Président.

C'est donner une bien petite idée de cette Assemblée. Il devait du moins dire d'un certain nombre de Procureurs du Pays: c'est leur titre et Procureur s'entend dans le 1er sens. (le 1er sens donné: celui qui a procuration de quelqu'un, qui a pouvoir d'agir en son nom).

**PROFITER.** — En certaines provinces, on fait profiter actif, on lui fait régir l'accusatif. Il faut profiter cette viande, ces fruits, puisqu'on les a achetés. C'est un vrai gasconisme.

**PROMENER.** — ...v. rec. se promener, c'est son usage le plus ordinaire. Allons nous promener au cours et non pas promener sur le cours, comme on dit en Provence, ce sont deux gasconismes en quatre mots.

**QUITER.** — Pour laisser est un gasconisme: j'ai quitté ma clef sur la cheminée. Desgr. (usuel aussi en Provence).

**R.** — (Notice sur la prononciation de R.) Un avis important à doner aux habitans des provinces méridionales, c'est que l'r est une consone linguale, et non pas gutturale, et lors même qu'elle a le son le plus rude et le plus fort, elle se prononce avec la langue et non pas du gosier. C'est à quoi les Provençaux en particulier et plus particulièrement les Marseillais doivent faire attention. La dureté de leur accent vient en grande partie de là: il tient beaucoup de la prononciation arabe.

**RESTE.** — Jeux de reste pour jeux de hasard, est un gasconisme comun à toutes les provinces méridionales.

**RESTER.** — Les Normans disent rester pour demeurer; les Gascons le disent aussi dans ce sens, et même pour loger. Où restez-vous? Je reste à telle rue, chez M. Un Tel, etc... Gasc. corr. Rester pour tarder, et ne pas rester de pour ne pas laisser de faire, sont des provençalismes. Vous avez bien resté. Si vous restez plus longtemps de le faire, vous n'y serez plus à temps. Je ne resterai pas de le faire, ou que de le faire, etc...

**SARMENT.** — On doit dire un fagot de sarments, et non pas dire, en ce sens, un sarment, et encore moins un serment, comme on le dit dans les provinces méridionales.

**SAUCISSE, saucisson.** Un auteur qui est apparemment provençal, dans une lettre insérée dans les Affiches de Province, écrit saucissot, comme on dit en Provence, et dans d'autres provinces méridionales: c'est un gasconisme. On dit saucisson.

**SEMAINIER, celui, celle qui est de semaine..** Dans les provinces méridionales, on dit semanier: c'est que dans l'idiome du pays, la semaine s'apèle semane.

**SEMBLER, actif pour ressembler, est un gasconisme: il semble son père come deux gouttes d'eau.**

**SENTIR...** fournit à plusieurs gasconismes: sentir mal pour sentir mauvais; sentir gré pour savoir gré; je ne puis me sentir dans cette maison, pour dire: je m'y déplais; je ne puis sentir cet homme, c.-à-dire le voir, le souffrir.

**SOUFFLER.** — En Provence, l'on dit ne pas souffler un mot, n'en souffler pas une. C'est du Provençal habillé en Français.

**SOUFRANT.** — Rem. Ce qui est un barbarisme bien décidé, c'est d'appliquer l'adjectif souffrant aux maux et aux douleurs: c'est un mal bien souffrant, une douleur bien souffrante. Ce barbarisme est commun dans les Provinces méridionales.

**TALONER**, v. neut. — Se moquer, ne pas parler sérieusement, est un gasconisme aussi bien que talonade (voir talouna, dans Mistral).

**TANT.** — (Même remarque que pour beaucoup)... tant de belles actions d'argent, et non pas des belles actions, de l'argent etc., comme disent les Gascons.

**TARENTULE** est aussi bien le nom qu'on donne à un petit lézard qu'on apèle en Provence tarente.

**TERRIBLE.** — (Après des exemples comme un terrible faiseur de vers, c'est un terrible homme). En Provence, on dit vous êtes terrible (et il renvoie au mot fureur; mais à fureur on ne trouve rien d'utile; à furieux, toutefois, il donne le sens d'énorme, excessif qui correspond à cet emploi de terrible).

**TETE.** — Cela m'a pâssé de tête c. à d. je l'ai oublié; barbarisme d'expression fort commun en Provence.

**TIRER.** — En Provence, on dit il tire, pour il tient de son père, de sa mère, etc...

**TOMBER.** — Tomber actif est un gasconisme. J'ai tombé mon livre, mon éventail, etc... Il faut dire j'ai laissé tomber.

**TOURNOIEMENT.** — Les Gascons disent tournement de tête, c'est un barbarisme (sens de vertige).

**TREMPE** pour trempé est un barbarisme provençal.

**TRIAILLE.** — Rebut de ce qu'on a choisi, tiré, c'est un gasconisme. Cartes de triaille, de la triaille de café (le mot avec cette définition est dans Mistral).

**TRINQUER.** — En Provence, on dit se trinquer, être trinquée pour se parer, être parée.

**TROP**, adv. — Trop de pain, de vin, et non pas, comme on dit dans les Provinces méridionales, trop du pain, de la viande, de l'avidité, de la prudence.

**TUILE** — (le signale comme masculin dans les Provinces méridionales) on le trouve avec ce genre dans une édition contrefaite des Révolutions romaines. Des corbeaux qui se bataient, firent tomber un tuile à ses piés. Le contre-facteur était apparemment provençal.

**VENIR.** — Un missionnaire a employé venir pour devenir. Ses occupations vinrent enfin si grandes et si continuelles que, etc... Dire devinrent (c'est un provençalisme; Féraud ne le signale pas comme tel, mais à l'article revenir, il a dit: Revenir pour redevenir est un gasconisme. Il est revenu malade. Desgr).

**VERDIER.** — Oiseau de la grosseur d'un moineau et dont le plumage est verd.

En certaines provinces, on dit quinson, verdon pour pinson et verdier. C'est fort mal parler (il s'agit sans conteste de la Provence, quinson et verdoun étant deux mots provençaux).

**VERTU.** — (dans une Rem. il note que l'abbé Du Bos apèle la vertu les talens des artistes parce qu'on apèle virtuoses les talens distingués). Le peuple le dit aussi dans les provinces méridionales. Cette femme, cette fille a beaucoup de vertus c'est à dire elle sait travailler à toutes sortes d'ouvrages



On dit aussi qu'elle a de belles mains. Ces manières de parler qui ne sont pas françaises occasionnent souvent des équivoques assez plaisantes.

VETURIN. — s. m. voiturier. Ce mot est provençal d'origine italienne. Le Dict. de Trev. le met sans le blâmer. l'Acad. ne le met pas (explication reproduite à voiturin, sous voiture).

Dans la Gramaire provençale, on trouve évidemment beaucoup moins de provençalismes corrigés que dans le Dictionnaire critique ou dans le Dictionnaire grammatical. On relève cependant:

A -: Dans la langue Espagnole, et quelquefois aussi dans l'Italienne, cète première voyèle ne sert souvent que de particule explétive, qui done plus de force au mot; sans rien ajouter au sens; acampamento, acantonar;... c'est ainai qu'on dit en provençal, acouménça pour couménça; ce que plusieurs provençaus disent même en français acomencer! et ainsi atrouba, alassa... (p. 6).

EN: En Arles (c'est ainsi qu'on s'exprime dans le pays) (p. 7). En fait Féraud écrit, dans sa Gramaire, en Arles, p. 15, mais à Arles, p. 18, 31, 52.

ETRE: Plusieurs provençaus disent, même en français, je suis été, nous somes été (p. 29, Rem. 2e).

SE... dans les verbes réciproques on emploie en provençal le nom de la 3e persone, au lieu de celui de la 1re persone au pluriel. Les Italiens le pratiquent de même. Ils disent si vedremo et nous disons si vèizen: et les Provençaus illitérés transportent en français cet idiotisme provençal; ils disent nous se verrons; nous se somes rencontrés; au lieu de nous nous verrons; nous nous sommes rencontrés (p. 24-25).

Le gasconisme, on le voit, gagne beaucoup en dignité à entrer ainsi dans la grammaire comparée.

# APPENDICE II

## POESIES PROVENÇALES (DE FERAUD?)

(MS. 14 9 (48033) MARSEILLE)

Un Réligiou de bouen renoun  
Que li disien Macan per soun surnoun,  
Bouen Réligiou; maï ben pauré préchairé  
Dins un pichot endré dounavo dé sermoun  
Qué noun valien é noun coustavon gaïré  
Lou Poplé n'éra pa counten  
E parlavo dei grossei den  
Lou Péro va sachét, é li diguét: m'estouni  
Qué siegués pas counten dei sermoun que vou douni  
Certo, sia de drole de cor,  
E resouna coumo de fémo  
Per dés fouitas éscus, qué soun pas d'or  
E per un tan peouré carémo  
Pué poudé dounq' avé qué dé Païré Macan  
Vo ben de marri massacan.

## Fablo Prouvensalo

Un gros Ratoun, é qu'éro un béou brou de jouvén  
E qué pertou cercavo dé mangeâio,  
Din la cousino, din lou fén  
Din leis Armari, din la païo;  
E quan trovavo quaouquarén,  
Li dounavo lou bouentoustén;  
Trouvet uno castâgno, é ben grosso, é ben bélo.  
Ah! diguét, ti metrai dedin moun éscarcélo  
Senso marcandégia, ti doun' un coou de dén.  
Pouaï, pouaï! qué marri gous, digué lou paouré Diablé  
Castâgno, tu m'as bén trounpa:  
Sé mi és béou; n'és qué per m'atrapa.  
O lou cas és bén admirablé.  
Ensin, disié counpairé Barnabéou,  
La Fémo és coumo la castâgno  
Din lou défouéro tout es béou:  
Mai, din lou dintré és la magâgno (1).

# NOTES

## 1<sup>re</sup> PARTIE – Chapitre 1

(1) Reg. paroissial de Saint Laurent (Arch. B.-d.-R., n° 929: années 1721-33, f° 122).

(2) Beaumont est encore le nom d'une banlieue de Marseille. Féraud — d'origine alpine d'après les anthroponymistes — est peut-être le patronyme le plus largement répandu à Marseille, à cette date (la ville ayant toujours été le principal centre d'émigration des gavots): ce qui complique parfois les recherches: le 12 avril 1725, par ex, naît un Joseph François Féraud (Reg. paroissial de Saint Martin, Arch. B.-d.-R., n° 433); La même année que le nôtre meurt aussi un Jean François, capitaine marin (sans doute le correspondant de l'abbé Barthélémy) et un Jacques François (Table des décès, année 1807, Arch. B.-d.-R., n° 960, enregistrés sous les n° 4 et 65). Même résonance provençale dans les noms des deux grand-mères: Magdeleine Vanme et Venture Henrigue et des témoins: Joseph Dejean, Barthélémy Camoin, Jean Jobily, Nicolas Poilroux, Henri Artigue.

(3) Reg. paroiss. des Accoules, année 1721 (Arch. B.-d.-R., n° 730).

(4) Elle reprit, on le sait, en avril 1722.

(5) Reg. Paroiss. des Accoules, Arch. B.-d.-R, n. 732, f° 14 r°.

(6) Reg. paroiss. de Saint Laurent Arch. B.-d.-R., n° 929. Ensevelie sous le nom de Claire Venture: mêmes modifications du nom de la grand-mère et marraine:

Venture Henrigue dans l'acte de mariage et Victoire Henry dans celui de baptême; ceci expliquant cela.

(7) C'est là que les prêtres vont prendre le corps de Claire Venture (ou Victoire).

(8) Claire Marie fut prise au Cheval Blanc , le 17 août 1730 (Reg. paroiss. de Saint Laurent f° 41 r° de l'année). C'est une auberge tenue par Esprit Montagnard (dont on retrouve le nom dans un acte de mariage: Reg. de St-Laurent, f° 98 v° de l'année 1724 où il est dit résident en cette ville de Marseille, quartier Saint Jean tenant pour le présent le cabaret à l'enseigne du Cheval Blanc dans notre paroisse), mais que ne connaissent ni A. Fabre, ni Bouyala d'Arnaud (ils citent seulement une auberge de ce nom dans les quartiers détruits par le percement de la rue de la République).

(9) Reg. paroiss. de St-Laurent f° 9r°.

(10) Reg. paroiss. de St-Laurent, f° 41 r°.

(11) Reg. paroiss. de St-Laurent, f° 28 v°.

(12) Reg. paroiss. de St-Laurent, f° 5 r°.

(13) Reg. paroiss. de St-Laurent, f° 27 r°.

(14) Reg. paroiss. de St-Laurent, Arch. B.-d.-R., n° 930, p. 11 de l'année.

(15) Cf ROSTAN, note c., p. 45 et acte de baptême de la dernière née: Madalagne Marie Feraud fille du sieur François maître chirurgien juré. A-t-il servi, un temps, dans la marine? Cela expliquerait son absence lors de la naissance de quatre de ses enfants.

(16) La simple lecture des registres paroissiaux donne l'impression d'une très forte proportion d'illettrés. Lorsque le curé Olive plaida contre ses paroissiens de Saint Ferréol, pour avoir le droit d'assister aux conseils de fabrique, un avis arbitral déclara: Le curé de Saint Laurent assiste aux assemblées de fabrique non en vertu d'aucun statut, d'aucun Arrêt... mais parce que la plupart de ses Paroissiens étant des pêcheurs illettrés, ils ont trouvé bon de l'y admettre... (Avis arbitral dans l'affaire du Curé de la Paroisse Saint Ferréol... Aix, André Adibert, 1778, p. 10, B.U. Aix, Factums 10454/2).

(17) On la lit dans les actes de naissance de Victoire Catherine, Jacques Etienne et Madeleine Marie.

(18) Cf. les trois actes de naissance cités ci-dessus.

(19) Tradition qui se maintint jusqu'à la dernière guerre et qu'on aurait tenté de reprendre, dans cette église, toujours spécialement consacrée aux gens de mer.

(Cf. BOUYALA d'ARNAUD André, Evocation du vieux Marseille, Les Editions de Minuit, (1959), p. 68).

(20) Sur l'ensemble de ces querelles, cf. ARDOIN (abbé Paul), La Bulle Unigenitus dans les diocèses d'Aix, Arles, Marseille, Digne, Toulon, 2 vol., th. Aix 1936, Imprimerie Saint Lazare, Marseille. Sur la paroisse des Accoules, cf. t. I p. 55, 61, 83, 96. Sur le successeur d'Arnaud, cf. Ite partie, chap. I, § 2.

(21) Les faits ont été souvent rapportés et diversement commentés. Cf. ARDOIN, th. c., t. II, pp. 39-67. On a le point de vue des Jésuites dans MECHIN, Annales du Collège royal Bourbon d'Aix, 3 vol. et une table, Marseille, Imprimerie marseillaise, 1890-93, t. II, p. 238 sqq.

L'affaire suscita une émotion et un intérêt dont on a peine à se faire une idée. Tous les correspondants du président Thomassin de Mazaugues essaient de lui arracher des renseignements. Le plus curieux est Caumont, ms. Nîmes 152, f<sup>o</sup>s 48, 54, 56, 60, 66, etc.; le plus inquiet, le P. Panel, les Jésuites d'Avignon étant laissés sans nouvelles par leurs confrères d'Aix (ms. Nîmes 153, f<sup>o</sup>s 234, 245 v<sup>o</sup>, 267).

(22) ARDOIN, th. c., t. II, pp. 159-160.

(23) L. ARNETTE de la CHARLONNY, Essai sur l'enseignement primaire en Provence du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la loi Guizot, Imprimerie universitaire E. Fourcine, Aix 1940, P. 30.

(24) Un collège d'Oratoriens au XVIII<sup>e</sup> s., R. H. E. F., XXXV, pp. 207-219.

(25) Le Parlement arrêta la liste de ceux qui auraient droit à une pension, le mardi 7 juin 1763 (Reg. délibér., Arch. dépt. dépôt d'Aix B.3676) (arrêt reproduit in MECHIN, o.c., t. III, pp. 187-189). Il ordonnait de dresser cette liste avec les noms, prénoms, âge, qualité et domicile, pension et revenus des intéressés, de l'imprimer, de la publier et de l'afficher. Cette liste imprimée se trouve au Musée Arbaud, doss. 328, Jésuites: Etat général des ci-devant soy-disant Jésuites de Provence divisés en 5 classes. Mechin l'a partiellement reproduite (pour les prêtres et écoliers du collège d'Aix) (t. III, pp. 189-192). Il y a 42 noms dans la première classe, celle des Jésuites qui ont satisfait aux obligations imposées par le Parlement, et 2 dans la 4<sup>e</sup> qui comprend les réfractaires, probablement ceux qui avaient les moyens de se passer de la pension.

(26) Certaines rentes sont si faibles que le Parlement n'en tient pas compte, par ex., celle de cet écolier aixois qui a 2 actions de la Tontine (= 36 livres annuelles) (cf. MECHIN, o.c., t. III, p. 189).

(27) Reg. délibér., Arch. dépt. B.-d.-R., dépôt d'Aix B.3676, juin 1762. Sur la pauvreté de l'Ordre, cf. un chap. malveillant, mais intelligent, de I. de RECALDE, Hist. int. de la Cie de J., t. I, Paris, Lib. moderne, 1922, pp. 209-239.

(28) ROSTAN, not c., p. 46.

(29) Cf. — outre la Ratio discendi et docendi du P. JOUVENCY (édit. de 1725, Paris, Barbou) — CHARMOT, La pédagogie des Jésuites, Paris, Edit. Spes, 1943; SCHIMBERG, L'Education morale dans les collèges de la Compagnie de Jésus en France sous rancien régime, Paris, Champion, 1913; DAINVILLE, F. de, Les Jésuites et l'éducation de la société française: La géographie des humanistes, th. Montpellier, Paris, Beauchesne 1940; La naissance de l'humanisme moderne, th. compl., Paris, Beauchesne, 1940.

(30) Le goût de Voltaire, th. Paris, Garnier, s.d.

(31) Réplique à l'enseignement donné à cette fin dans les académies protestantes.

(32) Cf. par ex. DESAUTELS, Les mémoires de Trévoux et le mouvement des idées a XVIIIe s., Bibl. Inst. histor. S.J. 1956.

(33) SOULLIER, Les Jés. à Marseille, p. 163.

(34) A Marseille, on s'est toujours préoccupé d'apprendre les langues du Moyen Orient: il y a toujours eu des enfants des langues . Les Jésuites disparus, l'Académie de Marseille mettant au concours de 1783, un Plan d'éducation propre à la ville de Marseille , précise: ... l'étude des langues vivantes, surtout de celles des peuples avec qui Marseille a et peut avoir à l'avenir les relations les plus suivies et les plus intéressantes, doit entrer dans le plan d'éducation qu'on désire... (DELANDINE, Couronnes académiques..., Paris, Cuchet, 1787, t II, pp. 13-14).

(35) CARTIER Edouard, Vie de Mr de Ripert de Monclar, ms. Avignon 1824, pp. 144-145.

(36) Cf. BALDENSBERGER, Etudes d'histoire littéraire, Paris, Droz, 1939 (4 série: Le XVIIe siècle français et les langues étrangères), pp. 29-69.

(37) On avait observé, en effet, que parvenus à proximité des vaisseaux français, les officiers anglais avaient un grand avantage, comprenant ce qui s'ordonnait à leur bord, tandis que les Français n'entendaient rien aux ordres donnés en anglais. D'où la décision royale instituant des cours de langue anglaise pour ses Officiers à Brest, Toulon et Rochefort. (Cf. Courrier d'Avignon, année 1757, p. 262).

(38) Dans l'autre grande cité commerciale de la province , même intérêt pour les langues vivantes d'après GUITTON Georges, Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV. Activités. Luites. Suppression. 1640-1768, Procure, Lyon, [1953], p. 53: dès 1658, Louis XIV y était harangué en 12 langues différentes.

(39) Cf. notre th. sur La voie pronomiale en anc. et moyen franç., Gap, Louis-Jean, 1962, Introd., chap. I.

(40) Ainsi ce P. Claude La Colombière qu'étudie le P. Guitton, o.c., p. 54 sq.

(41) Par ex. pour les effets de sens de la voix pronomiale (c. notre th., p. 61-62).

(42) Cf. GUITTON, o.c., p. 150-154.

(43) Ms. Avignon 565 (239 p.). Les conseils pédagogiques sont donnés, sous les titres: Avis salutaire / Méthode pour enseigner / Conduite d'un regent / Avenione (p. 139-162 du rédacteur, f° 87 sqq.), puis: Conduite pour un regent (p. 163 sqq.) et enfin: Methode / pour enseigner chretienement la jeunesse (p. 182 sqq.), en français.

(44) Cf. ms. Aix 150 (cours de rhétorique du P. Porée) et surtout Marseille, très riche en documents de cet ordre (ms. 807-8; 1032; 1033; 2711). On pourra comparer avec les cours, très nombreux, des Oratoriens.

(45) Jouvency a écrit une Ratio docendi et discendi, parce que le régent s'instruit en même temps qu'il instruit les autres.

(46) Les élèves ont en main le nouveau rudiment latin de Lyon (ms. c., p. 198).

(47) Ibid. C'est nous qui soulignons.

(48) Sans faire attention à l'orthographe. (ms. c., p. 199).

(49) Ms. Marseille 1046: Poetica ars a RP. Antonio Valoris, Jesuita mihi Carolo Ricard Rhetori Novensi, dictata in Avenionensi collegio et ms. 1047: Rhetorica Caroli Ricard, Novensis rhetoricae Auditoris studiosi, Avenione.

(50) Le bon Père devait prononcer — ct — à la méridionale.

(51) Ms. 1046, f° non numéroté entre le 6 et le 7, r°.

(52) Ms. c., f° non numéroté entre le 6 et le 7, v°.

(53) Ms. c., f° 31 et 32. Ces rébus justifient les accusations portées contre l'Ordre de mépriser les autres communautés religieuses. Féraud reprendra ces plaisanteries traditionnelles contre moines et abbés. Les écoliers étaient entraînés à rédiger devises et emblèmes qui illustraient les fêtes de la Compagnie.

(54) Ms. c., ff. 71-111 r°. Notons pour l'histoire du goût que si la rhétorique donne les préceptes et les divisions classiques, la poétique renferme encore les définitions et les règles des poèmes à forme fixe: virelai, chant royal, un siècle et demi après la condamnation de Du Bellay. Aussi n'est-on pas surpris d'y trouver des vers de Colletet et de Ménétrier (f° 19 v°).

Cependant les poètes classiques commencent à mériter leur nom: Boilaud (sic) est souvent utilisé pour les définitions et les préceptes. Après lui, Racine fournit le plus grand nombre de citations. Molière — en s'y attendait — apparaît beaucoup moins souvent. (Un passage du Misanthrope: Non je ne puis souffrir cette lâche méthode..., dans le recueil qui clot la Rhétorique, f° 127).



La Fontaine fournit seulement une fable (La besace, *ibid.*).

(55) *Praxis*, p. 225.

(56) Cf. la pièce sur sa pauvre tabatière et les vers que le P. Porée lui demanda en faveur d'un infirme.

(57) Pour le collège de Marseille, nous avons un témoignage de l'importance accordée à la littérature française légèrement postérieur au passage de l'élève Féraud dans l'établissement et antérieur à sa venue comme professeur. En 1742, pour un exercice public, les élèves de troisième annoncent qu'ils expliqueront un certain nombre de textes latins et que ... pour rendre l'explication de ces auteurs moins sèche et moins insipide, ils l'accompagneront de quelques notes choisies, et qu'ils feront remarquer la manière dont nos meilleurs poètes français ont traduit ou imité les plus beaux endroits. (SOULLIER, *o. c.*, p. 162).

(58) SCHIMBERG (*L'Éducat. mor.*, pp. 372-376 et 388-89) cite un certain nombre de tragédies et de comédies représentées dans les collèges de la Compagnie. Pour le collège d'Aix, cf. MECHIN, *o. c.*, t. 111, p. 76, 112, 114, 125, 128, 147-49, 157, 158, 163, 173, 440, 442, 445-47, 466. Pour Marseille, cf. SOULLIER, *o. c.*, p. 160-61.

(59) Année 1731, p. 208.

(60) Année 1732, p. 79.

(61) Année 1733, p. 154.

(62) Marseille, Vve Brebion, 1740 (BM. Marseille, n° 45.721).

(63) SOULLIER, *o. c.*, p. 160.

(64) C'est-à-dire un certain idéal d'élégance fleurie, une unité de ton soutenue même dans les passages qu'on veut sublimes. La pièce (SOULLIER, p. 161) fut jouée plusieurs fois. Ce qui encouragea sans doute l'auteur à la publier et sous son nom.

(65) Cf. SCHIMBERG, *Éducation morale...*, p. 375. Tragédie conservée par 2 mss. (Avignon 5412, f° 149 sq., dont on utilise ici la pagination et Carpentras, 1006) et imprimée en 1764 (Paris, Lib. Associés).

(66) Sc. De Charles Ier.

(67) Let. 26 déc. 1794 (Bibl. Mantoue, cart. Bettinelli, arm. 1). Bettinelli fit ce voyage en 1758. Le P. de Régis est inconnu de Sommervogel et des historiens du collèges de la Province de Lyon. Sa pièce, en provençal, est conservée au M. Calvet (Testament de l'Avare, Coumediou, ms. 2708: cf. f° 67 v°: pretende doun en cas de resurectioun rintra dedin mei ben par substitutioun; ague doun la bounta de mettre aquelou clauson).

(68) ROSTAN, not. c., p. 45.

(69) Il est formé et il se forme tous les jours dans notre collège un grand nombre de bons sujets pour l'état ecclésiastique, affirme alors Mgr de Belsunce (SOULLIER, o. c., p. 158).

(70) Sur ces deux institutions des collèges de Jésuites, cf. SCHIMBERG, o. c., pp. 199-204 et 331-32. On trouvera d'autre part dans Soullier, en append., le nom des supérieurs et des recteurs marseillais du temps, mais ce ne sont plus, pour nous, que des noms. Il en est de même pour les professeurs à l'exception de Marion et Pézenas.

(71) Le fait est depuis longtemps admis en ce qui concerne le début du siècle et les milieux populaires (cf. par ex. A. MONOD, De Pascal à Chateaubriand, th. Paris, Alcan, 1916, pp. 214-215). On trouvera des indications plus précises et surtout une méthode d'enquête plus rigoureuse dans G. LE BRAS, Introduction à l'hist. de la pratique religieuse en France, B H E, Paris, 1942, et Etudes de sociologie relig., t. I, Sociologie de la prat. relig. dans les campagnes fr., P U F, Paris, 1955 (cf. aussi BOULARD, Premiers itinéraires en sociologie relig., Editions ouvrières, Paris, 1954, chap. III).

(72) C'est un poème (Recueilli dans la maison paternelle), sans doute écrit postérieurement aux événements mêmes qui lui fournirent l'occasion de revenir sur ses souvenirs de jeunesse, en exil.

(73) Le mot sent son époque. Dans l'édit. de 1728 du Richelet, l'ex. donné: Chacun aime son semblable, ne permet pas de penser que le pluriel puisse désigner l'ensemble des hommes, emploi qu'on relève seulement dans la 5e édition du Dict. de l'Acad.

(74) Ms. Marseille 1078, (ancien 48.710), f° 86, p. 9.

(75) Nous pensons à l'auteur trop souvent méconnu de la Captivité de Saint Malc.

(76) Ce ton pré-lamartinien surprend moins, si l'on songe que ces vers sont écrits à la fin du siècle, après l'œuvre élégiaque des poètes dont Lamartine fut l'héritier.

Et n'a-t-on pas déjà découvert une douceur comparable à celle des Méditations ou de Jocelyn, chez des écrivains religieux comme Bertaut?

(77) Cf. Ce qui est dit, chap. IV, § 3, du Nouveau combat spirituel édité par Féraud.

(78) (Le terme d'humanisme chrétien n'a pas à être expliqué après les travaux du P. Brémond). Une gloire étrangère au monde et tout entière renfermée au sein de la Compagnie. Cf. Petite Encyclopédie, s. v. Immortalité: Il est deux sortes d'Immortalité L'une, c'est la vie que la réputation et la célébrité donnent à un homme après sa mort dans le souvenir des autres hommes. C'est cette passion d'Immortalité souvent utile, souvent funeste, qui fait faire beaucoup de sottises et quelques belles actions .

(79) Outre les vers cités ci-dessus, cf. Petite Encyclopédie, art. Amitié.

(80) Ms. Avignon 565, p. 149.

(81) Au point même de faire le service des irréguliers . (ms, Avignon, M.C., 565, p. 151).

(82) Ms. c., pp. 153-54.

(83) Ms. c., p. 159.

(84) Ms. c., p. 153.

(85) Not. c., p. 46. C'était l'Age normal et qui, d'ordinaire, amenait le futur Jésuite à prononcer les quatre vœux à 33 ans, comme le fera Féraud.

(86) S. Droz (Recherches historiques sur la ville de Besançon. Collège. 1e époque Les Jésuites, Besançon, ch. Marion, 1868), cite seulement les maîtres francs-comtois!

(87) Préf. du Dict. critique (1788, t. II, p. viij), où il note la prononciation franc-comtoise et bourguignonne des finales en -âtion.

(88) In MECHIN, Ann. Collège Bourbon Aix.

(89) Malheureusement, Mechin ne donne aucun extrait ou résumé de ces deux pièces, dont nous n'avons pu trouver trace par ailleurs.

(90) Un bon élève des Jésuites avait appris suffisamment de rhétorique et de poétique pour traiter sous forme oratoire ou dramatique ces sujets qui n'ont rien d'original.

(91) On pourrait tirer argument de son titre: régent de la rhétorique en 1749; en 1750, régent de rhétorique .

(92) A Marseille, chez Jean Mossy.

(93) Relation des réjouissances publiques faites dans la ville d'Avignon pour le rétablissement de la santé du roy tres-chretien le 11 et 12 octobre 1742 (Avignon, ms. 2.349: Rec. de pièces concernant Avignon, F. Réjouissances, p. 752 du recueil).

(94) Relation des réjouissances faites par la ville d'Avignon pour célébrer la Naissance de Monseigneur le Duc de Bourpogne, Petit-fils de Louis XV dit le Bien-Aimé Roi de France et de Navarre les 24, 25 et 26 octobre 1751... par François Morenas, Historiographe de la Ville A Avignon, chez François Joseph Domergue... 1751. Elle est conservée à plusieurs exemplaires dans les bibl. du Comtat: Avignon, ms. 2349, n° 21 et 43, et ms. 2335 (rec, Massilian p. 618, n° 44), Carpentras 16.583 b (51).

(95) On excusera, nous l'espérons, la longue citation qui suit; ces fêtes provinciales ne méritent-elles pas d'être étudiées comme celles de cour dont elles sont l'écho et le pâle reflet? Elles jouent leur rôle politique, en faisant participer les provinciaux au culte royal. Elles forment le goût en donnant des spectacles qui se veulent sublimes et pompeux. Ici, on le verra, le faste du baroque jésuite se marie au charme rococo des décorations champêtres.

(96) L'ordre corinthien était le plus proche du style jésuite et, comme l'inscription en harmonie avec le ton du recueil.

(97) Recueil / de poésies / sur / la naissance de Monseigneur / le duc de Bourgogne / dédié / à son excellence / Monseigneur / Pascal Aquaviva / d'Aragona / Vice-Légit / par les Pères de la Compagnie de Jesus / du Collège d'Avignon, Avignon, Jacques Garrigan, MDCCI, in 8° non folioté (Avignon, B. 1252 A; Carpentras, M. 228).

(98) Dict. des ouvrages anonymes et pseud. pub. par des religieux de la Cie de J., coll. 712.

(99) La dernière édit. de la Bibl. de la Cie de J. lui attribue deux autres pièces.

(100) Cote 3427 G. 4.

(101) Ils se savaient vulnérables sur ce point.

(102) P. 97-98. L'ouvrage n'est ni folioté, ni paginé. C'est ici une numérotation personnelle.

(103) L'âge d'or (attribué au P. Bernard), p. 54.

(104) Ibid., p. 59.

(105) Qu'aux accents de ma voix la terre se réveille... (p. 58).

(106) Ode (attribuée au P. Roubaud), p. 92.

(107) Les triomphes de la Religion dans la naissance de monseigneur le duc de Bourgogne (P. BESSON), p. 106.

(108) Intermède après le III<sup>e</sup> acte de l'Age d'or (P. BESSON), p. 69. Cf. l'ode latine du P. VEILLET: Pax Serenissimi Burgundiae ducis Natalitiis stabilita (p. 100 sq.).

(109) Le ciel... .. multipliant nos Maîtres Assure à l'Univers le règne de Titus (Ode à Mgr le Dauphin du P. BESSON, p. 81).

(110) Ils ont déjà la conviction qui sera celle de tout le siècle que: ... nos champs Du vrai bonheur sont les plus surs asyles (p. 20).

(111) O. c., p. 71-75.

(112) L'Amour de l'âge d'or s'oppose ainsi à l'amour corrompu que l'on connaît aujourd'hui (p. 32-33).

(113) Vous connaissez aussi depuis long-tems  
Des fiers Saxons l'immortelle origine;  
l'Antiquité de leur race divine  
Va se cacher dans les ombres des ans (p. 118).

Est-ce la preuve d'un intérêt particulier pour les civilisations et les langues nordiques chez le jeune Jésuite qui va travailler au Dict. français, latin, anglais?

(114) Veux-tu du monde éterniser les pleurs...  
L'Empire heureux que par la paix conserve  
Le grand Louis, dans de nouveaux malheurs  
Se verra-t-il plongé par tes fureurs? (p. 124).

(115) Cérès répond à Minerve.

(116) De Cérès.

(117) La distinction était faite aussi dans la pastorale (v. supra, p. 35, n. 112).

(118) Suit tout naturellement l'éloge des BOURBONS, pleins d'amour pour leur peuple, et plus que tous, Louis le BIEN AIME.

(119) Jupiter se tût, les Heures matinières  
Ouvrant du Ciel les brillantes carrières,  
Sur les objets versèrent leurs couleurs.

Non, non jamais une plus belle Aurore  
Ne répandit de plus aimables fleurs,  
Pleines d'allegresse et pleines de douceurs..., etc. (p. 131).

(120) Consacrées, il est vrai, par une longue tradition rhétorique, de Salluste à Boileau.

(121) Sc. des Dieux, qui, leur viste faite, quittent le jeune prince.

(122) Cf. les propos de Mercure.

(123) Let. à Bettinelli, 29 août 1794, Bibl. Mantoue, cart. Bettinelli, arm. 1.

(124) Doyen des théologiens, il doit à ce titre soutenir le premier ses thèses (let. 23 mai 1731, ms. Nîmes 153, f° 253 v°).

(125) Let. 13 sept. 1728, ms Méjanès 1174 (1292): Corresp. de plusieurs savants avec M. de Mazaugues (non folioté).

(126) Let. 28 juill. 1729, ms. Nîmes 153, f° 218.

(127) Plus que celle des écoliers sans doute. A propos d'une de ses lettres à M. de Surbeck, non parvenue à destination, il avoue: Ce n'est pas la première qui s'est perdue entre les mains des écoliers auxquels je suis pour l'ordinaire forcé de les remettre pour les porter à la poste (let. 7 sept. 1729, ms. Nîmes 153, f° 222).

(128) V. supra et let. 7 janv. 1730: des que j'aurai l'occasion de sortir du college, je conclurai avec le marchand... (ms Nîmes 153, f° 226).

(129) Ms. Nîmes 153: let. 3 déc. 1730 (f° 246): 10 mai 31 (f° 252); 15 juin 31 (f° 255); 17 déc. 31 (f° 267).

(130) Let. 8 juill. 1729. ms. Nîmes 153. F° 218 v°.

(131) Let. 18 mars 31, ms. Nîmes 153, f° 249 v°.

(132) Il vient bien de dire du mal des dévotes: C'est une engeance avec laquelle je ne me puis apprivoiser. Elles sont trop bêtes et moi trop peu patient pour les écouter. Mais ce sont là propos courants chez les gens de métier, et on en trouve d'analogues sous la plume de Féraud. Panel dit ensuite: Le succès de cet examen est parmi nous d'une trop grande conséquence pour ne vouloir pas l'avoir tout entier: pour cela il faut étudier et beaucoup étudier. Dans les choses qu'on ne fait qu'une fois dans la vie et dont on ne peut plus revenir (sic), il faut bien les faire (Let 17 août 32, ms. Nîmes 153, f° 285).

(133) Let.23 mai 31 (ms. Nîmes 153, f° 253). Il prêche une mission.

(134) Let. 21 juill. 33 (ms. Nîmes 153, f° 300 r° et v°).

## **NOTES**

### **1re PARTIE – Chapitre 2**

(1) Not. c., p. 46.

(2) MECHIN, o. c., t. II, p. 278.

(3) SOULLIER, o c., p. 168.

(4) Ibid., p. 177. en 1752. Désigné comme professeur d'hydrographie en 1728 (p. 167) et comme directeur de l'observatoire en 1749 (p. 175).

(5) Prédicateur, Pézenas y avait obtenu d'éclatants succès (MECHIN, o. c., t. II, p. 234, 264 (missions à Apt), 276, 278, 280, 285, 290, 292, 319). Aussi lui demanda-t-on parfois de revenir de Marseille (p. 327; t. III, p. 18, 59).

(6) Not. c., p. 47.

(7) Manuel lexique ou Dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde, Paris, Didot, 1750.

(8) Cf. prospectus c. ci-dessous, f° ij v° et p. vj de la préf. du Dict.

(9) Cf. DAOUST, Encyclopédie et Jésuites de Trévoux (1751-52), Etudes, fev, 1952, pp. 179-191. Si certains Jésuites comme le P. Berthier signalèrent presque aussitôt les aspects inquiétants pour la foi, de l'œuvre de Diderot et d'Alembert, leurs critiques sont mêlées d'éloges et semblent traduire une prise de position personnelle, plutôt que collective.

(10) Barjavel en a conservé un exemplaire, relié avec l'édition de 1753-54 (Bibl. Carpentras, 4 635).

(11) Etudiée en détail, la liste indique avec précision les relations du libraire avignonnais Girard avec ses confrères d'Europe. On trouve dans DAINVILLE, La géographie du livre en France de 1744 à 1945, Courrier graphique, janv.-fév. 1951, p.

49-52 et mars-avr., p. 33-36, une étude de l'impression plutôt que de la distribution. On verra, p. 184 sq, que les courants commerciaux établis par les Avignonnais semblent différents de ceux de la librairie parisienne.

(12) ... l'auteur a fait paroître beaucoup de goût dans le choix des matieres et dang l'abrege des articles qui sont un peu trop diffus dans nos dictionnaires (prosp. c., f° ij r°).

(13) Prosp. c., f° ij v°.

(14) Reprenons ici son propre terme, un des plus chers aux linguistes et écrivains de l'époque.

(15) Cf. préf. du Dict., édit. 1753, p. bj.

(16) Le premier: A Avignon / chez François Girard, Imprimeur - Libraire de la ville / et des Colleges Pontificaux, Place St-Didier / Avec Permission des Supérieurs. Le second, chez la Veuve Girard, François Girard étant mort.

(17) Accusés notamment d'avoir inséré beaucoup de mots étrangers au français: des termes affectés à certaines Provinces et qui n'appartiennent pas plus à la Langue Française que le Patois du Languedoc et de la Provence, ou les richesses de l'Idiome Gascon... des expressions basses et populaires... des mots nouveaux . (préf., p. bj).

(18) Il est vrai que les caractères du Manuel lexique sont plus petits que ceux du Dict Universel.

(19) Ce sont: Aaron, Aavora, Abad, Abaca, Abalourdir, Abandon, Abantide, Abaris, Abas, Abasourdir, Abatage, Abatant, Abatardir, Abatardissement, Abatellement, Abatement, Abateur, Abat-jour, Abaton, Abatue, Abat-Vent, Abavi, Abbatial, Abbaye, Abbecher Abbessse, Abboi, Abboyer, Abbrege, Abbregement, Abbreviature, ABC, Abeceder Abdal, Abdelavi, Abdiquer, Abduction, Abelmeluch, Abeone, Abetir, Abeyance, Ab Hoc et Ab Hac, Abhorrer, Abigeat, Ablegat, Abluer, Abnous, Abolissement, Abominablement, Abondamment, Abondant, Abonder, Abonnement, Abonnir, Abord, Abordage, Abordable, Aborner, Abortif, Abouchement, Aboucher, (S'), Aboutissant, Aboutissement, Abrasion, Abricot, Abricote, Abricotier, Abrite, Abrivent, Abrohani, Abrotanoide, Abrotone, Abrouiti, Abrutir, Abrouitissement, Absceder, Absces, Abcense, Absent, Abside, Absolument, Absolutoire, Absorber, Absorption, Absoudre, Absoute, Absteme, Abstener (S'), Abstergent, Abstraire, Abstrait, Absynthe, Absurdité, Abukess, Abuser, Abymer, Académique, Académiquement, Académiste, Acantabole.

(20) = Fruit d'Egypte qui ressemble à la graine du Tamaris; il croît sur un arbrisseau. Entre autres propriétés, on lui attribue celle d'éclaircir la vue ; (Manuel lex., s.v.).



(21) Les connaissances botaniques des rédacteurs ne valent pas celles qu'ils ont en mathématique, physique ou grammaire. Prévost est en ce domaine souvent plus complet qu'eux.

(22) = Mot en usage dans quelques Provinces de France, pour signifier la dépouille des bleds. Il paroît venir d'Ablata, mot latin qui signifie choses emportées . On a là une de ces Etymologies proscrites par Féraud, et on notera que Prévost s'adressant aux personnes qui ne sont pas versées dans les langues anciennes et modernes (cf. titre du Manuel lex.), traduit le mot latin.

(23) Vin mêlé de beaucoup d'eau tel qu'on le donne aux Pensionnaires .

(24) Suivant le principe énoncé dans leur prospectus et dans leur préface et cité ci-dessus. En revanche, Prévost se montre curieux des termes provinciaux. Cf. ceux qu'il ajoutera à l'édition de 1755 et que nous citons plus loin en note.

(25) Il est vrai que Newton n'est pas cité à propos de la gravitation!

(26) C'est toujours la Vve Girard.

(27) En 2 vol. chez Didot (542 + 569 p.). On se rapproche avec ces 1113 p. toujours in-12, il est vrai, des 1178 du Dict. Universel.

(28) Si l'on veut étudier chez lui cette forme inférieure du travail du style, on comparera à celle du Dict Univers., sa propre rédaction (nous donnons d'abord le texte imité):

ABDAL: 1) Signifie chés les Persans & les Arabes, ce que signifie Dervis ou Derviches chés les Turcs & Moines ou Religieux chés les Chrêtiens .

2) Nom général que les Persans donnent aux Religieux comme les Turcs leur donnent celui de Dervis ou Derviches, & les Chrêtiens celui de Moines. Il signifie consacré à Dieu. Les Cadristes, les Calenders & les Bretachistes, sont différentes sortes d'ABDALS .

ABAD: 1) Nom que l'on donne à de jeunes Païsans forts & vigoureux, que les Turcs lèvent en quelques Provinces de leur Empire, quand ils manquent d'esclaves, pour aller sur mer. De 20 maisons on prend un, Abad, & les 19 autres lui donnent 20.000 âpres qui font 500 francs de notre monnoye pour faire son voyage .

2) Nom que les Relations du Levant donnent à une sorte de Milice Turque, qui se lève dans les villages de quelques Provinces de l'Empire Ottoman, pour suppléer aux Esclaves qui manquent sur mer. On prend un Abad sur vingt Maisons & les autres dix-neuf fournissent sa paye pour le voyage .

Parfois Prévost copie beaucoup plus servilement, comme pour l'article Aavora.

(29) Ces 9 nouveaux articles sont: abat-chauvée, abazée, abdest, abee, abeliceo, abouchouchou, aboutna, abra, abuceo; termes techniques, exotiques ou provinciaux.

(30) Voici la suite: ENCYCLOPEDIE / FRANCOIS, LATINE ET ANGLOISE, / OU / DICTIONNAIRE / UNIVERSEL / DES ARTS ET DES SCIENCES / FRANCOIS, LATIN ET ANGLAIS / CONTENANT / LA SIGNIFICATION ET L'EXPLICATION DE TOUS / LES MOTS DE CES TROIS LANGUES & DE TOUS LES TERMES RELATIFS / AUX ARTS & AUX SCIENCES / A LONDRES MDCCLXI. (cf., par ex., l'exemplaire conservé à la Méjanes (G. 1899).

(31) Not. c., pp 47-48.

(32) Sur Jean-Marie Bruysset, cf. P. Grosclaude, La vie intellectuelle à Lyon dans la 2e moitié du XVIIIe s., th, Paris, Aug. Picard, 1933, pp. 177-199 et Trenard, Lyon de l'Encyclopédie au romantisme, th. Lyon, 1959, pp. 129 sqq.

(33) Est-ce le même tirage qu'on essaye ainsi de vendre sous couvert d'éditions successives? Le nombre de p. reste le même: 603 et 575. Le titre est, de nouveau: Dictionnaire Universel (ou Encyclopédie française... etc).

(34) La France littér., t. III, p. 106. Il n'indique pas l'éditeur.

(35) Anonymes, pseud. et supercheries littér. de la Prov., (Bull. Sté scientif. et archéol, de Draguignan) p. 523.

(36) Nouvel avis des libraires de Marseille..., Journal Encyclopédique, 1788, t. V, p. 169.

(37) En 1756, paraît bien chez Bruysset, à Lyon, une nouvelle édition du Boyer (cf. exemplaires conservés dans les bibl. municipales de La Rochelle, Nantes, Montpellier). Elle comporte une dissertation sur la prosodie française de M. de la SR. (dissertation qui se trouve aussi dans l'edit. de 1752, parue à Amsterdam et Leipzig, cf. exemplaire de la bibl. de Nantes, n° 23.127), mais rien n'y permet de penser que Féraud a pu être le responsable.

(38) Nous avons trouvé l'ouvrage signalé seulement par le Journal des Savants, fév. 1756, p. 123: On a réussi à enfermer le tout dans environ 1200 pages in-4°... une Epître dédicatoire que nous avons lue avec plaisir... Les explications de chaque mot nous ont paru suffisantes & quelques-unes forment de petites dissertations qu'on trouvera instructives ; mai 1756, p. 276: ... grand nombre de mots ou d'Articles qui ne sont pas dans Dyche... Dictionnaire très bien exécuté pour la partie Typographique...

(39) Manuel lexique ou dictionnaire portatif des mots François dont...

(40) De 1754 à 1760 nous relevons, à titre indicatif, dans l'Année littéraire, l'annonce des ouvrages suivants: Dictionnaire portatif, historique, théologique et moral de la Bible (1755, t. III, p. 188), Dict. portatif de peinture, gravure et sculpture (1757, t. I, p. 283); Encyclopédie portative ou science universelle à la portée de tout le monde (1758, t. V, p. 66); Dict. de physique portatif (1759, t. III, p. 93); Dict. poétique portatif (1759, t. VII, p. 136); Dict. portatif de santé (1759, t. VIII, p. 43); Abrégé portatif du Dict. géographique de LA MARTINIÈRE (ibid., p. 141); Dict. abrégé d'antiquités, par MONCHABLON (1760 t. II, p. 140); L'Agronomie Dict. portatif des cultivateurs (1760, t. III, p. 62); Dict. portatif de santé (nouvelle édit., 1760, t. IV, p. 166). 1759 et 1760 marquent, semble-t-il, l'apogée de cette mode.

(41) Cf. A. FRANCOIS, in BRUNOT. H.L.F., VI, IIe partie, fasc. 1er, p. 896-98. Une édit. abrégée du RICHELET s'intitule, depuis 1756, Dictionnaire portatif de la langue française, mais ne fournit pas d'indications grammaticales.

(42) Par ex., s.v. cartouche.

(43) Beauzée dont la Grammaire générale paraîtra en 1767, assurait, depuis la mort de Dumarsais (1756), la rédaction des articles de grammaire dans l'Encyclopédie. Il était, par ailleurs, l'auteur d'une très édifiante Exposition abrégée des preuves historiques de la religion chrétienne (Paris, 1747), mais adversaire des Jésuites et partisan d'une rénovation de l'enseignement.

(44) Il dit bien des règles grammaticales qu'il énonce, qu'elles sont multiples d'un côté & de l'autre subtiles et métaphysiques (préf. p. iij.), mais le terme est pris ici, dans un sens dérivé et proche de celui de subtil, non avec sa pleine valeur de construction systématique.

(45) s.v. absolu: l'antécédent est sous-entendu et c'est comme si l'on disoit qui est celui qui vous a accusé....

(46) p.x. C'est lui qui fournit — c'est tout dire —, les règles d'accord des participes passés (s.v. participe).

(47) Féraud trouve dans sa grammaire un esprit d'analyse & de Métaphysique sensible qui la rend très estimable & très utile (p. x.).

(48) Cf. notre contribution: Grammairiens classiques et classicisme grammatical aux Mélanges GROS (Gap, Louis-Jean, 1959) et le chap. I, sec. III de notre th. princ.

(49) Il impose ainsi: baladin: l'Étymologie demanderait peut-être deux ll, mais l'usage est pour une seule (s.v.); beuf: L'étymologie est pour bœuf & l'usage pour beuf; même formule pour colère et style, préférés à cholère et stile; blé.

C'est ainsi qu'on écrit ordinairement ce mot, quoique l'étymologie exige qu'on écrive Bled ; fantaisie, fantasque, fantasquement: Ces trois mots devraient être écrits avec ph, mais l'usage veut une f. DICT. D'ORT.; frénétique:

L'étymologie demanderait que ces deux mots s'écrivissent avec ph; mais l'usage le plus général est de les écrire avec une f & l'Académie a préféré cette Orthographe. DICT. D'ORT. ; gésier: gisier seroit plus selon l'Etymologie; mais il faut obéir à l'usage... ; gratter. Suivant toutes les étymologies... il faudroit... écrire avec un seul t, comme font Richelet, du Cange & Menage; mais l'ACAD., FURET., Danet en mettent deux & ils ont l'usage pour eux ; seigle: Quelques-uns écrivent comme on pron. se fondant sur l'étymologie; l'usage est pour seigle .

(50) Il recommande ainsi aveine contre l'autorité de Vaugelas qui est pour avoine , ce mot venant du latin avena en se fondant également sur l'analogie son composé avénage s'écrivant par un é .

(51) Cf. Préf., v. Il s'agit du Traité d'orthographe, revu par Restaut (sans doute la 4<sup>e</sup> édit., Poitiers, 1752).

(52) C'est toujours le problème de la diffusion de l'imprimerie avignonnaise qui semble avoir eu peu d'accès au marché parisien. Ni la B. N., ni Ste Geneviève ne possèdent d'édit. du Dict. gramm. de 1761. On la trouve en revanche, dans les B. Municip. d'Avignon, Amiens (n° 585), Limoges, Lyon, Perpignan.

(53) La seule difficulté résulte de l'existence de deux prononciations, l'une pour les vers et le discours soutenu, l'autre pour le discours ordinaire (cf. art. prononciation).

(54) M. Vaugelas trouvoit de son tems que ce que pour si avoit une grace non-pareille en notre langue & qu'il étoit bien françois: il apportoit en exemple cette phrase de Malherbe. Aussi ne faut-il pas penser que ce que (si) Mercure est peint en la compagnie des Graces, ce soit pour signifier, etc... Cette expression est aujourd'hui entièrement hors d'usage (s.v. ce). Il rappelle le pronostic mal fondé de l'Académie qui forma jadis une conjuration contre car,

pourtant resté à la langue &... fort utile (s.v.) et celui de Vaugelas, admettant contre l'usage moderne se condouloir et non condoléance.

(55) De même pour d'autant plus..., d'autant plus , remplacé par d'autant plus... que... plus (s.v. plus).

(56) Ces deux mots se sont établis peu à peu malgré la décision de M. Vaugelas et les répugnances d'un grand Prince dont il parle . Cf. également thériaque et gangrène. Naturellement dans la majorité des cas, il suit Vaugelas (par ex., cf. précipitamment),

(57) Le goût de Voltaire, p. 216 sqq.

(58) On remarquera qu'aucun des néologismes signalés ici ne figure dans le Dictionnaire de Desfontaines.

(59) Voici les mots étudiés de ce point de vue dans le Dict. grammatical: faire croire / accroire; avoir coutume / avoir accoutumé; abolir / abroger; abandonner / délaisser; adulation / flatterie; bandit, barbare; bassesse; bataille; battre; bête; consumer; tout d'un coup; décrier / discréditer; distraire; déchoir / être déchu; écouter / entendre; élection / choix; envers / vers; envier / porter envie; fastidieux / dégoûtant; épître / lettre; espoir / espérance; esprit; filou / voleur; fureur / furie; gagner / acquérir; garde; greffe; garde-robe; fléchir / ployer, imprimer sur / dans; inhabile / incapable, juif / judaïque; livres / francs; maison de campagne / des champs; malheureux / misérable; malhonnête / deshonnête; oisif / oiseux; ouïr / entendre; pardonnable / excusable; pendant / durant; plus / davantage; vedette / sentinelle; viande / chair; vieux / ancien.

(60) Ainsi du néologisme phrasier il déclare qu'il ne passera pas la conversation & le stîle familier .

(61) Il suit ici exactement Bouhours, mais offre ensuite la possibilité de dire faire excuse (+ ablatif).

(62) De même comporter qui est du stîle mediocre comme celui de la dissertation est également du discours familier (s.v.).

(63) De même Epineux se dit toujours dans le sens métaphorique .

(64) AFFECTIONNE (s.v.) SERVITEUR ne se met dans les lettres qu'à l'égard des gens qui sont au-dessous de la personne qui écrit .

(65) De même, il note qu'on écrivoit autrefois arrouser .

(66) Cf. également compter (rem., à vrai dire, empruntée au P. Bouhours), enjoindre, lequel passif, vocatif.

(67) A propos d'héroïcité, engendrer, dilection, affectif. Cf. également les art. face, futur, imposer.

(68) Cf. aussi humilité (où il cite Vaugelas).

(69) Annonce ou effet des efforts accomplis en ce sens dans la rédaction des ouvrages antiphilosophiques étudiés dans le chapitre suivant.

(70) S.v. comparable. De même pour le genre de dialecte: je pencherois vers ce dernier sentiment (celui de la Gram. gén. et du Dict. d'orth., qui préfèrent le féminin).

(71) V. supra son avis sur immensément et cf. l'art. Quelque: Ce que après quelque vaut mieux que toute autre particule; en quelque endroit qu'il se retire est mieux que en quelque endroit où il se retire. Je ne crois pas même le dernier françois .

(72) Il précise: quand ils ont tous deux le même article. Il faut renoncer à l'attache à son sens... Renoncer à l'attache au jeu ne choqueroit pas tant... mais pourtant toujours un peu .

(73) Par exemple, dit-il, Elle vécut avec lui avec la même bonté quelle avoit accoutumé .

(74) Par ex.: on peut lire un livre qu'on a fait .

(75) Cf. ce qui a été relevé plus haut à propos de savoir-faire et savoir-vivre.

(76) L'abbé de Fontenai (cf. Dict. crit., s.v. portée).

(77) Iphig., I, 2.

(78) S.l. AI: M. de Voltaire croyant que la rime doit parler aux yeux comme aux oreilles écrit avec ai le fut. conditionnel qu'on écrit ordinairement avec un oi... Cette orthographe paroît très raisonnable . Cf. aussi conditionnel et connoître.

(79) Cf. ... comme un tonnerre qui s'approche en grondant et qui fond sur la terre (Mérope, V, 5).

(80) Cf. article 9° et, on l'a signalé: assez, beaucoup, manque, noblesse.

(81) Faute presque constante chez les Méridionaux à cette date, chez ceux qui écrivent habituellement en provençal comme Coye: malade et sans force il écrit à son ami Ranchier: Pour un objet rempli d'appas: Je n'aurais que de nonchalance (O.C., Arles, A. Mesnier, 1825, p. 81) et, dans la préf. du Novy para: ... le Provençal plus rude et moins usité présente bien d'obstacles à un Auteur... (ibid., p. iij), mais aussi chez un érudit qui rédige toujours en français comme Grosset: A ces temps en succédèrent d'autres moins malheureux sous la domination des Comtes de Provence & des plus heureux encore lorsque Marseille et la Provence furent réunies à la Monarchie françoise (Rec. antiquités et Monumens Marseillois, Marseille, Mossy, 1773, p. 16-17). Cf. d'autres ex. dans Desgrouais, Gasc. corrigés, s.v. de.

(82) Plusieurs en prononçant ces deux lettres les font précéder d'un e, & prononcent spacieux, statue, comme s'ils étoient écrits espacieux, estatue (sJ. SP. ST).

(83) Dans les Provinces Méridionales, quelques-uns prononcent cette syllabe devant une consonne, comme si elle étoit écrite cier, & disent cierconspect, cierconstance . Cf. aussi circoncire.

(84) Du bon huile . On retrouvera ces méridionalismes dans A. Brun, Le français de Marseille, I H P, Marseille, 1930.

(85) Emploi déjà noté par Vaugelas.

(86) Il n'indique pas que le verbe soit pronominal en ce sens.

(87) Le peuple en certaines Provinces dit les escaliers pour dire les degrés .

(88) J'ai été... et non je suis été, comme dit le peuple en certaines Provinces . Il ne classe pas le tour comme gasconisme ; sans doute juge-t-il qu'il s'emploie au-delà des frontières du Midi.

(89) Plus précisément, il attribue le tour transitif à certaines provinces et le pronominal à d'autres (Provence?).

(90) Cf. malgré, manque, morceau, s'oublier, faire, agir, etc. et les termes signalés ci-dessus comme bas ou populaires, d'après Féraud.

(91) S.l. vel s.v.

(92) B approche un peu, par sa prononciation du bêlement des Moutons , on ferme tellement les lèvres pour la prononcer qu' elle est toujours suivie d'une voyelle ou réelle ou sous-entendue .

(93) Pour D (s.l.) et T, il note que les Allemands et les Suisses donnent ordinairement au premier le son du t, et... prononcent Diable, comme s'il étoit écrit Tiable .

(94) Cf. s.l. T: Elle est une des palatales & dentales, & elle correspond au d qui est un t radouci, comme le t est un d prononcé plus fortement. C'est pourquoi les Allemands quand ils commencent à apprendre le François, substituent l'un à l'autre, et prononcent diable, donner, dormir comme s'ils étoient écrits: tiable, tonner, tormir .

(95) Cf. s.l. V.U.: L'v consonne est une lettre labiale .

(96) S.l. V.U.

(97) Ramus, par ex. (cf. notre, th. princ., p. 33).

(98) S.v. adjectif 4°.

(99) Selon A. François (in Brunot, H.L.F., t. VI, IIe partie, fasc. Ier, p. 897).

(100) A Avignon chez la Veuve Girard sous le titre: DICTIONNAIRE GRAMMATICAL DE LA LANGUE FRANCOISE, où l'on trouve rangées par ordre alphabétique toutes les Règles de l'Orthographe, de la Prononciation, de la Prosodie, du Régime, de la Construction, etc... Et les mêmes Règles appliquées à chacun des mots. DE PLUS. LES REMARQUES ET OBSERVATIONS des plus habiles Grammairiens, ouvrage très utile aux Jeunes Gens, aux Etrangers et aux Habitans des différentes Provinces du Rogaume.

DEDIE A MONSEIGNEUR LE COMTE DU CHATELET-LOMONT

(C'est un certain Giraud, qui, avec la permission de Féraud, dédiait ainsi l'ouvrage au Comte de Chatelet-Lomont, sous les ordres de qui il avait servi, nous apprend la dédicace).

## NOTES

### 1re PARTIE – Chapitre 3

(1) La correspondance du premier est conservée à la Bibl. mun. de Nîmes (ms. 122-129 et 135-150). Celle du second au Musée Calvet (mss. 2344-2369).

(2) Son nom ne figure pas dans Sommervogel, Bibl. Cie Jésus. Mais on peut lire sa corresp. avec Calvet dans le ms. 2363 du Musée Calvet (ff. 90-261). Elle va de 1760 à 1779 (la dernière lettre n'est pas datée): elle porte sur les médailles. A la suppression de l'ordre, il se retire dans la région de Vienne, à Chuzelles, d'où il tient Calvet au courant des découvertes faites dans un pays riche en souvenirs romains. Il fournit quelques renseignements sur Germain, l'auteur de la Bourrido (f° 97, 101, 104 v°). Il ne se consola point de la suppression de son ordre, dit Calvet dans sa notice (f° 90) Il est mentionné dans des lettres d'antiquaires (ms Avignon 2369: lettres du frère Conquet, carme, envoyées de Vienne, les 18 9bre 1769, 22 fév. 1770 et 12 avr. 1771, f° 67, 69 et 73).

(3) Sur leurs relations, cf. corresp. Séguier, ms. Nîmes 140, f° 35 v°, 49 v°, 51, 123, 125 v°, 153, 175. Une lettre de Pézenas à Séguier, écrite de Marseille (29 nov. 1758) porte une note de Rivoire (ms. Nîmes 147, f° 153). Le 11 janv. 1760, Rivoire transmet à Séguier les observations des astronomes marseillais (Pézenas, La Grange et Carantine) (ibid., f° 156), le 16 mars les salutations de Pézenas (f° 165).



(4) Sa correspondance avec Calvet ne laisse rien ignorer de sa situation financière. Il brigue la chaire de rhétorique du collège d'Arles qui lui vaudrait 500 l. par an (ms. Avignon, 2352, let. 22 août 1767, f° 111) au lieu des 400 l. que rapporte celle de 3e (let. 12 juin 1769, f° 125). A l'historien des prix signalons que Barbou lui offre 400 l. de son Justin (+ 40 exemplaires) (24 avr. 72, f° 143), Niel 200 pour une trad. de Sulpice Sévère, autant pour Velleius Paterculus et pour C. Nepos, f° 185). Toutes ces lettres sont précieuses pour l'histoire de l'imprimerie dans le Comtat. Rappelons seulement ici que Féraud demandera (cf. p. 154) 50 louis pour l'édition, revue et pratiquement doublée de son Dict. grammatical.

(5) Si son prestige est entamé dans certains milieux français, c'est qu'on met en doute la qualité de cette érudition. D'après Nicolay, sa dissertation sur la religion des Gaulois a soulevé l'admiration des Italiens, mais le rire des Parisiens (let. à Thomassin de Mazaugues, 17 avr. 1736, ms. Nîmes 151, f° 180). Selon le marquis de Caumont on suspecte ses connaissances en grec (let. à Thomassin, & août 1733, ms. Nîmes 152, f° 124). Bimard de La Bastie, après avoir défendu le savant transalpin contre le jugement de Mrs les Hollandais... cerveaux bataves dont les opérations sont imprégnées (sic) de l'air épais que l'on respire dans leur pays (let. 21 août 1733, ms. Nîmes 153, f° 84 v°) parle de crème fouettée à propos de l'un de ses ouvrages (ibid., f° 92, let. de Carpentras, 13 déc. 1733) et finit par affirmer de la dissertation la religione dei gentili nel morire: elle n'a pas fait plus de fortune icy que son auteur qui semble n'avoir resté si longtemps que pour y perdre la réputation, c'est quelque chose d'étonnant que la prévention qui y règne contre lui (let. de Paris, 23 fév. 1737, ms. Nîmes 153, f° 147; cf. aussi f° 149 et surtout 159 r° et 160: jamais homme de lettres ne s'est vu dans un pareil décri!).

(6) La recherche des monuments antiques, commencée à la Renaissance, se fait plus ardente sous l'impulsion des historiens: les progrès de l'histoire exigent une précision toujours plus grande et la conception nouvelle qu'on s'en fait pousse à s'intéresser à tout ce qui renseigne sur les mœurs, l'art, la religion des anciens.

Sur le plan esthétique, l'admiration pour les œuvres antiques et leur imitation n'a jamais cessé: si la mode parisienne s'en est détournée au début du siècle, l'Académie, à Paris (depuis 1741, l'influence de Caylus y est prépondérante) et les académies provinciales restent fidèles au classicisme. Bouchardon marque un net retour à l'antique dans son buste de Stosch (1727) et plus nettement encore dans son projet de tombeau pour le prince de Waldeck (1730) et surtout dans le buste du marquis de Gouvernet (1736), alors que les fouilles commencent vraiment en 1738. L. Hautecoeur a bien montré que l'enthousiasme soulevé par les découvertes de Naples a été régulièrement alimenté par celles de Rome

(Rome et la Renaissance de l'antiquité à la fin du XVIIIe. s., D. E. F. A. R., fase. CV, Paris, Fontemoing, 1912).

(7) La correspondance de Calvet est riche en exemples de morts de confrères impatientement attendues, d'héritiers circonvenus, de brouilles pour des marchés non conclus ou un moulage mal exécuté. Sous la Révolution, Calvet à qui sa fortune fait courir des dangers dont il connaît parfaitement l'importance, forme des projets d'exil (ms. Avignon 2368, lettre à Achard du 9 octobre 1791, f° 275: il songe à l'Italie), mais ne peut se déterminer à quitter ses collections et préfère demeurer sous le couteau, comme le dit Fauris de Saint Vincens (lettre du 9 avril 1793, ms. Avignon 2367, f° 201).

(8) Caylus achète 2400 francs la collection Boule (lettre du P. Rivoire du 20 fév. 1760, ms. Avignon 2363, f° 110). Fauris de Saint Vincens dans une lettre du 3 janv. 1774, dit qu'il y a peu de collectionneurs autour de lui, mais qu'un M. Echevin, âgé de 96 ans enlève toutes les antiquités à haut prix et a consacré 10 000 livres à ces achats l'an passé. (ms. Avignon 2367, f° 116). Mais le plus souvent les prix pratiqués sont tenus secrets.

(9) Let. à Calvet, 9 mars 1770, ms. Avignon 2367, ff. 77-79.

(10) Par exemple avec un autre collectionneur comme M. Poulharies dont la veuve interviendra auprès de son neveu Ripert de Monclar, lors de l'entrée des troupes françaises dans le Combat où s'était réfugié le Jésuite (ms. Avignon 2363, lettres du 14 août 1768, f° 127 v° et du 28 août 1768, f° 129).

(11) Cf. Lettre du P. Panel du 9 août 1730 (ms. Nîmes 153, f° 231) et lettre de Caumont du 22 8bre 1732 (ms. Nîmes 152, f° 191).

(12) De 1760 à la mort de ce dernier en 1765. La dernière lettre de Caylus est du 10 août 1765 et il mourut le 5 septembre (ms. Avignon 2366, ff. 1-170).

(13) Voici en quels termes il apprécie le style de son noble correspondant: ... tour original et piquant qui intéresse, attache, séduit... une diction pure et noble, un stile chaud et varié, l'esprit et le gout de l'homme du monde... . Ajoutons que Calvet ne l'a jamais rencontré (ms. Avignon 2366, f° 1). Qu'on compare ce qu'il dit de Pellerin dont les lettres sont réunies dans le même recueil: manque... d'amoénité... stile toujours nerveux, mais savant profond (f° 171). Il serait intéressant de définir d'après ces correspondances ce qu'on pourrait appeler la position sociale du savant et de l'érudit. Le vieil idéal de Montaigne et du classicisme, qui met au-dessus de tout l'honnête homme et éprouve une vive horreur pour le pédant, survit. Caylus qui unit en lui l'élégance et le goût du gentilhomme à l'érudition du spécialiste demeure un modèle prestigieux. Mais l'archéologie souffre de moins en moins, à mesure qu'elle fait des progrès, l'amateurisme. Et les érudits se montrent de plus en plus cruels à l'égard des dilettanti.

(14) Les humanités, pour les Jésuites, sont un moyen en vue d'une fin: la formation d'un bon esprit et d'un bon chrétien. Si certains professeurs ont pu négliger la fin, séduits par la passion du savoir et de la recherche, Féraud a toujours subordonné la science à la religion et l'art à la morale. Dans la Petite Encyclopédie précisément, il répond ainsi aux attaques du marquis d'Argens déplorant les retouches pudiques subies par certains chefs d'œuvre et les suppressions opérées dans les éditions ad usum Delphini: Et certes la moindre miniature, surtout si elle est obscène; le moindre marmouset, surtout si c'est une nudité; la moindre épigramme licentieuse des Anciens n'est-elle pas préférable aux mœurs et à l'innocence d'un million d'Hommes... (p. 160).

(15) Cf. la conclusion de la préface de son Discours que nous étudierons dans la seconde Section de ce chapitre.

(16) Par Bartier, et, d'après lui, par Querard (t II, coll. 1125-26); par Lanson (Manuel bibliographique, p. 840, n° 11603); par le Catalogue des Imprimés de la B.N. (t. XXVII, col. 668) (Cabeen ne mentionne pas l'ouvrage); et, semble-t-il, par Hazard (La pensée européenne au XVIIIe s., t. I, p. 102), quand il parle des attaques que Chaumeix lance contre Helvétius et son livre De l'Esprit (un de ceux que la Petite Encyclopédie maltraite le plus).

(17) Cette lettre du P. Féraud que je possède vient du cabinet de M. Dubrun-faut... (Bibl. Cie Jésus, col. 712).

(18) De Pascal à Chateaubriand. Les défenseurs français du christianisme, th. Paris, Alcan 1906. En appendice, Monod dresse la liste, année par année des ouvrages écrits pour la défense de la foi.

(19) Année 1761, IV, pp. 26-42.

(20) Cf. HAVINGA J. Chr., Les Nouvelles Ecclésiastiques dans leur lutte contre l'esprit philosophique, diss. Amsterdam, 1925 et sur un plan plus large MONOD, th. c., pp. 367-368; PALMIER R. R., Catholics and unbelievers in 18th century France, Princeton, Princeton Univ. Press, 1939, p. 355. On a un tableau d'ensemble dans MORNET, Les origines intellectuelles de la Révolution franç., Paris, A. Colin, 1933, pp. 206-216.

(21) Cf. le Mémoire de Lefranc de Pompignan, év. du Puy au sujet des libelles qui se répandent chaque jour dans le public contre la religion, présenté à l'Assemblée le mardi 21 oct. 1755 (Procès verbal de l'Ass. générale du Clergé de France... 1755, Paris, Guillaume Desprez, 1764, pp. 326-330). Comme toujours Mgr de Belsunce était aux avant-postes: dès le 17 sept. 1752, il attaque solennellement l'incrédulité; l'année suivante il publie un mandement (Marseille, Veuve de J.P. Brebion, 1753) contre les incrédules, bien documenté, avec références dans les marges. Il s'en prend à Spinoza, à

Bayle (p. 30 et 32), au manichéisme (p. 48) et condamne en particulier des ouvrages comme les Pensées sur la Comète (p. 50), Mes pensées, les Pensées philosophiques (p. 51), La philosophie du bon sens (p. 63), l'Histoire naturelle de l'âme, les Lettres juives (p. 54 et 70), le Discours sur la vie heureuse (p. 79), l'appel de révolte à Marseille, l'Asiatique tolérant.

(22) Cf. DAOUST, Encyclopédie et Jésuites de Trévoux 1751-52, Etudes, fév. 1958, pp. 179-181 et PALMIER, o.c., p. 18.

(23) Parfois attribué à Moreau.

(24) Titre fidèlement reproduit par Féraud en note.

(25) Nous citons la 1<sup>re</sup> édit. en 176 p. in 8°.

(26) Ce dernier et Moreau sont cités dans la réédition donnée en 1828 par la Sté catholique des bons livres (Paris, rue du Pot de fer) pour lutter contre le regain de popularité de Voltaire à la fin de la Restauration.

(27) Nous donnons en note une seule référence. Ici (1) = (a) = Pyrrhonisme du Sage (§ 125).

(28) = (c) Pyrrhonisme du sage, § 12.

(29) = (d), *ibid.*, § 35.

(30) *Ibid.*, § 35.

(31) *Ibid.*, § 35.

(32) *Ibid.*, § 24 = la fin de la citation de Féraud.

(33) Ceux qui ont la force de se défaire des préjugés de l'éducation première en matière de religion, sont les seuls vrais philosophes (Le philosophe, p. 173; GIRY, o.c., p. 43).

(34) = Mœurs, p. 59 = (a).

(35) *Ibid.*, p. 459 = (a).

(36) *Ibid.*, p. 454.

(37) Mœurs, p. 458 = (c).

(38) Il suit Giry de très près dans la dernière page de la Petite Encyclopédie (p. 176 = GIRY, o.c., pp. 58-59). Est-ce l'indice d'une rédaction soudain précipitée?

(39) Féraud utilise la forme du catéchisme seulement dans l'article Humanité et assez heureusement comme il sera dit plus loin.

(40) Cf. GIRY, o.c., art. XIII, pp. 56-59. Il est vrai que quelques-unes de ces citations sont employées ailleurs (cf. art. Moyens pour acquérir la vertu, Petite Encycl., pp. 175-176).

(41) La petite encyclopédie ou Dictionnaire des philosophes. Ouvrage posthume d'un de ces messieurs à Anvers. Chez Jean Gasbeck, Imprimeur Libraire. L'indication du lieu constituait sans doute une plaisanterie sur le sens dans lequel interpréter l'ouvrage ou sur la tendance des philosophes à prendre systématiquement le contrepied des idées reçues. Mais quelle intention se cache sous le nom flamand du soi-disant imprimeur? Il n'est pas impossible que l'auteur ait pensé induire par là en erreur quelque acheteur: tel était l'attrait du livre défendu!

(42) Déjà parodié par MOREAU, Mém. sur l'hist. des Cacouacs (édit. c., p. 20) et par GIRY, Disc. du patriarche des Cacouacs (édit. c., p. ix) mais les deux fois avec la référence à Diderot, qui disparaît du livre de Féraud (p. vii).

(43) Cf. O Philosophie! quelle révolution tu as opéré (sic) dans les idées! Qui pourroit te refuser le nom de Sagesse. (Petite Encycl., p. 48, s.v. Chasteté) et O Homme, si tu ne sais pas débiter avec assurance les choses les plus surprenantes, et les plus absurdes aux yeux du vulgaire, tu n'es pas inspiré, tu n'es pas encore Philosophe. (ibid., p. 51 s.v. Confiance).

(44) Cf. préf. p. vj., s.v. Renvois, et passim.

(45) L'Esprit, 313 et 164.

(46) L'expression sent son français de Marseille, et l'on comprend les réserves de Fréron sur la pureté de la langue de la Petite Encyclopédie (v.i., p. 81).

(47) Sans doute beaucoup plus que ne le laisse supposer l'étude de BERNARD (Le sermon au XVIIIe s., th. Paris, Fontenoing, 1901), obligatoirement fondée sur les sermons écrits (cf. cependant p. 301 sqq.).

(48) On relève ici encore à côté d'expressions triviales, on ne sait quoi de plébéen dans le ton: il est contre la décence, qu'un Philosophe parle comme le peuple, et se serve d'expressions bourgeoises et surannées. (p. 85, s.v. Etre). Cf. aussi p. 97, la façon dont il exprime la thèse philosophique qu'il faut une religion pour le bas peuple .

(49) On sait les ennuis que valut, en des temps plus sereins, au P. Bougeant son Amusement philosophique sur le langage des Bêtes (Paris, Giffey, 1739), utilisé par Féraud.

(50) Sous la forme humeur, dès 1693 (DAUZAT, DUBOIS, MITTERAND, Nouveau dict. étymol., s.v.).

(51) Lettre à l'abbé d'Olivet du 21 avril (Mél. litt., c. par ESCARPIT, L'humour, Paris, P.U.F., 1960 (Coll. Que sais-je?), pp. 64-65).

(52) Du moins, sous la forme qu'il lui donne: Nom d'une société de gens d'esprit et de savoir, qui composèrent une Académie à Rome, au commencement du seizième siècle. On prétend qu'ils furent ainsi nommés de leur agréable humeur; cependant ils prirent pour devise, la chute d'une douce rosée qui semble emporter l'idée d'humeur physique, c'est-à-dire d'une manière humide et liquide (Man. lex., s.v., t. I, p. 500).

(53) Pyrrhonisme du sage, § 110.

(54) L'Humour, pp. 95-98).

(55) Interpr. De la Nature, p.146 et 147.

(56) Le Dict. néologique ne permet pas d'établir de comparaison, car il néglige les philosophes et le Dict. grammatical ne définit pas d'ordinaire les mots étudiés.

(57) Cf. aussi p. 8 et 9.

(58) Cf. Adoration et Acteur.

(59) Année littéraire 1761, t. IV. Elle couvre 16 p. (pp. 26-42). Fréron cite les art. Acteur, Aigle, Aigreur, Amitié, Analyse, Anglois, Apostrophe, Charité, Confiance, Copiste, Eloquence, Galimathias, Homme, Humanité (dans ces deux derniers: le raisonnement profond... est joint au meilleur sel.), Metempsychose, Paradoxe, et en signale encore une vingtaine d'autres.

(60) Avant la réédition de la Bibl. de la Cie de Jésus par le P. VIARD.

(61) On m'a envoyé de Lyon... dit Fréron, dans son c.r. On eût autrement songé à Avignon, grand centre de propagande anti-philosophique.

(62) Cf. chap. I.

(63) Personne , assure Féraud, ne respecte plus que moi les talents et les vertus de l'auteur estimable dont je parle, et je les regarde comme fort au-dessus et de mes éloges et de ma critique. (Disc., p. ij).

(64) En fait, ce passage semble bien imité de Thomas: Lorsqu'on attaque la patrie, tout citoyen devient soldat, lorsque la religion est combattue, tout chrétien doit s'armer pour la défendre. C'est aujourd'hui ce que j'entreprends de faire ... (Les répl. philosophiques et littér. sur le Poème de la Religion naturelle, ouvrage paru en 1756; cf. Œuvres, t. IV, p. 363) in MICARD, Un écrivain académique au XVIIIe s.: Antoine Léonard Thomas, th. Paris, Librairie H. Champion, E. Champion, 1924, p. 45. Le style révolutionnaire existe bien avant la Révolution: c'est le style à l'antique et en ce domaine, la renaissance du goût pour l'antiquité dans la 2e moitié du siècle s'appuie sur une tradition scolaire ininterrompue.

(65) Cf. çï-dessous ce qui est dit du fanatisme et de Jacques Clément.

(66) Celle qu'enseigne à Chénier, Lebrun-Pindare (cf. DIMOFF, La vie et l'œuvre d'André Chénier, th. Paris, Droz, 1936, t. I, p. 337 sq.). L'histoire de l'éloquence française au XVIIIe s. reste à faire: BERNARD (Le Sermon au XVIIIe s.), se borne à opposer le style classique au maniéré; l'abbé Bezy a étudié le moins sublime des orateurs sacrés (Un prédicateur apostolique au XVIIIe s., Etude sur... Frey de Neuville, th. Paris, Picard, s.d.), Micard étudie une carrière plutôt qu'un style (th. c.). On a rêvé alors d'une éloquence, dans le discours et l'ode, faite de grands élans spontanés, procédant par antithèses neuves, celles qu'établit le génie saisissant en un éclair des oppositions jusqu'alors inaperçues.

(67) Ils ne nous montrent dans leurs écrits que quelques vérités mêlées d'un grand nombre d'erreurs et de rêveries.. (p. 9).

(68) Une longue note (p. 10-11) passe en revue tous ceux qui ont cru trouver le principe de l'univers.

(69) L'idée d'un hasard créateur a trouvé, en somme, peu d'échos en un siècle où l'on fut généralement très sensible à l'harmonie du monde et à l'ordonnance grandiose du plan divin, telles que les exposaient aussi bien le Voltaire du Poème sur la philosophie de Newton que les innombrables apologistes qui, avec Pluche et Nieuwentydt, ont démontré l'existence du Créateur par la beauté de la Création. Cf. MORNET, Les sciences de la nature en France en XVIIIe s., p. 149 sqq., et HAZARD, La pensée européenne au XVIIIe s., t. I, p. 108 sqq., et surtout sa bibliographie t. III, p. 51-52.

(70) Qui vinrent jusqu'à ce point de folie, que de douter des sentiments les plus intimes et de n'oser assurer la vérité de leur propre existence.

Sages plus dépourvus de raison, que ceux que la perte de la raison même exclut du commerce des autres hommes;... (Disc., p. 14).

(71) Simple étape dans la dialectique de l'apologétique, l'idée d'apprécier le catholicisme sur le seul plan humain, devient de plus en plus familière aux gens du XVIIIe siècle (cf. pour le sermon, BERNARD, *Le sermon au XVIIIe s.*, p. 422 sqq.), avant de prendre la forme d'une conception purement politique, conservatrice, de la religion au XIXe. Citons cette remarque de Calvet: Quand même on auroit le malheur de ne pas croire à une autre vie, il seroit avantageux pour celle-ci de se soumettre à l'évangile, d'adapter sa morale et d'observer ce qu'elle prescrit. (ms. Avignon 2349, f° 148 v°)

(72) Cf. pp. 36-37 un tableau idyllique de l'Europe chrétienne: avec quelques touches pittoresques en plus, on aura l'image que s'en feront les romantiques après Tressan ou des érudits comme L. Gautier, pour le moyen âge. Avec, en contraste, les troubles révolutionnaires, ce sera le mythe réactionnaire de l'Europe d'avant 89, telle que prétendra la rétablir la Sainte Alliance.

(73) La religion dont les Incrédules ont juré la ruine, ne peut périr en France, sans une révolution et un changement dans la constitution de l'Etat, puisqu'elle tient à tout dans l'Etat et qu'elle est une partie de sa constitution. Or, toute révolution est dangereuse, l'ex. de l'Angleterre le prouve (pp. 39-40, n.).

(74) Disc., p. 51 note. Les lettres critiques de l'abbé Gauchat sont, en effet, après les œuvres d'Houteville, le plus célèbre et sans doute le meilleur des ouvrages d'apologétique du siècle (cf. PALMER, *Catholics und unbelievers in 18th Century France*, p. 54, 85, 208). Quant à la *Petite Encycl.*, nous ne la citons ici, dit Féraud, que parce que c'est un répertoire où sont rassemblées les plus belles découvertes et les instructions les plus touchantes des nouveaux philosophes (Disc., p. 51, note).

(75) sc. celle qui a détruit l'Empire de l'opinion et... établi celui de la raison et de la vérité parmi nous. (Disc., p. 52).

(76) qu'ils honorent par leur soumission et par leur vertu (Disc., p. 53), ajoute-t-il, défendant ainsi son ordre des accusations d'intrigue et de laxisme.

(77) Il possédait ses œuvres (cf. le catalogue de sa bibliothèque donné en appendice). Il félicitera chaudement le P. Bettinelli d'avoir pris sa défense, et donnera ces renseignements curieux sur la condamnation:... l'admirable défense que vous avez faite de notre cher et en certain sens trop célèbre Père Berruyer;... un confrère si illustre par ses grands talents et si respectable même dans ses écarts. Vous avez très bien vu les causes de l'orage excité dans le tems contre ce grand Home et c'est vraiment une tache pour la maison Professe de Paris où subsistaient les restes de la Bone et de l'Antibone,



cabales qui prouvent que les sociétés les plus sensées et les plus vertueuses ne sont pas exemptes des faiblesses de l'humanité. Je n'ai jamais pardonné à notre ci-devant Père Laugier de s'être mele de cète querele; et j'ai regardé dans le tems come une punition de Dieu sa retraite si bizarre et si peu heureuse de la societe. (Lettre de Ferrare, 26 9bre 1792, pp. 1-2).

(78) Bien entendu, le P. Berruyer n'est pas nommé. Sur ses doctrines on lira, outre la notice de la Bibl. de la Cie de Jésus, HAZARD, *La pensée europ.*, t. I, pp. 141-142 et PALMER, *Catholics und unbelievers*, p. 65 sqq. (avec une bibliographie, p. 69).

(79) On peut encore, en 1960, suivre une polémique sur ce sujet entre les deux revues *Etudes* et *Europe*.

(80) Féraud semble d'ailleurs partager l'indignation des philosophes contre le fait même: un Philosophe dans les fers pour avoir osé substituer des vérités à des opinions absurdes (Disc., p. 54).

(81) Féraud invoque les règles de la courtoisie internationale: n'insultez pas à des nations estimables. (Disc. p. 55).

(82) En revanche, il n'exalte pas les mérites littéraires des textes sacrés (cf. abbé DU FOUR, *Tribut académique*, Avignon, 1760, p. 34 sq. et surtout p. 63 sq. où, comme le fera Chateaubriand, il compare, pour la description d'un cheval, Homère et Virgile d'un côté, la Bible, de l'autre).

(83) il faut examiner si Dieu a parlé et si la religion porte empreintes les marques de la Divinité (sic);... le résultat de cet examen doit être de se soumettre et de croire sur la parole d'un Dieu ce qu'on ne peut comprendre (Disc., p. 59). Au XVIIIe s., c'est sur la valeur des témoignages des Evangélistes, sur le problème essentiellement historique de la Révélation qu'a porté principalement, en France, le débat religieux. Cf. HAZARD, *La pensée européenne*, t. I, chap. VI; PALMER, *Catholics und unbelievers*, p. 78 sqq. Le plus célèbre des apologistes de la première moitié du siècle est l'abbé HOUTEVILLE, avec sa *Religion prouvée par les faits* (1722) (pour d'autres titres, cf. PALMIER, p. 81 sqq.).

(84) Féraud donne en note une citation de l'art. Gouvernement, de l'Encyclopédie: Les gouvernemens, de quelque espèce qu'ils soient, sont legitimes aussi long-tems, que par l'intention du Souverain ils tendent au bonheur des peuples...

(85) A ce propos, Féraud rend hommage au clergé de son temps: peuvent-ils (sc. les philosophes) leur reprocher de ne pas remplir leurs devoirs; et jamais travailla-t-on, avec plus d'application et de succès, à épurer la religion de ce qui lui est étranger ou funeste, à la simplifier sans l'affoiblir, & à en rendre les exercices plus decens, sans les rendre moins utiles (Disc., pp. 66-67).

(86) Voici ce que devient le pari pascalien: Si la religion chrétienne nous trompe, qu'aurons-nous perdu à lui obéir? Des plaisirs faux & insuffisants, mêlés d'amertume & de chagrins, ennemis du bonheur de l'homme, même dans cette vie, nous aurons été dédommagés de cette contrainte & de ces privations par la gloire & les douceurs de la vertu. Nous aurons vécu en Sages, bons amis, bons citoyens, soumis à nos maîtres, utiles à notre patrie, peut-être enviés de quelques uns, mais chéris, estimés, respectés du grand nombre: nous aurons vécu sans remords, nous mourrons sans trouble & sans effroi. Mais si la religion ne renferme que les ordres de la Divinité, quel malheur de passer d'une vie de plaisirs & de crimes, de désordres & de troubles, dans une éternité de supplices & de malheurs? Peut-on être raisonnable de balancer un instant? (Disc., p. 72).

(87) Bien qu'il se défende de diriger aucune attaque personnelle, il vise certainement, après Voltaire, Helvétius, quand il parle (p. 78-79) d'un philosophe qui s'est rétracté deux fois.

(88) Et auront peut-être fait une fin édifiante. En note (p. 90-91), il rappelle celle de Montesquieu et sa lettre au P. Routh, Jés., mais aussi le caractère profondément irreligieux de l'Esprit des lois, qui malgré deux ou trois... témoignages bien glorieux au christianisme... établit des principes avec lesquels le Christianisme ne peut subsister. (p. 90). Les Lettres persanes sont encore plus répréhensibles. (ibid.). Le livre fut rarement attaqué, cependant, au XVIIIe S. (cf. MONOD, De Pascal à Chateaubriand, p. 180).

(89) Un grand homme a dit (en note, la référence: Œuvres de V... sur le Théisme, p. 249, t. IV) les Théistes qui sont partout si nombreux, n'ont jamais causé le moindre tumulte, & la raison qu'il en donne, c'est que ce sont des Philosophes. Nous n'avons pas encore fait le dénombrement, & nous avons manqué d'occasions de prouver, que c'est par amour pour la paix & non par la force que nous sommes tranquilles. Mais en attendant que nous fassions notre dénombrement & nos preuves, je trouve cette réflexion admirable, & capable de faire beaucoup d'honneur à la Philosophie. (Petite Encycl., p. 66).

(90) Même formule Discours, p. 92.

(91) Cf. également Discours, p. 94.

(92) Dont il cite de longs extraits du Disc. sur les orig... dans la Petite Encycl. (art. Etat primitif de l'homme, pp. 102-105). Dans le Disc., il semble considérer la rupture du Genevois avec les philosophes comme définitive.

(93) Tous les Sages, exceptez-en un seul, se sont fait une gloire de les protéger, de les louer, de les encenser (Petite Encycl., s.v. Acteurs).

(94) Cette influence du *De Amicitia* ne prouve rien évidemment en faveur de l'identification de notre Féraud avec celui qui a fait jouer une *Mort de Cicéron* au Collège Bourbon d'Aix (cf. 1er chap.): tout régent connaissait cette œuvre.

(95) Il faudrait suivre, de ce point de vue, la fortune du *De Amicitia* au 18<sup>e</sup> s.: Caraccioli, un des plus zélés et des plus pittoresques défenseurs de la religion, dans ses caractères de l'amitié dont une édition paraît précisément en 1760 (à Francfort, en Foire; chez J.P. Bassompierre à Liège) se réfère dans sa préf. au traité de Cicéron (et à celui de Sacy: l'amitié, explique-t-il, est une religion (édit. de 1762, p. 38) et il ne peut y avoir d'amitié sans religion (ibid., p. 72 sqq.). Mayeul-Chaudon, au contraire blâmera ces opinions trop dures (Caraccioli s'en prend directement aux Fracs-Maçons, p. 39) et citera longuement dans son art. Amitié, Voltaire (Dict. Antiphilosophique, Avignon, Vve Girard & F. Seguin 1767, pp. 12-15).

(96) Petite Encycl., s.v. Amitié, pp. 11-12.

(97) Cf. également: A vous entendre, vous êtes les seuls qui sachiez & qui osiez penser (Disc., p. 55).

(98) Et cruellement, prévoit Féraud (cf. ci-dessous la citation du Disc., pp. 64-65), qui, d'autre part, leur reproche de ne pas lire les ouvrages de leurs adversaires (Disc., p. 73). Cf. à ce sujet les justes remarques de Palmer sur la véritable dévotion que les philosophes ont portée à Locke et leur absence d'esprit critique dans l'examen de ses théories (Catholics und unbelievers..., p. 130).

(99) Cf. O philosophie, quelle Révolution tu as opéré (sic) dans les idées (Petite Encycl., p. 48 s.v. Chasteté), et à propos du Catéchisme de probité: ... Mais quand la révolution sera parfaite, le nom même de Devoirs sera aboli (Petite Encycl., p. 67).

(100) Cf. ci-dessous la citation empruntée à l'art. Bizarre de la Petite Encycl. Féraud fait dire en conclusion à son philosophe: Car enfin il est triste de penser comme tout le monde (p. 40).

(101) Si jamais nous dressons les articles de notre créance, il sera bien difficile avoue le philosophe de la Petite Encycl., de rédiger celui qui concernera Dieu de manière à l'adapter à tous les systèmes. Ce seul point me fait désespérer que nous ayons jamais un corps de Doctrine (p. 72).

(102) En bon Jésuite, il maintient solidement les liens entre religion naturelle et religion révélée: le déiste Voltaire est attaqué avec une considération que n'expliquent sans doute pas ses seuls talents. Sur ce que la religion de ce dernier doit aux Jésuites, cf. la th. de Pomeau. Sur ses relations avec la Compagnie, cf. en dernier lieu: PAPPAS,

La rupture entre Voltaire et les Jésuites, Les Lettres romanes, XIII, 4, nov. 1959, pp. 351-370.

(103) Cf. Petite Encycl., art Amour, Amour propre, Intérêt, Modération des désirs et Disc. pp. 49-50.

(104) V. supra, p. 35, n. 73, la citation du Disc., pp. 39-40. Les apologistes ont souvent dénoncé les suites politiques de l'incroyance (cf. MONOD, De Pascal à Chat., p. 399 et PALMER, Catholics and unbelievers..., p. 201).

(105) Celui de Micromégas par exemple ou de tel chapitre de Candide.

(106) Il a bien vu le danger qu'elle présentait pour les croyances traditionnelles: CLIMAT. L'influence des climats sur les mœurs est une idée vraiment Philosophique. L'Histoire des nations la contredit: mais un Philosophe ne respecte l'Histoire & ne la fait valoir, que quand elle appuie ses opinions. Quoiqu'on en dise, cette idée de l'influence des climats tient à toutes les vérités Philosophiques sur les Loix, la Vertu, la Religion, les Mœurs. Par elle le Sage lie l'univers physique au monde moral. Le Thermometre devient aussi utile à la morale qu'à la Physique. Les Législateurs vont le consulter, pour régler & réformer leurs loix, & on aura enfin quelque chose de fixe dans un sujet si important, & où jusques à présent on avoit erré à l'avanture. (Petite Encycl., p. 49) (cf. de même la longue note du Disc., p. 90). Peut-être son attention fut-elle attirée de bonne heure sur cette théorie, s'il a connu dans le Combat Falconnet de La Bellonie (cf. SIBERTIN-BLANC, Un curieux protégé de Mgr d'Inguibert: F. de La B., Provence historique, IV, 1954, fasc. 17, pp. 169-193 et V, 1955, fasc. 19, pp. 39-66).

(107) ... à voir le ton triomphant des Incrédules... qui ne croiroit pas qu'ils sont appuyés sur des démonstrations & qu'ils ont découvert des vérités inconnues à tous les siècles? (Disc., pp. 70-71).

(108) Cf. également Disc., p. 14, 41, 44.

(109) Si l'amour méprise les loix, les bienséances, la religion, la politique même, il a cela de commun avec la Philosophie, qui ne connoit d'autre autorité que celle de l'intérêt & du plaisir (Petite Encycl., p. 12, s.v. Amour).

(110) Cf. art. Argumentation, (Petite Encycl., pp. 24-25) et l'art. Conséquent: Les Philosophes ne se piquent pas d'être conséquens. Cela est bon pour ceux, qui cherchent la vérité le compas & la toise à la main, froids dissertateurs, qui vous avertissent de tous les pas qu'ils font, & qui toujours craignant de s'égarer, reviennent sans cesse sur leurs traces, pour voir s'ils sont dans le chemin de la vérité. Le Sage, éclairé d'une plus vive lumière, franchit d'un seul de ses pas des intervalles immenses: & si chemin faisant il s'égare, il est doux de s'égarer ainsi dans un païs charmant.

Les contradictions, épouvantail des foibles, n'épouvantent point des esprits vraiment forts. (ibid., pp. 52-53).

(111) Cf. l'art. Analyse: ... La méthode analytique fut toujours l'écueil de la Philosophie, Le Sage jette de grands traits de lumière; & ne va pas découvrir les vérités la lanterne à la main. Il faut éblouir à entrainer. Prouver n'est pas l'affaire du Philosophe (ibid., pp. 17-18).

(112) Cf. l'art. Analogie, p. 17.

(113) Cf. l'art. Apostrophe, p. 24 et la note 110 ci-dessus.

(114) Sur les accusations de cartésianisme portées contre les Jésuites et sur la diffusion de cette doctrine dans la Compagnie, cf. P. BRUCKER, La Compagnie de Jésus Paris, Gabriel Beauchesne, 1919, p. 763 et pp. 768-780.

(115) Un philosophe se contente de penser & de sentir et ne raisonne pas; ... les philosophes ne suivent pas pour guide une raison pesamment didactique mais un sentiment vivement emporté (Pet. Encycl., p. 10 et 50).

(116) Disc., p. 75. Comme beaucoup de théologiens, encore de nos jours, il est persuadé de la supériorité du raisonnement en forme sur toute autre démarche de la pensée.

(117) De même: Il ne reste plus sous ses drapeaux (sc. de la philosophie) que quelques hommes intéressés à la défendre, qui pour la plûpart lui doivent toute leur gloire & toute leur existence littéraire... , (Disc., p. 3).

(118) Elle a vu ses maximes autrefois, si révérees, qui seules avoient fait la fortune étonnante d'un drame médiocre, travesties en ridicule par un nouveau Aristophane & immolées à la risée par ceux-là même qui y avoient autrefois applaudi avec tant de fureur (Disc., p. 3). Il blâme les chrétiens qui pour se venger de leurs adversaires sont allés réveiller les anecdotes personnelles les plus flétrissantes & les plus scandaleuses (p. 87). Mayeul-Chaudon est encore plus sévère sur ce point (art. Incrédules du Dict. antiphilos.).

(119) Cf. la citation du Discours (p. 77-78) ci-dessus.

(120) On a mis tous les anciens à contribution; on a pillé tous les autres; on a traduit tout ce que les Anglois avoient de bon; plusieurs, jusqu'à l'inépuisable V... commencent à se répéter, à se piller eux-mêmes . (Petite Encycl., p. 56, s.v. Copistes, Plagiaires).

Cette accusation, Féraud n'est pas le premier à la faire (Cf. Micard, th. c. sur Thomas, p. 50). D'ailleurs, note Féraud, Les Philosophes ont le double droit & de mépriser ceux qui citent & de citer eux-mêmes .

(Petite Encycl., p. 29, s. v. Autorité).

(121) Pp. 43-45. Nous avons mentionné, p. 90, n. 3, les mises en garde de Mgr de Belsunce contre les initiateurs du mouvement philosophique. Mais la Compagnie avait mené bien plus tôt ses attaques contre eux (cf. BRUCKER, La Compagnie de Jésus, pp. 761-762).

(122) Disc. pp. 45-51.

(123) Il faut sans doute alors ranger parmi ceux-ci à ses yeux, Diderot, parodié comme il a été dit au début du 1er, paragraphe et Rousseau ainsi moqué: Les Anciens Philosophes passaient pour des animaux sauvages & farouches. Les Modernes, exceptez-en un seul, sont des Animaux très-sociables (Petite Encycl. p. 169, s.v. Société).

(124) Cf. MONOD et PALMER, o.c.

(125) Cf. par ex., l'art. Raison du Dict. antiphilos., pp. 279-280.

(126) Cf. également l'art. Contradictions de la Petite Encycl. pp. 52-53.

(127) Cf. également l'art. Evidence de la Petite Encycl., pp. 85-86.

(128) C'est en ce domaine seulement, pour démontrer la vraisemblance des croyances religieuses, qu'intervient la raison (cf. Disc., pp. 58-61 et Petite Encycl., pp. 59-61 s.v. Création).

(129) Un peuple d'hommes qui ne se feroient violence sur rien ne seroit pas longtemps un peuple (Petite Encycl., s.v. Abstinence); j'en appelle aux plus grands partisans de l'autorité, n'est-ce pas la Religion, qui en est le plus solide fondement & ses préceptes les titres les plus sûrs? (ibid., p. 30, s.v. Autorité politique). Les plus modérés des philosophes ont contre leur ordinaire fondé l'autorité politique sur les Ecritures, mais les plus hardis la remettent aux mains de la nation. Le principe du contrat social pourrait ébranler tous les trônes de l'Europe & armer contre les Souverains le mécontentement des peuples (ibid., p. 97).

(130) Cf. l'art. Immortalité: Les Philosophes ne disputent pas de son utilité, du moins quant au bas peuple (ibid., p. 114) (cf. à ce sujet MONOD, De Pascal à Chat..., p. 399, qui cite notamment l'opinion de MIRABEAU, L'Ami des hommes (édit. de 1758, 2e part., p. 87) en ce sens). L'argument sera repris et développé après la Révolution (cf. BERTHAUD, La religion de Balzac, th. Paris, Boivin 1942, p. 311 sqq. et GUYON,

La pensée politique et soc. de Balzac, th. Paris, A. Colin 1947, p. 470 sqq.).

(131) Cf. le passage déjà cité du Disc. (pp. 64-65) et dans ce même Disc., pp. 32-33 et p. 84.

(132) Et dans une certaine mesure, Féraud, comme la plupart des apologistes de son siècle, sacrifie à l'esprit du temps en faisant de la preuve historique, la plus solide en considérant que la vérité du christianisme est une question de fait (cf, PALMER Catholics and unbelievers, notamment p. 78 sqq.): La question est de savoir si Dieu a parlé & s'il a manifesté sa volonté. S'il l'a fait, y a-t-il d'autre parti à prendre que de croire & d'obéir (Disc., p. 40 en note).

(133) : Qu'on dise de l'Ame de l'homme tout ce qu'on voudra, pourvû que ce qu'on en dit n'aille pas à prouver son immortalité... Car il faut dans notre système, que l'ame soit mortelle: oui, il le faut absolument (Petite Encycl., pp. 6-7) et plus loin: Moi donc, qui m'intéresse singulièrement à la gloire de la Philosophie et à ses progrès, je voudrois qu'on s'attachât sur-tout à prouver deux choses: la 1re que l'ame est mortelle... (p. 116).

(134) Qu'on dise de l'Ame de l'homme tout ce qu'on voudra, pourvû que ce qu'on en dit n'aille pas à prouver son immortalité... Car il faut dans notre système que l'âme soit mortelle: oui, il le faut absolument (Petite Encycl. pp 6-7) et plus loin: moi donc, ce qui m'intéresse singulièrement à la gloire de la Philosophie & à ses progrès, je voudrois qu'on s'attachât sur-tout à prouver deux choses: la 1ère que l'âme est mortelle... (p. 116)

(135) La même expression se retrouve à la page suivante: Quant au 1er article (sc. la mortalité de l'âme), le plus important de tous, sur qui tout roule... (p. 116),

(136) La Métrie.

(137) Discours sur la vie heureuse.

(138) Œuvres de V..., ch. 15 sur Locke.

(139) Lettres Philosoph., 13e, édit. d'Amsterdam 1734.

(140) La distinction cartésienne de l'âme et du corps est utilisée au 18e siècle par la plupart des apologistes (cf. PALMER, Catholics and unbelievers..., p. 135 sqq., qui cite un grand nombre d'entre eux, qui s'appuyent sur l'irréductibilité de la pensée à la matière (argument des pensées carrées).

(141) Féraud, lui, appuie surtout sa démonstration sur des arguments d'ordre moral (Petite Encycl., pp. 114-120).

(142) vengeur de l'autorité & de la personne sacrée des Oints du Seigneur (Disc., p. 36).

(143) Mort invoquée dans les deux ouvrages (Petite Encycl., p. 64 et Disc., pp. 90-91 en note).

(144) On pourrait presque dire que Féraud, sur le plan de la morale, opère une séparation comparable à celle qu'il met en métaphysique entre la foi et la science: il abandonne presque aux athées et aux déistes cette vie mortelle, réservant à la religion le dernier instant pour les introduire à l'éternité. Plus sérieusement, appuyant sur la crainte de l'au-delà l'essentiel de son apologétique, il attache la plus grande importance à la valeur exemplaire de la fin des philosophes les plus illustres.

(145) Il dit des encyclopédistes dans la préf. de sa Petite Encycl.: Leur Ouvrage se ressent d'ailleurs beaucoup trop des chaînes de la dépendance. Le mien a été composé dans le séjour de la liberté, dans mon cabinet, où je suis à l'abri de la persécution (p. vij).

(146) Allusion au texte même de l'Encyclopédie: Cette manière de détromper les hommes... opère infailliblement & sans aucune fâcheuse conséquence. (Petite Encycl., p. 168).

(147) Son exposé des idées des philosophes est toujours tendancieux, jamais inintelligent. Qu'on lise l'art. Punitons, de la Petite Encycl. et surtout la fin de l'art. Intérêt: il est difficile de mieux poser le problème du châtement dans les perspectives de la philosophie .

## NOTES

### 1<sup>re</sup> PARTIE – Chapitre 4

(1) D'une manière beaucoup trop vague, comme l'exigeait le genre du discours pour qu'on puisse dire auquel des libelles publiés entre 1757 et 1762 répondait Féraud (sur ces libelles, cf. EGRET, art. c., p. 2, note).

(2) Bon résumé des événements dans EGRET, Les procès des Jésuites devant les parlements de France 1761-70, R. H., CCIV, 1950, sept., pp. 1-27.

(3) Cf. les Mémoires du Président d'Eguilles sur le Parlement d'Aix et les Jésuites adressés à Louis XV, pub. par le P. A. Carayon, Paris, L'Ecureux 1861.



(4) Compte-rendu des Constitutions des Jésuites, Aix, Vve David et Esprit David, 1762; Plaidoyer... dans l'affaire des soi-disans Jésuites, Aix, Vve David et Esprit David, 1763; Mémoires pour le procès général... au Parlement de Provence.

Au Compte-rendu s'ajoute tout un volume de Notes. L'avocat général de Castillon publia de son côté son Plaidoyer. En somme, le meilleur résumé de tous ces écrits se trouve dans le registre de délibérations du Parlement d'Aix cité ci-dessous.

(5) Cf. par exemple VOLTAIRE, Dictionnaire philosophique, art. Jésuites et GRIMM, Correspondance, 1er avril 1763, (t. V p. 258), cf. également les Nouvelles ecclésiastiques du 28 mars 1763. Sur La Chalotais, cf. DELVILLE, La Chalotais éducateur, th. Compl. Paris, Alcan, 1910.

(6) Reg. délibérations Parlement (Arch. départ. des B.d.R. dépôt d'Aix B 3676), Les arrêts concernant l'affaire des Jésuites ont été imprimés. On les trouvera, avec une série intéressantes de brochures en faveur des Jésuites ou hostiles, aux Arch. départ. des B.d.R. (dépôt d'Aix sous les n° 591 à 614) ou au Musée Arbaud (dossier 328 Jésuites). Cf. sur le sort des Jésuites après la dissolution de l'Ordre, le Registre des lettres royaux du Parlement (Arch. départ. des B.d.R., dépôt d'Aix B 343).

(7) Non compris le F. Marion (l'auteur d'Absalon et de Crommell) qui, profès des 4 vœux et recteur de Carpentras, a quitté l'habit.

(8) Cet état fut également imprimé: un exemplaire est conservé au musée Arbaud (dossier Jésuites 328): Etat général des ci-devant Jésuites divisés en 5 classes. La 1re classe est celle de ceux qui ont satisfait à l'arrêt du Parlement & auxquels il est accordé provisoirement une pension alimentaire jusqu'au 2 janv. 1764 . (Cf. également Mechin, Annales coll. Bourbon d'Aix, t. III, p. 188 sqq. qui reproduit tout ce qui, dans cet arrêt, concerne les Jésuites aixois).

(9) Cette pension demeurera à ce tarif jusqu'à la Révolution. Sur les démarches faites par le P. Rivoire pour l'obtenir, cf. ms. Avignon, (Calvet) 2363, f° 127. Sur celles de l'abbé Paul, cf. ms. Avignon, (Calvet) 2352, ff. 121, 234, 248, 254.

(10) Cf. l'acte de décès d'Elisabeth Modeste (Arch. Départ. des B.d.R., Registre état-civil avril 1815 (n° 2829) p. 45, n° 169):

... Fille de feu François Feraud et de feu Claire Marie Beaumont, veuve de Pierre Lartigue, capitaine marin... .

(11) Il faut donc supposer que la fille avait hérité la maison paternelle Nous n'avons pu trouver trace du frère de Féraud, Jacques Etienne Zacharie.

(12) Arrêt du 18 janvier 1764 (Reg. délibérations du Parl.) imprimé aussitôt (cf. brochure 606, Arch. départ. des B.d.R., dépôt d'Aix). C'est ainsi, pour éviter de prêter ce serment, que le P. Pézenas, originaire, lui, du Comtat, se réfugie dans sa ville natale d'Avignon. (Cf. SOULLIER, Les Jésuites à Marseille, pp. 177-178).

(13) Le 18 avril 1766, ils feront un service funèbre à la mémoire du Dauphin: plus de cent d'entre eux formeront un chœur qui trouvera difficilement place auprès de l'autel dans la chapelle de leur collège d'Avignon, tandis qu'un grand nombre d'autres seront en prières dans le corps de l'Eglise (cf. n° 59 du ms. Avignon 2445 (Recueil Massilian)).

(14) Soullier qui, suivant sans doute Rostan, le fait émigrer, déclare ensuite qu'il perçut sa Pension jusqu'en 1792 (Les Jésuites à Marseille, p. 194), sans paraître concevoir que les deux assertions sont contradictoires.

(15) L'Académie de Marseille proposera, — vainement d'ailleurs —, l'éloge de Ripert de Monclar au concours de 1807 (Mém. Acad. Marseille, VII, p. 146).

(16) Né en 1735, mort en 1809 (cf. son éloge par M. de Sinety dans les Mém. Acad. Marseille, VIII, 1809, p. 18 sq.).

(17) Lettres et déclarations des témoins enregistrées à la demande de la veuve par Me Sard, notaire à Marseille (Arch. départ. B.d.R., fonds de notaires 361 E 154) et souvent copiées (cf. ms. Carpentras 1933 et dossier Ripert de Monclar, musée Arbaud 3507 A 2).

(18) Jouval confessa Ripert le 26 janv., puis en public, le 12 février. C'est alors que Ripert fit sa déclaration.

(19) Let. Jouval à l'évêque, 12 fév. 1773 (Arch. B.d.R., fonds notaires 361 E 154, f° 175).

(20) Ibid., ff. 179-180.

(21) Dans une lettre du 17 février (Arch. départ. des B.d.R. Fonds de notaires 361 E 154, ff. 179-180).

(22) Par une lettre du même jour, 17 février (ibid., f° 180).

(23) La pièce la plus probante est la copie de la lettre de Jouval à son évêque du 12 février, que le vicaire avait remise à la famille de Ripert. Il essaie vainement de se la faire rendre par M. de Salonet, frère du défunt (Fonds de notaires 361 E 154 ff. 174 v°-175 et 176) ou plutôt lui demande de l'anéantir (f° 176), en lui adressant sa déclaration qui vaut cent fois mieux que la lettre et contient les 3 formules exigées par l'évêque. M

de Salonet refuse (lettre du 23 février, ff. 200 v°- 201).

(24) Indication in Barjavel, ms. Carpentras 1933, f° 18 r°, note 13.

(25) Ibid., f° 17 v°, note 7.

(26) CARTIER, Vie de Ripert de Monclar, ms. Avignon (Calvet) 1824, f° 165. La formule a été reprise par Borely dans son Discours prononcé à l'audience solennelle du 6 nov. 1843 (Rentrée de la Cour royale d'Aix, année 1843-44), p. 20.

(27) Son frère, M. de Salonet parle de son âme la plus belle que Dieu fit (lettre à Jouval du 23 fév. 1773, Arch. départ. des B.d.R., fonds de notaires 361 E 154, f° 201 v°) et tous les membres de la famille emploient des termes aussi touchants. Son adversaire acharné, le Président d'Eguilles reconnaît ses grands mérites (son âme, naturellement portée au grand, au juste et au vrai... , Mém... sur le Parlement d'Aix et les Jésuites, pp. 4-5 note 1).

(28) Cf. notre chap. I.

(29) Après la suppression de la Compagnie de Jésus, il s'occupe avec beaucoup de zèle du collègue Bourbon (cf. MECHIN, Ann. du coll. Bourbon d'Aix, t. III, p. 207, 261, 265, 295, 323) entrant dans les détails les plus précis de programme et de pédagogie (cf. réquisitoire du 15 juin 1763 (MECHIN, o.c., t. III, pp. 207 sqq.) et requête du 30 juin (ibid., pp 295 sqq.). Cf. également dossier Ripert de Monclar, musée Arbaud 3507 A 2 (pièce 6)

(30) Catherine de Lisle résidante à Marseille rue et paroisse St Ferreol... ;... fait et passé à Marseille en l'hotel de l'isle... ; (Arch. départ. des B.d.R, fond de notaires 361 E 154 Me Sard, ff. 334 et 335). Sur les Lile ou Lyle, cf. ARTEFEUIL Hist. héroïque de la noblesse de Provence, t. II, Avignon, Vve Girard, p. 77: le complaisant généalogiste donne une origine écossaise à la famille.

D'autre part, la sœur de Ripert, Polixene a épousé noble François Perrart seigneur de Pierrerie, de la ville de Marseille (ID, ibid., p. 328). Elle a le même notaire que les Ripert, Me Sard, dans les registres de qui son nom revient souvent.

(31) Si mon absence... formoit quelque difficulté, marqués le moy afin que je puisse m'adresser à M. le procureur général. Vous n'ignorez pas que j'ay lieu d'Esperer quelque douceur auprès de lui . (lettre à Calvet, du 14 août 1768, 7ns. Avignon 2363 f° 127). Cf. ibid., f° 129.

(32) Nous dirions plutôt membre du tiers parti pour parler comme M. Appolis.

(33) Posons ici le problème. Nous n'avons pu trouver les pièces originales signées Féraud, Madame de Lisle les ayant retirées (Arch. départ. B.d.R., fonds de notaires, 361 E 154, f° 203) après les avoir fait enregistrer (f° 198). Et la signature de Féraud n'ayant rien de caractéristique, nous n'aurions abouti à une conclusion certaine que si elle était négative, si un paraphe orgueilleusement surchargé avait permis d'écarter avec certitude, l'hypothèse d'un préceptorat de notre abbé dans la famille Ripert.

(34) Arch. dépt. B.d.R, Inventaires de biens d'émigrés 4 Q 110. Celui de Féraud fut dressé le 10 sept. 1792.

(35) Ladite veuve Eydin, laquelle nous a déclaré que son dit frere n'était que son pensionnaire... (inventaire c., f° 1, v°). Elle est donc déjà veuve à cette date d'Eydin marin . (cf. son acte de décès, 7 déc. 1813, Arch. dépt. B.d.R., reg. État-civil 2822, année 1813 n° 5). Elle est, en 92, locataire principale de la maison qui appartient au sieur Vachier, chirurgien comme le père de Féraud.

(36) L'une avec 1 vieux bureau, en bois peint en jaune à 2 tiroirs extérieurs avec serrure et 1 clef, 1 garde-robe de bois blanc peint en gris, à 2 portes et à 3 étagères avec serrure et clef en assez bon état, 1 vieux fauteuil et 3 chaises bois blanc garnis (sic) de paille, une lampe avec son chapeau fer blanc montée sur bois noir à l'antique en assez bon état et un lit bois de noyer ; l'autre avec une table de bois de noyer avec son tiroir couvert d'une toile cirée verte en assez bon état, un vieux petit bureau bois de noyer avec son tiroir pieds de biche, six vieilles chaises garnies de paille dont 2 petites, trois grands bois de Bibliothèque en bois blanc avec leurs armoires en bas, deux à sept rayons et l'autre à six .

(37) dix tableaux avec leurs glaces cadre bois peint en jaune dont deux petits représentant des ci devant prêtres, cinq cartes géographique en rouleaux représentant une la France et les autres les 4 parties du monde, quatre reliquaires en forme de niche avec leurs glaces dont une cassée, dorés, un dit idem cadre noir, quatre petits idem cadres dorés, deux petits tableaux aussi avec leurs glaces, cadres noirs deux autres petits tableaux cadres dorés .

(38) En plus des 3 bois de bibliothèque du bureau, la chambre renfermait un bois de bibliothèque en bois blanc une partie avec armoires au bas avec serrure et clef entourant le dit appartement .

(39) V.i., p. 182.

(40) Cf. Appendice II.

(41) Cf. ARDOIN, th.c., t. II, p. 130.

(42) Olive a 1000 vol. (395 titres) dont quelques éditions rares.

(43) Il en manque un.

(44) Cf. p. 86, n. 77.

(45) Cf. DAINVILLE, P. F. de, La géographie des humanistes.

(46) Seuls le leur disputent, dans la bibliothèque du curé, les ouvrages de droit civil ou canon: dans une société dont la structure demeure essentiellement juridique, un curé doit sans cesse défendre et faire valoir ses droits: Olive soutient de 1773 à 1780 un procès pour avoir le droit d'assister et de présider aux assemblées des marguilliers , procès dont un recueil factice à la B.U. d'Aix (10454/2) conserve les factums, les consultations et les arrêts: on peut y lire des pièces signées des plus grands noms du barreau provençal: Hermitte, Pazery, Simeon, Pascalis, Roman-Tributiis et Portalis.

(47) Matières qui offrent à un prédicateur un choix abondant d'exemples .

(48) Vite passé de mode à Paris, le burlesque, nous le dirons plus loin, a conservé de solides positions provinciales.

(49) Le talent des prédicateurs, les plaisanteries qu'ils font ou qu'on fait sur eux, les rétributions qu'ils perçoivent sont un des sujets favoris de ses propres poésies.

(50) Cf. SOULIER, Les Jésuites à Marseille, p. 194. Cette pension était payée sur la contribution civile du clergé (cf. lettres citées ci-dessus de l'abbé Paul. A la Révolution, le Directoire des B.d.R. mit beaucoup de zèle à payer le clergé. (cf. CAROZ, L'administration du départ. des B.d.R. sous la Révol. (1190-95), Mém. de D.E.S., Aix, 1933, pp. 260-264).

(51) Si je n'avais dans ce malheureux ci-devant Royaume que ma petite fortune et mes affaires... , écrit-il à Bettinelli, le 12 de l'an 1793 . Nous avons déjà indiqué quels étaient son mobilier et sa bibliothèque. La garde-robe est assez bien fournie: soutane, deux redingotes, plusieurs vestes. Si Féraud a lu cet inventaire, il a dû goûter la plaisanterie du commissaire qui savait bien les nuances de sa langue et transpose au futur l'habituel disons : doublée de moleton, nous dirons blanc .

(52) A moins que l'on n'accepte l'hypothèse du préceptorat chez Ripert de Monclar.

(53) Almanach historique de Marseille, Marseille, Mossy, 1774 et années suivantes.

(54) L'église est à quelques dizaines de pas de chez lui.

(55) o.c., p. 77.

(56) o.c., p. 76. Cette fois Grosson souligne son ignorance du prénom en imprimant N... Féraud.

Soullier affirme bien qu'il fut attaché à Saint Laurent... et continua... son ministère bien qu'ayant refusé de prêter serment, jusqu'au 5 janvier 1796, époque à laquelle averti du décret qui le condamnait, il alla se réfugier en Italie (Les Jésuites à Marseille, p. 195). Mais il transpose visiblement avant la Révolution, une situation qui s'établit après et la suite des renseignements qu'il fournit ne témoigne guère en faveur de la valeur de ses informations...

Notons par ailleurs que le vicaire Jean André Féraud n'apparaît plus dans l'Almanach de 1787.

(57) Cf. dossier musée Arbaud MD 121, p. 210.

(58) Lettre à Bettinelli du 29 9bre 1792.

(59) Cf. la suite de ce chapitre.

(60) M, l'abbé d'Olivet, qui trouva à Paris cet ouvrage chez un libraire, se donna bien des mouvemens pour découvrir l'auteur, qui vouloit garder l'incognito. Dès qu'il fut parvenu à le déterrer, il lui écrivit la lettre la plus flatteuse & la plus amicale, pour l'engager à augmenter & à perfectionner son travail, lui aplanit toutes les difficultés & se chargea de tous les soins & de toutes les démarches nécessaires pour en procurer une seconde édition à Paris, en 2 vol. in 8°. *Nouvel avis des libraires de Marseille sur le DICTIONNAIRE CRITIQUE DE LA LANGUE FRANCOISE...*, Journal Encyclopédique, 1788, t. V, pp. 169-170).

(61) Il l'appelle à l'occasion Quintilien d'Olivet (lettre du 20 oct. 1738), mais d'ordinaire c'est à Cicéron qu'il le compare, quand il déplore la décadence du goût.

(62) Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus, col. 711-712. En tout cas, la présence de cette seule lettre entre les mains du savant bibliographe et auparavant dans le cabinet de M. Dubrunfaut montre qu'était alors déjà dispersée cette correspondance suivie pendant les trois dernières années de la vie de son illustre ami que conservait Féraud d'après le rédacteur du *Nouvel avis des libraires de Marseille* (ibid. p. 170).

(63) Cf. le chap. précédent.

(64) Musée Arbaud, dossier 1579 A. Nous supposons qu'il n'y a pas eu d'autre lettre entre celle du 2 juin 1766 dans laquelle Féraud se présente en quelque sorte à d'Olivet et celle du 30 juin citée ici.

La chaleur du ton peut laisser supposer une lettre intermédiaire. Nous avons mis des majuscules après les points et conservé celles que Féraud place dans le corps de la phrase.

(65) Le plus célèbre des La Perriere connus à cette date est Jacques François Charles seigneur de Roiffé (1694-1176), issu d'une famille du Nivernais. (Cf. DE LA CHESNAYE - DESBOIS et BADIS, Dictionnaire de la noblesse, 3e édit. Paris Schlesinger, 1869 t. XV, col. 700). C'était un physicien qui a laissé un Extrait du nouveau système général de physique et d'astronomie ou de système électrique de l'univers (Paris Debure, 1761), un Mécanisme de l'électricité... (Paris PD Brocas 1756), une Nouvelle physique céleste et terrestre à la portée de tout le monde (Paris Delalain 1766), un Plaidoyer de M. L'avocat général du Sénat littéraire... sur le mécanisme de l'univers. Il fut, un temps, un collaborateur assidu du Journal de Trévoux (Lettre au sujet du nouveau phénomène sur la vision, oct. 1769, p. 60); Lettre au sujet de celle de M. Coultaud, déc. 1769, p. 389; Observations sur l'accélération du pendule parisien à Pello, fév, 1771, p. 287; Nouvelle théorie des taches du soleil... mai 1771 p. 197 et juin 1771, p. 389; Réflexions physiques sur le météore... nov. 1771, p. 245; Observations sur les lunettes achromatiques... sept. 1771, p. 410; Observations sur l'électricité de l'air et sur les cerfs-volants, fév. 1772 p. 199 et mars 1772 p. 389; Observations sur les 2 lettres de miss Kennedy et sur celle du P. Berthier 4e suppl. de 1775, p. 262). Mais on ne voit pas comment Féraud a pu le connaître, ni d'ailleurs aucun autre La Perriere. Du moins avaient-ils un goût commun pour le burlesque (cf. l'Arrêt burlesque... pour le maintien des doctrines de Descartes & Newton, contre celles de la Perriere, 1770).

(66) Ces deux mots de lecture incertaine.

(67) En tête de la lettre, un cachet de cire noire, armorié, témoigne d'un souci d'élégance ou de respectabilité.

(68) Cf. ci-dessus p. 112, n. 62.

(69) Et à la suite d'une discussion littéraire, à l'Académie avec Duclos et d'Alembert, à en croire du moins Bachaumont (Mém. Secrets: le 8 août, il annonce l'attaque d'apoplexie qui le laisse à demi paralysé; le 24 octobre, il recueille la version qui attribue cette attaque à la violence de la discussion qui opposa l'abbé d'Olivet à d'Alembert et Duclos, à propos d'une pièce de vers de l'abbé de Langeac, que ces derniers voulaient couronner). D'Olivet mourut le 8 octobre, laissant à son neveu un héritage fort honnête pour un homme de lettres, assure Bachaumont.

(70) M. Marin qui joint à ses talents le mérite de rendre continuellement service à tous les gens de lettres (lettre de Voltaire à Duclos du 24 déc. 1770). Et Marin lui-même écrit dans son Histoire de La Ciotat (p. 171):

Lorsque j'avais le bonheur de rendre de bons offices aux compatriotes qui s'adressaient à moi, je remplissais un devoir bien cher à mon cœur.. (c. par RICARD Antoine, Une victime de Beaumarchais, Paris, Plon, 1885, p. 150. L'ancien protégé de Mgr de Belsunce (cf. RICARD, o.c., p. 18) mal vu des jansénistes (ibid, p. 69), avait des raisons supplémentaires de protéger le Jésuite marseillais

(71) Cf. une très curieuse Lettre... sur un projet intéressant pour l'humanité qu'il y publie en 1762 (t. VIII) qui renferme un projet d'assistance judiciaire pour les malheureux. Cf. également sa lettre de 1766 (t. II, p. 28 sqq.): il se disculpe d'avoir approuvé un texte théologique.

(72) Le Journal des Savants, en juin 1768, donne également un compte-rendu, bref, mais élogieux (pp. 494-495).

(73) Le premier volume comportant en réalité 2 tomes de 312 (lettres A-C) et 280 pages (D-H).

(74) Achaie, Adriatique, affluent, Afrique, Agen, Agenois, Aigues-Mortes, Aix, Alais, Albanois, Albigeois, Albion, Albret, Alençon, Alep, Aleth, Alger, Aliquante, Almanza, Alsace, Amboise, Ambrun, Américain, Amiénois, Amaterdam, Aubigny, Angers, Angevin, Angleterre, Angoulême, Anguien, Anjou, Annecy, anestique, Anvers, Apennin, Appenzel, Aquitaine, Arabie, Aragon, Artois, Archangel, archipel, Argentièrre, Arles, Armagnac, Arménie, Armentières, Arras, Artesien, Artois, Aschefenbourg, Asturies, Athènes, Athénien, Atlantique, Aubeterre, Auch, Avignon, Aunis, Aurillac, Ausbourg, Ausch, autan, automnal, Autriche, Autun, Auvergnat, Auxonne, Aye.

(75) acensement, ademption, adjonction, adition, adminicule, adrogation, adventif, affranchi, agraire, alibi, amé, apparoir, (il) appert, arretiste, arretographe, assermenter, attentoire, audiencier, audition, avocatoire, authenticité, authentique, authentiquement, autorisation.

(76) aimentin, alchymie, alcoliser, alkali, alkermès, ammoniac, antidote, argenter, argent-vif ou vif-argent, arsenical.

(77) adreste, aphte, asthmatique, avortement.

(78) Andromède, ascensionnel, asterisme, astrologique.

(79) alezan ou lezan, alphanet, apron, aquatile.

(80) ache, alliaire, althéa, angleux, aspergoute, asphodèle, aubier, aubour, azerole.

(81) abaque, arceau, arche, archivolte, architrave, astragale.



(82) affrètement, alidade, arrimer, arrive, arrumage, assureur, atterrage, atterrir, azimut.

(83) alinéa, alude, anglet, astéristique.

(84) anglicisme, aspiration (?), augment.

(85) abluer, Adam, agapes, agnus, anabaptisme, appétence, appétibilité, appétitif, archidiaconat, archevêque, archiprêtre, argumentant, assertion, azymite.

Relevons encore des termes de blason: achement, adextré, ascendant; de fauconnerie ou de chasse: aiglure, alan; de cuisine (aillade); de guerre (avitaillement); des termes techniques: acéré, adent, ados, ajustoir, alaise, assommoir, ardoisière, argousin, etc., etc...

(86) H. L. F., t. VI, 2e partie, fasc. 1er, p. 1283 sqq.

(87) Les Transformations de la langue française dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (1740-1789), Paris, Belin, s.d.

(88) Brunot donne du néologisme un exemple masculin de Marivaux, t. VIII, 646, Paysan, VIII: le métier de complaisant (BRUNOT, H.L.F., t. VI, 2E partie, fasc. I, p. 1303).

(89) Brunot (o.c., p. 1307) donne le mot pour un néologisme introduit par d'Alembert. Dauzat le date du début du XVIIe s. (Dict. étymol., s.v. Approcher). En fait, ce type d'abstrait se crée trop facilement pour ne pas apparaître à diverses époques comme un néologisme qui peut passer de mode aussi facilement qu'il est apparu.

(90) Cf. GOHIN, Transformations de la lang. franç..., p. 93. Les trois autres mots sont bavardage, faquinisme et persifleur. Eduquer a spécialement soulevé la colère des puristes. Voltaire avait déclaré au verbe une guerre sans merci. Cf. par exemple, ses lettres à d'Olivet du 22 janv. 1761, du 5 janv. 1767.

(91) Cf. H.L.F., t. VI, 2e partie, fasc, I, qui donne pour date d'apparition de bavaroise, 1762 (p. 1301), de même que pour réducteur et voilerie (p. 1308). Pour rédacteur, Dauzat en signale la présence dans Morabin en 1722 (Dict. étymol., suppl. chronologique).

(92) Brunot (o.c., p. 1307) en signale la 1re apparition dans la Néologie de Mercier (1801).

(93) D'après Brunot (o.c., p. 1303), le mot est enregistré par Pons-Alletz (1770) qui cite Freron: trois débutantes dans la carrière du libertinage).

Avec plus de modestie, Féraud dit: Débutant, ante, s.m. & f... Il ne se dit que des Acteurs qui debutent au théâtre .

(94) Brunot, sans autre explication fournit la date de 1775. (o.c., p. 1307). Dauzat, dans le suppl. chronologique de son Dict. étymol. le relève dans Graindorge (1669).

Féraud écrit tartuferie et attribue le terme au style comique .

(95) Traité de l'Orthographe françoise en forme de Dictionnaire, Poitiers, Felix Faulcon, 1764.

(96) Brunot ne signale pas le terme, mais range dissembler et dissemblant parmi les mots anciens repris et qui ont persisté (o.c., p. 1296, n.) d'après Gohin.

(97) Ce problème de la place de l'épithète a tourmenté tous les grammairiens, dès le temps de Maupas (BRUNOT, H.L.F., t. VI, 2e partie, fasc. 2, p. 1943). Féraud est peut-être celui qui fournit le plus d'éléments pour une étude de la question à cette date. On notera, par exemple, que la répartition de sens entre antéposition et postposition établie pour cher ne l'est pas encore pour bon.

(98) Le 2°, le 4° et le 5° de l'édition de 1768 reproduisent simplement et sans changement les remarques 1°, 2° et 3° de 1761.

(99) Il fournit alors les exemples suivants: il me promet de venir après qu'il auroit fait; il viendra après qu'il aura achevé etc... , considérant le conditionnel comme un temps de l'indicatif, avec un sens grammatical qui vaut d'être signalé.

(100) Ainsi il emprunte, en 1768, à Vaugelas une remarque sur la formation avec le préfixe dès- des verbes déjà composés de en: Débarquer: embarquer; débarrasser: embarrasser, mais désemplir, désenfler (dissyl.), désemparer, désenivrer, etc. (s.v. dés-); à Bouhours, sur la distinction entre choir (s.v.) et élection, sur les cas où dans Paris est mieux dit qu'à Paris, (s.v. dans), etc... à Ménage des remarques de toute sorte (cf. s.v. banquet, propriété du terme); buis (prononciation); bru (terme provincial: Ménage exige qu'on emploie belle-fille); cauchemar (sur la forme exacte); coup (sur le nombre du complément dans l'expression à coup de); date (genre).

(101) Avec une référence précise (cf. par exemple s.v. devant (p. 8), foyer (p. 31 et 32).

(102) Bien que l'ouvrage soit de 1747.

(103) Cf. s.v. ressentiment.

(104) Même remarque pour incommode, surprenant, etc., etc...

(105) Cf. calomnier, inflexibilité, information, ne, sans, etc...

(106) Il dit, à l'occasion: mon observation (s.v. participe). Corneille est, après Racine (préférence due à la pureté de sa langue et à l'existence des Remarques de l'abbé d'Olivet), celui qui fournit le plus grand nombre d'ex. Comme pour Molière, on a quelques citations sans référence ou même des allusions: Bravade se dit le plus souvent au pluriel. Ce mot n'est pas trop noble, & l'on ne l'emploierait pas aujourd'hui dans une tragédie, comme P. Corneille l'a fait autrefois. Mais, le plus souvent, Féraud donne une indication précise: Coutumier ne se dit qu'en ces phrases: droit coutumier; pays coutumier, être coutumier du fait. Cette dernière est basse & familière. P. Corneille dit, dans polieucte (acte IV, se. 2): Et mes yeux, éclairés des plus vives lumières, ne trouvent plus aux siens leurs graces coutumières. Le mot est peu noble. Cf. calomnier, datif, changer, rompre, saisir, sentiment, service, trahir, voleur, etc... etc... et les citations faites dans la suite de ce §.

(107) Cf. par ex., content.

(108) On vient de lire dans les Commentaires de Mr de Voltaire sur le Théâtre du grand Corneille.... (s.v. ressentiment).

(109) Cf s.v. BACHIQUE... REM. Mr Brossette, dans son Commentaire sur Boileau, dit que chanson bachique est une expression surannée, & que Boileau ne s'en est servi qu'en la mettant dans la bouche d'un noble campagnard. Mr de Saint-Marc dit au contraire que, quoiqu'aujourd'hui, par un usage universellement reçu, on dise chanson à boire & même air à boire, nos Poètes cependant ne feroient pas difficulté de dire au besoin, chanson bachique, & même air bachique... .

(110) Les poètes fournissent la plupart des citations. Comme prosateur, Fénelon semble préféré à Bossuet (s.v. Incompatibilité), peut-être pour des motifs extra-littéraires.

(111) S.v. changer, lipée, ni, passer, réciproque, etc...

(112) Pour Saint-Evremond, s.v. devenir, étranger, fureur, participe (t. II, p. 259, 1e col.), quelque (t. II p. 374, 1e col.); pour Regnard, décadence, déporter, en, industrie, lequel, quoi: pour Voltaire, nominatif II°, etc.

(113) S.v. impatient, le, rustaud

(114) S.v. nominatif II°, sentir, etc...

(115) Pour Rousseau, cf. s.v. observance, populaire, -oi, ripopé, sublime, tel. Pour Fontenelle, ef. également prendre. Pour La Motte, part.

(116) Sur le purisme voltairien, cf. NAVES, *Le goût de Voltaire*, pp. 65-71, 216-229.

(117) Cf. par exemple: ce, changer, commettre, complaisant, comptable, confier, contraindre, craindre, croître, de, défendre, demander, demeurer, déplorable, dessus, devant, etc. etc.

(118) Généralement parlant, on ne doit pas faire rapporter le participe actif aux cas obliques. P. Corneille dit, (*Polieucte*, act. IV, Sc. 3) .

(119) Cf. les citations déjà faites et celles qui suivent.

(120) Cf. rien, soucier.

(121) Comme VERNIER, *Etude sur Voltaire grammairien et la grammaire au XVIIIe siècle*, th. Paris, Hachette, 1888, notamment chap. VII.

(122) Souvent il ne prend même pas la peine d'expliquer que le tour a vieilli: P. Corneille dit compter à rien, & lui fait régir le datif & l'accusatif. Je ne vous compte à rien le nom de mon époux. (*Polieucte*, act. IV, sc. 3). On ne le diroit pas aujourd'hui . (s.v. Comptable 2°).

(123) Où ses remarques personnelles sont également rares (s.v. deduit, depuis).

(124) A propos de se faire paroître Pour dire vont paroître. Cette expression est barbare ou surannées (s.v. Paroître)

(125) Employons ce terme aujourd'hui admis malgré la prescription de Féraud: ... mot créé par M. Ménage, que le Public n'a pas adopté. On dit Ecrivain en prose . (le Dictionnaire critique reconnaît le succès du terme).

(126) De même surprenant se place après son substantif, excepté en vers. Molière dit: Les surprenans bienfaits. En prose on diroit: Les bienfaits surprenans .

(127) Il cite également Rousseau (*Ep. IV, Liv. II*):  
A qui des deux, en effet, m'adresser?

Est-ce au flateur, qui m'abuse & m'encense?  
Est-ce à l'ami, qui me taît ce qu'il pense?  
Par tous les deux séduit au même point,  
Mon ennemi seul ne me trompe point.

Séduit paroît se rapporter à ennemi, & c'est au pronom me qu'il se rapporte .

(128) A vrai dire d'Olivet se fonde pour condamner ces vers de Racine sur un autre principe: celui d'après lequel les participes ne peuvent jamais être mis entre l'article & le substantif . Féraud ramène ces prescriptions de détail au souci primordial de la clarté de l'expression.

(129) V. supra, p. 53.

(130) En fait, Dauzat fait remonter le mot à G. Tory (1539): comme on l'a dit, il s'agit là de termes faciles à créer, et qui peuvent s'oublier aussi aisément, Brunot (H.L.F., VI, 2e partie, fasc. 2, p. 1257) en attribue la remise en service à Roubaud.

(131) La postérité semble avoir suivi l'opinion de Féraud: inscrutable (qui date du XV s., d'après Dauzat) demeure assez peu fréquent, invendu (déjà dans Trévoux 1732) est d'usage courant.

(132) A propos de ce vers d'Esther: Nulle paix pour l'impie. Il la cherche, elle fuit , Du Marsais déclare que la ne doit pas rappeler dans un sens affirmatif & individuel un mot qui a d'abord été pris dans un sens négatif universel (s.v. Nul).

(133) s.v. On 3°.

(134) s.v. Plus et s.v. Superlatif.

(135) Il prend, dans Girard, seulement des prescriptions de détail, par exemple la liste des onze ou douze verbes neutres qui prennent l'auxiliaire être (s.v. Neutralement).

(136) Pour Bouhours, cf. par ex. s.v. dans, détail, etc... Pour Regnier-Desmarais, cf. sv. le 5°, participe 3° exception. Quant à Vaugelas, il est souvent cité pour des rem. qui ne correspondent plus à l'usage actuel (s.v. incendie, matin; Féraud admet, contre son avis, l'aube

matinale), nominatif 8° (Féraud admet, contre le sien, l'avis de Th, Corneille).

(137) S.v. collecte (Féraud discute son opinion sur les noms collectifs), conditionnel, croire, impératif, etc. Restaut, bon praticien, fournit également quelques rem. d'ordre pratique: cf. par ex. s.v. neutralement.

(138) S.v. convenir, imploration, s'ingénieur, survivre, etc. Fait caractéristique, l'abbé de Dangeau est cité pour son étude des sons (cf. s. l. N), mais non pour celle des verbes.

(139) Pour Ménage, cf. s.v. banquet, bicle, buis, bru, busc, cadeau, cavale, coteau, coup, défaut, fusil; pour d'Olivet, il faudrait citer un cinquième des mots: cf. à titre d'ex. changer, commettre, complaisant, comptable, confier, contraindre, couche, courir, craindre, défendre, demander, demeurer etc.

(140) S.v. participe. Ce que nous dirons de mieux là-dessus est tiré d'un excellent Traité des participes passifs composé par M. l'abbé d'Olivet.

(141) Signalons ici une autorité grammaticale non encore citée parmi les sources de Féraud: il renvoie dans la seconde édition au Traité des Etudes de Rollin pour la prononciation de in.

(142) A-t-il eu l'occasion d'en discuter avec l'abbé d'Olivet, fils d'un président au Parlement de Dijon et né à Salins? V.i., p. 135, n. 170.

(143) On trouve naturellement encore des indications très vagues, comme les donnait Vaugelas: Dans les provinces méridionales...

(par ex. s.v. Péché), les Provinces qui sont de de-là la Loire (s.v. Quel); le peuple de certaines Provinces... (s.v. Retour). Parfois même il oppose simplement la Province à Paris (s.v. Picote,

Clystère). Où a-t-il pris des renseignements sur la prononciation du peuple parisien pour câpre, sur la construction d'environ par les Angevins et les Poitevins?

(144) Dangeau a pu lui servir de modèle (Féraud adopte son sentiment sur les nasales faisant hiatus devant une autre voyelle), mais il n'a pas fait aussi systématiquement la comparaison.

(145) Si l'on eæst choqué, par ex. par l'assimilation de l'a de water, à l'a français, qu'on se rappelle que l'abbé a appris les langues étrangères dans les livres.

(146) A noter que, sauf Marseille, ce sont des villes de l'Ouest.

(147) Catal. des livres de feu M. le Bon d'H., Paris, De Bure, 1789, p. 107, n° 1.083.



**CIEL d'Oc - 2002**